

STATISTISCHE INFORMATIONEN

INFORMATIONS STATISTIQUES

INFORMAZIONI STATISTICHE

STATISTISCHE MEDEDELINGEN

STATISTICAL INFORMATION

A. VANOLI

Propositions pour un cadre communautaire de comptabilité nationale

J. ROSEN

Geldumsatz und Volkseinkommen in sieben Ländern

—

Toepassing van de methode der steekproeven in ruimte en tijd bij de statistiek van het goederenvervoer over de weg in Nederland

1964 - N° 4

**STATISTISCHES AMT
DER EUROPÄISCHEN GEMEINSCHAFTEN**

Anschriften

Europäische Wirtschaftsgemeinschaft
Brüssel, Avenue de Tervueren 188a — Tel. 71 00 90
Europäische Atomgemeinschaft
Brüssel, rue Belliard 51 — Tel. 13 40 90
Europäische Gemeinschaft für Kohle und Stahl
Luxemburg, Hotel Staar — Tel. 4 08 41

Zuschriften erbeten an:

Statistisches Amt der Europäischen Gemeinschaften
Avenue de Tervueren 188a
Brüssel 15

**OFFICE STATISTIQUE
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

Adresses

Communauté économique européenne
Bruxelles, 188a, avenue de Tervueren — tél. 71 00 90
Communauté européenne de l'énergie atomique
Bruxelles, 51, rue Belliard — tél. 13 40 90
Communauté européenne du charbon et de l'acier
Luxembourg, Hôtel Staar — tél. 4 08 41

**Adresser la correspondance relative
à cette publication:**

Office statistique des Communautés européennes
188a, avenue de Tervueren
Bruxelles 15

**ISTITUTO STATISTICO
DELLE COMUNITA' EUROPEE**

Indirizzi

Comunità Economica Europea
Bruxelles, 188a, avenue de Tervueren — tel. 71 00 90
Comunità Europea dell'Energia Atomica
Bruxelles, 51, rue Belliard — tel. 13 40 90
Comunità Europea del Carbone e dell'Acciaio
Lussemburgo, Hotel Staar — tel. 4 08 41

**Indirizzare la corrispondenza relativa a questa
pubblicazione a:**

Istituto Statistico delle Comunità Europee
188a, avenue de Tervueren
Bruxelles 15

**BUREAU VOOR DE STATISTIEK
DER EUROPESE GEMEENSCHAPPEN**

Adressen

Europese Economische Gemeenschap
Brussel, Tervurenlaan 188a — tel. 71 00 90
Europese Gemeenschap voor Atoomenergie
Brussel, Belliardstraat 51 — tel. 13 40 90
Europese Gemeenschap voor Kolen en Staal
Luxemburg, Hotel Staar — tel. 4 08 41

**Correspondentie betreffende deze publikatie gelieve
men te richten aan het:**

Bureau voor de Statistiek der Europese Gemeenschappen
Tervurenlaan 188a
Brussel 15

**STATISTICAL OFFICE
OF THE EUROPEAN COMMUNITIES**

Addresses

European Economic Community
Brussels, 188a, avenue de Tervueren. Tel. 71 00 90
European Atomic Energy Community
Brussels, 51, rue Belliard. Tel. 13 40 90
European Coal and Steel Community
Luxembourg, Hotel Staar. Tel. 4 08 41

**Correspondence concerning this publication should
be addressed to:**

Statistical Office of the European Communities
188a, avenue de Tervueren
Brussels 15

**STATISTISCHE INFORMATIONEN
INFORMATIONS STATISTIQUES
INFORMAZIONI STATISTICHE
STATISTISCHE MEDEDELINGEN
STATISTICAL INFORMATION**

**Vierteljahreshefte zur wirtschaftlichen
Integration Europas**

**Cahiers trimestriels de l'intégration
économique européenne**

**Quaderni trimestrali sulla integrazione
economica europea**

**Kwartaaluitgave betreffende de Europese
economische integratie**

**Quarterly review of economic
integration in Europe**

1964 — No. 4

Redaktionskomitee :

Prof. R. Wagenführ, Generaldirektor
R. Dumas, Direktor
R. Sannwald, Abteilungsleiter

Manuskripte und Besprechungsexemplare sind zu richten an :

R. Sannwald
Statistisches Amt der Europäischen Gemeinschaften
188a, av. de Tervueren, Brüssel - Tel. 71.00.90

In den gezeichneten Beiträgen äußern die Autoren ausschließlich ihre persönlichen Ansichten.

Inhaltswiedergabe nur mit Quellennachweis gestattet.

Comité de rédaction :

Prof. R. Wagenführ, directeur général
R. Dumas, directeur
R. Sannwald, chef de division

Manuscrits et ouvrages à critiquer doivent être adressés à :

R. Sannwald
Office statistique des Communautés européennes
188a, av. de Tervueren, Bruxelles - Tél. 71.00.90

Les opinions exprimées dans les articles signés reflètent les vues personnelles de leurs auteurs.

La reproduction des articles est subordonnée à l'indication de la source.

Comitato di redazione :

Prof. R. Wagenführ, Direttore generale
R. Dumas, Direttore
R. Sannwald, Capo divisione

Manoscritti e testi da recensire devono essere indirizzati a :

R. Sannwald
Istituto statistico delle Comunità europee
188a, av. de Tervueren, Bruxelles - Tel. 71.00.90

Le opinioni espresse negli articoli firmati riflettono i punti di vista dei rispettivi autori.

La riproduzione del contenuto è subordinata alla citazione della fonte.

Redactiecommissie :

Prof. R. Wagenführ, Directeur-Generaal
R. Dumas, Directeur
R. Sannwald, Afdelingshoofd

Manuscripten en exemplaren ter bespreking zijn te richten aan :

R. Sannwald
Bureau voor de Statistiek der Europese Gemeenschappen
Tervurenlaan 188a, Brussel - Tel. 71.00.90

De in de onderstaande artikelen geuite meningen komen geheel voor rekening van de schrijvers.

Het overnemen van gegevens is toegestaan mits met duidelijke bronvermelding.

Editorial Board :

Prof. R. Wagenführ, Director General
R. Dumas, Director
R. Sannwald, Head of Division

Manuscripts and review copies should be sent to :

R. Sannwald
Statistical Office of the European Communities
188a, av. de Tervueren, Brussels - Tel. 71.00.90

Views expressed in signed articles are those of the authors only.

Reproduction of the contents of this publication is subject to acknowledgement of the source.

Inhaltsverzeichnis
Sommaire
Sommario
Inhoudsopgave
Summary

		pag.
A. Vanoli	Propositions pour un cadre communautaire de comptabilité nationale	5
J. Rosen	Geldumsatz und Volkseinkommen in sieben Ländern	99
—	Toepassing van de methode der steekproeven in ruimte en tijd bij de statistiek van het goederenvervoer over de weg in Nederland	129

Bei hinreichender Nachfrage werden den Abonnenten der « Statistischen Informationen » auf Wunsch Übersetzungen der Artikel in den übrigen Amtssprachen der Gemeinschaft zur Verfügung gestellt.

Si le nombre de demandes est suffisant, les abonnés des « Informations statistiques » pourront obtenir les traductions des articles dans les autres langues de la Communauté.

Gli abbonati delle « Informazioni Statistiche » potranno ottenere la traduzione degli articoli nelle altre lingue della Comunità, qualora vi sia un numero sufficiente di domande.

Bij voldoende vraag kunnen de abonnees van « Statistische Mededelingen » op aanvraag vertalingen van artikelen in de andere talen van de Gemeenschap verkrijgen.

Articles in « Statistical Information » can be made available in any of the official languages of the Community, if demand from readers is sufficient.

Propositions pour un cadre communautaire de comptabilité nationale

Rapport présenté par
A. VANOLI ⁽¹⁾

« Cela exige de rudes efforts communs. Ils n'auront le résultat souhaité que si l'on parvient à équilibrer les intérêts sur la base d'une égale volonté de donner et d'accepter de tous les partenaires. » ⁽²⁾

Président Walter Hallstein

Amsterdam - 4 février 1965

Avertissement

Le lecteur de la présente revue a eu l'occasion, à plusieurs reprises, de se rendre compte des soucis d'harmonisation qui animaient l'Office statistique des Communautés européennes. Les comptes nationaux qui, pour leur établissement, exigent le recours à la plupart des statistiques élaborées dans les pays n'échappent pas à cette préoccupation.

Mais l'affaire est extrêmement difficile; les réunions déjà consacrées à l'étude du problème au sein de la Communauté économique européenne l'ont montré. Beaucoup d'efforts seront encore nécessaires avant que la Commission dispose du système communautaire de comptes dont elle a un impérieux besoin pour aider à la mise en œuvre de la politique économique.

Le rapport publié dans ce numéro représente un de ces efforts. Il a été préparé par André VANOLI, de l'expérience et de la compétence duquel l'Office a été heureux de profiter.

Nous espérons très vivement que cette étude, les contributions d'autres experts nationaux déjà acquises ou à venir, la collaboration des membres du groupe de travail « Comptabilité nationale », les travaux engagés sur le même sujet dans diverses instances des Nations-Unies aideront à trouver les solutions les plus convenables dans des délais relativement brefs.

R. DUMAS

⁽¹⁾ Terminé le 30 novembre 1964.

⁽²⁾ „Das erfordert harte gemeinsame Anstrengungen. Sie werden das gewünschte Ergebnis nur haben, wenn ein Interessenausgleich auf der Grundlage gleichen Gebens und Nehmens aller Partner gelingt“.

Walter Hallstein
Amsterdam, 4. Februar 1965

Table des matières

	Pages
Introduction	
Chapitre I: Le cadre comptable	11
A. La délimitation dans l'espace	11
B. Les sous-comptes	11
C. Comptabilisation en brut et en net	14
D. Prix du marché ou coût des facteurs	14
E. Les agrégats	14
F. Croisement des comptes d'agents et des comptes d'opérations	16
Chapitre II: Les unités et les groupes d'unités économiques	18
A. Les unités économiques de base	18
a. unités « fonctionnelles » et unités « institutionnelles »	18
b. les unités « institutionnelles »	19
B. Les secteurs ou groupes d'agents économiques	21
a. les critères de classification	21
b. les entreprises non financières	23
c. les entreprises d'assurance	26
d. les institutions de crédit	26
e. les ménages	26
f. les administrations publiques	27
g. les administrations privées	30
h. l'extérieur	31
i. les principales subdivisions des secteurs	32
Chapitre III: Les opérations sur biens et services	33
A. La production	33
a. production marchande et production non marchande	33
b. tableaux entrées — sorties des productions marchande et non marchande	34
c. la production des administrations publiques	37
d. la production des institutions de crédit et des entreprises d'assurance	39
B. Les comptes de biens et services	42
a. nomenclature des opérations sur biens et services	42
b. délimitation spatiale	46
c. méthodes d'évaluation	47
d. classifications	47
e. compte semi-détaillé des biens et services	49
f. tableau de calcul des opérations sur biens et services des administrations publiques	50
Chapitre IV: Les opérations de répartition	52
A. Salaires et cotisations sociales	52
B. Impôts	54
C. Loyers industriels commerciaux et fermages	54
D. Intérêts et dividendes	56
E. Résultat brut d'exploitation des entreprises publiques non autonomes	56
F. Revenu brut des entreprises individuelles	56
G. Transferts	57
H. Problème des transferts en capital	59
I. Récapitulation de la nomenclature détaillée	61
Chapitre V: Les opérations d'assurance et les comptes des entreprises d'assurance	61
A. Nature des opérations d'assurance	62
B. Traitement de la production des entreprises d'assurance (rappel)	62
C. Comptabilisation séparée des primes et des indemnités pour sinistres	63
D. Les opérations d'assurance I.A.R.D.	64
E. Les opérations d'assurance-vie	66
F. Présentation du compte des opérations d'assurance	67
G. Présentation du compte des entreprises d'assurance	69
Chapitre VI: Quelques problèmes de la décomposition en secteurs des comptes financiers	70
A. Relations entre comptes financiers et comptes non financiers	70
B. Le classement des entreprises individuelles dans les comptes financiers	72
Chapitre VII: L'enregistrement des opérations au cours du temps	75
A. La situation actuelle n'est pas satisfaisante	76
B. Suggestions	77
Conclusion	78

	Pages
Annexe: les comptes	81
Entreprises non financières	82
Entreprises d'assurance	83
Institutions de crédit	84
Ménages	85
Administrations publiques	86
Administrations privées	87
Extérieur	88
Compte simplifié des opérations sur biens et services	89
Compte détaillé des opérations sur biens et services	89
Tableau entrées — sorties de la production marchande	90
Tableau entrées — sorties des producteurs non marchands	90
Comptes des opérations de répartition	91
Comptes des opérations financières	93
Tableau économique d'ensemble	93

Introduction

1. Lors de leur réunion des 24 et 25 février 1964, les Directeurs généraux des Instituts de Statistique des pays membres ont convenu « d'établir une comptabilité communautaire répondant aux besoins de la politique économique et sociale des Communautés européennes, besoins en plein développement ».

2. Le présent rapport contient quelques propositions en vue de mettre sur pied un cadre comptable communautaire. Quoique un assez grand nombre de questions y soient abordées, il ne contient pas l'exposé systématique et détaillé d'un système comptable. Sur plusieurs points, il existe déjà en effet des travaux à l'échelle de la Communauté. Le groupe comptabilité nationale de l'Office statistique des Communautés européennes a tenté depuis trois ans d'harmoniser les positions sur beaucoup de points. Des rapports particuliers ont porté sur les comptes de l'agriculture et les comptes de l'extérieur. Une série de réunions est en cours sur les comptes financiers. Des travaux sont poursuivis notamment sur les dépenses sociales et sur l'harmonisation des comptes des administrations publiques dans la comptabilité nationale d'une part, dans les études du groupe « Comparaison des budgets » de la Direction générale des Affaires Economiques et Financières d'autre part. Il n'était pas question de reprendre tous ces problèmes. L'harmonisation entre le système comptable communautaire et ces recherches particulières devra être réalisée pendant l'élaboration même du système.

3. D'autres travaux sont actuellement entrepris sur le plan international pour la révision du système de comptabilité nationale (SCN) de l'Organisation des Nations-Unies et de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques. Il faudra naturellement en tenir compte en discutant du cadre communautaire. L'élaboration de celui-ci pourra sans doute contribuer utilement à cette œuvre complexe de révision.

4. L'utilisation déjà faite de la comptabilité nationale, notamment pour l'élaboration des budgets économiques, comme les désirs exprimés par les utilisateurs communautaires montrent que les besoins de la Communauté économique européenne sont plus proches

des besoins nationaux que de ceux des organisations internationales à vocation géographique plus large. Des détails aussi grands que sur le plan national ne sont certes pas toujours nécessaires, bien que dans les domaines où s'ébauchent des politiques communes les besoins d'une comptabilité nationale plus fine soient ressentis d'une manière quelquefois plus aigüe que sur le plan national. Etant donné l'ampleur des divergences qu'il faut tenter de surmonter sur le plan des principes mêmes de construction du cadre comptable communautaire, relativement peu d'attention a été consacrée dans ce rapport aux souhaits particuliers qui ont été formulés par plusieurs services de la Commission. L'examen des détails indispensables sera relativement aisé une fois défini le système lui-même dans son ensemble.

5. L'expérience entreprise sur le plan communautaire ne présente pas seulement un intérêt pour les institutions communautaires. L'adoption d'un cadre comptable commun rendrait plus commode la consultation par un service national des comptes des autres pays membres. L'intérêt méthodologique d'une harmonisation qui serait poussée assez loin n'est pas non plus négligeable.

6. Ce rapport s'adresse avant tout aux spécialistes qui auront à discuter de la comptabilité communautaire. Il n'était pas possible d'exposer complètement l'ensemble des questions. Des développements plus importants ont été consacrés toutefois à quelques problèmes en vue de permettre à des lecteurs non spécialistes de comprendre l'intérêt de certaines discussions entre comptables nationaux qui pourraient au premier abord paraître byzantines.

La place consacrée aux différentes questions n'est pas proportionnelle à leur importance, mais plutôt à l'ampleur des discordances qu'elles suscitent entre les pays membres.

7. Dans le délai imparti à cette première phase du travail, il n'a pas été possible d'étudier le problème d'ensemble des nomenclatures, bien que celui-ci soit un des plus importants pour assurer la comparabilité internationale. L'urgence d'un examen spécial de ce vaste domaine est manifeste.

8. Le système des comptes lui-même ne peut inclure toutes les données souhaitées, ni répondre à tous les besoins analytiques. Les exigences sont d'ailleurs parfois contradictoires. Des tableaux annexes sont notamment nécessaires. Ce rapport a cependant été centré sur le cadre comptable proprement dit dont la nature commande l'élaboration ultérieure des tableaux annexes.

9. Certaines questions n'ont pas été abordées du tout, en particulier celle des comptes de patrimoine qui n'a pas paru de première urgence au stade actuel de développement de la comptabilité nationale des six ⁽¹⁾. L'analyse détaillée des tableaux entrées-sorties et des tableaux d'opérations financières n'a pas non plus été effectuée. Ceux-ci constituent cependant une partie intégrante du système de comptes proposés. Ce sont essentiellement les problèmes communs aux différentes parties du système et ceux des relations entre ces parties qui ont été étudiés.

10. Les suggestions qui suivent ne découlent pas de la recherche du compromis à tout prix bien que la nécessité de rapprocher des positions divergentes n'ait pas été, autant que possible, perdue de vue. Les propositions faites ne représentent pas toujours celles qui ont

la préférence de l'auteur du rapport. Elles ne correspondent naturellement pas toujours aux préférences des pays. Il s'agit de faire une œuvre collective qui ne peut pas ne pas différer des préférences individuelles ou nationales. Il va de soi que ni l'Office statistique des Communautés européennes, ni l'organisme auquel l'auteur appartient ne sont a priori engagés par ce texte.

11. La terminologie utilisée est en général celle qui est familière à l'auteur. Ceci ne préjuge pas du vocabulaire à harmoniser sur le plan communautaire ni de la définition qui sera donnée des différents termes.

12. Le plan du rapport est le suivant : le schéma de comptes est d'abord présenté; vient en second lieu un chapitre consacré aux unités et aux groupes d'unités économiques; quatre chapitres sont ensuite consacrés aux opérations sur biens et services, aux opérations de répartition, aux opérations d'assurance et à quelques problèmes de la décomposition en secteurs des comptes financiers. Un chapitre spécial est consacré au problème de l'enregistrement des opérations au cours du temps. L'ensemble des comptes est enfin repris en annexe.

⁽¹⁾ Le problème des plus-values et des moins-values n'a pas été traité non plus. Il devrait être examiné cependant au cours de l'élaboration du schéma communautaire.

Le cadre comptable

13. Un cadre de comptabilité nationale comporte la description des opérations économiques et des unités qui effectuent ces opérations. On peut dresser des comptes pour les groupes d'unités économiques, appelés agents ou secteurs selon les terminologies et des comptes pour les opérations. Le compte d'un secteur enregistre les diverses opérations effectuées par ce secteur. Le compte d'une opération enregistre l'activité des divers groupes d'unités à propos de cette opération. Si on utilise des nomenclatures identiques dans les deux types de comptes, on peut croiser les comptes des agents ou secteurs et les comptes d'opérations. Au même niveau de détail des nomenclatures, l'ensemble des comptes d'agents et l'ensemble des comptes d'opérations comprennent exactement les mêmes informations mais dans une présentation différente. Les catégories d'unités et d'opérations économiques seront examinées plus loin.

Avant de dresser les comptes, il faut délimiter dans l'espace et dans le temps l'ensemble économique considéré.

A. La délimitation dans l'espace

14. Deux critères de délimitation dans l'espace sont utilisés par les pays membres, celui du territoire par la France, celui de la résidence par les autres pays. Il est proposé de retenir le critère de la résidence qui est préconisé par les organismes internationaux (O.N.U., O.C.D.E., F.M.I.) et qui est la base de l'établissement des balances des paiements. L'interprétation large du concept de résident qui a prévalu lors des discussions du groupe comptabilité nationale conduit à ne considérer comme non résidents exerçant leur activité, ou une fraction de leur activité, sur un territoire donné, qu'un petit nombre de catégories d'agents. Dans le cas des entreprises, il s'agira seulement des entreprises dont le siège est situé à l'extérieur et qui exercent une activité dans le pays sans y posséder d'établissement permanent (grands travaux, transports, recherches minières ou pétrolières dans certains cas, participation à des foires et expositions, déplacements d'affaires en général). Les administrations non rési-

dentes sont les administrations étrangères et internationales. Les ménages non résidents sont essentiellement les touristes, les diplomates et militaires étrangers, les travailleurs frontaliers et saisonniers. Il reste quelques cas limites que l'adoption de critères plus précis au cours de la révision du S.C.N. permettrait peut-être de trancher. Dans cette optique, les comptes dressés concernent les agents résidents. Le compte de l'extérieur, ou du reste du monde, reprend les opérations qui ont mis en relation un agent résident et un agent non résident.

15. L'analyse détaillée des biens et services est cependant plus facile et plus significative dans le cadre territorial : il sera donc commode de dresser les comptes de biens et services dans ce cadre et de passer, par des corrections globales, aux opérations des résidents et des non résidents. Il est parfois intéressant d'adopter le même cadre pour certaines analyses. Aussi peut-on envisager d'établir des comptes complémentaires pour l'activité des résidents hors du territoire et pour celle des non résidents à l'intérieur du territoire. Ces comptes constituent un des moyens de vérification de la cohérence du système.

16. La délimitation dans le temps pose le problème, simple, de la période comptable — dans ce rapport sont envisagés seulement les comptes annuels — et celui, complexe, de la manière de dater les opérations au cours du temps. Cette dernière question sera examinée dans un chapitre spécial.

B. Les sous-comptes

17. L'enregistrement dans un seul compte de toutes les opérations d'un secteur économique n'est pas suffisant pour l'analyse de ses activités. Aussi regroupe-t-on habituellement les opérations en sous-comptes de manière à rassembler dans un même sous-compte un solde qui le relie au sous-compte suivant. Ces soldes, très utilisés dans l'analyse économique, doivent être aussi significatifs que possible. Cette structure comptable reste cependant une construction de l'esprit; bien qu'indispensable, elle peut conduire parfois à une

interprétation biaisée de la vie économique. Les flux d'opérations sont en fait étroitement imbriqués au cours du déroulement de l'activité des agents. Cette remarque, banale, pourra peut-être conduire à préconiser, à titre complémentaire, une présentation simplifiée des comptes d'agent.

18. Dans le système de sous-comptes proposé, le compte d'affectation actuel du S.C.N. est divisé en trois : un compte de répartition primaire, un compte de répartition secondaire et un compte d'utilisation du revenu disponible. Cette présentation est identique ou proche de celle que plusieurs pays membres ont adoptée, elle fait apparaître des regroupements d'opérations et des soldes souvent considérés comme significatifs par les utilisateurs. Un compte financier est également introduit. On obtient ainsi six sous-comptes

- compte de production
- compte de répartition primaire
- compte de répartition secondaire
- compte d'utilisation du revenu disponible
- compte de capital
- compte financier.

19. Le compte de production n'est pas le compte de toutes les opérations sur biens et services de l'agent considéré, mais seulement de la partie de ces opérations qui constitue le processus de production proprement dit. De structure simple, il a en ressources la production, en emplois la consommation intermédiaire, son solde est la valeur ajoutée.

20. Le compte de répartition primaire retrace la distribution directe de la valeur ajoutée. Il a comme solde le revenu primaire.

Bien que les intérêts de la dette publique et les intérêts de la dette des consommateurs ne soient pas des opérations de distribution directe de la valeur ajoutée,

il est utile de convenir qu'ils seront retracés comme opérations des comptes de répartition primaire.

21. Le compte de répartition secondaire décrit les opérations de redistribution des revenus. Il a comme solde le revenu disponible.

22. Le compte d'utilisation du revenu disponible comporte seulement la décomposition du revenu disponible en consommation et épargne. Pour les agents qui n'ont pas de consommation finale, c'est un simple compte de liaison qui comporte, pour des montants égaux, en ressources le revenu disponible, en emplois l'épargne.

23. Le compte de capital comptabilise les variations d'actifs non financiers des agents. Il ne reprend les variations d'actifs et de passifs financiers que pour leur solde : capacité ou besoin de financement.

24. Le compte financier inscrit dans le détail ces variations d'actifs et de passifs financiers. Comme tous les comptes ne sont pas établis de manière parfaite il est bon de prévoir un poste d'ajustement égal à la différence entre les deux évaluations du solde des variations d'actifs et de passifs financiers qui ressortent du compte de capital d'une part, du compte financier d'autre part.

25. Le tableau ci-dessous montre l'articulation du système de sous-comptes. Comme il s'agit d'un schéma valable pour tous les secteurs, un certain nombre d'opérations qui constituent des ressources pour un secteur et des emplois pour un autre, y apparaissent des deux côtés.

Les opérations ont été indiquées dans une nomenclature sommaire. Leur nomenclature précise sera étudiée plus loin. Les opérations d'assurances n'ont pas été introduites pour l'instant.

Emplois	Ressources
Compte de production	
Consommation intermédiaire <i>Valeur ajoutée brute</i> — amortissements — valeur ajoutée nette	Production
Compte de répartition primaire	
Impôts liés à la production Subventions d'exploitation Salaires et cotisations sociales Autres revenus distribués <i>Revenu primaire brut</i> — amortissements — revenu primaire net	<i>Valeur ajoutée brute</i> — amortissements — valeur ajoutée nette Impôts liés à la production Subventions d'exploitation Salaires et cotisations sociales Autres revenus distribués
Compte de répartition secondaire	
Impôts sur les revenus Cotisations sociales Prestations sociales Transferts (courants ou totaux) <i>Revenu disponible brut</i> — amortissements — revenu disponible net	<i>Revenu primaire brut</i> — amortissements — revenu primaire net Impôts sur les revenus Cotisations sociales Prestations sociales Transferts (courants ou totaux)
Compte d'utilisation du revenu disponible	
Consommation <i>Épargne brute</i> — amortissements — épargne nette	<i>Revenu disponible brut</i> — amortissements — revenu disponible net
Compte de capital	
Transferts (éventuellement) Formation brute de capital fixe Variations de stocks Autres éléments d'actifs non financiers (éventuellement) <i>Capacité de financement</i>	<i>Épargne brute</i> — amortissements — épargne nette Transferts (éventuellement) Autres éléments d'actifs non financiers (éventuellement) <i>Besoin de financement</i>
Compte financier	
Variations des actifs financiers <i>Besoin de financement</i> <i>Ajustement</i>	Variations des passifs financiers <i>Capacité de financement</i> <i>Ajustement</i>

26. Dans le cas des entreprises non financières, il peut être utile de faire apparaître, comme notion intermédiaire entre la valeur ajoutée et le revenu primaire, leur revenu après impôts indirects et rémunération des facteurs externes à l'entreprise mais avant profits financiers et distribution aux propriétaires des entre-

prises (actionnaires, ménages d'entrepreneurs individuels, administrations). Le résultat d'exploitation ainsi dégagé est assez proche de la notion correspondante de la comptabilité d'entreprise. Il serait le solde d'un compte d'exploitation ayant la structure suivante :

Emplois	Ressources
Salaires et cotisations sociales Impôts liés à la production Intérêts Loyers industriels, commerciaux et fermages <i>Résultat brut d'exploitation</i>	<i>Valeur ajoutée brute</i> — amortissements — valeur ajoutée nette Subventions d'exploitation

On peut concevoir que ce compte d'exploitation apparaisse seulement en annexe, ou qu'il soit une subdivision effective du compte de répartition primaire qui serait alors, dans le cas des entreprises non financières, décomposé en compte d'exploitation et compte de distribution.

Une variante de ce compte d'exploitation peut être envisagée qui, pour chaque sous-secteur des entreprises, ferait apparaître également en ressources les intérêts et les dividendes. Le solde représenterait alors la totalité des bénéfices avant impôts et avant distribution aux propriétaires des entreprises. Les soldes des divers sous-comptes ne seraient pas additifs.

27. Les six sous-comptes principaux peuvent être dressés en principe pour tous les agents résidents. On verra plus loin cependant s'il convient de faire apparaître tous les comptes de production ou de procéder à des consolidations. Le compte des opérations avec le reste du monde pourrait avoir une structure plus simple avec une ventilation en deux (opérations courantes et opérations financières) ou trois sous-comptes (opérations courantes, opérations en capital, opérations financières).

C. Comptabilisation en brut et en net

28. Dans le schéma présenté, les amortissements ne passent pas directement du compte de production au compte de capital. Ils suivent la totalité du circuit comptable. Le système fait apparaître tous les soldes bruts, avant amortissements. La difficulté bien connue du calcul des amortissements économiques rend de beaucoup préférable pour les comparaisons internationales la comptabilisation en brut. La comptabilisation en brut rend également plus commodes les décompositions ultérieures des comptes, en évitant la contrainte de la ventilation des amortissements. Les

soldes nets peuvent cependant apparaître soit directement dans le système, comme il est prévu ici, soit — si la première procédure semblait alourdir la présentation des comptes — en note au bas des tableaux.

D. Prix du marché ou coût des facteurs

29. Le concept de valeur au coût des facteurs n'est pas introduit dans le système comptable. Il est en effet d'une utilité très limitée (pondération des indices de la production industrielle par exemple, mais les avis sont partagés même sur cet usage). Il présente par contre de nombreux inconvénients (influence de la structure fiscale, impossibilité de correspondance directe entre le revenu et ses utilisations au niveau de l'ensemble économique national, etc...). Tout le système resterait donc aux prix du marché. Il suffirait que des analyses de la valeur ajoutée au coût des facteurs soient effectuées de temps en temps, si le besoin en est ressenti.

E. Les agrégats

30. On a cherché à concevoir le système de sorte que les agrégats puissent être obtenus par addition des soldes des comptes des agents résidents. Avec les définitions actuelles des agrégats, les relations entre les soldes et les agrégats seraient les suivantes :

$$\Sigma \text{valeurs ajoutées brutes} = \text{Produit domestique brut aux prix du marché (gross domestic product at market prices du S.C.N.)}$$

$$\Sigma \text{revenus primaires bruts} = \text{Produit national brut aux prix du marché.}$$

31. Le système d'agrégats en vigueur, beaucoup trop compliqué, déroute les utilisateurs. L'élimination du

schéma comptable du concept de valeur au coût des facteurs réduit déjà considérablement le nombre de ces agrégats. Il ne paraît pas utile, même si ce concept est conservé pour des travaux complémentaires, de lui faire correspondre d'agrégat spécial.

32. Une simplification plus grande pourrait être obtenue en réduisant le nombre des concepts de produit aux prix du marché. Actuellement deux concepts existent explicitement, celui de produit domestique ⁽¹⁾, défini comme le total de la production imputable aux organismes producteurs résidents, et celui de produit national, entendu comme le total de la production imputable aux facteurs de production résidents. Un troisième concept est quelquefois dégagé comme étape du calcul des grandeurs précédentes — c'est même le concept principal des comptes français —, celui de produit territorial, c'est-à-dire de produit imputable aux organismes producteurs ou aux facteurs de production qui exercent leur activité à l'intérieur d'un territoire donné.

Ce dernier concept continuera à correspondre à une grandeur que les pays peuvent souhaiter ou non faire apparaître dans leurs comptes selon l'importance des différences entre les optiques nationale et territoriale. Cette importance varie considérablement au cours du temps.

33. Faut-il conserver dans la comptabilité nationale les deux autres concepts de produit? Étant donnée la définition large de la notion de résident ils définissent des grandeurs très proches l'une de l'autre. En outre, on peut se demander s'il est bien utile de définir une notion de produit correspondant aux facteurs de production et s'il ne suffit pas de s'en tenir à la notion de produit correspondant aux organismes producteurs. La solution actuelle présente notamment l'inconvénient, dans l'équilibre entre le produit national et ses composantes, d'introduire une complexité certaine dans les éléments concernant les relations avec le reste du monde. Les notions de « ventes de biens et services au reste du monde et revenu des facteurs versé par le reste du monde » et de « achats de biens

et services au reste du monde et revenu des facteurs versé au reste du monde » déroutent quelque peu l'utilisateur. Leur calcul à prix constants, difficile pour les marchandises et délicat pour les services, devient très subtil pour les revenus de facteurs...

Il est proposé en conséquence de ne faire correspondre une notion de production qu'aux organismes producteurs et de retenir pour les facteurs de production seulement un concept de revenu.

34. Si ceci est admis, se pose encore la question de savoir si la terminologie actuelle doit être conservée. Les termes de « produit intérieur », comme traduction de « domestic product », sont — nous l'avons vu — équivoques. Ceux de « produit domestique » ne sont guère évocateurs. On pourrait envisager d'utiliser l'expression « produit national » en lui donnant la définition actuelle du « domestic product ». Le produit national serait alors la valeur de la production des organismes producteurs résidents et on aurait :

Σ valeurs ajoutées brutes = Produit national brut
(aux prix du marché par hypothèse).

35. S'il paraissait gênant d'utiliser les termes « produit national » avec un sens différent de celui qu'ils avaient jusqu'alors, on pourrait recourir à l'expression « produit social brut » qui présenterait en outre l'avantage d'éviter toute ambiguïté avec la notion juridique de nationalité. On aurait dans ce cas :

Σ valeurs ajoutées brutes = Produit social brut.

36. Si la somme des valeurs ajoutées brutes est appelée produit national brut, la somme des revenus primaires bruts des secteurs résidents pourrait s'intituler « revenu national brut ». Le revenu national deviendrait ainsi un concept au coût du marché. Les composantes du revenu national ainsi défini resteraient en principe, pour les secteurs autres que ceux des administrations, inchangées par rapport aux composantes actuelles du revenu au coût des facteurs. Pour les administrations par contre viendrait s'y ajouter la

(¹) La traduction par produit intérieur des termes « domestic product » est particulièrement gênante. La confusion est fréquente avec la notion de produit territorial.

somme des impôts indirects nets des subventions d'exploitation ⁽¹⁾.

On aurait ainsi :

Σ revenus primaires bruts = Revenu national brut.

Le concept net correspondant serait le revenu national net ou revenu national tout court si l'on veut.

Là encore, si l'utilisation de termes identiques avec un sens différent paraissait devoir être évitée, l'adjectif « social » pourrait être utilisé. On aurait dans ce cas :

Σ revenus primaires bruts = Revenu social brut.

37. Les agrégats correspondant aux soldes des autres sous-comptes ne posent pas de problèmes. Notamment :

Σ revenus disponibles bruts = Revenu national brut disponible ou revenu social brut disponible

Σ épargnes brutes = Epargne nationale brute ou épargne sociale brute.

A chaque agrégat brut correspond, après déduction des amortissements, un agrégat net.

38. On pourrait craindre, à première vue, qu'avec les définitions proposées pour le produit national et le revenu national l'égalité du produit et du revenu ne soit plus vérifiée. Il n'en est pas ainsi. Dans une économie fermée l'égalité du produit et du revenu définis de la sorte est vérifiée à l'intérieur de l'ensemble économique national. Dans une économie ouverte, cette égalité est vérifiée en tenant compte des échanges de revenus primaires avec le reste du monde. De même que le revenu n'est pas égal à la dépense si un prêt net a été consenti au (ou reçu du) reste du monde, de même le produit n'est pas égal au revenu si des revenus primaires ont été versés à (ou reçus de) l'extérieur.

39. Une difficulté importante, qui ne disparaît pas dans le système proposé, naît de la multiplicité des approches possibles pour l'analyse de la distribution du revenu national. La notion même de revenu national

est rarement bien comprise par les utilisateurs, celle de part dans le revenu national, fréquemment utilisée, donne lieu à de nombreux contresens. En particulier la répartition primaire du revenu national est souvent confondue avec une idée de répartition du revenu national après tout ou partie des opérations de redistribution. L'analyse de la répartition du revenu national disponible ne paraît pas non plus entièrement satisfaisante pour tous les besoins, les opérations de redistribution facultatives (envois de fonds à l'extérieur de travailleurs résidents par exemple) se différenciant nettement des opérations de redistribution obligatoires comme les impôts sur les revenus.

40. La répartition des revenus devrait faire l'objet de tableaux annexes qui n'ont pu être étudiés pour le moment. On pourrait notamment présenter dans ces tableaux la distribution primaire et la redistribution du revenu national proprement dit, avant opérations de redistribution avec le reste du monde, ainsi que la répartition du revenu disponible.

F. Croisement des comptes d'agents et des comptes d'opérations

41. Le schéma comptable proposé est conçu comme un ensemble croisé de comptes d'agents ou secteurs et de comptes d'opérations. A la différence du S.C.N. actuel, il ne prévoit pas l'indication des relations directes entre les secteurs. Ceci a surtout pour but de rendre moins difficile la décomposition ultérieure des comptes (entreprises par secteurs d'activité, ménages par catégories socio-professionnelles, etc...). L'analyse des opérations effectuées par chaque groupe d'agents économiques se révèle suffisamment ardue pour que l'on évite d'avoir à retracer également les relations entre les groupes. D'autre part, il n'est pas indispensable, pour mettre en lumière certaines informations, de compliquer considérablement le système comptable lui-même. Pour beaucoup d'opérations, ou bien on voit automatiquement « qui verse à qui », ou bien on ne peut hésiter que sur certains flux marginaux dont l'analyse plus précise n'est pas d'un intérêt très grand. Pour les salaires, par exemple, est-il bien important de trouver dans le système de comptes lui-même com-

(1) La question de savoir si des secteurs autres que les administrations peuvent percevoir des impôts indirects et verser des subventions d'exploitation n'est pas abordée pour le moment.

bien les entreprises d'une part, les administrations d'autre part versent à des non-résidents? Pour les impôts, les cotisations sociales, etc... il n'y a en général pas de doute.

42. Quatre groupes d'opérations méritent cependant un examen particulier : les opérations sur biens et services, les transferts, les revenus de la propriété et de l'entreprise, les opérations financières.

43. Les opérations sur biens et services d'abord. Dans ce domaine, il est difficile en général de retracer les relations directes entre les groupes d'agents économiques parce qu'on ne sait pas, le plus souvent, si la transaction a été directe ou si elle s'est effectuée par l'intermédiaire du commerce ou encore, dans le cas de transaction directe, avec qui elle a eu lieu. En outre, les besoins portent davantage sur l'analyse détaillée des opérations par types de biens et de services que sur l'analyse des relations entre opérateurs. La concomitance, dans le détail, des deux types d'analyse soulèverait d'énormes difficultés. Aussi paraît-il préférable de réserver à des travaux complémentaires, si besoin est, l'analyse de ces relations directes.

44. Pour les transferts, la mise en lumière des interrelations entre les agents est utile à l'analyse économique. L'adoption, préconisée plus loin, d'une nomenclature détaillée des transferts permet d'obtenir presque

toute l'information désirable, soit qu'une opération ne puisse constituer une ressource que pour un seul secteur, soit qu'elle soit, par définition, un emploi d'un secteur bien identifié.

45. La même information est, dans la plupart des pays, moins indispensable pour les revenus de la propriété et de l'entreprise. Elle est en outre particulièrement difficile à obtenir. Il est suggéré par conséquent que le croisement entre les groupes d'agents économiques, à propos de ces revenus, fasse seulement l'objet d'un tableau annexe.

46. L'étude des relations entre les débiteurs et les créanciers est enfin indispensable à l'analyse des opérations financières. Le sous-compte financier d'un agent ne met pas ces relations en lumière. Mais les tableaux plus détaillés des opérations financières peuvent comporter une nomenclature plus fine des créances, les caractérisant d'après le débiteur. Le croisement de cette nomenclature et de celle des agents permet alors de présenter les données souhaitables.

47. Le schéma comptable ainsi conçu se prête à une présentation sous forme de tableau économique d'ensemble. Il suffit par exemple de porter en lignes les opérations et les soldes et en colonnes les groupes d'agents en distinguant leurs sous-comptes, selon le schéma suivant :

Tableau économique d'ensemble

	Emplois						Ressources					
	Agent l			Agent m	Total	Agent l			Agent m	Total
	Compte l	Compte q				Compte l			
Opération l												
.....												
.....												
Opération n												
Solde l												
.....												
Solde p												

Les totaux de certaines lignes fournissent directement les agrégats : produit national, revenu national, épargne nationale, etc...

48. Le nombre des sous-comptes envisagé pose quelques problèmes de présentation. Les comptes de production peuvent être repris seulement pour leur solde, la valeur ajoutée brute, l'analyse détaillée de la production faisant l'objet des tableaux entrées-sorties.

Par contre, les opérations financières, devraient être incluses, avec une nomenclature simplifiée sans doute, quand les comptes financiers auront atteint un développement suffisant. Ces problèmes de forme, fort importants à considérer du point de vue des utilisateurs, n'ont pas d'incidence sur la discussion au fond du schéma comptable et peuvent être réservés pour une phase ultérieure des travaux. Il importait seulement pour le moment de voir l'avantage d'une présentation synthétique de l'ensemble des comptes.

CHAPITRE II

Les unités et les groupes d'unités économiques

49. Les opérations économiques sont effectuées par des unités économiques. Divers types d'unités économiques ont une existence effective en tant qu'ensembles nettement délimités par rapport aux autres unités : une société par actions, un ménage de salarié, une commune. D'autres types d'unités économiques peuvent être construits intellectuellement : par exemple, l'unité qui réalise toute l'activité de production relative à un produit ou groupe de produits donnés correspond très souvent à une telle construction; elle n'est pas toujours nettement isolée dans la réalité concrète des autres unités productives. Enfin des unités économiques enclavées dans des unités plus grandes peuvent parfois être distinguées de ces unités plus grandes, soit qu'elles aient une existence intégrale, bien que non indépendante, l'administration des postes et télécommunications dans beaucoup de pays, soit encore qu'elles aient en partie une existence propre, en partie une existence confondue avec les autres éléments de l'unité plus grande; de nombreux services publics locaux sont dans cette situation.

50. La comptabilité nationale doit rassembler les unités économiques en groupes de manière à donner une vue synthétique de l'activité économique et à mettre en évidence des ensembles intelligibles. Cet assemblage pose deux questions : quels types d'unités économiques de base faut-il regrouper? Comment, sur la base

de quels critères, ces regroupements doivent-ils être réalisés?

A. Les unités économiques de base

51. Il n'est pas a priori nécessaire qu'un seul type d'unités économiques soit utilisé. Des considérations relatives à la collecte des informations statistiques et surtout à la nature des objectifs analytiques poursuivis peuvent conduire à retenir plusieurs type d'unités.

a) Unités « fonctionnelles » et unités « institutionnelles »

52. Dans le cadre comptable proposé, deux types d'unités économiques sont retenus. L'un pour l'analyse détaillée de la production, l'autre pour l'analyse de la répartition, du financement et de la dépense. L'objectif essentiel de la comptabilité nationale est de donner une vue synthétique de l'ensemble de l'activité économique en vue de permettre la prévision et d'éclairer la prise des décisions. Les liaisons détaillées à l'intérieur du système productif entre la production et la consommation intermédiaire reposent principalement sur des relations de caractère technologique, secondairement sur l'organisation des ensembles producteurs. La projection du système productif s'appuie surtout sur des hypothèses concernant la stabilité ou la

variation de ces relations techniques. L'étude des comportements économiques intervient peu. Aussi le découpage de l'économie d'après les produits ou groupes de produits et l'activité de production qui s'exerce sur ces produits est-il le plus utile pour l'analyse de la production.

53. Par contre, les relations entre les opérations de répartition de financement et de dépense dépendent essentiellement des comportements des unités en matière économique ou, plus largement, en matière économique et sociale. Inversement ces comportements, qui se manifestent par des décisions, ne semblent intelligibles qu'en considération de l'ensemble des opérations effectuées par les unités économiques. Bien sûr les opérations de production interviennent dans cet ensemble. En retenant un autre mode de découpage pour celle-ci on présume seulement que les relations entrées-sorties ne sont pas essentielles, dans leur détail, à l'étude des relations de comportement. Il n'en est pas moins nécessaire, comme on le verra, que les nomenclatures utilisées pour l'analyse de la production d'une part, pour celle des revenus et de la dépense de l'autre, soient conçues de telle manière que les interrelations entre les deux domaines d'analyse puissent être mises en lumière.

54. L'analyse détaillée de la production serait ainsi effectuée dans l'optique dite « fonctionnelle », tandis que le découpage appelé en général « institutionnel » (1) servirait pour les autres comptes. Ceci s'applique surtout aux subdivisions de la catégorie des entreprises. On peut souhaiter par contre dresser les comptes de production pour chacun des grands secteurs institutionnels : entreprises, administrations, etc... Si on veut également établir un ensemble complet de comptes pour les subdivisions de ces grands secteurs, pour les groupes d'entreprises caractérisés d'après leur activité principale par exemple, il suffirait sans doute d'établir un compte de production simplifié n'indiquant pas la décomposition par produit de la consommation intermédiaire.

C'est du découpage « institutionnel » qu'il sera question dans ce chapitre.

b. Les unités « institutionnelles »

55. Dans les conclusions de leur réunion de février 1964, les Directeurs Généraux des Instituts de Statistique des pays membres se sont prononcés sur le problème de l'unité économique de base en indiquant que les secteurs distingués en comptabilité nationale « englobent des unités appelées à prendre des décisions dans les domaines économique et financier et pour lesquelles on dispose d'éléments comptables ». Cette définition se réfère d'une part à la nature fondamentale des unités considérées, centres de décision en matière économique et financière, d'autre part à une condition nécessaire pour que ces unités soient isolées, l'existence d'éléments comptables.

56. La question est de savoir à quelles conditions on peut classer dans deux catégories différentes deux unités économiques plus ou moins liées par des relations de dépendance ou deux unités résultant du démembrement complet ou partiel, d'une unité complexe.

Il faut d'abord que l'unité en question ait des pouvoirs de décision. Mais ces pouvoirs peuvent être plus ou moins vastes, être limités au domaine de la gestion courante ou s'étendre à tous les aspects de l'activité, notamment à l'investissement et à son financement. Si l'autonomie de décision n'existe pas en matière de gestion courante ou si elle est très partielle, on ne parlera pas d'unité économique de base. Ainsi, ce ne sont pas les individus mais les ménages qui constituent des centres de décision et les individus n'interviennent dans la comptabilité nationale qu'en tant qu'unités démographiques, unités de consommation, personnes actives, etc... Mais faut-il que l'unité soit maîtresse de ses décisions d'investir et d'emprunter? Pour l'analyse à court terme, il serait en effet intéressant de ne pas séparer des unités qui dépendent d'un même centre de décision pour leurs investissements ou le financement de leurs investissements. Il serait en particulier intéressant d'avoir dans le même secteur toutes les unités dont les décisions d'investir dépendent de l'administration centrale. Cette méthode soulèverait cependant plusieurs difficultés. L'unité sous tutelle, tirant des ressources de son activité propre, peut ne dépendre de l'autorité centrale que pour le solde de son besoin

(1) Les termes « fonctionnel » et « institutionnel » ne sont pas excellents en l'espèce. Nous les employons cependant par commodité. Ils sont très utilisés dans les discussions internationales et chacun voit à peu près ce qu'ils signifient.

de financement. Le degré de tutelle pourra varier très sensiblement au cours d'une période donnée, la tutelle ne portant que sur les programmes globaux d'investissement ou s'exerçant aussi sur le détail de ces programmes. Il variera également dans le temps selon les tendances de la politique économique, l'autorité relative des dirigeants des entreprises publiques et des autorités de tutelle, etc...

57. Si on exigeait une indépendance totale on se heurterait donc au problème parfois difficile de sa constatation, on serait conduit en outre à grouper dans le même ensemble des unités qui ont été souvent constituées séparément dans la réalité, précisément parce que la nature de leurs opérations différait. L'organisation d'un service public sur une base autonome, même si cette autonomie est partielle, constitue une présomption de l'existence de ce service comme unité économique appelée à prendre des décisions précisément hors du domaine habituel d'activité de la collectivité publique dont il émane.

58. S'il y a organisation autonome il y aura également, en règle générale, existence d'éléments comptables. Mais cette comptabilité peut être plus ou moins développée, se limiter à une comptabilité d'exploitation ou comprendre également une comptabilité des opérations en capital et un bilan. Ce développement comptable pourra d'ailleurs être partiellement indépendant de la nature juridique de l'unité en question. Par exemple des services à caractère industriel ou commercial dépendant de collectivités locales non dotés de la personnalité civile ni de patrimoines juridiquement propres pourront dans certains cas avoir seulement un compte d'exploitation, dans d'autres, dans un souci de meilleure gestion, avoir un bilan complet. La liaison avec les comptes de la collectivité locale est susceptible de prendre des formes diverses : reprise de toutes les opérations dans les comptes de la collectivité, reprise des opérations courantes seulement par leur solde, etc... (1).

59. La question se pose encore de savoir si une unité qui n'a qu'une autonomie partielle et dans ce cas le

plus souvent une comptabilité partielle devra être traitée comme unité économique distincte dans une partie seulement du système comptable ou dans l'ensemble du système. Le problème existe notamment pour les services publics à caractère d'entreprise dont les opérations en capital sont directement décidées par la collectivité dont ils dépendent, financées par elle et intégrées dans les comptes de cette collectivité. Les activités économiques de ces services s'étendront-elles à leur formation de capital ou faudra-t-il laisser celle-ci dans les comptes des unités de tutelle? La première solution paraît préférable, bien qu'elle puisse soulever quelques difficultés d'application. Elle permet en effet d'avoir des groupes d'unités économiques plus homogènes dans l'ensemble des comptes.

60. Mais si une unité d'une nature donnée exerce à titre secondaire des activités qui relèvent en général d'un autre groupe d'unités économiques sans avoir constitué à cet effet d'unité particulière autonome on ne devrait pas chercher à créer de toutes pièces une unité fictive en extrayant des informations de la comptabilité de l'unité réelle. Si le ministère de l'agriculture d'un pays vend directement le bois des forêts domaniales, ce sera une activité secondaire de l'unité administrative elle-même. Si par contre l'exploitation des forêts publiques prend la forme d'un office du bois, cet office constituera une unité économique distincte.

61. Le problème est plus délicat quand une unité complexe comprend deux unités non séparées du point de vue du patrimoine ni même de la gestion courante mais qui relèvent de deux modes fondamentaux d'activité économique différentes : la production et la consommation. C'est le cas des unités entreprise individuelle-ménage de l'entrepreneur. Du point de vue des décisions économiques, on peut tantôt considérer qu'il y a deux centres de décision, dans beaucoup d'opérations de gestion courante et dès qu'il s'agit notamment d'entreprises de taille moyenne, tantôt penser à un seul centre de décision, dans la gestion du patrimoine ou, plus généralement, dans le cas de petites entreprises individuelles. Faut-il considérer qu'il y a une ou deux unités économiques de base alors qu'il n'existe pas d'éléments comptables séparés? En fait, très sou-

(1) L'organisation juridique, administrative et comptable des services locaux à caractère d'entreprise est si diverse dans les six pays, y compris à l'intérieur de chaque pays, qu'une étude spéciale est indispensable avant de prendre des décisions sur leur traitement au niveau communautaire.

vent il n'existe pas d'éléments comptables du tout et on doit, de toute manière, recourir à des informations statistiques diverses pour reconstruire les comptes soit de l'ensemble entreprise individuelle-ménage de l'entrepreneur, soit de chaque unité séparément. Cette construction ne pourra bien sûr être effectuée pour chaque unité mais devra l'être directement pour des groupes d'unités. Aussi n'y a-t-il pas d'inconvénient, pour les opérations non financières en tout cas, à considérer que l'entreprise individuelle et le ménage de l'entrepreneur constituent deux unités distinctes. Il est en outre préférable de le faire du point de vue de l'analyse économique.

L'unité économique de base peut finalement être définie à peu près de la manière suivante : c'est la cellule économique élémentaire appelée à agir et à prendre des décisions dans les domaines économique et financier; l'existence d'éléments comptables distincts de ceux de l'unité plus importante avec laquelle elle peut être liée est une condition nécessaire pour qu'elle puisse être traitée à part; cette condition ne s'applique pas aux ménages qui ne tiennent généralement pas de comptabilité.

B. Les secteurs ou groupes d'agents économiques

62. Ces centres de décision élémentaires sont groupés en catégories qui portent dans la comptabilité nationale française le nom d'agents économiques et sont appelés secteurs dans les autres pays membres et dans les systèmes internationaux. Nous employons avec le même sens dans le rapport les termes « groupes d'agents économiques » et « secteurs ».

a. Les critères de classification

63. Plusieurs critères sont utilisables pour effectuer le regroupement des agents économiques en secteurs. Les conclusions précitées de la réunion des Directeurs généraux ont retenu que les secteurs sont déterminés « sur la base du comportement économique des unités, comportement qui tient à la fois à leur réaction vis-à-vis du marché, au mode de financement de leurs activités et à l'emploi de leurs ressources ».

64. La référence au comportement économique montre que, en constituant les secteurs, on souhaite déli-

miter des ensembles aussi homogènes que possible du point de vue de l'action et des décisions économiques de manière à rendre intelligible l'activité économique passée et à faciliter la prévision de l'activité future. Le comportement se traduit par des actes économiques. On peut en proposer une définition : c'est un ensemble d'opérations économiques organisé selon une certaine structure et tel que les réactions des unités répondant à ce comportement puissent être grosso modo prévues.

65. Les comportements varient en fonction d'un assez grand nombre d'éléments : les fonctions économiques et sociales de base, les relations avec le marché, la manière de se procurer des ressources, le statut juridique, la finalité économique, le genre d'activité, la situation sociale, la situation professionnelle, la localisation régionale, la taille de l'unité, etc... Par exemple :

Fonctions économiques et sociales de base

Produire
Consommer
Financer
Administrer (ou satisfaire les besoins collectifs)

Relations avec le marché

Produire pour soi-même
Produire pour les autres par le canal du marché
Produire pour les autres sans le canal du marché
etc...

Manière de se procurer des ressources

Ventes de biens et services non facteurs
Rémunération de services facteurs de production
Subventions
Opérations de répartition obligatoires (impôts)
Opérations de répartition facultatives (dons)

Statut juridique

Public, privé, mixte
Sociétés de droit privé, de droit public, entreprises non constituées en sociétés (privées, publiques), coopératives
National, étranger

Finalité

Intérêt général, intérêt particulier
But lucratif, but non lucratif

Genre d'activité

Hôpital, coiffeur, fabricant d'automobiles...

Situation sociale et professionnelle
Employeur, salarié
Riche, pauvre et catégories intermédiaires
Professeur, ouvrier, agriculteur
Ouvrier qualifié, spécialisé, manœuvre
Célibataire, marié, avec ou sans enfants...

Taille de l'unité
Petite, moyenne, grande, etc.

66. Les classifications obtenues diffèrent évidemment selon les critères utilisés, la manière de les combiner et la hiérarchie établie entre eux. Il est clair pour certains qu'ils doivent intervenir seulement au niveau des classifications secondaires (le genre d'activité, la situation sociale et professionnelle, la taille de l'unité, la localisation régionale). Il est plus difficile d'introduire entre les autres une hiérarchie pleinement satisfaisante. Le statut juridique constitue sans doute dans un pays donné le critère le plus commode pour une classification purement institutionnelle des unités de base. Il ne paraît cependant pas le plus utile pour l'analyse économique. La distinction du public et du privé, qui est parfois difficile dans les situations mixtes, n'a pas toujours un grand intérêt, par exemple pour les banques. Sauf pour certaines opérations ou pour certaines analyses particulières elle est moins intéressante que d'autre types de classification. La finalité ne constitue pas non plus un critère général de délimitation mais seulement un critère secondaire.

67. C'est une combinaison des trois premières catégories d'éléments qui est de nature à fournir les éléments de définition des groupes d'agents économiques ou secteurs.

La fonction économique principale fournit une première distinction de base entre les agents économiques principalement producteurs, les agents principalement consommateurs, les agents à caractère principal administratif. La fonction d'administration est complexe puisque trois composantes au moins s'y distinguent : la composante politique, la gestion administrative, la redistribution des revenus. On peut analyser l'activité des unités à caractère principalement admi-

nistratif comme la production de services rendus à d'autres unités économiques ou à la collectivité. Leur comportement fondamental diffère cependant de celui des agents économiques principalement producteurs pour deux raisons essentielles : d'abord parce que ces services ne sont pas vendus individuellement à un prix de marché même quand les bénéficiaires sont identifiables (enseignement gratuit, ensuite parce que les prérogatives de puissance publique que comporte, pour beaucoup d'unités, la fonction d'administration leur permettent de se procurer des ressources par prélèvement obligatoire et donnent à leur comportement des motivations qui ne sont pas de nature purement économique (les opérations économiques qui traduisent dans la comptabilité nationale la politique militaire reflètent un comportement politique à incidence économique, non un comportement économique).

68. C'est sur la considération de ces trois fonctions analysées dans leur relation avec le marché qu'ont été distinguées traditionnellement les trois catégories principales d'agents économiques : entreprises, ménages, administrations.

69. Ces trois catégories ne permettent pas une analyse suffisamment fine des mécanismes économiques et financiers, en particulier elles ne tiennent pas compte du fait que certaines unités économiques sont spécialisées dans la fonction de financement. La fonction d'intermédiaire financier est fondamentale dans une économie complexe et on ne peut considérer que les banques se distinguent des autres entreprises seulement de la même façon que les entreprises de l'automobile se différencient de celles de l'industrie des conserves. C'est pourquoi la distinction entre les entreprises non financières et les institutions financières a été peu à peu introduite dans la comptabilité nationale. Par institutions financières on entend souvent les institutions de crédit et les entreprises d'assurance ⁽¹⁾. Ces dernières cependant ne sont pas à titre principal des intermédiaires financiers. Leur rôle dans le financement de l'économie est une conséquence de leur fonction principale qui est, en les collec-

(1) Un seul secteur a pour l'instant été envisagé dans les discussions sur les comptes financiers du groupe « comptabilité nationale ».

tivisant, de permettre sur un plan global la couverture de risques contre lesquels il aurait été difficile sinon impossible de se prémunir individuellement. Il paraît donc préférable de faire des institutions de crédit, seules unités dont la fonction principale soit de financer l'économie, une catégorie à part.

70. Il ne paraît pas pour autant souhaitable de classer les organismes d'assurance avec les entreprises non financières. La nature spécifique de leurs opérations, qui sera discutée dans un chapitre ultérieur, incline à les considérer séparément.

71. Il existe enfin des organismes qui ne peuvent être considérés comme producteurs au même titre que les entreprises, car ils ne vendent pas leurs services sur le marché, ni comme consommateurs au même titre que les ménages car la nature de leurs opérations diffère. Ils se trouvent par rapport au marché dans une situation analogue à celle des administrations publiques, mais se distinguent cependant de l'administration centrale ou des collectivités locales du fait notamment que leurs ressources consistent en général en opérations de répartition facultatives, non en prélèvements obligatoires. Ces organismes sont actuellement classés par les systèmes internationaux soit avec les ménages, soit avec les entreprises. Une solution préférable consiste à en faire une subdivision de la catégorie des administrations. Le souci de garder à la catégorie des administrations un caractère public ou semi-public conduit cependant la majorité des pays membres à rejeter cette solution. Il est proposé en conséquence d'en faire un secteur spécial qui pourrait être appelé « administrations privées » pour éviter l'expression actuelle un peu longue d'« institutions privées sans but lucratif » (1).

72. Il est proposé de retenir au total six secteurs résidents principaux :

— entreprises non financières
— entreprises d'assurance
— institutions de crédit
— ménages
— administrations publiques
— administrations privées,
et enfin le compte du reste du monde pour les opérations mettant en relation un agent économique résident et un non résident.

Nous essayerons de préciser les définitions de ces catégories (2).

b. Les entreprises non financières

73. Les entreprises non financières sont les agents économiques dont la fonction principale est de produire des biens ou des services destinés à la vente, à un prix couvrant en principe les coûts de production.

74. Cette définition appelle quelques remarques. D'abord, il ne sera pas toujours aisé de décider si on se trouve en présence de ventes ou d'une opération d'une autre nature. Il en sera ainsi notamment pour certaines ressources des administrations publiques : redevances diverses perçues à l'occasion de la réalisation de certains actes administratifs (frais d'établissement d'une carte d'identité ou d'un passeport qui peuvent être distincts dans certains pays des taxes proprement dites) ou de l'occupation du domaine public (redevances versées aux communes par les cafés et restaurants qui étendent leur activité sur les trottoirs) ou de l'utilisation de certains ouvrages publics (péages sur certains ouvrages routiers), produit des loteries publiques, etc... (3).

75. Il semble préférable de chercher à limiter les opérations de ce genre considérées comme des ventes. Beaucoup de ces versements sont liés à la réalisation d'actes rendus obligatoires en vertu des prérogatives

(1) L'expression « administrations privées » est peut-être intraduisible dans les autres langues de la Communauté. Il faudrait alors trouver des expressions équivalentes ou modifier cette appellation.

(2) Comme les nomenclatures de secteurs dépendent étroitement des structures des pays, les définitions qui suivent ne peuvent permettre de résoudre tous les cas limites. Ceux-ci devront être résolus d'après la nature concrète des unités économiques en cause.

(3) La question se posera aussi pour certaines recettes des organismes de recherche ou des entreprises industrielles elles-mêmes : un contrat de recherche passé entre les administrations publiques et un centre de recherche ou une entreprise doit-il s'analyser comme une vente de service ou un transfert ? La distinction pourra en effet être parfois très formelle entre verser une subvention à un organisme de recherche ou conclure avec lui des contrats de recherche. Le traitement de la recherche scientifique dans la comptabilité nationale n'a pu être abordé dans ce rapport. Il est souhaitable qu'un travail particulier lui soit consacré.

de puissance publique (délivrance des passeports, permis de chasse, etc...) et peuvent plutôt être considérés comme des impôts. Pour d'autres, le montant versé apparaît sans relation avec le coût du service (droits d'examen dans les universités par exemple). Dans certains cas, l'ambiguïté est plus grande, notamment pour de nombreuses taxes perçues par les collectivités locales (taxe de balayage, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, etc...). On pourrait penser distinguer selon que ces taxes sont ou non en relation avec le coût du service rendu. Cette distinction ne sera pas commode en pratique. Ces taxes sont souvent une simple modalité de la fiscalité locale qui évolue sensiblement au cours du temps. Mieux vaut sans doute les traiter comme des impôts.

76. En pratique, des recettes diverses seront souvent confondues dans les statistiques disponibles et on devra peut-être les traiter en un seul poste. Une solution de moindre mal consisterait à mettre alors l'ensemble en transferts divers.

77. Certaines unités peuvent couvrir leurs coûts à la fois par les ventes et par d'autres ressources. Trois situations sont principalement à considérer :

1. Il s'agit d'une unité qui à une double fonction économique de base. Elle produit des biens ou des services vendus d'une part, elle exerce d'autre part des activités administratives qui ne se traduisent pas par des ventes. On peut douter que se présente fréquemment le cas où les ressources des deux origines sont d'importance comparable. En toute rigueur d'après la définition donnée la classification de cette unité devrait être déterminée d'après la majorité de ses ressources. Le critère ne pourra cependant s'appliquer mécaniquement. On pourra ne savoir qu'au bout d'une assez longue période dans quelle mesure les coûts ont été couverts par des ventes. Même s'il en est finalement ainsi il ne sera pas toujours évident qu'on aura le mieux traduit le comportement des unités en question en les classant dans les entreprises. Nous pensons surtout aux organismes pu-

blics et mixte d'intervention ou d'action économique qui sont très nombreux et très divers dans la plupart des pays. Ils sont le plus souvent spécialisés dans la réalisation et parfois l'exploitation d'équipement collectifs, dans le cadre de l'aménagement urbain ou régional, plus généralement de l'équipement du territoire. On peut citer en France les organismes chargés de faire construire et d'exploiter des autoroutes et autres ouvrages routiers, les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, les grands aménagements régionaux, etc... L'activité de ces organismes consiste essentiellement à acheter des terrains ou des terres agricoles, à effectuer des investissements, à exploiter ultérieurement les ouvrages réalisés ou à revendre terres ou terrains aménagés. Le financement de leurs investissements est réalisé en partie par l'emprunt sur le marché financier, en partie par des prêts privilégiés des autorités publiques, en partie par des subventions. La rentabilité au sens commercial du terme est rarement recherchée, presque toujours difficilement atteinte, en tout cas douteuse pendant longtemps. Leur organisation se rapproche de celle de certains types d'entreprises (promoteurs dans la construction), leur comportement est certainement plus voisin de celui des administrations publiques. Du point de vue des mouvements que la comptabilité nationale cherche à retracer leur classement dans les administrations publiques est de beaucoup préférable ⁽¹⁾.

2. Il s'agit d'une unité qui exerce sans doute possible une activité de production de biens ou de services vendus mais qui ne couvre pas complètement ses coûts par ses ventes, soit parce que des tarifs trop bas lui sont imposés, soit parce que obligation lui est faite de rendre ses services gratuitement à certains utilisateurs, soit parce que, recevant une subvention ou d'autres transferts, elle ne vend ses services qu'à un prix inférieur à leur coût. Les chemins de fer et les transports urbains sont souvent dans la première situation (avec des éléments de la seconde), les hôpitaux peuvent être dans la seconde, l'enseigne-

(1) La question des ports qui exercent souvent une fonction administrative en même temps qu'ils vendent certains services n'a pu être étudiée ici.

ment privé dans la troisième. Plusieurs considérations doivent intervenir. Il est difficile de convenir d'un pourcentage précis de couverture des coûts par les ventes en deça duquel l'unité serait ipso facto une administration publique ou privée, au delà duquel elle serait non moins ipso facto une entreprise. Ceci est difficile en pratique parce que ce pourcentage variant au cours du temps pour une unité donnée, le classement de cette unité devrait en toute rigueur connaître des fluctuations incompatibles avec l'établissement des nomenclatures et des statistiques. C'est difficile également en principe parce que la nature des opérations et le comportement d'une unité économique ne se modifient pas ainsi par bond. Il faut considérer ensuite qu'une catégorie donnée, les établissements d'enseignement privé ou les hôpitaux publics par exemple, peut comprendre des unités couvrant leurs coûts par leurs ventes dans des proportions variées mais que les données statistiques la concernant s'étendront en général à l'ensemble de la catégorie sans pouvoir introduire des distinctions subtiles; il faudra donc adopter un traitement commun pour toutes les unités qui la composent. Enfin, sur le plan de la comparabilité internationale, il est possible de justifier le classement de certaines catégories d'unités dans deux secteurs différents si dans un pays les ventes ne couvrent les coûts qu'à 30 ou 40 % et dans un autre de 80 à 90 %; il est même nécessaire sans doute de procéder de la sorte; mais si dans les divers pays les ventes couvrent les coûts dans des pourcentages variant de 70 à 100 % par exemple, on ne voit pas apparaître dans cette variation de présomption d'hétérogénéité des comportements. Il semble que, pour les situations envisagées dans ce paragraphe, on doive classer hors des entreprises des organismes dont la fonction est de produire des biens et services destinés à la vente sur le marché seulement dans des cas exceptionnels, quand une fraction très importante des ressources de ces organismes provient d'une origine autre que les ventes, ce qui pourra se produire pour une partie de l'enseignement privé par exemple. On devrait veiller de toute manière à ne pas introduire de traitements différents entre plusieurs pays pour des organismes dont la fonction principale et le mode de couverture des coûts sont très proches. Il

paraît souhaitable notamment que les hôpitaux dont l'essentiel des recettes provient dans les six pays de ventes, directement aux utilisateurs ou à la Sécurité sociale, suivant un traitement identique.

3. Il s'agit d'une unité qui non seulement ne couvre pas ses coûts par ses ventes mais qui vend moins cher qu'elle n'achète, par exemple un organisme d'intervention sur les marchés agricoles. La définition proposée pour les entreprises conduit à la classer dans les administrations.

78. Il reste encore à considérer le cas, très important en pratique, d'une unité qui produit des biens pour une valeur importante mais qui, au moins pour une longue période, stocke sa production ou s'autoéquipe et ne vend rien. Ses coûts sont couverts essentiellement par des subventions. Ce peut être la situation des organismes chargés de l'énergie atomique. Leur classement comme le traitement de leurs opérations sont très liés à l'analyse de la recherche scientifique et technique et pourraient être examinés dans le cadre du travail qu'il est indispensable de consacrer à celle-ci.

79. En résumé on pourrait dire que si une unité économique couvre ses coûts par des ventes dans une proportion inférieure à 40 % par exemple, elle serait classée dans les administrations, si elle les couvre à 70 % et plus par des ventes elle serait classée dans les entreprises, que si le pourcentage de couverture est situé entre 40 et 70 % il faut discuter cas par cas. On admettrait dans cette discussion que lorsqu'un organisme a pour fonction exclusive ou quasi-exclusive de produire pour la vente il existe à son égard une présomption d'entreprise et qu'il faut des raisons importantes pour ne pas l'inclure dans le secteur des entreprises, que si au contraire la fonction d'un organisme est mixte avec un aspect administratif fortement marqué, il y aurait au contraire à son propos une présomption d'administration. Il faudrait préciser la manière d'apprécier la couverture des coûts en tenant compte notamment de l'évolution dans le temps des recettes et des dépenses.

80. Enfin, le secteur des entreprises inclut, comme on l'a vu, les entreprises individuelles. Il ne comprendrait pas en principe les organismes constitués pour rendre

aux entreprises des services ne faisant pas l'objet de vente et dont les ressources sont constituées par des subventions ou des cotisations en provenance d'une ou plusieurs entreprises (syndicats professionnels, groupements interprofessionnels divers, instituts de recherche...).

c. Les entreprises d'assurance

81. Les entreprises d'assurance sont les agents économiques qui, bien que rendant des services, ne les vendent pas en tant que tels et effectuent à titre principal des opérations d'assurance. Leur fonction est de prendre en charge, en contrepartie d'une rémunération analogue à un prix de marché, un ensemble de risques individuels qu'elles compensent sur le plan collectif. Les agents d'assurance, qui jouent seulement le rôle d'intermédiaire entre les assurés et les assureurs, pourraient être classés dans les entreprises non financières plutôt que dans les entreprises d'assurance. On examinera un peu plus loin le principal problème de délimitation qui se pose, à propos des caisses de retraite, entre les entreprises d'assurance et les autres agents économiques.

d. Les institutions de crédit

82. Les institutions de crédit sont les agents économiques dont la fonction principale est de jouer le rôle d'intermédiaire financier.

e. Les ménages

83. Les ménages comprennent l'ensemble des individus résidents en ce qu'ils effectuent des opérations liées à leur vie domestique. Ce ne sont pas les individus qui constituent les unités de base de la catégorie ménages. Cette unité est généralement définie comme l'ensemble des personnes, qui vivent habituellement dans un même logement ou local d'habitation séparé et indépendant. Quand les individus vivent dans des collectivités (militaires, détenus, membres de communautés religieuses) ils font cependant partie des ménages. De la sorte le total des individus composant les ménages est égal au total de la population résidente.

La délimitation de la catégorie ménages est à préciser par rapport à celles des entreprises non financières. Les entrepreneurs individuels sont classés dans les entreprises pour leur activité professionnelle et dans les ménages pour leur activité domestique. Il ne paraît pas souhaitable, contrairement à une méthode actuellement généralisée, de considérer que les ménages en tant que propriétaires de logements constituent des unités distinctes à classer dans les entreprises. Les investissements des ménages en logements sont le plus souvent étroitement liés à leur vie domestique soit comme moyen de se loger eux-mêmes, soit comme moyen de placement. Les comportements en jeu sont différents de ceux des entreprises. Les relations entre l'épargne et l'investissement paraissent mieux mises en lumière en considérant l'activité de logement comme une activité secondaire des ménages et l'investissement en logement ⁽¹⁾ comme un investissement des ménages plutôt qu'en les attribuant au secteur des entreprises. Il ne conviendrait pas de traiter différemment cette activité de logement selon qu'il s'agit de ménages occupant leur propre logement ou de ménages donnant en location tout ou partie des immeubles qu'ils possèdent. On pourrait convenir de traiter dans les entreprises non financières seulement les sociétés immobilières.

84. Les ménages exercent d'autres activités secondaires de production. La plus importante en dehors du logement est la production des jardins familiaux. On rencontre dans les pays membres trois traitements : cette production n'est pas reprise du tout dans la comptabilité nationale ou elle est reprise comme production des entreprises ou elle est considérée comme production des ménages. Une solution commune est nécessaire. On renverra sur ce point au rapport de M. MAYER et aux discussions des experts des comptes de l'agriculture ⁽²⁾.

85. Enfin, dans les propositions faites ici, la catégorie des ménages ne comprend pas les organisations privées de toute nature qui seraient classées dans la catégorie spéciale des administrations privées.

(1) Comme on le verra au chapitre IV, les investissements en bâtiments à usage d'exploitation que les ménages louent à des entreprises par exemple devraient également être traités comme investissements des ménages.

(2) Cfr. : « Méthodes utilisées dans les pays de la CEE pour l'établissement des comptes économiques de l'agriculture », Informations statistiques n° 3, 1963.

f. Les administrations publiques

86. Les administrations publiques sont l'ensemble des agents économiques qui jouent le rôle d'administrateur de la politique de la nation, notamment en rendant à la collectivité et aux individus des services qui ne font pas individuellement l'objet d'un échange et en assurant une certaine redistribution des revenus. Elles se procurent leurs ressources essentiellement par des prélèvements obligatoires sur les ressources des autres agents.

87. Les services qui juridiquement font partie des administrations mais qui d'une part remplissent les conditions nécessaires pour être considérés comme des unités autonomes et d'autre part répondent à la définition des entreprises non financières sont, comme nous l'avons vu, classés avec celles-ci. Les ventes des administrations correspondent donc seulement à des activités secondaires non érigées en services autonomes et revêtant un caractère exceptionnel. Certains problèmes de frontière avec la catégorie des entreprises non financières ont été évoqués plus haut. Les principales difficultés de délimitation concernent la subdivision Sécurité sociale à l'intérieur de la catégorie des administrations publiques. La question a fait l'objet de longs débats au cours de plusieurs réunions du Groupe comptabilité nationale. Il n'a pas été possible de la reprendre entièrement pendant la préparation de ce rapport.

88. Les mécanismes de protection sociale ont pour but principaux de protéger l'ensemble ou certaines catégories d'agents économiques contre certains risques et d'assurer une redistribution des revenus. Ces mécanismes sont variés. Les deux composantes sécurité et redistribution s'y trouvent mêlées à des degrés divers. Elles sont étroitement liées dans le cas de l'aide sociale, les transferts n'étant alors subordonnés à aucune contrepartie directe mais seulement à la considération de la situation actuelle des bénéficiaires. Elles le sont moins quand le versement des prestations est subordonné au paiement préalable pendant la période en cours ou pendant une période antérieure de cotisations. Les prestations ne sont plus alors que partiellement un mécanisme de redistribution.

89. La protection des individus contre diverses éventualités n'est pas réalisée uniquement par les mécanis-

mes de protection sociale. Trois formes de protection peuvent être principalement distinguées :

- la protection par des mécanismes purement individuels d'abord : les individus épargnent et effectuent des investissements ou des placements en vue de disposer des ressources nécessaires au cas où se réaliseraient certains risques;
- la protection par des mécanismes individuels-collectifs de type commercial ensuite : la couverture des risques n'est plus assurée par des mécanismes purement individuels mais grâce à la compensation sur un plan plus général, par l'intermédiaire d'unités économiques spécialisées, d'un grand nombre de risques individuels. Les relations entre les agents économiques assurés et les unités économiques qui effectuent la compensation de ces risques sont des relations de marché. Les agents économiques sont libres, dans le cadre de réglementations destinées à protéger les intérêts des tiers comportant parfois une obligation générale d'assurance, de recourir ou non au mécanisme de l'assurance;
- la protection par des mécanismes collectifs institués dans le cadre de la politique sociale : ce sont les mécanismes de protection sociale dont il a été question.

90. Les unités économiques dont la fonction principale est de distribuer des prestations sociales et dont les ressources sont constituées surtout par des prélèvements obligatoires sur les ressources des autres agents (cotisations sociales ou impôts) constituent le secteur de la Sécurité sociale.

91. La délimitation de ce secteur se pose notamment par rapport à trois autres types d'unités économiques :

1. Certaines unités économiques versent directement elles-mêmes à leurs salariés, dans le cadre de la législation sociale, les prestations qui sont fournies aux autres salariés par les organismes de Sécurité sociale. C'est le cas notamment, avec des extensions diverses selon les pays, du système de protection sociale de tout ou partie des salariés des administrations publiques. Il convient alors semble-t-il de considérer ces opérations comme activité des unités économiques qui les réalisent effectivement.

2. Certaines unités sont constituées en vue de fournir des compléments aux prestations sociales.

Nous discuterons d'abord des compléments aux prestations autres que les retraites. Les ressources de ces organismes sont constituées essentiellement par des opérations de répartition facultatives, les cotisations de leurs membres. Les intéressés sont libres ou non d'adhérer à l'organisme. Etant donné la définition assez restrictive du secteur administrations publiques qui recueille l'adhésion de la plupart des pays membres, des organismes constitués en vue de fournir à leurs membres, en échange de cotisations, des compléments de prestations sociales pourraient être classés dans les administrations privées. Leurs opérations seraient qualifiées soit de cotisations sociales et de prestations sociales, soit de transferts divers.

Les organismes privés d'aide sociale dont les ressources proviennent essentiellement de dons seraient classés également dans les administrations privées.

3. Certaines unités sont constituées en vue de fournir des compléments aux prestations sociales de vieillesse ou de fournir des prestations de vieillesse à des catégories sociales ou professionnelles non couvertes par des régimes de protection sociale ou encore de les fournir, dans le cadre de la législation sociale, à certaines catégories professionnelles.

92. Les caisses de retraites sont donc des agents économiques dont le rôle est d'assurer à leurs affiliés des retraites ou des compléments de retraite. Le classement de ces caisses comme le traitement de leurs opérations font l'objet de divergences très importantes entre les pays membres. Les deux positions extrêmes sont les suivantes : ces caisses sont classées dans la Sécurité sociale ou avec les entreprises d'assurance-vie, leurs relations avec leurs adhérents sont traitées comme des opérations courantes ou comme des opérations financières. L'excédent des cotisations sur les frais de fonctionnement et les prestations apparaît dans un cas comme une épargne de la Sécurité sociale, dans l'autre comme une épargne des ménages. Les opérations financières des caisses sont retracées dans un cas comme opérations de la Sécurité sociale, dans l'autre comme opérations du secteur qui comprend les entreprises d'assurance-vie et les caisses de retraite. Des différences importantes dans la nature ou les opérations de ces organismes pourraient naturellement

conduire à des traitements différents. Il semble cependant que des divergences existent même quand il s'agit de caisses ayant des statuts voisins et exerçant leur activité dans des conditions analogues.

93. Nous envisagerons d'abord l'analyse des opérations. Il se ramène en partie à une discussion sur l'épargne. Le montant global de celle-ci est le même dans les divers traitements, sous réserve des opérations avec le reste du monde. Mais sa répartition entre les agents résidents est modifiée. Il vaut mieux raisonner distinctement sur les flux de cotisations et de prestations. Faut-il considérer le versement de cotisations aux caisses de retraite comme une opération d'épargne, c'est-à-dire comme le placement d'une somme qui aurait pu être consacrée à la consommation? Faut-il considérer la perception d'une retraite comme une liquidation de placements? Pour répondre à la première question, on peut distinguer selon que l'adhésion à une caisse de retraite est facultative ou obligatoire. Si l'affiliation est obligatoire, on ne voit pas très bien ce qui, du point de vue des comportements économiques en jeu, distingue le prélèvement sur les salaires destiné à une caisse de retraite du prélèvement destiné à un régime d'assurance-vieillesse dans le cadre de la Sécurité sociale au sens étroit du terme ou même du prélèvement de toute autre cotisation sociale. Il est difficile dans ce cas de donner à la fraction de l'épargne ainsi imputée aux ménages une signification décisionnelle. Cette partie du revenu n'était pas disponible et il n'y avait pas plus de décision à prendre à son sujet qu'à propos des impôts sur les revenus. Aussi bien ne prétend-on pas en général que c'est de l'épargne pure et simple mais de l'épargne forcée. Les ménages, ajoute-t-on parfois, devraient avoir une épargne libre plus forte s'il n'existait pas de caisses de retraite. Sans doute, mais d'une part le même raisonnement peut s'appliquer à d'autres systèmes de protection sociale — s'il n'y avait pas d'assurances sociales les ménages prévoyants devraient constituer des réserves en vue des périodes de maladie, interruption de travail, etc... —, d'autre part pourquoi vouloir, alors que les choses ont changé, les retracer de la même manière? Il s'agit de sommes sur lesquelles les ménages n'ont pas de pouvoir de décision et, a fortiori, d'une épargne sur l'emploi de laquelle ils ne peuvent rien. Si l'adhésion est facultative, la situation est un peu différente puisque la fraction correspondante du revenu ne sera pas non plus dispo-

nible, mais que l'on peut considérer qu'elle est pré-affectée par une décision libre exerçant ses effets sur toute une série d'années.

94. Considérons maintenant la seconde question. Faut-il regarder la perception d'une retraite comme la liquidation d'une fraction de l'épargne antérieurement accumulée? Naturellement la réponse à cette question sera en grande partie conditionnée par la position prise sur la première. On peut toutefois la discuter aussi en elle-même. D'abord il est évident que les ménages qui perçoivent les retraites ne vont rien liquider du tout et pour cause, les actifs se trouvent dans le patrimoine des caisses de retraite. En nous plaçant ensuite du point de vue de l'analyse du revenu disponible, des relations entre le revenu et la consommation il paraît quelque peu choquant de ne pas considérer que les pensions et les retraites, quelles que soient les modalités de leur calcul et l'organisation des systèmes dans le cadre desquels elles sont versées, constituent une composante du revenu disponible. Ces remarques valent cette fois qu'il s'agisse de retraites versées par des caisses à adhésion obligatoire ou facultative.

La séparation des deux flux n'est pas un artifice de discussion. Si nous imaginons le compte des ménages ventilé par catégories socio-professionnelles, il est évident que les cotisations seront versées et les retraites reçues par des catégories de ménages en général différentes.

95. Ces considérations nous font penser que pour les systèmes de retraite à affiliation automatique en tout cas il serait meilleur de comptabiliser en opérations courantes les cotisations aux régimes de retraite et les pensions versées par ceux-ci. Pour les systèmes à affiliation facultative on pourrait envisager, se fondant sur une différence initiale de comportement, de considérer ces flux comme des opérations en capital. Toutefois, comme l'incidence économique des retraites reçues est la même quel que soit le mode d'affiliation et comme le système de comptes en serait simplifié, il serait peut-être opportun de traiter de la même manière les relations entre les ménages et les caisses de retraite, que l'affiliation à celles-ci soit ou non obligatoire.

96. Nous envisagerons maintenant le classement des caisses elles-mêmes. Les caisses de retraite répondent-

elles aux critères de définition de la Sécurité sociale en tant que subdivision du secteur des administrations publiques? Nous n'avons pas donné des administrations publiques une définition strictement juridique. Des organismes de droit privé, éventuellement organisés en sociétés, peuvent même s'y trouver, par exemple parmi les organismes publics et mixtes d'intervention économique dont il a été question. Mais il s'agit bien sûr d'organismes dans lesquels les pouvoirs publics détiennent la majorité et qu'ils contrôlent étroitement. Nous avons toutefois indiqué que les administrations publiques se procurent leurs ressources essentiellement par des prélèvements obligatoires sur les ressources des autres agents, ce qui ne peut s'appliquer aux caisses de retraite à adhésion facultative. On peut également se demander si les caisses de retraite interviennent ou non comme la Sécurité sociale dans la redistribution des revenus, question qui appelle une réponse nuancée. En effet, nous l'avons vu, la Sécurité sociale a une double fonction de sécurité et de redistribution. Les caisses de retraite assurent surtout aux ménages une sécurité plus grande. On peut considérer aussi qu'elles interviennent dans une certaine mesure dans la redistribution, par exemple quand les retraites varient non seulement en fonction des versements antérieurs des bénéficiaires mais aussi d'après l'évolution des salaires des cotisants actuels. La fixation de la valeur du point de retraite, dans les systèmes de caisses organisés de la sorte, peut faire distribuer aux retraités une partie des gains de productivité des travailleurs actifs. Une autre considération qui pourrait intervenir serait celle de l'analogie des comportements en matière financière. De ce point de vue les caisses de retraite, qui fonctionnent avec des réserves alors que les systèmes de retraite, de la Sécurité sociale ou les régimes de retraite des fonctionnaires quand l'Etat verse directement les pensions n'en constituent pas, se rapprocheraient peut-être le plus des entreprises d'assurance-vie.

97. Plusieurs solutions sont susceptibles d'être envisagées :

— classer ensemble toutes les caisses de retraite, à des fins simplificatrices, soit dans la Sécurité sociale, en élargissant sa définition de manière à en faire le sous-secteur « Sécurité sociale et caisses de retraite », soit dans les entreprises d'assurance en faisant de celles-ci le secteur « entreprises d'assu-

rance et caisses de retraite » pour lequel il faudrait trouver une définition convenable, soit dans les administrations privées;

- ventiler les caisses de retraite entre plusieurs secteurs en se basant notamment sur le critère de l'obligation légale ou réglementaire, ou sur celui de l'obligation légale ou réglementaire ou imposée par convention collective pour les caisses à mettre dans la Sécurité sociale, les autres étant réunies soit avec les entreprises d'assurance, soit avec les administrations privées.

98. La constitution d'un sous-secteur « Sécurité sociale et caisses de retraite » a notre préférence. La politique sociale dans la plupart des pays évolue d'ailleurs dans le sens de l'extension des systèmes de retraite. Mais il se peut que cette solution reflète mal la nature des caisses de retraite dans certains pays. Une des autres méthodes de classement suggérées pourrait être envisagée. Le traitement des opérations des caisses devrait être le même dans tous les cas.

g. Les administrations privées

99. Les administrations privées comprennent les agents économiques qui rendent essentiellement, comme les administrations publiques, des services non échangés sur le marché mais tirent la plus grande partie de leurs ressources d'opérations de répartition facultatives.

100. Les administrations privées comprennent des institutions de statut juridique variable. La liste suivante montre à titre indicatif quelles catégories d'organismes peuvent notamment y figurer :

- les cultes,
- tout ou partie de l'enseignement privé,
- les organismes inter-professionnels divers (centres de recherche, etc...),
- les ordres professionnels et syndicats patronaux,
- les syndicats ouvriers,
- les partis politiques,
- les associations sportives, culturelles, touristiques, de bienfaisance, d'entraide, etc...,
- les fondations diverses.

101. La frontière entre les administrations privées et les ménages est simple à établir puisque ces derniers

comprennent des personnes physiques tandis que les administrations privées sont des personnes morales.

102. La délimitation de principe avec les entreprises non financières et les institutions de crédit est également simple : ne doivent pas figurer dans les administrations privées des organismes dont la fonction principale est de produire pour le marché ou de jouer le rôle d'intermédiaire financier.

103. La délimitation avec les entreprises d'assurances peut varier selon les solutions retenues pour le traitement des caisses de retraite.

104. Les principaux problèmes de frontière se posent par rapport aux administrations publiques. Deux cas sont principalement à considérer. D'abord celui d'organismes interprofessionnels dont les ressources peuvent provenir en grande partie de taxes parafiscales et qui interviennent parfois dans la réalisation de certains aspects de la politique économique, par exemple en France le Groupement national interprofessionnel de la betterave, de la canne et des industries productrices de sucre et d'alcool (G.N.I.B.C.). Il faudrait examiner concrètement les principaux organismes de ce type dans chaque pays avant de se prononcer.

105. Se pose ensuite le cas de l'enseignement privé. Les situations sont très diverses selon les pays. Aussi les catégories d'établissements d'enseignement privé sont-elles nombreuses. On trouve en particulier :

- enseignement privé à caractère commercial pur et simple,
- enseignement privé à caractère non commercial vendant ses services à leur coût,
- enseignement privé à caractère non commercial vendant ses services à des prix inférieurs à leur coût parce qu'une partie des ressources provient de dons ou de revenus du patrimoine,
- enseignement privé à caractère non commercial vendant ses services à des prix inférieurs à leur coût parce qu'une partie de ses ressources provient de subventions des administrations publiques,
- enseignement privé à caractère non commercial vendant ses services gratuitement ou quasi gratuitement parce que les administrations publiques

prennent en charge la totalité ou quasi totalité des coûts.

Quand les paiements des parents d'élèves couvrent la plus grande partie des coûts, ces établissements devraient être, d'après l'ensemble des définitions retenues, considérés comme entreprises non financières. Quand au contraire une fraction importante des coûts est couverte par d'autres ressources, les établissements devraient être considérés comme administrations. Si la totalité ou la quasi-totalité des coûts est couverte par les administrations publiques et si l'enseignement est gratuit ou quasi-gratuit, comme aux Pays-Bas, on peut penser que l'enseignement privé, confessionnel en l'espèce, n'est qu'une modalité particulière de l'enseignement public et que le traitement de cet enseignement dans la catégorie administrations publiques est tout à fait justifié.

106. Ces quelques remarques ne règlent pas toutes les difficultés qui surgissent à propos du traitement de l'enseignement. Il est possible par exemple que dans un pays les dépenses de fonctionnement soient couvertes par les administrations publiques mais que les dépenses en capital restent à la charge d'organismes ayant le caractère d'administrations privées, avec ou sans subvention des administrations publiques. Il se trouve également que très souvent, dans l'enseignement public, une partie des dépenses des écoles sont à la charge de l'administration centrale, une partie à la charge des communes, etc... On peut soit considérer l'établissement scolaire comme une unité de base et retracer les flux de subventions adéquats, soit admettre que très souvent l'établissement scolaire ne constitue pas une unité économique de base, les dépenses pour l'enseignement restent alors dans les comptes des agents qui les supportent effectivement, un regroupement fonctionnel mettant en lumière, aux fins d'analyse, l'ensemble de la catégorie enseignement. Cette dernière solution nous semble préférable.

107. Les solutions retenues pour la définition du sous-secteur de la Sécurité sociale auront, rappelons-le, une incidence, sur le contenu de la catégorie administrations privées.

108. Il pourra paraître difficile d'établir les comptes du secteur administrations privées. On estimera peut-être qu'en laissant celles-ci dans le secteur avec lequel

elles sont le plus étroitement liées on évite l'évaluation délicate de certains flux, qu'en outre leur nombre même (il existe des milliers d'associations de faible importance) rend difficile la collecte exhaustive des données les concernant. Cette catégorie est cependant nécessaire, elle doit en particulier jouer un rôle d'épuration des secteurs entreprises et ménages, les rendant ainsi plus homogènes. Il faut remarquer encore que leur classement dans les secteurs entreprises non financières ou ménages ne règle qu'au niveau global le problème de l'estimation de leurs opérations; dans des comptes plus détaillés pour les entreprises ou les ménages on retrouve le problème. Il faut enfin noter que le problème n'est pas de procéder à un recensement exhaustif des comptes de tous les organismes susceptibles d'entrer dans la catégorie. Le dépouillement des comptes est nécessaire pour les plus importants d'entre eux. Dans d'autres cas, on doit pouvoir se limiter à reconstruire pour l'essentiel leurs comptes à partir des principaux flux de ressources : versements des ménages (d'après les enquêtes sur les dépenses de ceux-ci), subventions des administrations publiques, taxes parafiscales perçues le cas échéant. La structure de leurs dépenses peut être obtenue en extrapolant les résultats de l'analyse de comptes particuliers, en effectuant de temps en temps un sondage, etc... Les administrations privées sont l'exemple type d'une situation dans laquelle, si on rejetait le principe de cette catégorie parce qu'il est difficile d'en dresser les comptes, le mieux serait l'ennemi du bien.

h. *L'extérieur*

109. Le compte du reste du monde reprend les opérations effectuées entre les résidents et les non résidents. Bien qu'il ne soit pas établi sur une base géographique, ce compte pourrait plus simplement être appelé « compte de l'extérieur ». Une exigence évidente d'un système communautaire est qu'il soit toujours décomposé en

- pays de la CEE,
- pays tiers.

Les institutions communautaires ne sont considérées comme résidentes d'aucun des pays membres. Elles sont cependant un élément de l'ensemble constitué par les six pays et leurs institutions communes. Un compte consolidé des six devrait les inclure. Dans le compte de l'extérieur la subdivision « pays de la CEE » doit donc comprendre les opérations entre les rési-

dents d'un pays donné et les résidents des autres pays membres ou les institutions communes. L'établissement d'un compte pour les Communautés Européennes, ventilé par pays, est dès lors nécessaire.

i. Les principales subdivisions des secteurs

110. Notre propos a surtout porté dans ce chapitre sur la décomposition sectorielle principale. Nous n'avons pu examiner de manière détaillée les subdivisions qui seraient nécessaires en fonction des besoins particuliers de la Communauté Européenne, notamment pour le compte des entreprises non financières. Le système de comptes proposé est de toute façon détaillable selon les besoins.

111. La ventilation la plus utile du compte des entreprises non financières est sans doute, sur le plan communautaire, par groupes d'entreprises classées d'après leur activité principale (secteurs au sens de la comptabilité nationale française) : entreprises agricoles, etc... La nomenclature de ces secteurs ou groupes d'entreprises devra être examinée dans la suite du travail, en tenant compte à la fois des besoins de l'analyse des entreprises et des relations avec les autres nomenclatures. Dans un premier temps une ventilation des entreprises non financières en quatre groupes : agriculture, industrie, transport, commerce et services fournirait déjà un détail appréciable. Deux autres types de décomposition doivent être envisagés, même s'ils paraissent moins importants pour le moment sur le plan de la Communauté : entre les entreprises publiques et les entreprises privées, entre les sociétés et les entreprises individuelles. La deuxième ventilation impliquera ⁽¹⁾ un examen des formes juridiques d'organisation des entreprises, on pourra notamment chercher s'il est possible de grouper avec les sociétés les entreprises individuelles de taille importante dont le comportement se rapproche davantage

de celui des sociétés que de celui des petites entreprises familiales.

112. Il suffirait vraisemblablement de subdiviser seulement au niveau des comptes financiers le secteur des entreprises d'assurance et celui des institutions de crédit.

113. Pour les ménages, la décomposition d'après la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage est sans doute la plus utile sur le plan des six. Les travaux dans ce domaine sont encore assez peu avancés. Un accord sur la nomenclature devrait être recherché de manière à éviter un développement dispersé gênant après coup les comparaisons. Une nomenclature minimale pourrait être :

- exploitants agricoles,
- autres professions indépendantes,
- salariés,
- personnes non actives et population des institutions.

114. La décomposition du compte des administrations publiques est indispensable. On distingue habituellement l'administration centrale, les collectivités locales et la Sécurité sociale. On pourrait envisager plutôt une ventilation en quatre sous-secteurs :

- administration centrale ou Etat ⁽²⁾ ⁽³⁾,
- collectivités locales ⁽³⁾,
- Sécurité sociale,
- organismes publics et mixtes d'intervention ou d'action économique.

115. La dernière catégorie a été évoquée à propos de la délimitation entre les entreprises non financières et les administrations publiques. Son contenu devrait être précisé sur la base d'un examen concret des organismes existants dans les divers pays.

⁽¹⁾ L'étude des diverses formes des entreprises dans les six pays est cependant souhaitable dès la première phase des travaux. Elle devrait porter également sur les services publics à caractère industriel ou commercial, leurs formes juridiques, leurs relations avec les collectivités dont ils émanent, etc...

⁽²⁾ Les systèmes internationaux qualifient d'État l'ensemble des administrations publiques. Dans les pays de langue française et en Italie le mot État désigne la seule administration centrale. Il serait préférable de le retenir dans cette acception.

⁽³⁾ Les comptes nationaux de la république fédérale d'Allemagne pourraient indiquer s'ils veulent classer les Länder dans l'un ou l'autre sous-secteur ou s'ils estiment que, même dans le cadre communautaire, il faudrait en faire un sous-secteur spécial.

Les opérations sur biens et services

116. Il semble admis que le système de comptes pour la Communauté Economique Européenne doit comprendre l'étude assez détaillée de la production et des autres opérations sur biens et services. L'intérêt de cette intégration est double, méthodologique et analytique. Sur le plan des méthodes d'abord, l'extension de la comptabilité nationale à l'ensemble du processus économique permet l'utilisation d'une masse plus grande de données et oblige à multiplier les recoupements. La cohérence du système de comptes est ainsi mieux assurée. Sur le plan de l'analyse ensuite, l'étude détaillée des opérations sur biens et services fournit d'une part un ensemble d'informations qui enrichissent l'interprétation de l'évolution économique dans le passé et dans le court terme et constitue d'autre part l'ossature des projections à moyen terme.

A. La production

117. L'analyse des opérations sur biens et services suppose d'abord que soient tracées les limites de la production. Sans être exhaustif (les services des ménagères par exemple n'y sont pas inclus), le concept de production du S.C.N., retenu également par les pays membres autres que la France, est extensif puisqu'il inclut notamment non seulement la production au sens courant, production des entreprises essentiellement, mais aussi les services domestiques rendus sous la forme de travail salarié et les services rendus par les salariés des administrations. Les comptes nationaux français limitent par contre la production aux biens et services qui s'échangent habituellement sur le marché. La frontière entre la production et la répartition peut ainsi varier sensiblement ⁽¹⁾. Bien que des points de vue théoriques puissent être à la base des choix retenus, on retiendra surtout de cette diversité l'idée que la délimitation de la production, sans être arbitraire, est largement conventionnelle. Quelle que soit la notion de production retenue on peut toujours, avec plus ou moins de difficultés retracer la totalité du circuit économique.

a. *Production marchande et production non marchande*

118. Le cadre comptable des six ne peut guère retenir un concept de production différent de celui qui sera admis pour l'ensemble du monde et s'éloignera vraisemblablement peu du concept en usage dans le S.C.N. actuel. Il est suggéré toutefois que soient explicitement introduites deux notions de production, la production marchande et la production non marchande.

119. Le concept de production marchande s'appliquerait aux biens et services qui s'échangent habituellement sur le marché, même si une fraction de ces biens ne fait pas l'objet d'un échange réel (autoconsommation, auto-équipement par exemple). Il s'agit donc des biens et services pour lesquels il existe un prix de marché (quelle que soit la forme de ce marché : concurrentielle, monopolistique, etc...).

120. Le concept de production non marchande s'appliquerait, lui, aux services (il ne semble pas qu'il existe de biens entrant dans cette définition) qui ne s'échangent pas habituellement sur le marché et dont la valeur, en l'absence de prix de marché, est mesurée par le coût de production.

121. Les comportements qui jouent dans ces deux types de production sont totalement différents, tant du côté des producteurs que du côté des utilisateurs. Leur processus de production n'est pas le même. Les méthodes de calcul qui s'y appliquent diffèrent. L'estimation de l'évolution à prix constants, difficile déjà pour les services vendus, devient tout à fait particulière pour la production mesurée par les coûts. Aussi la distinction de ces deux notions de production est-elle fondamentale pour l'analyse économique.

122. La répartition de la production totale entre les deux catégories soulève quelques problèmes.

(1) Les pays qui suivent les principes de la comptabilité du produit matériel (système C.P.M.) adoptent une notion plus restrictive que celle des comptes français.

Il est possible qu'un service de même nature soit tantôt fourni à un prix de marché, tantôt rendu à la collectivité sans échanges individuels (enseignement, santé, police même). Ces services seront analysés selon le cas soit dans la production marchande, soit dans la production non marchande.

123. On devrait considérer que les services domestiques rendus sous la forme de travail salarié entrent dans la production non marchande. En effet, ce que les salaires et cotisations sociales versés à ces salariés mesurent n'est pas la valeur des services elle-même mais la rémunération d'un facteur de production. Pour des raisons évidentes de simplification on ne cherche pas à mesurer ces services par la somme des biens utilisés et des salaires payés. Il n'en reste pas moins que les domestiques sont des salariés, non des entrepreneurs individuels, et que la production correspondante est une production des ménages des employeurs. Des services analogues (laveurs de vitres, cireurs de parquets) peuvent être rendus contre prix de marché par des entreprises. Ils font alors partie de la production marchande.

124. Une question plus délicate se pose à propos de la production des entreprises d'assurance et des institutions de crédit. Pour les premiers, on se trouve en présence d'un élément qui à première vue ressemble à un prix. Il y a un flux monétaire entre l'assuré et l'assureur qui ne constitue pas un prélèvement obligatoire sur les ressources de l'assuré en vertu de prérogatives de puissance publique mais résulte d'un contrat conclu, en général, librement (bien que la liberté puisse ne s'appliquer qu'au choix de l'assureur dans le cadre d'une obligation de s'assurer). Mais, même quand une opération de service est retracée en comptabilité nationale entre les assurés et les assureurs — question qui sera discutée plus loin —, ce service est, toujours dans les assurances-vie, presque toujours dans les assurances-risques, mesuré d'une manière particulière, soit comme la différence entre deux flux de primes et d'indemnités pour sinistres, soit comme la somme des éléments du coût de fonctionnement des entreprises d'assurances. Aussi paraît-il préférable, en

dépit de l'existence de « tarifs » en matière d'assurance, de retracer la production des entreprises d'assurance dans la production non marchande. A fortiori convient-il de traiter de la sorte la production des institutions de crédit.

125. Les termes de production marchande ou de production pour le marché ne doivent donc pas induire en erreur. Ce n'est pas parce qu'il y a un marché financier un « marché » des assurances peut-être, un marché du travail que les opérations qui s'y traitent appartiennent au marché des biens et services. C'est seulement d'une manière fictive que l'on pourrait parler de ventes à propos des services de banque ou d'assurances qui ne viennent pas en tant que tels sur le marché. Il est souhaitable de ne pas le faire.

126. En distinguant ainsi les deux types de production, rien ne s'oppose à ce que les administrations soient traitées effectivement comme agent produisant la valeur totale des services rendus à la collectivité et pas seulement la valeur de la rémunération de leurs salariés et le loyer imputé des bâtiments qu'elles utilisent comme dans la version actuelle du S.C.N.

b. *Tableaux entrées-sorties des productions marchandes et non marchandes*

127. La nécessité d'analyser de manière distincte les deux types de production conduit à concevoir deux tableaux entrées-sorties ⁽¹⁾, l'un pour la production marchande, l'autre pour la production non marchande.

128. Dans le tableau entrées-sorties de la production marchande, les consommations de biens et services marchands par les producteurs non marchands ne figureraient ni dans la consommation intermédiaire reprise dans la partie centrale du tableau, ni dans les emplois finals, mais constitueraient une catégorie spéciale d'opération « consommation intermédiaire des producteurs non marchands », retracée dans des colonnes particulières. Ce tableau aurait donc schématiquement la structure suivante :

(1) Nous utilisons dans ce chapitre l'expression « tableau entrées-sorties » qui a été retenue pour les travaux de l'O.S.C.E. en la matière.

Tableau entrées-sorties de la production marchande

	Consommation intermédiaire des producteurs marchands		Consommation intermédiaire des producteurs non marchands	Emplois finals	Total des emplois
	Branche l	Branche n			
Produit l					
Produit m					
Composantes de la valeur ajoutée					
Autres éléments des ressources					
Total des ressources					

129. Le tableau entrées-sorties de la production non marchande comprendrait dans la partie centrale du tableau en colonnes les diverses fonctions entre lesquelles se répartit l'activité des administrations publiques, les services vendus par les administrations privées, les services domestiques, les services bancaires et les services d'assurance. Dans chaque colonne on trouverait le détail des biens et services marchands

nécessaires à l'activité de la fonction considérée et les composantes de la valeur ajoutée. Dans l'autre sens, le tableau comprendrait d'abord les lignes correspondant aux produits marchands utilisés par les diverses fonctions, puis les lignes indiquant le ou les emplois effectués de la production des diverses fonctions. Le tableau pourrait se présenter de la manière suivante :

Tableau entrées-sorties de la production non marchande

	Consommation intermédiaire des producteurs non marchands		Emplois de la production non marchande	Total des emplois
	Fonction l	Fonction p		
Produit l				
Produit m				
Fonction l				
Fonction p				
Composantes de la valeur ajoutée				
Total des ressources				

Les cadres barrés ne comprendraient aucun chiffre.

130. L'adoption de nomenclatures adéquates dans les deux tableaux laisse la possibilité de les réunir le cas échéant en un tableau unique dans lequel par exemple la colonne et la ligne enseignement ou la colonne et la ligne transports se rapporteraient à la fois aux services vendus sur le marché et aux services collectifs. Il est souhaitable cependant — pour les raisons de fond indiquées plus haut — que les deux tableaux ne soient pas consolidés. Il n'est d'ailleurs pas certain qu'ils puissent ou doivent être établis avec la même périodicité.

131. On peut alors penser à seulement les regrouper à des fins de présentation sans les agréger, c'est-à-dire en laissant distinctes les colonnes et les lignes relatives aux biens et services vendus et aux services non marchands. On aurait dans ce cas côte à côte deux colonnes enseignement ou transports, par exemple. Le tableau revêtirait la forme suivante :

Tableau entrées-sorties de la production marchande et non marchande

	Consommation intermédiaire des producteurs marchands et non marchands						Emplois finals	Total des emplois
	Branche l	Fonction l	Branche Trans- ports	Fonction Trans- ports	Branche n	Fonction p		
Produit l								
Fonction l								
Produit transports								
Fonction transports								
Produit m								
Fonction p								
Composantes de la valeur- ajoutée								
Autres éléments des res- sources								
Total des ressources								

Les questions de présentation ne devraient pas soulever de difficultés considérables.

132. Le problème se pose encore du traitement de la production marchande secondaire des producteurs non marchands. La solution la plus logique consisterait à traiter cette production secondaire dans les branches

correspondantes du tableau de la production marchande. Il sera difficile cependant dans la plupart des cas d'extraire de la consommation de biens et services marchands par les administrations la fraction de cette

consommation qui sert à la production marchande des administrations. Cette façon de procéder peut se révéler particulièrement lourde, pour un faible avantage, quand les tableaux entrées-sorties sont établis fréquemment. Comme il s'agira en général de montants peu importants, on pourrait convenir de retracer cette production marchande secondaire des producteurs non

marchands dans le tableau entrées-sorties de la production non marchande. Ce tableau pourrait se présenter alors de la manière suivante (pour éviter toute ambiguïté le titre de « tableau entrées-sorties des producteurs non marchands » serait peut-être préférable) :

Tableau entrées-sorties de la production non marchande

	Consommation intermédiaire des producteurs non marchands		Emplois de la production non marchande	Production marchande des producteurs non marchands	Total des emplois
	Fonction l	Fonction p			
Produit l					
Produit m					
Fonction l					
Fonction p					
Composantes de la valeur ajoutée					
Total des ressources					

133. Dans le tableau entrées-sorties de la production marchande, la production marchande des producteurs non marchands serait alors reprise dans les autres éléments des ressources en dehors de la partie centrale du tableau.

Cette production marchande comprendrait à la fois des ventes, de l'autoéquipement, éventuellement de la formation de stocks.

c. La production des administrations publiques

134. Le tableau entrées-sorties de la production non marchande constitue notamment le développement des comptes de production des producteurs non marchands. Le compte global de production des administrations publiques a la forme suivante :

Compte de production des administrations publiques

Consommation intermédiaire de biens et services marchands
Valeur ajoutée brute

Production de biens et services marchands
— ventes
— autoéquipement
— variations de stocks
Production non marchande

135. Pour que ceci constitue vraiment un compte de production des administrations, il faut que le poste « Consommation intermédiaire de biens et services marchands » comprenne seulement les biens et services nécessaires au fonctionnement des services des administrations et à la production des biens et services marchands, à l'exclusion des biens mis en stock ⁽¹⁾, ceux-ci étant repris dans les emplois finals du tableau entrées-sorties de la production marchande, et à l'exclusion des biens et services qui sont achetés par les administrations et distribués par elles aux ménages dans le cadre de l'aide sociale ou de prestations sociales en nature (ce dernier point sera discuté à nouveau lors de l'examen des transferts) ou comme salaires en nature.

136. Il faut encore que les ventes des administrations publiques comptabilisées au titre des biens et services marchands portent effectivement sur des biens et services produits par les administrations. Les ventes de biens d'occasion devraient être retracées d'une autre manière, qui sera examinée plus loin.

137. La valeur ajoutée des administrations publiques est mesurée, dans le système actuel, par les salaires et cotisations sociales versées et le loyer imputé des bâtiments administratifs. Ce dernier élément se décompose en amortissements et loyer net. L'imputation de ce loyer net ne présente pas un grand intérêt. On pourrait envisager de négliger ce poste et de ne retenir que les amortissements. Un examen approfondi du calcul des amortissements des administrations, qui n'a pu être effectué dans le cadre de cette esquisse, devrait avoir lieu au cours de l'élaboration complète du système comptable. Il faudrait enfin reprendre

dans leur valeur ajoutée les impôts liés à la production payés par les administrations. Les intérêts de la dette publique par contre ne semblent pas devoir être retenus, pour les raisons indiquées dans le S.C.N. (§ 33) et pour quelques autres qu'on ne développera pas ici.

138. Les services rendus par les administrations à la collectivité sans échanges individuels bénéficient évidemment aux agents économiques qui composent cette collectivité. Faut-il pour autant chercher à en répartir la valeur entre ces agents, faut-il notamment la ventiler entre consommation intermédiaire et consommation finale? Il existe deux raisons majeures de ne pas procéder ainsi. D'une part, cette ventilation, plusieurs fois tentée, se heurte à de très grosses difficultés d'ordre théorique et statistique; pour de nombreux services administratifs elle ne peut faire l'objet que d'une répartition conventionnelle. D'autre part, à supposer cette ventilation faite, le montant considéré comme consommation intermédiaire ne correspondrait pas en général à celui des impôts liés à la production, ni le montant considéré comme consommation finale à celui des impôts sur les revenus versés par les ménages. Des flux de rééquilibrage devraient être introduits et l'ensemble du schéma deviendrait d'une très grande subtilité. Aussi convient-il, dans la comptabilité nationale, ce qui n'exclut pas l'intérêt de recherches autonomes sur ce sujet, de maintenir la convention consistant à faire consommer par les administrations elles-mêmes leur propre production, bien qu'elle conduise à une évaluation du produit national plus élevée que dans l'hypothèse d'une ventilation de cette production entre les autres agents. Plus que le montant absolu du produit national ce qui importe

(1) On connaîtra difficilement les variations de stocks de biens destinés au fonctionnement habituel des services. Il suffira en pratique de pouvoir isoler les stocks importants de matières premières qui peuvent être remis le cas échéant sur le marché (stocks constitués à des fins stratégiques ou dans le cadre de politiques d'intervention sur les marchés agricoles).

d'ailleurs c'est que celui-ci soit évalué de manière homogène dans l'espace et dans le temps.

139. Les services rendus par les administrations privées peuvent facilement être traités de la même manière que ceux des administrations publiques.

140. Les services domestiques ne soulèvent pas de difficultés.

d. La production des institutions de crédit et des entreprises d'assurance

141. Le traitement des institutions de crédit et des entreprises d'assurance comme agents producteurs pose par contre plusieurs questions. La première est de savoir ce qu'il faut considérer comme production de services de ces organismes, la seconde de décider quels emplois cette production doit recevoir. Le système international actuel ventile cette production entre les différents agents économiques, y compris le reste du monde. La production des institutions de crédit, mesurée par « l'excédent du revenu des investissements échéant aux banques par rapport à l'intérêt des dépôts échéant aux déposants » (1), est répartie entre les divers agents sur la base par exemple de la répartition des dépôts de ces agents auprès des institutions de crédit (O.C.D.E. p. 53, S.C.N. § 199) ou d'un « critère plus accessible » (S.C.N. § 199). Le système normalisé de l'O.C.D.E. précise (p. 53) qu'on pourra procéder à la répartition à l'intérieur du secteur des entreprises en se fondant sur la valeur ajoutée dans les différentes branches d'activité. La république fédérale d'Allemagne préfère pour sa part ventiler ces services bancaires imputés entre les déposants et les emprunteurs, et pas seulement entre les déposants. Comme la répartition des dépôts n'est pas la même que celle des emprunts, comme la part des entreprises est en particulier plus importante dans les emprunts que dans les dépôts, cette méthode conduit à une évaluation du produit national plus faible que la méthode de répartition d'après les seuls dépôts. En

effet, la part des services bancaires imputés aux ménages constitue un emploi final, tandis que celle qui est imputée aux entreprises est une consommation intermédiaire.

142. Les utilisations de service des divers agents étant ainsi augmentées mais les flux effectifs d'intérêts et de dividendes continuant à être comptabilisés, un revenu imputé est versé à ces agents par les institutions de crédit de manière que les comptes des uns et des autres restent équilibrés.

143. Ces principes de traitement de la production des institutions de crédit appellent de nombreuses remarques (2). S'il est bien clair que les institutions de crédit rendent des services au public, en tenant leurs comptes et en effectuant pour eux un grand nombre d'opérations, il est moins clair que ces services soient convenablement mesurés par la différence entre les revenus financiers et les intérêts versés aux déposants puisque les intérêts et les dividendes ont la nature, en partie tout au moins, de revenus de facteurs de production. Il est encore moins clair que l'on puisse considérer les services rendus au public comme proportionnels au montant des dépôts ou au montant des dépôts et des emprunts. Si cette proportionnalité existait ce serait non pas avec les dépôts ou les emprunts figurant en fin de période à l'actif et au passif des agents considérés, mais avec la masse totale des dépôts et des emprunts effectués pendant toute la période. Il faudrait donc considérer l'intégrale de la courbe des dépôts et des emprunts pendant cette période. Mais on peut douter fortement de cette relation de proportionnalité, des montants égaux de dépôts ou d'emprunts pouvant donner lieu à des prestations des services très variables de la part des institutions de crédit selon le nombre des opérations effectuées par le déposant ou l'emprunteur.

144. Il n'existe pas de moyen satisfaisant de saisir l'utilisation des services bancaires. La ventilation de ces services entre les branches d'un tableau entrées-sorties complique sérieusement l'établissement de ce tableau

(1) Système normalisé de l'O.C.D.E. p. 52 de l'édition française; S.C.N. § 119.

(2) On en trouvera quelques-unes dans la note du secrétariat de l'O.C.D.E. sur la révision en cours du système international de comptabilité nationale (O.C.D.E., DES/NI/64-12-20 novembre 1964)

du point de vue statistique ⁽¹⁾ ⁽²⁾, tout en obscurcissant la signification de la valeur ajoutée dégagée pour ces branches. On introduit ainsi un élément d'arbitraire qui ne peut que compliquer les comparaisons internationales. On rend plus difficile l'utilisation du tableau pour les projections à moyen terme, la proportionnalité entre la production d'une branche et les utilisations de services bancaires définies de la sorte pouvant difficilement être postulée, même en première analyse. Enfin, la multiplication des flux imputés rend le système de comptes peu lisible pour les utilisateurs autres que les comptables nationaux. La satisfaction théorique tirée peut-être de ce traitement est de loin compensée par les inconvénients qui viennent d'être évoqués. Son intérêt pratique pour les utilisations de la comptabilité nationale est nul.

145. Trois types de solutions peuvent être notamment envisagés pour sortir de la difficulté.

146. La première solution consisterait à traiter les intérêts versés aux banques comme des achats de services. Elle a l'avantage d'éviter toute imputation mais elle soulève des objections qui paraissent décisives. Il est difficile de traiter les intérêts reçus par les institutions de crédit comme des ventes de services de celles-ci et les intérêts reçus par les autres agents comme des opérations de répartition, de traiter les intérêts reçus par les institutions de crédit comme des ventes et ceux qu'elles versent comme des opérations de répartition. Il est difficile enfin de considérer les intérêts versés par les producteurs, bien qu'ils aient le caractère de charges d'exploitation, comme des consommations intermédiaires. Il n'y a pas de relation d'entrée bien claire entre les intérêts versés et la production d'une branche. On ferait dépendre, en procédant de la sorte, la consommation intermédiaire et la valeur ajoutée d'une branche de la structure du financement de cette branche. Il serait alors tentant, d'un point de vue théorique, de traiter aussi comme consommation intermédiaire des intérêts imputés sur capitaux propres, ce qui aurait le double inconvénient d'exiger un traitement complexe et de faire disparaître l'avantage principal de la solution proposée.

147. La seconde solution, plus radicale, serait de ne pas traiter les institutions de crédit comme des agents producteurs et de considérer que leur activité s'exerce entièrement ou quasi entièrement dans le domaine de la répartition. Dans une première variante, c'est le traitement suivi dans les comptes français aussi bien pour les institutions de crédit et les entreprises d'assurance que pour les administrations, les utilisations de biens et services marchands par les institutions de crédit sont considérées comme consommation finale, leurs ventes de services comme consommations négatives. Ces institutions n'ont pas de compte de production, leur valeur ajoutée est nulle. On peut aussi concevoir de dresser un compte de production comportant en emplois les consommations de biens et services des institutions de crédit et en ressources seulement leurs ventes. Leur valeur ajoutée sera alors négative ou très faible.

Ce type de solution évite toute imputation et présente ainsi l'avantage de la simplicité. La description qu'il donne des flux économiques concernés est claire. Cependant, comme ce système soulève des critiques d'un point de vue théorique tant de la part de la plupart des pays que des systèmes internationaux en vigueur qui désirent faire apparaître une valeur ajoutée pour cette partie de l'économie, il n'est pas proposé de l'adopter pour le cadre comptable communautaire.

148. La troisième solution, qui pourrait être retenue sur le plan communautaire, figure dans la note précitée du secrétariat de l'O.C.D.E. (§ 32). Elle consiste à faire consommer par les institutions de crédit elles-mêmes les services bancaires imputés. C'est donc une solution analogue à celle qui est suivie pour les services des administrations. Elle permet à la fois de retracer une activité de production et une valeur ajoutée au titre des institutions de crédit et d'éviter un circuit complexe de revenus et de consommations imputés dans les comptes des autres agents et dans les relations entre ces agents et les institutions de crédit. Une imputation demeure nécessaire mais elle est limitée aux seules institutions de crédit. La structure générale de leurs comptes est alors la suivante :

(¹) La valeur ajoutée est un critère accessoire de répartition particulièrement dangereux. Son application automatique conduirait par exemple à imputer à l'agriculture, dans plusieurs pays, un montant de services bancaires de toute évidence disproportionné.

(²) Il faut notamment, en toute rigueur, savoir ventiler pour chaque branche d'activité les dépôts des entrepreneurs individuels en dépôts des entreprises et dépôts des ménages, ce qui est un des problèmes statistiques les plus difficiles au niveau des comptes financiers.

Compte de production	
Consommation intermédiaire de biens et services marchands Valeur ajoutée	Production de services marchands Production non marchande
Compte de répartition primaire	
Impôts liés à la production Salaires bruts et cotisations sociales Intérêts versés Autres revenus distribués Revenu primaire (revenu primaire réel) (revenu primaire imputé)	Valeur ajoutée Intérêts reçus Autres revenus reçus
Compte de répartition secondaire	
Impôts sur les revenus Revenu disponible (revenu disponible réel) (revenu disponible imputé)	Revenu primaire
Compte d'utilisation du revenu disponible	
Consommation Épargne	Revenu disponible

On a : production non marchande = revenu primaire imputé = revenu disponible imputé = consommation.

149. On peut objecter que les deux soldes revenu primaire et revenu disponible ne sont pas significatifs et donnent une vue singulièrement déformée des revenus réels de ces institutions. C'est vrai. L'inconvénient peut cependant être limité si ces soldes sont décomposés, par exemple en notes en bas de tableau sinon dans les comptes eux-mêmes, en partie réelle et partie imputée. On peut encore objecter qu'il est choquant d'attribuer une consommation finale aux institutions de crédit. C'est vrai également. On pourrait pour limiter l'équivoque trouver pour cette consommation une appellation particulière qui s'appliquera également à la consommation des administrations. Les termes « consommation collective » conviendraient peut-être. On peut objecter enfin que le produit national se trouvera majoré du montant qui aurait pu être considéré comme consommation intermédiaire des entreprises. C'est vrai aussi. Le problème est le même que pour les services des administrations mais les montants en cause sont beaucoup plus faibles et la surestimation ainsi introduite doit être au maximum de l'ordre de 1 % du produit national.

Cette solution est semble-t-il la seule qui puisse donner satisfaction à la fois à ceux qui veulent traiter les institutions de crédit comme agents producteurs et à ceux qui veulent retracer les opérations telles qu'elles

apparaissent dans la réalité en limitant au maximum la création de flux imputés ou l'éclatement de flux réels.

150. Dans sa note le secrétariat de l'O.C.D.E. propose également (§ 3) de modifier le mode de calcul de la valeur ajoutée des institutions de crédit en adoptant la même méthode d'évaluation que pour les services des administrations. Cette suggestion est intéressante compte tenu toutefois des remarques qui ont été faites ci-dessus à propos du loyer net imputé et des impôts liés à la production. La valeur ajoutée des institutions de crédit serait ainsi mesurée par les salaires et cotisations sociales, les amortissements et les impôts qui sont pour elles charges d'exploitation.

151. En procédant de cette manière, l'incidence sur le montant du produit national du traitement proposé pour la « consommation collective » des institutions de crédit serait réduite. Elle serait approximativement égale à la différence entre le montant des services bancaires considéré comme consommation intermédiaire dans le système actuel et celui des profits des institutions de crédit.

152. Une dernière proposition faite à ce sujet dans la même note consiste à traiter les services bancaires vendus comme des suppléments d'intérêts plutôt que comme des ventes de services de manière à assurer une

plus grande comparabilité internationale et à éviter une ventilation difficile dans les tableaux entrées-sorties. Cette suggestion devrait faire l'objet d'un examen ultérieur entre les six.

153. La production des entreprises d'assurance pourrait également être traitée comme « consommation collective » de ces entreprises elles-mêmes. Ceci permettrait d'éviter la ventilation des flux de primes entre des achats de services d'une part, des opérations de répartition d'autre part. Leur valeur ajoutée pourrait soit être évaluée de la même manière que celle des administrations et des institutions de crédit, soit inclure également leurs bénéficiaires, ce qui ne soulève pas les mêmes difficultés que pour les banques. Le problème d'ensemble du traitement des opérations d'assurance et des entreprises d'assurance fera plus loin l'objet d'un chapitre spécial.

154. Dans les hypothèses retenues ici, la partie consommation intermédiaire des producteurs non marchands du tableau entrées-sorties de la production marchande comprendrait quatre colonnes pour les administrations publiques, les administrations privées, les institutions de crédit et les entreprises d'assurance. La partie emplois de la production non marchande du tableau entrées-sorties de la production non marchande comprendrait cinq colonnes pour les quatre catégories d'agents précédemment nommées et pour les ménages. Au croisement de ces colonnes et des lignes correspondant aux diverses catégories de services non marchands (appelées fonctions dans le tableau) figureraient les chiffres des emplois de la production non marchande. Il y aurait un chiffre dans la colonne ménages (pour les services domestiques), un chiffre dans la colonne institutions de crédit, un ou plusieurs chiffres dans la colonne entreprises d'assurance (selon que plusieurs formes d'assurance seraient ou non distinguées en ligne) et autant de chiffres dans les colonnes administrations publiques et administrations privées qu'il y aurait de fonctions distinguées dans l'activité de ces secteurs.

B. Les comptes de biens et services

155. Il convient d'examiner maintenant plus complètement les relations entre l'analyse des opérations sur biens et services et le reste des comptes. Nous envisageons successivement la nomenclature des opérations sur

biens et services, le cadre spatial d'établissements des comptes, les méthodes d'évaluation, enfin les classifications utilisées dans les tableaux entrées-sorties, les comptes de biens et services et le reste du système comptable. Il ne s'agit pas bien entendu d'étudier en détail tous les problèmes liés à l'établissement des tableaux entrées-sorties, ne seront évoqués ici ni le traitement des produits secondaires ou des produits liés, ni celui des transports par exemple, mais seulement d'aborder ceux qui intéressent directement l'intégration de ces tableaux à l'ensemble de la comptabilité nationale.

a. Nomenclature des opérations sur biens et services

156. La première exigence de cette intégration est que la nomenclature des opérations sur biens et services soit la même dans toutes les parties du système comptable et que les définitions de chaque poste de cette nomenclature soient identiques. Les catégories suivantes d'opérations sur biens et services sont proposées :

- Production marchande
- Production non marchande
- Consommation intermédiaire des producteurs marchands
- Consommation intermédiaire des producteurs non marchands
- Intraconsommation
- Consommation finale (éventuellement consommation tout court)
- Consommation collective
- Formation brute de capital fixe ou investissements bruts
- Variations de stocks
- Opérations sur terrains et biens d'équipement d'occasion
- Opérations sur biens de consommation d'occasion
- Exportations de biens F.O.B.
- Exportations de services (avec importations de biens F.O.B.)
- Exportations de services (avec importations de biens C.A.F.)
- Importations de biens C.A.F.
- Importations de biens F.O.B.
- Importations de services (avec importations de biens C.A.F.)
- Importations de services (avec importations de biens F.O.B.).

157. Il n'entre pas dans le propos de ce rapport de reprendre en détail les définitions de chacun des postes dont le contenu ou bien est clair par lui-même, ou bien a déjà fait l'objet de discussions au sein du groupe comptabilité nationale ou devra encore être débattu ultérieurement ⁽¹⁾. Quelques précisions seulement seront apportées.

158. L'intraconsommation est l'utilisation par une unité participant à la production des biens ou services dont elle est elle-même productrice. La question de savoir si l'intraconsommation doit apparaître dans la diagonale principale du tableau entrées-sorties ou si elle doit être éliminée ne sera pas discutée ici.

159. Le terme « investissement » est souvent utilisé en comptabilité nationale pour désigner le total de la formation de capital fixe et des variations de stocks. Le langage courant par contre lui donne généralement le sens de formation de capital fixe. De manière à éviter l'équivoque (en français tout au moins) il est proposé de considérer « formation de capital fixe » et « investissements » comme des synonymes.

160. Les opérations sur terrains et biens d'équipement d'occasion font l'objet d'une rubrique spéciale. S'il s'agit de transactions intéressantes, dans les deux sens, des investisseurs, les montants en question apparaîtraient dans les comptes de capital des agents intéressés. S'agissant d'opérations concernant un investisseur dans le sens de la vente, un consommateur ou l'extérieur dans l'autre, le montant en cause se trouverait dans le compte de capital du cédant à la rubrique « opérations sur terrains et biens d'équipement d'occasion » et dans le compte d'utilisation du revenu disponible des ménages ou dans le compte des opérations courantes de l'extérieur. Si la transaction porte sur un bien de consommation qui devient bien de capital (cas des automobiles d'occasion vendues par les ménages aux entreprises par exemple), l'analyse, qui ne fait pas de difficulté du côté de l'acquéreur (la transaction sera reprise en principe au poste « opérations sur terrains et biens d'équipement d'occa-

sion »), est plus délicate du côté du vendeur. On peut envisager de la traiter soit comme opération du compte de capital de celui-ci, soit comme opération du compte d'utilisation du revenu disponible (comme consommation négative ou bien en portant dans ce compte une opération spéciale). La première solution est difficile à envisager car ou bien il faudrait traiter de la même manière les transactions sur biens de consommation d'occasion entre ménages, ce qui serait choquant du point de vue des acheteurs, ou bien traiter différemment l'opération selon que la vente est effectuée à un ménage ou à un investisseur, mais on se heurtera d'une part au fait que le plus souvent des intermédiaires spécialisés font écran, d'autre part à la difficulté logique d'analyser l'opération, du point de vue du vendeur, comme une ressource en capital dans un cas, une ressource courante dans l'autre alors que manifestement elle ne change pas de nature ⁽²⁾. Il reste le traitement comme opération du compte d'utilisation du revenu disponible. L'hypothèse de la consommation finale négative n'est défendable que si les montants en cause sont faibles, sinon la signification de certaines rubriques, comme la consommation d'automobiles, sera peu claire. Aussi paraît-il préférable de créer un poste spécial « opérations sur biens de consommation d'occasion ». Les ventes de biens de consommation d'occasion par les administrations pourraient également être reprises sous cette rubrique dans leur compte d'utilisation du revenu disponible.

161. On peut discuter la question de savoir si les postes « opérations sur terrains et biens d'équipement d'occasion » et « opérations sur biens de consommation d'occasion » doivent figurer selon le cas en emplois ou en ressources des comptes. C'est une convention à adopter. Il sera peut-être plus commode de placer toujours ce poste (en net) du côté des emplois des comptes. C'est la solution qui a été provisoirement retenue dans ce travail.

162. Il découle de ce qui précède que les « opérations sur terrains et biens d'équipement d'occasion » d'une

(1) L'étude détaillée par l'O.S.C.E. des tableaux entrées-sorties établis par les pays membres permettra d'approfondir le contenu de la plupart de ces rubriques.

(2) On peut encore envisager de traiter les transactions entre ménages comme opérations au compte de capital des vendeurs et comme opérations du compte d'utilisation du revenu disponible des acheteurs. Il n'y aurait pas de difficulté dans ce cas à reprendre aussi au compte le capital des ménages les ventes aux investisseurs. Cette solution assez séduisante se heurte au principe du traitement des biens de consommation comme éléments non patrimoniaux et oblige à évaluer toutes les transactions sur biens de consommation des ménages, même les transactions intrasectorielles.

part, les « opérations sur biens de consommation d'occasion » d'autre part ne seront pas équilibrées isolément mais seulement dans le cadre de l'équilibre d'ensemble des opérations sur biens et services que l'on étudiera bientôt. En effet des « opérations sur terrains et biens d'équipement d'occasion » pourront avoir comme correspondance des « opérations sur biens de consommation d'occasion » et vice-versa. Les deux catégories pourront également avoir leur contrepartie dans les importations ou les exportations. Enfin la manière de comptabiliser les coûts de transfert des biens d'occasion influera de son côté sur l'évaluation respective de ces opérations chez les vendeurs et chez les acheteurs.

163. La discussion qui précède est bien sûr de principe, les transactions sur biens d'occasion étant le plus souvent mal connues. On retrouve cependant toujours des éléments dans les comptes des administrations ou des entreprises. Il importerait surtout de s'assurer d'un traitement cohérent des opérations sur terrains, bâtiments existants et véhicules automobiles sur lesquels portent les principales transactions d'occasion. Peut-être faudrait-il, si ces opérations étaient mieux connues dans l'avenir, distinguer nettement dans l'analyse détaillée par produit des biens et services les opérations sur biens d'occasion des opérations sur biens neufs.

164. Sept catégories d'opérations ont été prévues pour les relations avec l'extérieur. Elles ont pour but de satisfaire deux exigences, celle de l'analyse détaillée pour laquelle il n'est guère possible d'envisager la comptabilisation des importations de biens F.O.B. (1) et celle de l'analyse globale qui doit pouvoir s'appuyer à la fois sur les données C.A.F. et les données F.O.B. Il est inévitable que les importations soient comptées C.A.F. dans les tableaux entrées-sorties. La question qui se pose alors est de savoir si le compte de l'extérieur doit également enregistrer les importations de cette manière, quitte à ce qu'un tableau complémentaire soit introduit qui présente les relations extérieures avec une comptabilisation F.O.B./F.O.B. des marchan-

disés, ou si ce compte doit enregistrer les importations F.O.B., le tableau complémentaire devenant un tableau de passage entre le tableau entrées-sorties et le compte de l'extérieur. La question est relativement secondaire parce que, dans les deux cas, il faut présenter les chiffres selon les deux optiques. On inclinerait plutôt vers la première solution qui assure une relation plus directe entre le compte de l'extérieur et les tableaux entrées-sorties et qui est plus commode pour les utilisateurs familiarisés avec la manipulation des statistiques douanières. Le rapprochement des prévisions des budgets économiques et des données douanières courantes est notamment facilité.

Quelle que soit la solution adoptée pour les biens, il est nécessaire que ceux-ci soient toujours présentés séparément des échanges de services. Les intitulés prévus pour les services, avec indication entre parenthèses du mode de comptabilisation des importations de biens correspondantes, n'ont pas les qualités de l'élégance, mais la vertu d'une relative clarté. Rappelons que les exportations de services (avec importations de biens C.A.F.) sont égales à la somme des exportations de services (avec importations de biens F.O.B.) et des frais de transport sur importations dus à des résidents. Les importations de services (avec importations de biens C.A.F.) sont égales à la différence entre les importations de services (avec importations de biens F.O.B.) et les frais de transport sur importations dus à des non-résidents.

165. L'articulation des comptes proposée dans le chapitre relatif au cadre comptable montre que, à la différence des présentations utilisées par les systèmes internationaux et beaucoup de systèmes nationaux, les opérations sur biens et services qui apparaissent dans le compte d'un agent n'ont pas de contre-écriture directe dans le compte d'un autre agent. Ceci est en harmonie avec le principe général de construction proposé qui consiste à croiser des comptes d'agents et des comptes d'opérations. L'équilibre des biens et services apparaît explicitement dans le compte des opérations sur biens et services qui se présente globalement de la manière suivante :

(1) Cette comptabilisation ne présente guère d'intérêt pour les équilibres détaillés de biens et services. Elle éviterait par contre, si elle était possible, des interprétations souvent erronées des relations avec l'extérieur portant sur certains produits ou groupes de produits pour lesquels on rapproche brutalement les chiffres d'importations C.A.F. de ceux des exportations F.O.B.

Emplois	Ressources
Compte des biens et services	
Consommation intermédiaire des producteurs marchands Consommation intermédiaire des producteurs non marchands (Intraconsommation) Consommation finale Consommation collective Formation brute de capital fixe Variations de stocks Opérations sur terrains et biens d'équipement d'occasion Opérations sur biens de consommation d'occasion Exportations de biens F.O.B. Exportations de services (avec importations de biens C.A.F.)	Production marchande Production non marchande Opérations sur terrains et biens d'équipement d'occasion Opérations sur biens de consommation d'occasion Importations de biens C.A.F. Importations de services (avec importations de biens C.A.F.)

166. Chaque opération peut apparaître dans les comptes d'un ou de plusieurs secteurs.

167. Pour simplifier on a écrit des deux côtés les postes relatifs aux biens d'occasion qui, rappelons-le, ne sont pas nécessairement du même montant en emplois et en ressources. Si on retient la suggestion faite ci-dessus, ces postes apparaîtraient en net du côté des emplois, ce qui change seulement les totaux des emplois et des ressources.

168. Selon que l'intraconsommation est ou non comptabilisée explicitement, le total de la production marchande varie (1). Si l'on consolide production et consommation intermédiaire, on obtient un équilibre simplifié des biens et services proche du compte de production consolidé des systèmes internationaux. Il nous paraît préférable de parler plutôt de compte simplifié (ou consolidé) des biens et services et de garder à l'expression « compte de production » le sens qui a été proposé plus haut.

Emplois	Ressources
Compte simplifié des biens et services	
Consommation finale Consommation collective Formation brute de capital fixe Variations de stocks Opérations sur terrains et biens d'équipement d'occasion Opérations sur biens de consommation d'occasion Exportations de biens F.O.B. Exportations de services (avec importations de biens C.A.F.)	Produit national ou produit social brut Opérations sur terrains et biens d'équipement d'occasion Opérations sur biens de consommation d'occasion Importations de biens C.A.F. Importations de services (avec importations de biens C.A.F.)

169. Si l'on inscrit les opérations sur biens d'occasion dans les comptes des agents seulement du côté des emplois, on aura :

(1) On peut imaginer aussi une intraconsommation de services non marchands mais cette hypothèse est éliminée par construction, tous les services marchands faisant l'objet de l'opération « consommation collective ».

Emplois	Ressources
Compte simplifié des biens et services	
Consommation finale Consommation collective Formation brute de capital fixe Variations de stocks Opérations sur terrains et biens d'équipement d'occasion (nettes) Opérations sur biens de consommation d'occasion (nettes) Exportations de biens F.O.B. Exportations de services (avec importations de biens C.A.F.)	Produit national ou produit social brut Importations de biens C.A.F. Importations de services (avec importations de biens C.A.F.)

170. Il serait utile de ventiler dans ces comptes le produit national en produit national marchand et produit national non marchand.

171. On voit ainsi clairement un premier type d'intégration, au niveau global, entre les comptes de biens et services et l'ensemble des comptes.

b. *Délimitation spatiale*

172. Un second problème important se pose, pour les relations entre le tableau entrées-sorties lui-même et le reste des comptes, celui de la délimitation spatiale qui a déjà évoqué. La nature des opérations comme celle des données disponibles rend indispensable l'adoption du cadre territorial pour l'étude détaillée de la production et des équilibres de biens et services. Les informations manquent en général pour ventiler par produits les consommations des résidents hors du territoire et celles des non-résidents sur le territoire. Il n'est pas facile d'évaluer globalement ces opérations, surtout pour les ménages. Il serait peu heureux, même si l'on pouvait procéder à des estimations, de confondre dans les importations et les exportations de biens et de services des chiffres relativement sûrs, ceux des douanes en général, avec d'autres chiffres provenant d'évaluations fragiles. On serait alors conduit, pour éviter cette confusion, à prévoir deux lignes d'importations et deux colonnes d'exportations. Ne vaut-il pas mieux procéder à l'analyse détaillée dans les limites du territoire qui convient mieux en outre à l'analyse des relations entre offre et demande?

173. Dans cette hypothèse, les agrégats des ressources et des emplois de biens et services qui se dégageront directement des tableaux entrées-sorties seront différents de ceux qui doivent figurer dans le système de

comptes. Dans le tableau de la production marchande, étant donnée la différence presque négligeable existant entre l'ensemble des entreprises résidentes et celui des entreprises exerçant leur activité sur le territoire, le produit national ou produit social marchand sera en général identique au produit territorial marchand. Par contre, les importations de biens et de services et plusieurs éléments des emplois seront différents des agrégats nationaux correspondants. Dans le tableau de la production non marchande, produit national ou social non marchand et produit territorial non marchand différeront.

174. Les tableaux entrées-sorties des Pays-Bas dégagent les agrégats nationaux sans faire apparaître les agrégats territoriaux en traitant les éléments de passage nécessaires pour une part au croisement des colonnes d'emplois finals et d'une ligne spéciale de produits qui comprend diverses corrections, pour une autre part au croisement de ces colonnes et des lignes de coûts primaires.

175. Une autre solution possible, peut-être préférable, consisterait à établir un cadre adjacent au tableau entrées-sorties territorial permettant de passer des grandeurs territoriales aux grandeurs nationales. C'est là encore une question de présentation qui devrait être assez simple à résoudre.

176. Les comptes complémentaires déjà proposés pour les activités des résidents à l'extérieur et des non-résidents sur le territoire montreraient d'une manière plus complète les relations en cause.

177. Les opérations sur biens et services des non-résidents sur le territoire sont considérées en général

comme exportations de services et les opérations sur biens et services des résidents hors du territoire comme des importations de services. Cette convention repose sur la difficulté de principe de répartir ces postes entre les biens et les services. Mais les totaux ainsi obtenus sont extrêmement composites et s'éloignent beaucoup de la notion courante de services. Aussi pourrait-on envisager de créer des postes spéciaux où seraient comptabilisées ces opérations. Ces postes pourraient s'instituer :

« Consommation des résidents à l'extérieur »,
« Consommation des non-résidents à l'intérieur ».

c. Méthodes d'évaluation

178. Un troisième problème est celui des méthodes d'évaluation. Il intéresse non plus les relations de grandeurs globales entre les tableaux entrées-sorties et le reste des comptes mais les relations plus détaillées. Une question surtout se pose. Le groupe de travail sur les statistiques des entrées-sorties de la Conférence des statisticiens européens a préconisé l'établissement des tableaux entrées-sorties aux prix à la production. C'est également la solution retenue dans les tableaux établis par les pays membres en liaison avec l'O.S.C.E. Les utilisations des divers groupes de biens sont ainsi évaluées aux prix à la production tandis que les marges commerciales apparaissent comme des utilisations d'un produit particulier. Cette méthode complique la correspondance entre le détail de la consommation des ménages dans le tableau entrées-sorties et le détail de la même consommation des ménages nécessaire pour l'analyse de la demande. Une intégration meilleure serait obtenue en évaluant la demande finale aux prix d'acquisition ⁽¹⁾ ⁽²⁾.

d. Classifications

179. Il est enfin nécessaire d'examiner succinctement le problème des classifications utilisées dans les tableaux entrées-sorties, les comptes de biens et services et le reste du système comptable.

180. Peut-être convient-il auparavant de revenir sur la distinction fréquemment introduite dans les pages qui précèdent entre comptes de production et comptes de biens et services. Les comptes de production ont été définis comme retraçant les relations entre la production, les utilisations de biens et de services nécessaires à la réalisation de cette production et la valeur ajoutée. Les comptes de biens et services décrivent l'équilibre entre les différents éléments des ressources de biens et services et ceux des emplois. Les tableaux entrées-sorties montrent à la fois ces deux aspects fondamentaux de l'analyse des biens et services, soit implicitement par exemple dans les tableaux entrées-sorties des Pays-Bas qui, introduisant les importations dans les coûts primaires, ne font pas apparaître directement la valeur de la production, soit explicitement, notamment dans les tableaux publiés par l'O.S.C.E.

181. Dans les tableaux entrées-sorties est utilisée le plus souvent pour l'analyse de la production une classification en branches. Ce mode de découpage de l'activité productive est généralement admis aujourd'hui ⁽³⁾. L'activité de production d'une unité économique, considérée comme élément de base dans la décomposition de l'économie en groupes institutionnels peut ainsi être décrite dans une ou plusieurs branches selon qu'elle s'exerce sur un groupe de produits classés dans une branche ou sur plusieurs groupes de produits classés dans des branches différentes.

182. L'étude dans la même optique de certaines opérations de répartition (les intérêts, les dividendes par exemple), des opérations d'assurances et des opérations financières se heurterait à des difficultés considérables du point de vue statistique et soulèverait de nombreuses objections du point de vue de l'analyse des comportements. Aussi les classifications utilisées pour la partie du circuit économique se situant en dehors du processus direct de production respectent-elles généralement l'intégrité des unités économiques de base. La décomposition du compte des entreprises non finan-

⁽¹⁾ Les tableaux de l'O.S.C.E. prévoient une annexe retraçant la demande finale aux prix d'acquisition. Étant données la hiérarchie des besoins et la nécessité d'un maniement commode des tableaux surtout quand ils sont fréquemment utilisés, il vaudrait mieux que ce soit la demande finale aux prix à la production qui figure en annexe.

⁽²⁾ Une discussion devrait avoir lieu sur le mode d'évaluation de l'autoconsommation : prix à la production ou prix de détail dans les zones rurales.

⁽³⁾ Nous n'entrons pas ici dans l'examen de la définition des branches comme groupes de produits homogènes ou comme groupes d'établissements ou comme groupes de sections d'établissement.

cières est effectuée en particulier par groupes d'entreprises ayant la même activité productrice principale.

183. L'intégration de l'analyse de la production dans l'ensemble de la comptabilité nationale n'est donc pas complète si l'on veut donner à l'intégration le sens d'identité du mode de découpage de l'activité économique dans tout le système de comptes.

184. La relation entre comptes de production et comptes de répartition primaire s'établit au moins au niveau de la valeur ajoutée dont le total doit être unique pour l'ensemble de l'économie. Pour les diverses utilisations de la comptabilité nationale, il est utile de pouvoir décomposer cette valeur ajoutée entre ses principales composantes à la fois par groupes d'agents dans les comptes de répartition primaire et par branches dans les comptes de production. Les tableaux entrées-sorties de l'O.S.C.E. distinguent ainsi les salaires, les cotisations des employeurs à la Sécurité sociale, les amortissements, les impôts indirects nets des subventions et les autres revenus.

185. Une solution très utile est qu'à un certain niveau nomenclature des branches et nomenclature des groupes d'agents économiques soient aussi proches que possible l'une de l'autre. Ceci est le mieux réalisé si la nomenclature des groupes d'agents comprend le même nombre de catégories que la nomenclature des branches et si chaque catégorie d'agents est définie comme l'ensemble des agents dont l'activité productrice principale est celle qui définit la branche correspondante. Il est difficile toutefois d'y parvenir du fait des exigences non nécessairement convergentes des deux types d'analyse, des contraintes résultant de la structure des entreprises, enfin de l'utilisation fréquente pour les deux analyses de nomenclatures pré-existantes qui n'ont pas toujours été conçues pour elles.

186. Pour s'assurer de la cohérence des deux approches, on peut être amené dans la pratique à établir des tableaux croisant les décompositions de la valeur ajoutée par branches et par sous-secteurs. Il ne paraît pas nécessaire de prévoir explicitement de tels tableaux dans le système comptable communautaire.

187. Le principe du double découpage doit s'appliquer aussi à la formation de capital fixe, ce qui est indispensable pour l'analyse des relations entre la production et les investissements d'une part, en particulier pour la prévision à moyen terme de la formation de capital fixe, pour l'analyse des relations entre les investissements et leur financement d'autre part. Les tableaux entrées-sorties de l'O.S.C.E. ont prévu une matrice annexe croisant les biens d'investissement et les branches utilisatrices. Il serait utile que cette matrice fasse l'objet d'un tableau annexe établi plus fréquemment peut-être que les tableaux entrées-sorties eux-mêmes.

188. Cette double décomposition est également concevable pour les données relatives à l'emploi. Toutefois comme ce sont les relations entre l'emploi et la production, l'emploi et les salaires qui sont intéressantes en premier lieu, il est sans doute suffisant, si la production et les salaires sont ventilés par branches, de répartir l'emploi par branches.

189. S'il y a des objections de principe à l'élaboration d'un système complet de comptes pour les branches, depuis le compte de production jusqu'au compte financier, il n'y en a naturellement pas, comme on l'a vu au début du chapitre II, à l'établissement de comptes de production aussi pour les sous-secteurs, si les informations sont disponibles.

190. Le problème des nomenclatures détaillées qui dépasse le champ de la comptabilité nationale stricto sensu puisqu'il intéresse la collecte des statistiques dans les domaines les plus divers, n'a pu être abordé dans le temps imparti à cette esquisse, bien qu'il soit fondamental et occupe, dans l'activité pratique des comptables nationaux, une place plus importante que maint thème théorique. Il devrait par conséquent faire l'objet d'un examen approfondi lors des discussions sur le cadre comptable communautaire.

191. Les pays ont atteint à l'échelle nationale des stades très divers dans l'harmonisation de leurs propres nomenclatures. A l'échelle internationale, on trouve un assez grand nombre de nomenclatures de base (C.I.T.I., C.T.C.I., N.D.B., C.S.T., N.I.C.E., etc... ⁽¹⁾) et aussi un certain nombre de nomenclatures de comp-

(¹) Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique; Classification type pour le commerce international; Nomenclature de Bruxelles; Classification statistique et tarifaire; Nomenclature des industries de la Communauté européenne.

tabilité nationale, en général élaborées à partir des précédentes. Ainsi la classification par branche d'activité du produit intérieur dans le S.C.N. est établie par référence aux rubriques à deux ou trois chiffres de la C.I.T.I., la classification des dépenses de consommation privée par référence à la C.T.C.I. La nouvelle nomenclature en 72 postes pour l'étude de la consommation privée ⁽¹⁾ se présente par contre comme une nomenclature ad hoc sans référence à une des nomenclatures de base.

Le problème des correspondances entre nomenclatures nationales à l'intérieur d'un pays, entre nomenclatures internationales, entre nomenclatures nationales et nomenclatures internationales devient quelque peu effrayant.

192. Il ne suffit d'ailleurs pas que deux nomenclatures particulières (de branches d'activité et de consommation privée par exemple) soient reliées à deux nomenclatures de base (la C.I.T.I. et la C.T.C.I.) entre lesquelles il existe une correspondance pour que la cohérence des deux premières soit assurée. Il suffit que les regroupements diffèrent pour qu'il soit impossible de rapprocher les deux décompositions, en particulier pour qu'il ne soit pas possible de les introduire dans un tableau entrées-sorties. La nomenclature en 72 postes en particulier ne semble pas avoir été élaborée avec la préoccupation de l'intégration de la consommation privée dans un tel tableau (le cas le plus net est celui des dépenses dans les hôtels, cafés, restaurants, mais on peut aussi citer les assurances, les réparations, etc...).

193. Le travail des services statistiques nationaux et internationaux se trouve ainsi considérablement alourdi, la tâche des utilisateurs de statistiques plurinationales sérieusement compliquée. Les passages entre les données nationales et les données internationales restent imparfaits dans beaucoup de cas. Il est certes permis de penser que les comparaisons internationales peuvent s'accommoder de légères incohérences, que la recherche de la perfection est illusoire. Il reste que,

même incomplet, le travail nécessaire est déjà trop lourd.

194. La révision du système international de comptabilité nationale est sans doute une bonne occasion pour revoir dans son ensemble cette question des nomenclatures. L'unification nécessaire, notamment l'utilisation d'une nomenclature unique pour l'étude des opérations sur biens et services ⁽²⁾, peut toutefois se révéler particulièrement difficile à l'échelle mondiale. Ne pourrait-on tenter, sans perdre de vue les nécessités de la comparabilité sur un plan plus vaste, de faire progresser ce problème entre les pays membres de la C.E.E. ?

195. On est partagé constamment, dans le domaine des nomenclatures, entre deux séries d'exigences contradictoires, celles qui poussent à avoir des nomenclatures spécifiques pour chaque domaine d'activité et pour chaque pays, parce qu'elles sont ainsi mieux adaptées à la réalité et celles qui conduisent à souhaiter des nomenclatures spécifiques ou nationales un peu moins parfaites en elles-mêmes mais qui se prêtent à des connexions plus nombreuses. On peut penser que de nos jours la seconde méthode est plus riche de possibilités.

e. *Compte semi-détaillé des biens et services*

196. Si les tableaux entrées-sorties doivent constituer une partie intégrante du cadre comptable communautaire, le développement actuel des travaux, comme leur lourdeur, ne permettent pas à tous les pays d'envisager très fréquemment leur établissement. On a alors le choix, pour les séries annuelles, entre se limiter à un compte global simplifié des opérations sur biens et services comme celui qui a été présenté ci-dessus, avec des détails seulement pour quelques opérations (consommation privée, formation de capital fixe), ou envisager la présentation des équilibres de ressources et emplois de biens et services dans un certain détail. Ce compte de biens et services peut prendre, par exemple, la forme suivante :

(1) Cf. Conf. Eur. Stats/WG 12/12, Add. 1.

(2) Ce qui n'exclut pas une nomenclature fonctionnelle de la consommation privée, par exemple, du moment que celle-ci se raccorde à la nomenclature de travail la plus détaillée utilisée pour les comptes de biens et services.

Opérations Produits	Opérations				Opérations sur biens de cons. d'occ. (nettes)	Form. brute de capital fixe	Opér. sur terrains et biens d'équipement d'occ. (nettes)	Variations de stocks	Exportations de biens et services (1)		Total	Production marchande	Production non marchande	Importations de biens et services (1)	
	Cons. inter-méd. des prod. march.	Cons. inter-méd. des prod. non march.	Cons. collect.	Cons. finale					CEE	Pays Tiers				CEE	Pays Tiers
Produit l															
.....															
.....															
Fonction l															
.....															
Produit m															
.....															
Fonction p															
Opérations des non-résidents sur le territoire															
Opérations des résidents hors du territoire															
Total:															

(1) Les importations de biens étant comptabilisées C.A.F.

197. Le compte peut être plus complet si la colonne relative à chaque opération est subdivisée pour faire apparaître les chiffres relatifs aux catégories d'agents concernés.

Les totaux en bas de chaque colonne s'appliquent aux résidents. On peut ou non faire apparaître les chiffres territoriaux comme totaux intermédiaires.

f. Tableau de calcul des opérations sur biens et services des administrations publiques

198. Les chiffres qui apparaîtront dans le système de comptes pour les opérations sur biens et services des

administrations publiques ne reflèteront pas directement les achats et les ventes de celles-ci puisque les biens entrant dans les salaires en nature (d'après le S.C.N.) ou dans l'assistance ou les prestations sociales en nature (selon la proposition faite dans ce rapport) ne seront pas repris comme opérations sur biens et services des administrations mais comme opérations des ménages.

199. Comme il est important de connaître également les transactions effectives des administrations, il serait opportun de prévoir pour elles un tableau annexe du type suivant (il est possible que d'autres rubriques doivent y apparaître) :

Tableau de calcul des opérations sur biens et services des administrations publiques

Achats totaux de biens de consommation	
moins Achats pour salaires en nature	
moins Achats pour aide sociale en nature	
moins Achats pour prestations sociales en nature	
moins Variations de stocks de biens achetés	
= Consommation intermédiaire des administrations	
dont — pour l'auto-équipement	
— pour le fonctionnement des services	
Achats de biens d'équipement	
plus Auto-équipement	
dont — consommation intermédiaire	
— valeur ajoutée	
= Formation brute de capital fixe	
Ventes totales de biens de consommation	
moins Ventes de biens de consommation d'occasion	
plus Auto-équipement	
plus Variation de stocks de biens produits	
= Production marchande des administrations	
Consommation intermédiaire pour le fonctionnement des services	
plus Salaires en espèces	
plus Salaires en nature	
plus Cotisations sociales réelles	
plus Cotisations sociales imputées	
plus Amortissements	
plus Impôts indirects payés	
moins Impôts indirects sur ventes	
moins Salaires et cotisations sociales sur auto-équipement	
= Production non marchande des administrations	
= Consommation collective des administrations	

200. Tous les problèmes relatifs aux biens et services posés par l'élaboration d'un cadre commun ne sont pas épuisés par les développements qui précèdent. L'exa-

men approfondi par l'O.S.C.E. des tableaux entrées-sorties établis par les pays en soulèvera vraisemblablement un grand nombre (1).

(1) Rappelons la proposition faite au chapitre II d'une étude particulière sur la comptabilisation de la recherche scientifique.

Les opérations de répartition

201. Les opérations de répartition sont les opérations par lesquelles s'effectue entre les divers agents résidents et l'extérieur la répartition de la valeur ajoutée par la production nationale ou provenant du reste du monde.

202. La nomenclature simplifiée des opérations de répartition pourrait être la suivante :

- Salaires et cotisations sociales
- Impôts
- Loyers industriels, commerciaux et fermages
- Intérêts et dividendes
- Résultat brut d'exploitation des entreprises publiques non autonomes
- Revenu brut des entreprises individuelles
- Transferts.

203. A quoi s'ajoutent deux postes qui ne sont pas à proprement parler des opérations de répartition mais qui seront examinés en même temps que celles-ci :

- Financement de la formation de capital par les entrepreneurs individuels
- Financement par les administrations publiques de la formation de capital des entreprises publiques non autonomes.

204. Les opérations d'assurance interviennent également dans la répartition, mais leur caractère plus complexe a conduit à les traiter dans un chapitre spécial.

205. Il ne semble pas opportun de prévoir, même au niveau de la nomenclature la plus condensée, un poste « Revenus distribués de la propriété et de l'entreprise » regroupant les opérations qui figurent ci-dessus de la troisième à la sixième ligne incluse. Il importe en effet que le revenu des entreprises individuelles soit toujours distingué des autres revenus distribués.

206. On examinera successivement les principaux problèmes posés par chacun des postes de cette nomenclature ainsi que les subdivisions qu'il est nécessaire de prévoir.

A. Salaires et cotisations sociales

207. On a retenu de faire transiter toutes les cotisations sociales par les ménages même si, dans la plupart

des cas, elles sont versées directement par les employeurs aux organismes de protection sociale. La ventilation des opérations de répartition entre compte de répartition primaire et compte de répartition secondaire perdrait en effet beaucoup de son intérêt si la rémunération directe de la main-d'œuvre n'apparaissait à la fois en emploi des comptes de répartition primaire des employeurs et en ressource du compte de répartition primaire des ménages.

208. La nomenclature détaillée des salaires et cotisations sociales devrait comprendre au moins les rubriques suivantes :

Salaires bruts	}	Salaires nets
		Cotisations sociales des salariés

Cotisations sociales des employeurs
Cotisations sociales imputées
Cotisations sociales des non-salariés.

209. Si les propositions relatives au traitement des opérations des caisses de retraite sont retenues, les versements à ces caisses pourraient entrer dans le poste « Cotisations sociales ». Mais on peut préférer peut-être, ce traitement étant retenu, les comptabiliser séparément soit comme subdivision de chaque rubrique de cotisations sociales, soit même en ne les qualifiant pas de cotisations sociales. On aurait dans le premier cas :

Salaires bruts	}	Salaires nets	}	Cotisations des salariés aux caisses de retraite
		Cotisations sociales des salariés		Autres cotisations sociales des salariés
Cotisations sociales des employeurs				Cotisations des employeurs aux caisses de retraite
				Autres cotisations sociales des employeurs

Cotisations sociales imputées

Cotisations sociales des non-salariés	}	Cotisations des non-salariés aux caisses de retraite
	}	Autres cotisations sociales des non-salariés.

210. La deuxième procédure donnerait :

Salaires bruts	{	Salaires nets
	{	Cotisations des salariés aux caisses de retraite
	{	Cotisations sociales des salariés

Cotisations des employeurs aux caisses de retraite
Cotisations sociales des employeurs
etc...

211. Il est possible également, c'est une solution préférable, de comptabiliser séparément non pas les seules cotisations aux caisses de retraite mais les cotisations aux régimes de retraite en général. On aurait alors :

Salaires bruts	{	Salaires nets
	{	Cotisations de retraite des salariés (*)
	{	Cotisations sociales des salariés

Cotisations de retraite des employeurs
Cotisations sociales des employeurs
Cotisations de retraite imputées
Cotisations sociales imputées
etc...

212. Le poste des cotisations imputées est nécessaire, si le système veut faire apparaître la rémunération primaire totale de la main-d'œuvre, parce que certains agents économiques employeurs versent directement les prestations sociales de leurs salariés sans cotiser à un système de Sécurité sociale ou à une caisse de retraite. Si ces prestations sont retracées uniquement au compte de répartition secondaire les salaires bruts et les cotisations (effectives) des employeurs qui apparaîtront en répartition primaire ne seront pas comparables pour les diverses catégories d'employeurs et

de salariés. On a parfois proposé, pour remédier à cet inconvénient, de comptabiliser les prestations sociales directes dans les salaires au compte de répartition primaire. Cette méthode est très mauvaise puisque d'une part les prestations sociales ne seraient pas toutes retracées au compte de répartition secondaire, l'interprétation des comptes des différentes catégories de ménages pourrait en être biaisée, que d'autre part elle change complètement la qualification de certaines opérations.

213. La solution qui convient le mieux consiste à inscrire ces prestations sociales directes à leur place en opérations de répartition secondaire et à retracer un circuit des cotisations imputées : les cotisations sociales imputées constituent un emploi du compte de répartition primaire des employeurs, une ressource du compte de répartition primaire des salariés, un emploi du compte de répartition secondaire des salariés, une ressource du compte de répartition secondaire des employeurs. Ce circuit interviendrait seulement entre les employeurs et les salariés sans faire intervenir d'unité fictive classée dans la Sécurité sociale.

214. Faut-il imputer des cotisations seulement pour les retraites ou pour l'ensemble des prestations sociales directes (allocations familiales versées aux fonctionnaires par exemple)? A notre avis il faut le faire pour l'ensemble des prestations sociales directes (2). Que faut-il porter en cotisations imputées? Pour les prestations autres que de retraite, il ne semble pas y avoir d'inconvénient à prendre le montant de ces prestations comme évaluation des cotisations sociales imputées. On ne peut le faire pour les retraites qu'à titre de simplification. Celle-ci peut s'avérer très grossière si le rapport entre les effectifs de salariés et les effectifs de retraités se modifie sensiblement au cours du temps, si des retraites sont versées à des agents qui n'ont jamais été salariés de l'unité économique qui effectue ces versements, etc... Il vaudrait mieux calculer les cotisations de retraite imputées comme pourcentage des salaires versés aux salariés en activité. Des écritures assez complexes, dont le détail ne sera pas examiné dans ce rapport, peuvent être nécessaires si l'agent employeur et celui qui paie les prestations ne

(1) Les retenues pour retraite sur les traitements des fonctionnaires sont comptabilisées de diverses manières par les pays. Il faudra adopter une convention sur ce point de façon à s'entendre sur ce qui doit figurer en cotisations effectives et en cotisations imputées.

(2) Nous n'avons pu discuter de la classification de certains versements secondaires des employeurs aux salariés (primes lors du mariage, etc.). On pourrait envisager dans beaucoup de cas de les traiter comme des compléments de salaires classés avec ceux-ci.

se confondent pas et si des contributions sont ou non versées à l'agent payeur par l'agent employeur ou si, l'agent employeur et l'agent payeur se confondant, un autre agent économique verse des contributions au premier pour équilibrer ses charges de retraite.

215. Il restera également à déterminer quel détail d'opérations devrait apparaître dans les comptes proprement dits. Nous proposons que figurent en emplois du compte de répartition primaire des employeurs les postes :

- Salaires bruts
- Cotisations sociales des employeurs
- Cotisations sociales imputées

216. Le compte de répartition primaire des salariés pourrait reprendre ces postes avec une présentation légèrement différente destinée à faire apparaître les salaires nets :

- Salaires nets
- Cotisations sociales des salariés
- Cotisations sociales des employeurs
- Cotisations sociales imputées

B. Impôts

217. La distinction habituelle entre « impôts indirects » et « impôts directs » est souvent gênante sur le plan terminologique. Les définitions retenues en comptabilité nationale diffèrent en effet de celles des administrations fiscales des divers pays. Les deux séries de définitions ne sont pas les mêmes en général entre administration fiscale et comptabilité nationale d'un pays donné, ni entre administrations fiscales des divers pays, ni vraisemblablement entre comptabilités nationales d'un pays à l'autre. Les ambiguïtés de vocabulaire seraient limitées s'il était possible d'éviter dans la comptabilité nationale les expressions « impôts indirects » et « impôts directs ». On pourrait penser à « impôts liés à la production » (ou « impôts liés à l'exploitation ») et « impôts sur les revenus ». Ceci ne règle naturellement pas le problème de la distinction des deux catégories d'impôts. Il n'est pas question d'aborder en détail une question qui relève d'une étude particulière. On doit se limiter à quelques remarques générales.

218. Les impôts liés à la production constituent des charges d'exploitation. Mais quel critère permet de considérer qu'un impôt est une charge d'exploitation?

On pourrait examiner s'il est possible de retenir le critère de la déductibilité pour le calcul des impôts sur les bénéfices. Seraient donc des impôts liés à la production ceux que les administrations fiscales permettent de déduire lors du calcul du bénéfice des entreprises. Mais il se peut que certains impôts soient déductibles parce que, de toute évidence, ils constituent déjà par ailleurs un impôt sur le revenu (impôts sur les revenus de valeurs mobilières par exemple) et que l'on veut éviter l'impôt sur l'impôt. Il n'est naturellement pas question de les considérer pour autant comme impôts liés à la production. On peut objecter que la pratique des administrations fiscales variant d'un pays à l'autre, des impôts ayant des caractéristiques identiques, et notamment la même assiette, pourront être classés dans un cas en impôts liés à la production, dans un autre en impôts sur les revenus. Peut-être, mais la différence de pratique administrative n'est pas de pure forme puisqu'elle fait varier l'importance du prélèvement fiscal. Une autre manière de présenter ce critère général de distinction serait peut-être de dire que les impôts liés à la production (ou à l'exploitation) sont des impôts qui sont dus que le producteur ait réalisé ou non des bénéfices. S'il est en perte, il aura à ce titre une dette d'impôts alors qu'il ne sera pas imposable au titre des impôts sur les revenus. Ce critère n'est certes pas non plus absolu : si l'on instaure une taxe exceptionnelle sur les réserves des sociétés, cette taxe sera due, même si une société ne réalise pas de bénéfice cette année-là, alors qu'il ne s'agit manifestement pas d'un impôt lié à la production.

219. Les critères envisagés ci-dessus ne peuvent naturellement s'appliquer qu'aux agents économiques qui sont imposés d'après leur bénéfice réel (la plupart des entreprises non financières, les entreprises d'assurance, les institutions de crédit). Pour les entreprises imposées sur une base forfaitaire, les impôts liés à la production peuvent être déterminés par analogie. Les impôts fonciers frappant la propriété bâtie ou non bâtie devraient faire l'objet d'une étude particulière.

C. Loyers industriels, commerciaux et fermages

220. Les loyers des bâtiments à usage industriel ou commercial, des terres et des bâtiments agricoles donnés à ferme ou mis en métayage sont repris dans un poste de distribution de revenus dans les comptes de

répartition primaire. Les fermages et métayages sont en effet considérés dans les six pays comme une opération de distribution de la valeur ajoutée par l'agriculture, non comme la rémunération d'un service. Les loyers des bâtiments à usage industriel ou commercial suivent ici un traitement identique. Le traitement de ces loyers comme achats de services au titre de la consommation intermédiaire des entreprises conduit en effet ou bien à traiter différemment l'utilisation des bâtiments d'exploitation selon qu'ils sont loués ou possédés par les producteurs, mais la relation loyers effectifs/production n'a pas de raison d'être stable et la ventilation des loyers entre les branches est délicate, ou bien à calculer des loyers imputés pour les bâtiments appartenant aux producteurs eux-mêmes, mais l'imperfection de tout calcul de ce genre est évidente.

221. Le traitement des loyers des bâtiments d'exploitation et des terres comme opération de distribution de la valeur ajoutée pose cependant plusieurs questions.

222. La première est de savoir s'il faut considérer comme distribution de revenus les loyers bruts ou les loyers nets, après déduction notamment des frais d'entretien ou de gestion et des impôts, éventuellement des amortissements. Les frais d'entretien courant seront vraisemblablement la plupart du temps à la charge des locataires et entreront normalement dans la consommation intermédiaire des branches utilisatrices au même titre que l'entretien des bâtiments possédés par les producteurs eux-mêmes. Les frais de gestion (établissement des quittances, encaissements etc...) semblent pouvoir difficilement, en pratique, être traités autrement que comme consommations des propriétaires. Pour les impôts fonciers relatifs à la propriété des bâtiments d'exploitation plusieurs solutions sont envisageables. On peut les traiter comme impôts liés à la production payés par les entreprises utilisatrices des bâtiments ou des terres, qu'elles en soient ou non propriétaires, ou bien comme impôts sur les revenus payés par les propriétaires effectifs des bâtiments ou des terres. Il ne semble pas y avoir de raisons décisives pour préférer l'une ou l'autre solution. Il suffit d'adopter une convention commune.

223. La question des amortissements est plus complexe. Elle se relie à celle du traitement des investissements en bâtiments d'exploitation effectués par d'autres agents que les utilisateurs. Faut-il retracer les constructions comme investissements de ceux qui en supportent la dépense ou comme investissements de ceux qui les utilisent ? Si on retient la seconde solution on a le double problème d'avoir à retracer de quelque manière une opération entre le payeur et l'utilisateur en vue d'équilibrer leurs comptes respectifs et celui de décider, au moment même où l'investissement est réalisé (mais pas nécessairement terminé puisque les travaux en cours du bâtiment sont comptabilisés comme investissements), à quel usage il sera destiné. Si l'on adopte la première solution, on a le risque qu'une partie des investissements utilisés pour la production d'un groupe d'agents donné apparaisse comme investissements d'une autre catégorie d'agents qui peut même n'être pas une catégorie de producteurs (ménages propriétaires de locaux à usage commercial par exemple). Si on ventile par branche seulement les investissements effectués par les producteurs eux-mêmes, on ne rapportera à une branche donnée qu'une partie des investissements nécessaires au développement de l'activité de la branche.

224. Il semble que la meilleure solution soit

- d'une part de considérer les constructions de bâtiments à usage d'exploitation comme investissements de ceux qui effectuent la dépense, c'est la procédure la plus commode pour l'analyse des relations entre investissement et financement,
- d'autre part de ventiler entre les branches de l'économie, dans le cadre de la matrice déjà évoquée croisant les investissements par produit et par branche utilisatrice, tous les investissements, que l'agent qui les effectue soit ou non producteur dans la branche considérée (1).

225. Les loyers industriels, commerciaux et les fermages seraient dans ce cas nets ou non d'impôts selon la convention adoptée sur ce point et bruts des amortissements qui figureraient dans les comptes des propriétaires.

(1) Cette ventilation peut entraîner d'importantes difficultés statistiques, par exemple si le système de la location d'usines est très répandu.

226. Les loyers effectivement payés par les producteurs non marchands pourraient être traités de la même manière que ceux que versent les producteurs marchands. Seuls les loyers de locaux d'habitation seraient ainsi considérés comme achats ou ventes de services.

D. Intérêts et dividendes

227. Le poste intérêts et dividendes devrait être subdivisé au moins en deux :

- les intérêts, qui seront toujours des intérêts effectivement payés, jamais des intérêts imputés d'après les propositions faites par ailleurs,
- les dividendes, qui pourraient être appelés plus complètement « dividendes et autres revenus distribués des sociétés ».

E. Résultat brut d'exploitation des entreprises publiques non autonomes

228. On a isolé le résultat brut d'exploitation des entreprises publiques non autonomes. Il est difficile en l'absence d'une étude approfondie sur les formes d'organisation des services publics à caractère industriel ou commercial dans les six pays de donner une définition précise de cette catégorie. Nous pensons essentiellement ici à des services locaux en général, qui n'ont d'autonomie que sur le plan de la gestion courante, pour lesquels il existe seulement une comptabilité d'exploitation et dont les opérations en capital sont reprises dans les comptes de la collectivité administrative de tutelle. Le circuit prévu pour ces services publics est analogue à celui qui est proposé pour les entreprises individuelles. Leur résultat d'exploitation est entièrement repris, brut des amortissements, en revenus distribués par les entreprises aux administrations. Leur formation de capital, la variation de leur fonds de roulement éventuellement, sont retracées dans les comptes des entreprises. Un poste « Financement par les administrations de la formation de capital des entreprises publiques non autonomes » vient équilibrer l'ensemble de leur compte de capital et de leur compte financier. Il ne paraît pas possible avant un examen plus approfondi de proposer dès maintenant si et dans quels cas les déficits éventuels de ces

entreprises publiques non autonomes peuvent être traités comme des revenus négatifs reçus par les administrations publiques plutôt que comme des subventions d'exploitation versées par elles.

F. Revenu brut des entreprises individuelles

229. Comme dans les systèmes actuels, le revenu des entreprises individuelles est entièrement distribué aux ménages propriétaires de ces entreprises. On ne voit pas en effet de base d'estimation objective permettant, comme il serait souhaitable, de ventiler ce revenu entre partie versée aux ménages et partie constituant une épargne propre de l'entreprise.

Faut-il retracer ce revenu après ou avant impôts payés par les entreprises individuelles? La réponse peut varier selon la fiscalité en usage dans les divers pays. Il faut cependant un traitement unique. Ou bien il y a des impôts spéciaux sur les revenus des entreprises individuelles, différents à la fois des impôts sur les revenus des personnes physiques et des impôts sur les sociétés; ces impôts sont vraisemblablement connaissables et on peut choisir n'importe quelle solution. Ou bien des impôts identiques frappent le revenu des entreprises individuelles et celui des sociétés; on préférera alors mettre l'ensemble de ces impôts à la charge du compte de répartition secondaire des entreprises et comptabiliser après impôts le revenu des entreprises individuelles versé aux ménages. Cette commodité statistique n'est peut-être qu'apparente. Si l'on cherche en effet à décomposer complètement le compte des entreprises en compte des sociétés et compte des entreprises individuelles, ce qui n'est pas proposé dans ce rapport, mais s'avère très souhaitable pour une analyse plus fine, on a besoin de ventiler les impôts sur les revenus des entreprises entre les sociétés et les entreprises individuelles. Le calcul du revenu des entreprises individuelles supposera d'ailleurs cette décomposition, à moins qu'il ne soit obtenu comme solde du compte d'ensemble des entreprises, méthode qui permet difficilement de s'assurer de la cohérence du système de comptes. Ou bien enfin les revenus des entreprises individuelles sont imposés en même temps que les autres revenus des ménages et on voit difficilement comment estimer séparément l'imposition des premiers (¹). Il semble finalement que le minimum de

(¹) Ces systèmes d'imposition peuvent être combinés dans un même pays.

difficultés soit réalisé avec la comptabilisation avant impôts du revenu des entreprises individuelles.

230. Faut-il enfin retracer ce revenu avant ou après amortissements? Les solutions des pays reposent là aussi en partie sur des considérations de commodité statistique. Nous préférons maintenir dans tout le système le principe de la comptabilisation avant amortissements, avec indication annexe des montants séparés d'amortissements et de revenus nets.

231. Le compte des entreprises individuelles est équilibré par le poste « Financement de la formation de capital par les entrepreneurs individuels » qui représente la partie de la formation de capital des entreprises individuelles qui n'a pas été financée au moyen d'un endettement extérieur à ces entreprises et aux ménages qui les possèdent. On pourrait concevoir de reprendre ici seulement l'autofinancement au sens strict des entreprises individuelles, c'est-à-dire le montant du revenu transféré aux ménages que ceux-ci réintroduisent dans les ressources en capital des entreprises, à l'exception des apports qui résultent de prélèvements sur des ressources des ménages autres que le revenu des entreprises individuelles (par exemple lors de la création d'une entreprise artisanale par un salarié), ces apports étant retracés à part comme une opération financière d'un type particulier. Mais il est improbable que cette distinction puisse être appliquée. Aussi vaut-il mieux s'en tenir à la définition donnée au début de ce paragraphe.

232. Ce poste doit-il être traité comme opérations entre comptes de capital ou comme opération financière? Il est de beaucoup préférable de le considérer comme un actif non financier des ménages figurant en emploi de leur compte de capital et en ressource du compte de capital des entreprises. Ce flux a en effet un rôle de rééquilibrage tenant à la nécessité de retracer entre les entreprises individuelles et les ménages un circuit qui n'existe pas dans la réalité ⁽¹⁾. Il ne représente pas pour les entreprises un endettement véritable. En l'enregistrant au compte de capital, on le met en lumière tout en préservant la signification du solde de ce compte.

(1) Ce rôle de rééquilibrage apparaît d'une manière particulièrement nette quand on considère que, dans le cas des entreprises individuelles de l'agriculture, les variations de ce flux sont fortement influencées par la fluctuation des stocks de produits agricoles à la propriété.

G. Transferts

233. La catégorie des transferts, définie comme l'ensemble des opérations de répartition autres que les impôts et les cotisations qui n'ont pas de contrepartie directe, pourrait être subdivisée de la manière suivante:

- Subventions d'exploitation
- Subventions d'équipement
- Dommages de guerre
- Prestations sociales
- Coopération internationale
- Transferts des administrations publiques
- Transferts entre administrations publiques et privées
- Transferts privés
- Transferts divers.

Le contenu de chacun de ces postes n'a pas été étudié en détail.

234. Les subventions d'exploitation sont des versements effectués aux producteurs qui ont pour but de compenser une insuffisance de recettes ou d'alléger les charges d'exploitation. Elles sont versées essentiellement par les administrations publiques, mais peuvent l'être également par des administrations privées, ou même par des entreprises ou le reste du monde.

235. On peut s'étonner peut-être de les voir figurer dans les transferts, l'habitude étant de les considérer comme des impôts indirects négatifs. Comme elles sont reprises dans les comptes de répartition primaire elles sont effectivement équivalentes ici à des impôts indirects négatifs. La définition donnée des transferts n'assimile pas ceux-ci exclusivement à des opérations de redistribution. Il ne fait pas de doute en outre que les subventions d'exploitation pourraient aussi s'analyser dans de nombreux cas comme des opérations de répartition secondaire plutôt que comme des impôts indirects négatifs (subventions à l'agriculture par exemple).

236. Les subventions d'équipement sont destinées à permettre ou faciliter des opérations d'investissement.

237. Les subventions d'équipement entre administrations publiques ou entre administrations publiques et

privées ne seraient pas reprises sous ce poste mais dans les rubriques spéciales.

238. La classification économique des dépenses et recettes des pouvoirs publics établie par le Benelux retient comme opérations financières et non comme transferts les subventions d'équipement aux entreprises dans lesquelles les pouvoirs publics possèdent plus de 50 % du capital. Le même traitement est appliqué aux indemnités pour dommages de guerre et calamités. Nous proposons de considérer ces opérations comme des transferts.

239. Plusieurs problèmes assez délicats sont soulevés par la catégorie des prestations sociales. On peut en effet définir celles-ci par référence aux éventualités auxquelles elles sont destinées à faire face (maladie, chômage, etc...) ou introduire une distinction entre les prestations sociales liées au versement préalable de cotisations, et qui sous cet aspect pourraient d'ailleurs être considérées comme n'entrant pas dans la définition générale des transferts, et l'aide sociale comprenant les transferts à but social sans versement préalable de cotisations par les bénéficiaires. La notion d'aide sociale, souvent appelée assistance, a longtemps correspondu à l'aide aux pauvres, les prestations sociales à l'aide aux salariés. Mais une double évolution est en cours. D'une part les prestations sociales sont de plus en plus étendues à des catégories non salariées de la population. D'autre part une tendance à la fiscalisation de tout ou partie des recettes de la Sécurité sociale se fait jour. Les deux critères de distinction de l'aide sociale et des prestations sociales deviennent ainsi de moins en moins nets. Aussi peut-on penser que, sur le plan international en tout cas, il n'est pas nécessaire de distinguer ces deux formes de protection sociale. C'est finalement la solution proposée.

240. Dans ce poste devraient figurer non seulement les prestations sociales en espèces (paiements directs aux ménages) mais également les prestations sociales en nature (paiements aux médecins et pharmaciens en échange des soins ou des médicaments dispensés aux ménages, ou fourniture de médicaments, articles orthopédiques, de charbon aux vieillards, etc...). On a vu dans un chapitre précédent qu'il fallait exclure ces dépenses de la consommation intermédiaire des administrations pour construire leur compte de production. C'est également nécessaire pour assurer la

comparabilité entre les six pays de la consommation des administrations, des prestations sociales et de la consommation des ménages. L'inconvénient majeur de cette solution paraît être de rendre difficile la ventilation par catégorie socio-professionnelle des prestations sociales reçues par les ménages et de leur consommation. Peut-être est-il possible de trouver une clef de répartition conventionnelle qui ne soit pas totalement arbitraire.

241. Le travail en cours à l'O.S.C.E. sur les dépenses sociales soulèvera sans doute de nombreux problèmes liés à la délimitation entre les prestations sociales et d'autres opérations de transferts. Il montrera également s'il est possible et nécessaire d'introduire dans le cadre commun, et à quel stade, une ventilation des prestations sociales.

242. Le poste « Coopération internationale » reprendrait à la fois les contributions aux organisations internationales autres que les participations et l'aide que les Etats s'accordent entre eux, sauf celle qui prend la forme de prêt.

243. Les transferts entre administrations publiques sont les transferts effectués par les différents groupes d'administrations publiques entre eux. La distinction entre transferts pour fonctionnement et transferts pour équipement pourrait être envisagée, bien qu'elle présente quelques difficultés.

244. Les transferts entre administrations publiques et privées sont les transferts des administrations publiques aux administrations privées et réciproquement.

245. Les transferts privés comprendraient seulement les transferts entre ménages. Seraient essentiellement comptabilisés sous cette rubrique les transferts entre les ménages et l'extérieur, en particulier les envois de fonds à leurs familles à l'extérieur de travailleurs étrangers considérés comme résidents ou symétriquement les fonds de même nature reçus par les ménages en provenance de l'extérieur.

246. Faute de pouvoir distinguer un nombre suffisant de catégories de transferts susceptibles de comprendre toutes les opérations envisageables, il faut, hélas, prévoir un poste « Transferts divers ». Ce poste résiduel pourrait inclure deux sortes d'opérations. D'une part des opérations dont la nature de transfert est claire

mais qu'il ne paraît pas nécessaire d'isoler dans une rubrique générale, par exemple les cotisations aux institutions classées dans les administrations privées (syndicats, associations sportives, etc...), les versements des ménages aux Eglises, etc... On devrait d'autre part se résigner à y voir figurer des flux dont la nature exacte est mal connue, comme des recettes ou dépenses diverses des administrations publiques. Pourraient également y être comptabilisées des opérations précises mais qui ne relèveraient pas clairement d'une autre catégorie comme les amendes, diverses redevances versées aux administrations, etc...

247. Dans la mesure où certains de ces « transferts divers » intéressent les entreprises se pose la question de savoir s'ils doivent être inscrits au compte de répartition primaire ou au compte de répartition secondaire des entreprises ou dans l'un et l'autre. La définition générale des transferts comme opérations de répartition sans contrepartie ne s'oppose pas à ce que des transferts figurent en compte de répartition primaire. Il n'y a pas non plus d'objections de principe à ce que, outre les impôts sur les revenus, certains versements des entreprises soient considérés comme des opérations de redistribution. Il sera plus délicat de décider dans certains cas (les amendes par exemple) si une opération donnée doit être considérée comme opération de répartition primaire ou de répartition secondaire. La question devra être reprise, dans une phase ultérieure du travail, sur la base de l'analyse concrète des cas douteux ⁽¹⁾.

H. Problème des transferts en capital

248. Dans la nomenclature suggérée n'apparaît pas la distinction entre les transferts courants et les transferts en capital. Cette nomenclature est relativement neutre à l'égard du problème. On peut en effet inscrire certaines de ces opérations en compte de répartition primaire ou en compte de répartition secondaire ou en compte de capital. Le poste « Coopération internationale » par exemple pourrait figurer à la fois en compte de répartition secondaire et en compte de capital selon qu'il s'agirait d'une aide accordée pour

le fonctionnement des Etats bénéficiaires ou pour leur équipement.

249. Cette procédure est donc possible avec la nomenclature proposée ⁽²⁾. Est-elle cependant souhaitable? On sait que le traitement de certains transferts en compte de capital plutôt qu'en compte de répartition secondaire a essentiellement pour effet de montrer une répartition différente de l'épargne entre les groupes d'agents résidents, accessoirement de modifier le montant global de l'épargne nationale si des transferts en capital sont reçus du (ou versés au) reste du monde. Le processus de redistribution n'est alors pas retracé complètement au compte de répartition secondaire et le compte de capital joue en partie le rôle d'un compte de répartition tertiaire. La définition de l'épargne n'est pas la même dans les deux optiques. Si tous les transferts sont inscrits en opérations courantes, l'épargne, différence entre les ressources courantes et les emplois courants, mesure la variation du patrimoine. Si certains transferts sont inscrits comme opérations en capital, l'épargne est seulement la différence entre les ressources et les emplois courants, autrement définis; elle ne mesure plus la variation du patrimoine.

250. La notion de transfert en capital est justifiée par plusieurs considérations. Que certains versements du fait de leur montant ne peuvent être considérés comme prélevés sur le revenu de la période courante mais sur le patrimoine; par exemple les impôts sur les successions importantes ne peuvent souvent être payés qu'en mobilisant des éléments patrimoniaux. Que certaines ressources ne jouent pas dans les comportements relatifs à l'utilisation des revenus le même rôle que d'autres: les subventions d'équipement reçues par les entreprises sont conditionnées par des opérations d'investissement en cours ou prévues mais presque toujours certaines, elles ne sont pas un élément disponible au même titre que les ressources propres des entreprises. Que le traitement de tous les transferts en opérations courantes donne une idée fautive du montant de l'épargne nationale d'un pays qui reçoit une aide internationale importante, etc...

(1) Le classement des comités d'entreprise et le traitement des opérations entre les entreprises et les comités d'entreprise devront aussi être examinés.

(2) Sous réserve toutefois des impôts sur les mutations à titre gratuit (donations, successions) qui ne figurent dans aucun de ces postes de transferts mais dans les impôts sur les revenus versés par les ménages. Il serait d'ailleurs possible de faire de ce type d'impôts une catégorie particulière.

251. Ceux qui nient l'utilité de la notion de transfert en capital développent divers points de vue. A l'échelle microéconomique les impôts sur les successions ne peuvent pas toujours être prélevés sur le revenu, mais la comptabilité nationale, même dans le détail le plus poussé auquel elle puisse descendre, ne traite que de populations nombreuses au niveau desquelles le traitement de ces impôts en opération courante ne présente pas d'inconvénient. Les subventions pour investissements sont liées à des opérations d'équipement précises mais il est possible que grâce à elles les agents intéressés consacrent à des emplois courants des sommes qu'ils auraient dû immobiliser. Le phénomène est particulièrement net dans le cas de l'aide internationale. Pourquoi considérer comme transfert en capital l'aide à des fins d'investissement et comme transfert courant l'aide au fonctionnement des budgets des Etats assistés? Mise à part l'incitation à investir qui peut être obtenue en liant l'aide à des opérations précises d'équipement — mais cette incitation peut aussi résulter de l'envoi de techniciens et de conseillers dont la rémunération sera reprise en transfert courant —, comment justifier le cloisonnement ainsi introduit a priori alors que l'équilibre des finances d'un Etat a surtout un sens global? Une aide importante de fonctionnement peut permettre à cet Etat un effort d'investissement plus grand sur ses ressources propres. Inversement, une aide considérable pour investissement peut lui ouvrir une possibilité plus large de consacrer ces mêmes ressources propres à augmenter les traitements des fonctionnaires par exemple.

252. On a montré également la difficulté qu'il y avait à traiter une opération comme transfert en capital à la fois dans les comptes de l'agent qui verse et dans ceux de l'agent qui reçoit. La notion n'a guère de sens pour les administrations publiques. Ceci a conduit les comptables nationaux allemands à suggérer une comptabilisation non parallèle des transferts. Certains transferts pourraient être traités comme emplois du compte de répartition secondaire d'un agent et comme ressource du compte de capital d'un autre agent. Cette suggestion ne recueille cependant pas, semble-t-il, l'adhésion des autres partisans de la notion de transfert en capital.

253. Nous avons évoqué ici quelques-uns seulement des arguments avancés dans le débat. Tout a été dit sur le sujet. Il paraît inutile de le reprendre dans son ensemble.

254. Il semble que le traitement de tous les transferts en opérations courantes présente des inconvénients pour l'interprétation du montant et de l'évolution de l'épargne essentiellement dans deux cas. Quand une catégorie d'agents résidents, les entreprises publiques en France par exemple, reçoit des subventions d'équipement qui représentent une part importante de leur épargne. La notion d'épargne comme autofinancement n'est pas alors très claire. Egalement quand un pays reçoit des contributions internationales très fortes relativement à son épargne propre. L'épargne apparente ne reflète pas vraiment l'épargne nationale. Mais c'est toute l'aide internationale qui risque de fausser dans ce cas l'analyse, pas la seule aide destinée à l'investissement. Cette dernière situation cependant ne se retrouve dans aucun des six pays.

255. Il s'est avéré d'autre part impossible jusqu'alors de trouver des critères de distinction entre les transferts courants et les transferts en capital qui assurent une bonne comparabilité internationale.

256. Les possibilités suivantes s'offrent :

- reprendre le débat cas par cas en essayant en dépit de tout de rendre homogène la catégorie des transferts en capital, en s'assurant également d'une bonne correspondance avec les définitions retenues sur une échelle internationale plus vaste,
- abandonner purement et simplement la distinction,
- comptabiliser tous les transferts en opérations courantes mais amender leur nomenclature, de telle sorte que toutes les distinctions souhaitées ⁽¹⁾ apparaissent sans cependant qu'elles aient d'incidence sur la comparabilité de l'épargne,
- dans les comptes de chaque pays, introduire, maintenir, modifier ou abandonner la distinction selon les préférences locales et, dans un tableau annexe,

(¹) Ceci veut dire que, les transferts en capital souhaités par chaque pays étant recensés, la nomenclature détaillée des transferts devrait être conçue de sorte qu'un même poste ne comprenne jamais des transferts analysés par un des pays tantôt comme courants, tantôt comme en capital.

retracer le passage entre l'épargne ainsi définie et l'épargne au sens du cadre comptable communautaire qui reprendrait tous les transferts en opérations courantes. Les publications communautaires donneraient en annexe le passage en sens inverse.

257. La troisième solution doit pouvoir constituer une base de compromis. Elle est combinable avec la quatrième.

I. Récapitulation de la nomenclature détaillée

258. La nomenclature détaillée des opérations de répartition se présente finalement ainsi (sous réserve des développements précédents relatifs aux cotisations sociales et aux transferts) :

- Salaires bruts Salaires nets
- Cotisations sociales des salariés
- Cotisations sociales des employeurs
- Cotisations sociales imputées
- Cotisations sociales des non-salariés
- Impôts liés à la production
- Impôts sur les revenus
- Loyers industriels, commerciaux et fermages
- Intérêts
- Dividendes et autres revenus distribués des sociétés
- Résultat brut d'exploitation des entreprises publiques non autonomes
- Revenu brut des entreprises individuelles
- Subventions d'exploitation
- Subventions d'équipement
- Domages de guerre

- Prestations sociales
- Coopération internationale
- Transferts entre administrations publiques
- Transferts entre administrations publiques et privées
- Transferts privés
- Transferts divers

- Financement de la formation de capital par les entrepreneurs individuels
- Financement par les administrations publiques de la formation de capital des entreprises publiques non autonomes.

259. Il n'a pas été possible d'étudier dans ce rapport la manière de traiter les opérations liées à l'existence des Communautés européennes elles-mêmes. Faut-il traiter les prélèvements à l'importation comme des impôts liés à la production, comme des subventions d'exploitation négatives (puisque les restitutions aux exportations figurent en général en subvention d'exploitation) ou comme un transfert positif entre les importateurs et les administrations? Les versements de la C.E.C.A. aux entreprises dans le cadre d'opérations de reconversion sont-ils traités de la même manière par les six pays? Comment analyser les relations entre l'Euratom et les centres de recherche dans les différents pays? etc... Une étude particulière serait indispensable qui porterait sur l'établissement des comptes des institutions communautaires, comme il en a été question dans un chapitre précédent, en analysant de manière détaillée les opérations de ces institutions avec les pays membres et les pays tiers comme les opérations internes aux pays membres qui sont en relation avec les réglementations communautaires.

CHAPITRE V

Les opérations d'assurances et les comptes des entreprises d'assurance

260. Il est particulièrement difficile, dans l'analyse des opérations d'assurance et de l'activité des entreprises d'assurance, de satisfaire à la fois toutes les exigences. Le traitement qui paraît le meilleur du point de vue des assurés, ou de certaines catégories d'assurés, n'est pas toujours celui qui convient si l'on considère le

point de vue des assureurs ou simplement celui d'autres catégories d'assurés. La manière la plus convenable de retracer les opérations d'assurance n'est pas nécessairement celle qui rend le mieux compte des activités des assureurs en tant qu'entrepreneurs. Cette complexité explique sans doute l'impression ressentie

que la plupart des pays ne sont pas pleinement satisfaits de ce qu'ils font en ce domaine. L'auteur de ce rapport n'est pas persuadé que les propositions qui vont suivre constituent la solution idéale.

261. Plusieurs objectifs ont été poursuivis à la fois : affecter aux entreprises d'assurance une production et une valeur ajoutée, conserver aux flux d'opérations d'assurance leur intégrité lors de la description du circuit économique, insérer ces flux d'opérations dans les comptes des assurés en respectant l'homogénéité des différents sous-comptes et la signification de leurs soldes, retracer la production, la valeur ajoutée et les flux d'opérations dans les comptes des assureurs d'une manière qui n'enlève pas tout sens à ces comptes, enfin préserver le principe du calcul des agrégats par addition des soldes des sous-comptes de l'ensemble des agents résidents.

A. Nature des opérations d'assurance

262. Les opérations d'assurance ne sont réductibles ni à des opérations sur services, ni à des opérations de répartition ni à des opérations financières. On peut chercher à analyser en elles un élément procédant de chacune de ces catégories, on ne peut les considérer comme la somme pure et simple de deux ou trois composants. Leur spécificité est pré-existante. Ce sont essentiellement des opérations de prévoyance destinées à permettre, en globalisant des actes individuels, la couverture de risques contre lesquels ils serait plus difficile, sinon impossible, de se prémunir individuellement. Les catégories de la comptabilité nationale dont elles se rapprochent le plus sont celles des opérations de sécurité sociale. Celles-ci ne sont-elles pas d'ailleurs appelées en général, pour tout ou partie, « assurances sociales » et les risques couverts par elles ne l'étaient-ils pas dans le passé, ne le sont-ils pas encore partiellement aujourd'hui, par les mécanismes de l'assurance commerciale? Mais les opérations d'assurance et les opérations de sécurité sociale diffèrent parce que le processus de collectivisation des risques est de nature statistique dans le premier cas, c'est un principe de gestion, de nature sociale dans le second,

c'est un principe de politique, parce que l'assurance couvre des risques ou des agents économiques dont la protection ne paraît pas, à un moment donné, relever de l'initiative de la collectivité, qu'il s'agisse de risques auxquels on est libre ou non de s'exposer, cas de l'assurance automobile (¹), ou que la couverture de ces risques soit peu onéreuse compte tenu de la fréquence des sinistres, cas de l'assurance incendie, ou encore que les ressources des intéressés, leurs habitudes de comportement, rendent suffisants les mécanismes individuels, cas des employeurs non assujettis à la sécurité sociale. Enfin les entreprises d'assurance et les organismes de sécurité sociale diffèrent en général par leur finalité (bien que certaines entreprises d'assurance n'aient pas de but lucratif) et par les caractéristiques de leur activité, démarchage commercial et concurrence pour les premières ainsi que large autonomie dans le cadre d'une tutelle destinée à sauvegarder les intérêts des assurés, affiliation le plus souvent automatique et subordination étroite à la puissance publique pour les seconds.

263. Leur spécificité comme le souci de retracer autant que possible les flux tels qu'ils se présentent dans la réalité expliquent l'impératif retenu ici de préserver l'intégrité des opérations d'assurance.

B. Traitement de la production des entreprises d'assurance (rappel)

264. Cet impératif a conduit à la solution présentée lors de l'analyse des opérations sur biens et services qui consiste à considérer la production des entreprises d'assurances comme une consommation de ces entreprises elles-mêmes au titre de la « consommation collective ». Les remarques déjà faites à propos des comptes des institutions de crédit s'appliquent aux entreprises d'assurance, comme la proposition de décomposer en note ou dans les tableaux le revenu primaire et le revenu disponible en partie réelle et partie imputée.

265. Le compte de production se présenterait ainsi :

(¹) La protection des tiers, involontairement exposés, étant réalisée de plus en plus souvent par l'obligation de s'assurer imposée aux propriétaires d'automobiles.

Compte de production

Consommation intermédiaire de biens et services marchands
Valeur ajoutée

Production non marchande

266. La valeur ajoutée pourrait être calculée soit, selon la suggestion du secrétariat de l'O.C.D.E., comme celle des administrations, soit, plutôt, d'après l'ensemble de ses composantes. On aurait dans ce cas essentiellement :

Valeur ajoutée brute des entreprises d'assurance = Salaires et cotisations sociales + impôts liés à la production et autres revenus distribués + impôts sur les revenus + profits après impôts — intérêts et dividendes reçus à l'exception des revenus financiers sur réserves mathématiques.

267. Les revenus financiers sur réserves mathématiques ne pouvant ni être distribués aux propriétaires des entreprises, ni entrer dans la variation des réserves propres, ni servir à couvrir des frais de gestion n'ont pas à être déduits des éléments positifs de la valeur ajoutée.

268. Le compte d'utilisation du revenu disponible serait :

Compte d'utilisation du revenu disponible

Consommation collective
Épargne

Revenu disponible
(revenu disponible réel)
(revenu disponible imputé)

La consommation collective est égale au montant du revenu disponible imputé.

C. Comptabilisation séparée des primes et des indemnités pour sinistres

269. Les raisons qui justifient l'impératif de préservation de l'intégrité des flux d'opérations d'assurance expliquent également que l'on ait préféré faire apparaître séparément les primes et les indemnités pour sinistres. La méthode, la plus souvent employée, du solde entre les primes et les indemnités pour sinistres obscurcit les circuits dans la mesure notamment où, au cours d'une période donnée, tous ceux qui versent des

primes ne perçoivent pas d'indemnités et où il se trouve que perçoivent des indemnités des bénéficiaires autres que les assurés. Même quand assuré et bénéficiaire coïncident, la signification du solde primes moins indemnités pour sinistres, celles-ci dépassent souvent celles-là, n'est pas claire.

270. Ces deux choix ayant été faits, il faut examiner comment inscrire dans les comptes les divers flux. Nous envisagerons successivement le traitement des assurances autres que les assurances-vie, ou assurances I.A.R.D. (Incendie, Accidents, Risques Divers) dans la terminologie française des assurances ⁽¹⁾ et celui des assurances-vie. L'analyse sera entreprise, dans l'un et

(1) L'expression assurances-risques pour désigner les assurances I.A.R.D. est quelque peu équivoque. Les assurances-vie sont aussi, du moins pour les assurances en cas de décès, des assurances risques. Les termes assurances I.A.R.D. seront utilisés dans tout ce chapitre.

l'autre cas, en analysant d'abord le point de vue des assurés.

D. Les opérations d'assurance I.A.R.D.

271. Les primes d'assurance I.A.R.D. versées par les entreprises non financières constituent de toute évidence une charge courante d'exploitation. Elles doivent donc apparaître, n'étant pas traitées comme consommation intermédiaire, en emplois du compte de répartition primaire de ces entreprises et en ressources du compte de répartition primaire des entreprises d'assurance.

272. Les indemnités pour sinistres reçues par les entreprises non financières ne semblent pas pouvoir être traitées de la même manière selon qu'elles concernent des sinistres survenus à des biens de capital, ou qu'elles sont relatives à d'autres types de risques. Dans le second cas, elles constituent une ressource courante, qui viendra compenser soit une perte de recettes d'exploitation (destruction des récoltes par exemple), soit une charge supplémentaire d'exploitation. Elles seront reçues par le compte de répartition primaire des entreprises d'assurance. Dans le premier cas, par contre, elles ne peuvent être considérées comme recettes d'exploitation. Elles viennent compenser une perte d'actif et n'entrent d'ailleurs pas en compte dans la détermination du bénéfice imposable. Il paraît logique en conséquence de les faire apparaître en ressources du compte de capital des entreprises non financières. Mais pour les entreprises d'assurances toutes les indemnités pour sinistres sont de nature voisine qu'elles portent ou non sur des biens de capital. Il n'y a guère de raison de considérer les indemnités sur biens de capital comme des emplois de leur compte de capital et par conséquent comme un élément de leur épargne. Toutes les indemnités pour sinistres versées aux entreprises non financières devraient figurer en emplois du compte de répartition primaire des entreprises d'assurance.

273. Il en résulte que les indemnités d'assurance sur biens de capital figureraient en emplois d'un compte de répartition primaire et en ressources d'un compte de capital. Ceci permet-il encore de maintenir le principe

du calcul des agrégats par addition des soldes des comptes des agents résidents? Nous avons la relation suivante entre la somme des soldes des comptes de production et la somme des soldes des comptes de répartition primaire :

Produit national ou produit social brut + revenus nets de facteurs de production (ou revenus primaires nets) reçus du reste du monde = Revenu national ou revenu social brut.

274. En adoptant le traitement ci-dessus pour les indemnités d'assurance sur biens de capital, cette relation deviendrait :

Produit national ou produit social brut + revenus primaires nets reçus du reste du monde — indemnités d'assurance sur biens de capital = Revenu national ou revenu social brut.

275. Cette relation, peut-être choquante au premier abord, paraît admissible. Elle signifie que, du fait des destructions accidentelles survenues au capital des producteurs, une partie de la valeur ajoutée par les activités de production de la période n'a pu se traduire en revenu pour la nation, même pas en « revenu avant amortissements ».

276. La différence introduite par rapport au système international actuel repose essentiellement sur le « avant amortissements ». Ces derniers comprennent en effet en principe (S.C.N. § 213; Système normalisé p. 82 de l'édition française) les provisions destinées à parer aux dommages subis accidentellement par le capital fixe. Une différence secondaire tient à la prise en considération des indemnités pour sinistres ici, des provisions faites sous forme d'assurance (paiements aux compagnies d'assurance, moins les frais d'administration) ou des provisions imputées quand il n'existe pas de provision sous forme d'assurance là. A cet élément près, la somme des revenus primaires nets sera la même que l'on ait déduit les indemnités d'assurances sur biens de capital avant détermination des revenus primaires bruts ou seulement en même temps que les amortissements. Naturellement, si l'on retient la solution préconisée, la définition des amortissements du S.C.N. doit être modifiée.

277. Il s'ensuit également que la formation nette de capital est obtenue en déduisant de la formation brute les amortissements et les indemnités d'assurances sur biens de capital. En toute rigueur, ce ne sont pas les indemnités qui devraient être déduites mais la valeur des biens détruits. Mais le biais ainsi introduit est certainement faible au regard de l'incertitude de calcul des amortissements.

278. Il sera parfois difficile de faire une distinction rigoureuse entre sinistres sur biens de capital et autres sinistres, par exemple en matière d'assurance automobile (le sinistre a-t-il entraîné une réparation courante ou une opération de gros entretien?). La manière rigoureuse de comptabiliser les destructions de stocks et les indemnités correspondantes est assez délicate. Nous proposons, à titre de correction simplificative, de traiter les indemnités relatives aux destructions de stocks de la même manière que les indemnités sur biens de capital fixe. Il serait d'ailleurs le plus souvent impossible de distinguer les unes des autres. Le calcul de la formation nette de capital fixe est à nouveau légèrement faussé, mais là encore le biais doit être de peu d'importance.

279. Les opérations d'assurance des producteurs autres que les entreprises non financières peuvent être décrites selon la même procédure (institutions de crédit, administrations publiques, administrations privées, ménages en tant que producteurs).

280. Il paraît difficile par contre de considérer les primes d'assurances I.A.R.D. versées par les ménages en tant que consommateurs comme des emplois du compte de répartition primaire des ménages, ni les indemnités reçues comme des ressources de ce compte, alors que, du point de vue des entreprises d'assurances, il s'agit bien de recettes et de charges d'exploitation. On a choisi de donner la préférence au point de vue des ménages. Les primes d'assurances I.A.R.D. versées en tant que consommateurs seraient donc un emploi du compte de répartition secondaire des ménages et une ressource du même compte pour les entreprises d'assurance (la comptabilisation non parallèle n'est pas justifiable en l'espèce).

281. L'introduction des opérations avec le reste du monde n'introduit pas de complication théorique. Les mêmes principes peuvent être appliqués. Toutes les opérations des entreprises d'assurance non résidentes avec la nation sont retracées dans le compte des opérations courantes de l'extérieur. Si elles intéressent des producteurs résidents, leur contrepartie, non isolée, se trouvera dans les comptes de répartition primaire ou dans les comptes de capital de ces producteurs. Si elles concernent des consommateurs résidents, cette contrepartie se trouvera dans le compte de répartition secondaire de ces consommateurs. Les opérations des entreprises d'assurance résidentes avec le reste du monde suivent un traitement analogue. Si les opérations portent sur les relations entre entreprises d'assurance résidentes et entreprises d'assurances non résidentes, elles pourraient figurer dans le compte de répartition primaire des premières. En pratique, on ne disposera pas de renseignements suffisamment détaillés pour appliquer ces principes. On ignorera parfois la ventilation entre les assurances I.A.R.D. et les assurances-vie, souvent les montants respectifs des primes et des indemnités, la plupart du temps la distinction entre les agents concernés. Comme il est peu probable que les ménages s'assurent beaucoup auprès d'entreprises non résidentes, on pourra sans dommage considérer que les opérations avec le reste du monde n'intéressent que les entreprises d'assurance elle-mêmes ou d'autres agents producteurs.

282. Le passage entre le produit national brut et le revenu national brut comprendra ainsi également le solde des opérations d'assurance effectuées avec le reste du monde. La notion de revenu primaire est ainsi quelque peu différente de celle de rémunération des facteurs de production puisqu'elle englobe également les impôts liés à la production, les subventions d'exploitation (en tant qu'impôts négatifs) et les opérations d'assurance effectuées par ou avec les producteurs (compte tenu de ce qui a été dit pour les indemnités d'assurance sur biens de capital).

283. Les suggestions faites ici à propos des opérations d'assurance I.A.R.D. ne diffèrent de celles du secrétariat de l'O.C.D.E. que pour les indemnités sur biens de capital. Elles s'éloignent davantage pour les opérations d'assurance-vie.

E. Les opérations d'assurance-vie

284. Le traitement des opérations d'assurance-vie a été déjà tellement discuté à Genève ou à Bruxelles, qu'on a quelque scrupule à rouvrir le débat ⁽¹⁾.

285. Aussi ne reprendrons-nous pas la discussion générale du problème qui supposerait au moins un rapport particulier. Il y a des arguments non négligeables en faveur d'un traitement analogue pour les opérations d'assurance-vie et les autres types d'assurance. Toutefois il n'est pas absurde de considérer que des comportements d'épargne sont aussi en jeu. La plupart des systèmes de comptabilité nationale donnent plus de poids à cette dernière considération. A tort ou à raison, l'assurance-vie est également considérée dans l'opinion des hommes d'Etat, des assureurs et des particuliers comme un mécanisme de l'épargne de ces derniers. Ce consensus de l'opinion publique permet de penser qu'en considérant ces opérations sous l'angle de l'emploi de l'épargne on ne décrit pas la vie économique d'une manière systématiquement biaisée du point de vue des décisions en cause.

286. Si l'on admet la constitution en espèces d'actifs pour les ménages il ne s'ensuit pas nécessairement que ces actifs doivent être financiers. Il existe des actifs physiques. Nous avons proposé déjà, à propos du financement des investissements par les entrepreneurs individuels ou par les administrations dans les entreprises publiques non autonomes, de retenir la notion d'actifs non financiers autres que les actifs physiques. Les particularités des assurances-vie, notamment la nécessité de retenir à leur propos, pour tout ou partie, la notion de créance collective de la population des preneurs ou des bénéficiaires, la difficulté de calculer individuellement par conséquent la valeur de cet actif, font penser qu'on ne biaise pas non plus d'une manière systématiquement l'analyse des opérations financières si les opérations d'assurance-vie sont retracées au compte de capital des agents intéressés. Une considération importante de l'analyse des relations de financement dans l'économie fait notamment préférer ce

point de vue. Elle tient au caractère significatif des soldes des comptes de capital des agents. On dira peut-être que les soldes n'ont d'existence qu'abstraite, qu'ils n'ont pas de signification en eux-mêmes. Il n'empêche qu'ils se trouvent mis en évidence dans l'articulation des comptes et qu'on s'appuie très fréquemment sur eux, en première analyse tout au moins, pour apprécier situation et évolution économiques. Il paraît plus intéressant de ce point de vue que le solde que les opérations d'assurance-vie ont permis de consacrer au financement de l'économie apparaisse comme une capacité de financement des entreprises d'assurance plutôt que comme capacité de financement des ménages. Le solde du compte de capital d'un agent doit avoir, autant que possible, la signification du montant net sur lequel l'agent considéré a eu la possibilité de prendre des décisions financières ⁽²⁾. Retrçant l'essentiel des opérations d'assurance-vie au niveau des comptes financiers, on ferait apparaître les entreprises d'assurance-vie essentiellement comme des intermédiaires financiers empruntant pour prêter. Ce faisant on ne rend pas compte d'une manière satisfaisante du rôle de ces organismes. Leurs possibilités de financement sont une conséquence de leur activité d'assurance qui se distingue nettement de celle des institutions de crédit.

287. Si en outre, dans l'optique de la comptabilité en droits constatés, on enregistre les primes et les indemnités d'assurance dues, et non celles qui sont effectivement versées, les variations des réserves-primes et des réserves-sinistres des entreprises d'assurance I.A.R.D. ne sont pas retracées non plus comme capacité de financement des entreprises d'assurance, mais comme endettement à court terme de celles-ci envers les assurés. Alors la capacité de financement de l'ensemble des entreprises d'assurance est presque négligeable. Dans le cas de la France par exemple elle n'est plus que de 0,3 milliards de francs environ au lieu de 2,5 milliards si l'ensemble des variations de réserves se retrouve dans leur capacité de financement. La seconde grandeur est plus significative que la première de l'apport des entreprises d'assurance au marché des capitaux.

(1) Les propositions qui suivent s'écartent également de celles qui ont été retenues jusqu'alors par le groupe « Comptabilité nationale » de l'O.S.C.E.

(2) L'utilisation des termes « montant net » n'est qu'une facilité de langage. Les décisions sont prises sur des opérations brutes.

288. En traitant les opérations d'assurance-vie au compte de capital plutôt qu'au compte financier on ne perd au demeurant aucune information. On met au contraire ces opérations davantage en lumière.

289. Les primes d'assurance-vie pourraient figurer en emplois du compte de capital des ménages et en ressources du compte de capital des entreprises d'assurances, les indemnités d'assurance-vie en emplois du compte de capital de ces dernières et en ressources du compte de capital des ménages. Mais ce faisant les entreprises d'assurance-vie auraient une épargne négative puisqu'elles auraient supporté des charges de fonctionnement sans avoir pratiquement de ressources courantes. Pour éviter cette anomalie, on peut inscrire le montant du chargement ⁽¹⁾ des primes d'assurance-vie en ressources de leur compte de répartition secondaire et en emplois du compte correspondant des ménages. Il faut alors, afin que l'ensemble des comptes des ménages et des entreprises d'assurance reste équilibré, qu'une contrepartie de même montant soit inscrite en ressources du compte de capital des premiers, en emplois du compte de capital des secondes. On éviterait ces deux dernières écritures en écrivant en emplois du compte de capital des ménages et en ressources du compte de capital des entreprises d'assurance seulement la différence entre les primes brutes et le montant du chargement, mais les flux de primes bruts n'apparaîtraient plus dans le système.

290. Dans l'un et l'autre traitement ce qui apparaît comme emplois nets du compte de capital des ménages est la différence entre les primes d'assurance-vie d'une part, les indemnités d'assurance-vie et le chargement d'autre part. Cette différence n'est pas égale à la variation totale des réserves mathématiques, mais seulement à leur variation moins la partie de cette variation qui correspond aux revenus financiers sur les réserves en question. Ceci résulte du fait que les revenus financiers sur réserves mathématiques ne sont pas comptabilisés ici comme flux de revenus imputé versé par les entreprises d'assurance aux ménages. Bien que ces

revenus soient légalement affectés à l'augmentation des réserves mathématiques, leur transit fictif par le compte des ménages présente peu d'intérêt pour la description des circuits économiques ou même pour l'interprétation de la vie économique. A aucun moment ils ne sont disponibles pour les ménages.

291. Le traitement proposé ici, qui consiste à considérer séparément les flux de primes et d'indemnités et à ne pas raisonner directement sur le solde de trois éléments (la variation des réserves mathématiques), évite d'avoir à rechercher le créancier de ce soldé. Du point de vue de l'analyse du fonctionnement de l'économie, il suffit de savoir qui verse les primes et qui touche les indemnités.

292. Ce qui vient d'être dit s'applique aux opérations d'assurance-vie. Il se peut que toutes les opérations des entreprises d'assurance-vie ne puissent pas s'analyser comme des opérations d'assurance-vie, qu'une partie d'entre elles soient par exemple tout à fait identiques à des opérations de capitalisation effectuées auprès d'un collecteur ordinaire d'épargne. S'il en était ainsi ces opérations devraient suivre un traitement différent de celui des assurances-vie.

F. Présentation du compte des opérations d'assurance

293. Finalement, le compte des opérations d'assurance se présenterait de la même façon que le tableau de la page suivante :

Si le compte de l'extérieur est divisé seulement en compte des opérations courantes et compte financier et si les opérations d'assurance-vie avec l'extérieur sont de peu d'importance, on peut négliger F_2 et F_3 et inscrire seulement F_1 dans les comptes des ménages et des entreprises d'assurance.

(1) Le chargement est la différence entre les primes brutes et les primes pures, ces dernières correspondent au risque à courir selon la table de mortalité choisie et le taux d'intérêt de base.

G. Présentation du compte des entreprises d'assurance

294. Le compte des entreprises d'assurances aurait la structure d'ensemble ci-dessous :

Compte de production	
Consommation intermédiaire Valeur ajoutée brute	Production non marchande
Compte de répartition primaire	
Salaires et cotisations sociales Impôts liés à la production Dividendes Indemnités courantes d'assurance I.A.R.D. (versées aux producteurs et à l'extérieur) Indemnités d'assurance sur biens de capital Revenu primaire brut (revenu réel) (revenu imputé)	Valeur ajoutée brute Intérêts Dividendes Primes d'assurance I.A.R.D. (versées par les producteurs et l'extérieur)
Compte de répartition secondaire	
Indemnités d'assurance I.A.R.D. (versées aux ménages) Impôts sur les revenus Revenu disponible brut (revenu réel) (revenu imputé)	Revenu primaire brut (revenu réel) (revenu imputé) Primes d'assurances I.A.R.D. (versées par les ménages) Chargement des primes d'assurance-vie
Compte d'utilisation du revenu disponible	
Consommation collective Épargne brute	Revenu disponible brut (revenu réel) (revenu imputé)
Compte de capital	
Contrepartie du chargement des primes d'assurance-vie Indemnités d'assurance-vie Formation brute de capital fixe Capacité de financement	Épargne brute Primes d'assurance-vie
Compte financier	
Variations d'actifs financiers	Variations de passifs financiers Capacité de financement

295. Le compte donne une image quelque peu disgracieuse de l'activité des entreprises d'assurance. Son inconvénient principal est de retracer tantôt au compte de répartition primaire, tantôt au compte de répartition secondaire des opérations qui, pour ces entreprises, s'analysent de manière identique. Mais il était difficile, on l'a vu, de considérer les opérations d'assurance des consommateurs comme des opérations de répartition primaire.

296. Les soldes de ces deux sous-comptes ont ainsi de la sorte des sens un peu particuliers.

297. Le revenu primaire réel est la somme des profits avant impôts, des revenus financiers sur réserves mathématiques auxquels s'ajoute, si les opérations d'assurance sont comptabilisées en encaissements et décaissements, la fraction de la variation des réserves techniques des assurances I.A.R.D. qui résulte des opérations d'assurance réalisées avec les producteurs.

298. Le revenu disponible réel est égal au revenu primaire réel moins les impôts sur les revenus plus, si les opérations d'assurance sont comptabilisées en encaisse-

ments et décaissements, la fraction de la variation des réserves techniques des assurances I.A.R.D. qui résulte des opérations d'assurance réalisées avec les consommateurs.

299. Le revenu primaire imputé est la fraction de la production non marchande ou de la consommation collective résultant des opérations réalisées avec les producteurs.

300. Le revenu disponible imputé est la somme du revenu primaire imputé et de la fraction de la production non marchande ou de la consommation collective afférente aux opérations réalisées avec les consommateurs.

301. Il serait utile pour plus de clarté de reprendre, dans un tableau complémentaire, les opérations brutes des entreprises d'assurance sans flux imputés et sans décomposition en sous-comptes, de manière à donner une vue plus réaliste de leur activité :

Emplois	Ressources
Compte simplifié des entreprises d'assurance	
Consommation intermédiaire Salaires et cotisations sociales Impôts liés à la production Indemnités d'assurance I.A.R.D. Indemnités d'assurance-vie Dividendes Impôts sur les revenus Formation brute de capital fixe <div style="text-align: right;"><i>Variations d'actif</i></div> Variations d'actifs financiers	Primes d'assurance I.A.R.D. Primes d'assurance-vie Intérêts Dividendes <div style="text-align: right;"><i>Variations de passif</i></div> Variations de passifs financiers

CHAPITRE VI

Quelques problèmes de la décomposition en secteurs des comptes financiers

302. La comptabilité nationale a pour but de rendre compte d'une manière organisée et synthétique, en vue d'éclairer la prise des décisions, du fonctionnement de l'activité économique. Elle ne remplit vraiment ce rôle que si elle intègre la totalité de cette activité. Seules des considérations pratiques — l'inégal développement des informations et l'impossibilité de tout faire progresser à la fois — ont pu justifier la limitation de la comptabilité nationale aux comptes du revenu et de la dépense sans analyse de la production d'une part, du financement d'autre part. Cette limitation ne peut être considérée que comme une anomalie transitoire.

303. Ceci ne signifie pas que des délais ne puissent pas être prévus pour la mise en œuvre de certaines parties du système comptable ni que des périodicités différentes ne puissent être établies pour l'établissement et la publication sur le plan communautaire de ses

divers éléments. On devrait toutefois envisager de parvenir, dans un délai raisonnable, à la même régularité pour les comptes financiers, dans leur version la plus simple tout au moins, et pour le reste des comptes.

A. Relations entre comptes financiers et comptes non financiers

304. Les opérations financières n'ont pas été étudiées dans le cadre de ce rapport. On se bornera à discuter ci-après quelques problèmes soulevés par leurs relations avec les autres parties du système comptable. Ces problèmes sont moins nombreux que pour les tableaux entrées-sorties dans la mesure notamment où les opérations financières figurent dans un seul des sous-comptes qui ont été distingués tandis que les

opérations sur biens et services se retrouvent dans plusieurs de ces sous-comptes. Il était donc indispensable d'examiner la nomenclature des opérations sur biens et services alors que l'articulation générale des comptes financiers et des autres comptes peut être décrite sans entrer dans le détail de la nomenclature des opérations financières. Cette nomenclature fait l'objet d'un examen approfondi, avec l'ensemble des problèmes posés par les comptes financiers, dans une série de réunions spécialisées du groupe « comptabilité nationale ». La plupart des opérations dont la nature financière ne fait pas de doute ont déjà reçu des définitions acceptées par l'ensemble des participants. La mise sur pied du cadre commun de comptabilité nationale devra intégrer les résultats de ces travaux, sous réserve d'un ré-examen général permettant de s'assurer de la cohérence du système.

305. Les suggestions contenues dans les chapitres précédents à propos de la notion d'actifs non financiers autres que les actifs physiques introduisent les distinctions principales envisagées entre les opérations financières et les autres. Les opérations d'assurance-vie, le financement de la formation de capital par les entrepreneurs individuels, le financement par les administrations de la formation de capital des entreprises publiques non autonomes n'apparaissent pas de la sorte comme des opérations financières. On a déjà discuté des raisons qui ont fait préférer cette solution. On rappellera également, sans entrer dans le détail, que la manière de retracer certaines opérations particulières sur titres financiers (les distributions gratuites d'actions par exemple) conduit à introduire des flux correspondants dans les opérations de répartition.

306. La manière d'enregistrer les opérations au cours du temps, d'où découle l'existence ou la non-existence de certaines opérations financières, fera l'objet du prochain chapitre.

307. L'articulation formelle entre le compte financier et les autres sous-comptes est très sommaire puisqu'elle se borne à la relation entre le solde du compte de capital et le solde du compte financier. Encore l'identité de principe entre ces deux soldes n'est-elle pas toujours vérifiée dans la pratique comptable, la variété des sources statistiques utilisées, leurs différences de qualité conduisant à des divergences entre le besoin

ou la capacité de financement d'un agent et le solde de ses créances et dettes. C'est pourquoi un poste d'ajustement a été prévu dans les comptes financiers qui représente la différence éventuelle entre ces deux soldes.

308. Une intégration plus complète des deux approches, financière et non financière, serait réalisée si la comptabilité nationale pouvait être effectivement une comptabilité en partie double, c'est-à-dire si les opérations élémentaires autres que les opérations en nature pouvaient donner lieu au moins à quatre écritures dans le compte financier et un compte non financier de deux agents. Comme il n'est pas possible de bâtir la comptabilité de la nation de la même manière que celle d'une entreprise, la cohérence complète serait encore atteinte si la comptabilité nationale était basée effectivement sur l'agrégation de comptabilités élémentaires d'agents tenues selon les règles de la comptabilité en partie double. Il n'en est pas ainsi au moins pour une des catégories fondamentales, les ménages, et il est souvent difficile de recueillir des données pleinement cohérentes même pour les agents qui tiennent des comptabilités.

309. Dans les comptabilités nationales de plusieurs pays d'autres ajustements statistiques apparaissent. Par exemple, le chiffre retenu pour le produit national est parfois une moyenne entre différentes évaluations dans l'optique du produit, du revenu et de la dépense.

310. La question de savoir s'il faut ou non chercher à éliminer ces ajustements pourrait être discutée ultérieurement. Le souci d'une intégration plus complète et d'une utilisation plus aisée des comptes fait souhaiter que les ajustements résultant des différences d'évaluation entre produit, revenu et dépense ne soient pas maintenus. Par contre, les ajustements entre compte de capital et compte financier devraient sans doute être gardés.

311. Si, pour un agent économique donné, la relation entre son compte de capital et son compte financier s'effectue au niveau des soldes de ces deux comptes, la relation d'ensemble entre les comptes de capital et les comptes financiers pose également le problème des nomenclatures d'agents utilisées au niveau des comptes financiers d'une part, dans le reste des comptes d'autre part.

312. Une première solution consiste à avoir rigoureusement la même nomenclature dans l'ensemble des comptes. Il n'est pas indispensable cependant de s'imposer cette contrainte.

313. Il peut être utile en effet de décomposer davantage certaines catégories d'agents au niveau des comptes financiers. A quelles conditions peut-on le faire?

314. Le groupe de travail des statistiques de l'actif et du passif financiers de la Conférence des statisticiens européens (W.G. 11) a préconisé l'établissement d'un compte de capital pour chacun des secteurs prévus dans les statistiques financières. On peut douter que cette condition soit nécessaire dans tous les cas. Il est possible en effet de s'en dispenser sans dommage s'il s'agit de sous-catégories d'agents économiques dont l'activité financière est l'activité principale, pour lesquels par conséquent la subdivision du compte de capital ou des comptes de répartition n'apporte pas d'information vraiment utile et surtout pas d'information indispensable à l'interprétation de leurs opérations financières. Il faut encore qu'il s'agisse d'agents pour lesquels l'ajustement entre le solde du compte de capital et le solde du compte financier est faible ou nul. Les deux éléments se retrouvent dans le cas des institutions de crédit. Il suffit d'avoir pour celles-ci un seul compte au niveau des comptes non financiers même si on introduit une subdivision poussée dans les comptes financiers. L'égalité de la somme des capacités de financement des sous-catégories et de la capacité de financement de la catégorie principale assure une relation suffisante entre comptes financiers et comptes non financiers.

315. Pour les catégories d'agents dont l'activité financière est secondaire, la recommandation du groupe de travail précité est pleinement valable. La nomenclature envisagée pour les comptes financiers reprendra d'ailleurs en général des sous-catégories d'agents pour lesquelles il sera utile de dresser non seulement un compte de capital mais un ensemble de comptes complets (administration centrale, collectivités locales, Sécurité sociale par exemple).

316. On pourra peut-être estimer utile dans certains cas de regrouper au niveau des comptes financiers des catégories d'agents distinguées dans les comptes non financiers. Le cas est imaginable pour les administrations privées dont le compte financier ne représente sans doute pas, pour les pays de la Communauté, un grand intérêt. Elles pourraient être regroupées, au moins dans une période transitoire, avec une des autres catégories principales d'agents, les ménages par exemple.

317. Il est plus délicat par contre d'envisager des catégories d'agents obtenus non pas par subdivision ou regroupement de catégories distinguées dans les comptes non financiers mais par regroupement, dans les comptes financiers, de sous-catégories appartenant à des catégories principales différentes au niveau des comptes non financiers. Ici se pose essentiellement le problème du classement des entreprises individuelles dans les comptes financiers.

B. Le classement des entreprises individuelles dans les comptes financiers

318. Le groupe de travail « comptabilité nationale » de l'O.S.C.E. n'a pu encore débattre de la sectorialisation des comptes financiers, aussi ce problème particulier n'a-t-il pas été discuté entre les six. Le groupe de travail des statistiques de l'actif et du passif financiers de Genève n'a pu dégager sur ce point une position unanime. Il a en conséquence proposé deux variantes entre lesquelles les pays pourraient choisir. La première, dite variante A, consiste à établir un compte financier pour l'ensemble entreprises individuelles + ménages et organisations privées sans but lucratif ⁽¹⁾. Dans la variante B, un compte financier est établi pour l'ensemble entreprises individuelles et sociétés privées ⁽²⁾. Il est évident que des comptes établis selon l'une de ces variantes ne seront pas comparables avec des comptes établis selon la seconde. Aussi serait-il très souhaitable que les pays membres de la C.E.E. adoptent la même solution, bien qu'ils se soient partagés à Genève sur cette question. Chacune de ces variantes présente, il est vrai, des avantages et

(1) Si la variante A était retenue, il faudrait examiner la possibilité de regrouper avec les sociétés et non avec les ménages les entreprises individuelles de grandes tailles.

(2) Le groupe isole d'autre part les entreprises publiques.

soulève des objections entre lesquels il n'est pas facile de faire la balance.

319. Les arguments en faveur de la variante A sont essentiellement de deux ordres, théorique et statistique. Sur le plan théorique, l'unité de patrimoine de l'entreprise individuelle et du ménage dont elle constitue l'activité principale conduit à penser que les comportements patrimoniaux de l'unité entreprise-ménage sont difficilement dissociables. En outre, les opérations financières de cette unité sont très mal ventilables entre l'activité de l'entreprise et celle du ménage. Pour faire cette ventilation, on serait conduit, estimant les partisans de la variante A, à adopter dans les comptes financiers un grand nombre de règles arbitraires de répartition de certains actifs ou passifs entre ménages et entreprises. Les intéressés eux-mêmes, à supposer que l'on puisse mener auprès d'eux les en-

quêtes nécessaires, ne sont pas capables en règle générale d'effectuer cette répartition. De telles enquêtes permettraient par contre de recueillir les informations nécessaires à l'établissement du compte financier de l'ensemble ménages d'entrepreneurs individuels et entreprises individuelles.

320. Ces arguments sont impressionnants et on conçoit qu'ils puissent légitimement emporter la conviction. Examinons-les cependant de plus près.

321. Dans le cas de la variante A, les recommandations du groupe de travail des statistiques de l'actif et du passif financiers conduisent à décomposer le compte de capital des entreprises, au moins de la manière suivante (pour simplifier nous n'isolons pas ici les entreprises publiques et les sociétés privées) :

Compte de capital des entreprises non financières

	Sociétés	Entreprises individuelles		Sociétés	Entreprises individuelles
Formation brute de capital fixe	x	x	Épargne	x	
Variations de stocks	x	x	Besoin de financement	x	x

322. Le besoin de financement des entreprises individuelles est égal à leur formation de capital. Le compte financier de l'ensemble entreprises individuelles et ménages a en principe comme solde la différence entre la capacité de financement apparaissant au compte de capital des ménages et le besoin de financement qui équilibre le compte de capital des entreprises individuelles.

323. On peut craindre cependant que le compte financier global des entreprises individuelles et des ménages ne soit pas très riche du point de vue de l'interprétation économique. Les opérations financières des entreprises individuelles ne sont pas seulement liées au financement de leur formation de capital mais à tout leur fonctionnement. L'analyse du compte financier d'un ensemble à activités extrêmement hétérogènes risque de s'avérer délicat.

324. Symétriquement, l'inexistence d'un compte financier pour toutes les entreprises limite la mise en

lumière des relations entre opérations financières et non financières à celles qui s'établissent entre le compte de capital et le compte financier des sociétés. Il sera gênant de ne pas disposer d'un jeu complet de comptes pour les entreprises.

325. D'autre part dans la variante A les relations financières entre les sociétés et les entreprises individuelles doivent être décrites. La qualité de l'ensemble des comptes financiers dépendra beaucoup de celle de l'information relative à l'endettement réciproque des sociétés et des entreprises individuelles. Or l'évaluation du crédit inter-entreprises est une des questions pratiques les plus difficiles dans l'établissement des comptes financiers. Il importe d'avoir bien conscience du fait qu'il ne suffit pas de pouvoir procéder à une estimation satisfaisante pour une année particulière, mais qu'il faut encore pouvoir retracer correctement la variation du crédit entre entreprises au cours du temps. Dans certaines phases de l'évolution conjoncturelle, de fortes distorsions peuvent se produire à

court terme dans les relations financières entre les différents types d'entreprises, relations qui consistent essentiellement dans les délais de paiement consentis par les clients aux fournisseurs, par les sous-traitants aux firmes principales, etc... Il est nécessaire de chercher à évaluer ces grandeurs, fort intéressantes pour l'analyse économique et indispensables à connaître si l'on veut établir des comptes financiers détaillés par groupe d'entreprises. La question est de savoir s'il n'est pas dangereux d'en faire un élément essentiel de l'équilibre global des comptes financiers.

326. Pour le reste les difficultés seront plus ou moins grandes, selon les pays, avec l'une ou l'autre variante. Si on dispose de sources d'information permettant d'établir de manière indépendante les comptes financiers des sociétés, des administrations et du reste du monde, on déterminera souvent le compte financier de l'ensemble entreprises individuelles et ménages par différence entre les totaux de chaque opération financière et la source des éléments connus directement. La variante A sera alors, sous réserve du problème du crédit inter-entreprises, statistiquement plus commode. Si par contre le compte financier des sociétés n'est pas connu de manière indépendante, la variation des passifs financiers, des crédits à court terme surtout, entre les sociétés et l'ensemble entreprises individuelles-ménages, sera souvent aussi délicate dans la variante A que l'est la ventilation des actifs dans la variante B, tandis que cette même ventilation des actifs posera aussi des problèmes dans le cadre de la variante A.

327. Finalement, tout en reconnaissant que la variante A puisse être une solution préférable pour certains pays du fait de leurs facilités statistiques, de leurs préférences théoriques et des buts qu'ils assignent aux comptes financiers, nous proposons d'adopter pour le cadre communautaire la variante B, ou plutôt la variante B quelque peu transformée. Il nous paraît meilleur en effet de grouper les entreprises individuelles avec les sociétés dans les comptes financiers comme

dans les comptes non financiers. L'évolution économique des pays développés tend d'ailleurs à séparer de plus en plus l'activité des entreprises individuelles de celles des familles des entrepreneurs individuels, en amenant ces entreprises à tenir des comptabilités.

328. Cependant, toutes les entreprises individuelles ne tiennent pas encore de tels comptes ou ne tiennent pas de comptes complets et les difficultés de ventilation des actifs financiers entre ménages et entreprises demeurent. Aussi la convention suivante pourrait-elle être adoptée :

Les entreprises individuelles auraient des passifs financiers, mais pas d'actifs financiers. Le compte financier des entreprises comprendrait donc à l'actif seulement des éléments concernant les sociétés, tandis que le passif s'appliquerait à l'ensemble des entreprises. Cette convention est certes grossièrement simplificatrice, les entreprises individuelles ne pourraient fonctionner sans avoir au moins des fonds de roulement. Mais il serait très difficile, si la variante B était intégralement retenue, d'adopter un mode de calcul des actifs financiers des entreprises individuelles qui assure une bonne cohérence entre les comptes financiers des divers pays. La convention proposée pourrait s'appliquer au moins dans une période transitoire, assez longue sans doute jusqu'à ce que l'évolution des structures économiques et les progrès de l'information permettent de bâtir un compte financier complet pour les entreprises individuelles.

329. Cette convention permet en outre, si les variations d'actifs financiers des sociétés sont connues — ce qui n'est pas hors de portée de l'amélioration statistique envisageable — le calcul d'une manière assez rigoureuse du financement de la formation du capital par les entrepreneurs individuels. L'ensemble du compte de capital par les entrepreneurs individuels. L'ensemble du compte de capital et du compte financier des entreprises se présente en effet comme ci-dessous :

Compte de capital et compte financier des entreprises

Formation brute de capital fixe des entreprises

Variations de stocks des entreprises

Variations d'actifs financiers des sociétés (non compris les crédits inter-entreprises)

Épargne des sociétés

Variations de passifs financiers des entreprises (non compris les crédits inter-entreprises)

Financement de la formation de capital par les entrepreneurs individuels

330. Les variations de passifs financiers des entreprises peuvent être assez bien connues. Les formes de crédits susceptibles d'être accordés à des entreprises et à des ménages sont en effet rares. Le crédit inter-entreprises n'a pas besoin d'être évalué puisqu'il s'agit d'opérations intra-sectorielles. Les postes d'actifs des sociétés peuvent être recherchés par enquête.

331. Si l'on dispose d'un compte financier complet des sociétés, on peut préférer reprendre les crédits inter-entreprises qui y apparaissent. On inscrira dans les variations d'actifs les crédits inter-entreprises consentis par les sociétés et du côté des variations de passifs un montant égal qui correspondra à la somme

- des crédits inter-entreprises reçus par les sociétés,
- du solde entre les crédits inter-entreprises reçus par les entreprises individuelles et ceux qu'elles ont consentis ⁽¹⁾.

Le montant du financement de la formation de capital par les entrepreneurs individuels n'est pas modifié.

Ce mode de calcul revient en fait à considérer les crédits inter-entreprises consentis par les entreprises individuelles comme des actifs financiers des entreprises. Il ne serait guère utile, à supposer que ce soit possible, de traiter les crédits consentis par les entre-

prises individuelles aux sociétés dans le compte des ménages et les crédits consentis par les sociétés aux entreprises individuelles dans le compte des entreprises.

332. Par rapport à l'hypothèse où les entreprises individuelles auraient des actifs financiers (autres que des crédits inter-entreprises), le financement de la formation de capital par les entrepreneurs individuels est, dans la solution proposée, plus faible d'un montant correspondant aux variations de ces actifs.

333. La variante B ainsi amendée constituerait une solution commode pour le système communautaire. Il est concevable que sur cette question les pays adoptent pour leurs propres besoins une autre solution, quitte à effectuer également les calculs selon la variante B modifiée pour les besoins des organismes communautaires.

334. A plus long terme, il serait certainement utile de chercher à décomposer dans tout le système ⁽²⁾ le compte des entreprises non financières entre sociétés et entreprises individuelles et celui des ménages entre ménages d'entrepreneurs individuels et autres ménages.

CHAPITRE VII

L'enregistrement des opérations au cours du temps

335. Pour qu'un système de comptabilité nationale puisse être correctement équilibré, pour que les comptes de plusieurs pays puissent être comparés à bon escient, il faut que les méthodes de comptabilisation en fonction du temps soient uniformes dans les différentes parties du système comptable ainsi que d'un pays à l'autre. L'état de choses actuel ne paraît guère satisfaisant de ce point de vue.

336. Les deux principales modalités d'enregistrement sont d'une part celle qui vise à comptabiliser des paiements et des recettes effectifs (base de caisse), d'autre part celle qui cherche à retracer des flux de créance et de dettes (comptabilité dite en droits constatés).

337. Ces méthodes sont toutes deux utiles selon les buts analytiques poursuivis. Quoique, pour la masse essentielle des opérations retracées, elles conduisent à un enregistrement identique au cours d'une même année (les divergences augmentent à mesure que la période sous revue devient plus courte, est réduite au trimestre par exemple), les décalages importants existant entre la naissance des droits et obligations et leur extinction par des paiements et des encaissements peuvent conduire, selon le procédé adopté, à des descriptions assez différentes des mouvements économiques. Par exemple l'enregistrement des opérations d'assurances en créances et dettes fait apparaître une faible capacité de financement des entreprises d'assu-

⁽¹⁾ Le compte étant obtenu par différence entre les deux éléments connus du compte financier des sociétés.

⁽²⁾ A partir du compte de répartition primaire.

rances dont les variations d'actif financier sont alors essentiellement compensées par un endettement à l'égard des assurés, tandis que l'enregistrement des encaissements effectifs de primes et des paiements d'indemnités pour sinistre montre une forte capacité de financement des mêmes agents si des décalages importants existent entre le moment où les sinistres surviennent et la date où les règlements d'indemnités sont effectués. Si ces décalages apparaissaient de caractère exceptionnel, des mouvements en sens inverse les compenseraient au cours de périodes suivantes. Mais comme les opérations d'assurance se développent rapidement ces décalages se retrouvent chaque année dans le même sens.

A. La situation actuelle n'est pas satisfaisante

338. La comptabilité en droits accorde la priorité à l'analyse des variations de patrimoine. Celui-ci étant un ensemble de biens, de créances et de dettes de nature diverse, cette méthode cherche à estimer, pour une période donnée, le flux total des droits et obligations qui sont venus modifier le montant et la nature du patrimoine. Elle repose sur l'extension à la comptabilité de la nation des principes de la comptabilité d'entreprise.

339. Cet enregistrement des flux de créances et dettes est actuellement préconisé par les systèmes internationaux ⁽¹⁾, et, semble-t-il, par tous les systèmes nationaux de comptabilité économique.

340. La règle en elle-même appelle notamment trois remarques :

- il est difficile d'en donner une interprétation claire: dans beaucoup de cas on peut hésiter sur la date d'apparition d'une créance,
- il est par conséquent difficile que cette interprétation soit uniforme pour tous les agents économiques,
- une interprétation uniforme peut recouvrir en fait des réalités diverses. Ainsi on s'accorde généralement pour considérer qu'en matière d'impôts directs, la créance et la dette naissent à la date de mise en recouvrement. Mais le décalage entre la période de perception des revenus et la date de mise en recouvrement pourra varier considérable-

ment selon la pratique des administrations fiscales des différents pays.

341. Du point de vue des buts de la comptabilité nationale, l'appréciation de la comptabilisation en droits constatés n'est pas simple. Il est difficile d'affirmer si, en règle générale, les comportements économiques dépendent davantage de considérations relatives à la consistance du patrimoine ou des flux d'opérations matérialisées par les actes de paiement et d'encaissement qui s'y rapportent. Nous disposons de trop peu d'éléments sûrs pour fonder un tel jugement. Il est probable d'autre part que ce jugement varierait selon les agents et les opérations économiques concernés.

342. Les éléments patrimoniaux revêtent une importance considérable mais il n'est pas certain que la totalité des créances et des dettes au sens le plus large intervienne, ou intervienne avec le même poids, dans les considérations patrimoniales. Il en serait ainsi pour la plus grande part des quasi-créances, c'est-à-dire des créances résultant de décalages dans le temps entre le moment où une obligation peut être considérée comme née (sans remise de titre la constatant, cette remise pouvant s'analyser comme un paiement) et celui où elle est éteinte par paiement.

343. En d'autres termes, on peut se demander si ce qui intéresse au premier chef la comptabilité nationale c'est une notion relativement abstraite de variation de patrimoine ou une notion — plus concrète — de flux d'opérations sur lesquels l'agent considéré a un pouvoir effectif de décision. Le caractère significatif de certaines grandeurs — le revenu disponible, l'épargne par exemple — semble plus grand avec la seconde notion.

344. Une comptabilité nationale totalement en créances et dettes pourrait s'avérer d'une interprétation économique délicate à moins que l'on puisse disposer parallèlement de l'analyse complète, par type d'opérations génératrices, des variations de créances et de dettes résultant simplement de décalages temporels.

345. En fait, si tous les systèmes de comptabilité économique affirment le principe de l'enregistrement de flux de créances et de dettes, les écarts entre la règle et

(1) S.C.N. § 95 à 102, Système normalisé pp. 47 à 49 de l'édition française.

la pratique sont si importants et si divers qu'ils enlèvent semble-t-il beaucoup de valeur à la règle elle-même. Dans de nombreux pays, on pourrait difficilement dire si les comptes sont établis à titre principal sur une base de caisse ou sur une base de droits. Il suffit que les comptes publics et que la balance des paiements soient établis en général sur une base de paiements pour qu'une divergence fondamentale par rapport à la règle soit introduite. Que les comptes des administrations reposent parfois, au moins pour les dépenses, sur la base de l'exercice ne suffit pas à les faire considérer complètement comme des comptes de droits et d'obligations à moins d'admettre conventionnellement que dans les relations entre la puissance publique et les autres agents économiques c'est la première qui constate l'existence des droits, convention qui ne fait disparaître ni les risques de comptabilisation non parallèle par les autres agents, ni les différences importantes existant de pays à pays sur la définition de l'exercice budgétaire.

346. L'hétérogénéité ainsi introduite rend notamment malaisés les raccords entre les comptes des divers agents et les relations entre les comptes d'opérations financières et ceux des autres opérations. La mauvaise connaissance, par définition, de ces distorsions, leur modification, qui peut être grande même à court terme, multiplient en outre les incertitudes dans l'interprétation de l'évolution économique d'une année à l'autre. Combien plus grandes doivent être alors les difficultés d'interprétation de comptes couvrant une période infra-annuelle.

347. L'élimination de ces distorsions, sur le plan national et plus encore sur le plan international, ne pourrait résulter que d'un processus d'homogénéisation très long en l'absence de critères objectifs universels de la constatation des droits. Il faudrait, la rédaction même des systèmes internationaux de comptabilité nationale le montre bien, que des décisions soient prises pour chaque type d'opération et que leur application soit assurée dans les comptes de chaque agent.

348. La règle des droits constatés ne semble pas fournir d'orientation claire assurant la convergence d'un programme statistique lié à la comptabilité nationale. Il apparaît dans ces conditions souhaitable que le problème soit examiné à nouveau dans son ensemble au cours de la mise sur pied du cadre communautaire.

B. Suggestions

349. Dans la mesure où il n'est guère possible actuellement d'envisager une double comptabilité nationale établie d'une part sur la base des encaissements et décaissements, d'autre part sur la base des droits constatés, on pourrait songer à retenir les règles suivantes :

- pour les opérations sur biens et services, adopter un critère physique : apparition, transformation ou livraison d'un bien ou d'un service. C'est en fait la règle actuellement appliquée sauf rares exceptions (quelques pays retiennent par exemple en matière de commerce extérieur le critère du changement de propriété, sans cependant pouvoir en tirer toujours toutes les conséquences pratiques),
- pour les autres opérations économiques, retenir le critère du paiement (définitif ou par remise d'un titre). Le paiement serait considéré comme le critère d'existence pour la comptabilité nationale de l'opération considérée,
- l'analyse des flux de créances et de dettes ferait l'objet de travaux complémentaires dans les cas où elle serait estimée nécessaire.

350. L'adoption pour les opérations sur biens et services d'un critère autre que celui du paiement tient au type d'analyse qui, à propos des biens et services, intéresse à titre principal les comptes nationaux : analyse des bilans de ressources et emplois par produits, étude des relations entrées-sorties. On peut certes concevoir que les analyses physiques des flux de biens et services soient non pas pleinement intégrées dans le système de comptes mais seulement raccordées avec une comptabilité économique incluant un enregistrement des opérations de paiement et encaissement relatives aux biens et services. L'homogénéité de l'ensemble du système comptable serait ainsi plus aisément assurée et des informations très utiles dans certains cas apparaîtraient dans le système de comptes (ainsi les dépenses d'investissement sont peut-être plus intéressantes pour certaines analyses du comportement des entrepreneurs que les livraisons effectives de biens d'équipement). On hésite cependant à préconiser cette solution au stade actuel de l'analyse des biens et services. Dans une phase transitoire, il serait possible toutefois de recommander que l'on cherche à établir — comme travail annexe, indispensable d'ailleurs pour s'assurer de la pleine cohérence de l'en-

semble du système — un bilan global ⁽¹⁾ des paiements et encaissements relatifs aux biens et services. Si un tel bilan s'avère trop difficile (pour la consommation intermédiaire notamment), au moins les opérations sur biens et services de l'extérieur et des administrations, ainsi que l'ensemble des investissements pourraient être étudiés selon les deux optiques.

351. Les propositions ci-dessus ne résolvent pas tous les problèmes. Il est vrai que même le critère physique pour les biens et services peut être parfois délicat à appliquer selon la nature des sources disponibles. Il est vrai aussi que la comptabilisation des paiements et encaissements peut n'être pas rigoureusement parallèle aux environs des limites des périodes étudiées. Peut être, la comptabilisation de certaines opérations en paiements et encaissements soulèverait-elle également des difficultés pour l'analyse (relations entre effectifs employés, taux et masse des salaires par exemple). Il reste toutefois qu'une orientation claire en découlerait pour la recherche des améliorations statistiques et que le rôle de coordination statistique de la comptabilité nationale pourrait ainsi être mieux tenu.

352. L'application de telles règles aurait des conséquences nombreuses :

- sur le plan conceptuel : la notion d'opération financière et celle de variation de créance et de dette ne se recouvriraient plus entièrement,
- pour le système comptable : un type particulier de raccord avec les comptes de patrimoine éventuellement établis devrait être élaboré selon la notion de créances et de dettes retenue pour l'analyse des patrimoines,
- pour la collecte de l'information : des modifications apparaîtraient notamment nécessaires dans la présentation des résultats de la comptabilité des entreprises à des fins statistiques, sinon dans certaines règles de comptabilisation.

353. D'une manière générale, les principes qui viennent d'être exposés marqueraient plus nettement le caractère spécifique de la comptabilité nationale par rapport à la comptabilité des entreprises.

Les questions soulevées dans ce chapitre n'ont pu faire l'objet d'une étude approfondie. Aussi les propositions ci-dessus ont-elles pour seule ambition de provoquer la réflexion et la discussion. Il apparaît indispensable, quelle que soit la solution retenue, que le problème des décalages comptables soit examiné avec le plus grand soin.

Conclusion

354. Le système de comptabilité communautaire se présenterait comme un ensemble comprenant trois catégories d'éléments :

- les comptes proprement dits,
- les tableaux annexes,
- les travaux complémentaires.

355. *Les comptes proprement dits* ont été étudiés dans leurs grandes lignes, dans ce rapport. On les trouvera repris d'une manière systématique dans les pages qui suivent.

356. *Les tableaux annexes* n'ont été abordés qu'incidemment. Plusieurs sortes de tableaux annexes peuvent être distingués :

- les tableaux pleinement intégrés dans le système comptable mais qui donnent des détails seulement

pour certaines opérations, ou certains groupes d'agents ou pour certains comptes de ces agents : la consommation des ménages, les investissements par branche, etc...

- les tableaux fonctionnels : décomposition par fonction de l'ensemble du compte des administrations publiques par exemple.
- les tableaux non indispensables au système de comptes mais qui permettent d'en mieux saisir l'articulation : comptes des résidents à l'extérieur, comptes des non-résidents à l'intérieur par exemple.
- les tableaux qui indiquent le passage entre les chiffres de la comptabilité nationale et ceux de certains documents importants : statistiques douanières, balance des paiements, budget de l'Etat, etc...

(1) Des bilans détaillés seraient difficiles du point de vue des relations avec l'extérieur.

— dans la mesure où système communautaire et systèmes nationaux diffèrent : tableaux montrant le passage entre les chiffres des deux systèmes.

357. La nécessité des *travaux complémentaires* tient au fait qu'un système de comptabilité nationale ne peut pas tout donner directement sur tout. Des études particulières avec des tableaux ad hoc sont donc indispensables. On peut citer notamment les travaux en cours sur les dépenses sociales, la comparaison des budgets des Etats membres, etc... Certaines de ces études sont destinées à mettre en lumière des grandeurs particulières qui ne se retrouvent pas telles quelles dans les comptes, par exemple le montant total des dépenses sociales. On peut penser aussi au montant total des dépenses de recherche scientifique et technique. Il est indispensable que ces travaux soient coordonnés avec la comptabilité nationale ce qui signifie

— que les nomenclatures d'unités et d'opérations économiques utilisées doivent être celles de la

comptabilité nationale ou qu'elles doivent être raccordées à celles de la comptabilité nationale,

— que les définitions et les méthodes d'évaluation doivent être homogènes.

358. On obtiendra ainsi des agrégats semi-intégrés pour lesquels on pourra savoir quels rapprochements avec les autres agrégats de la comptabilité nationale sont légitimes et lesquels sont vicieux.

359. On ne saurait se déguiser la difficulté d'assurer effectivement ce développement harmonieux. Les avantages qu'il présente sont cependant suffisamment importants pour que beaucoup d'efforts lui soient consacrés.

360. L'adoption d'un système de comptabilité commun permettrait à la comptabilité nationale de jouer sur le plan européen un rôle important dans la coordination du programme statistique.

ANNEXE

Les comptes

De manière à donner une vue d'ensemble du cadre proposé on a développé dans cette annexe les comptes des secteurs. Il est possible que certaines opérations n'apparaissent pas, pour un secteur donné, dans un ou plusieurs pays : les subventions d'exploitation en ressource des entreprises d'assurance par exemple. On a indiqué « éventuellement » quand on pouvait penser qu'il en serait ainsi ou quand la comptabilisation d'une opération dans un compte dépend des réponses qui seront données à des questions posées dans le rapport.

Il se peut aussi que doivent figurer dans certains comptes d'autres opérations que celles qui y ont été inscrites, des subventions d'exploitations en emplois du compte des entreprises non financières, par exemple, selon le traitement qui sera retenu pour les organismes publics d'intervention économique.

Les comptes d'opérations ont été présentés seulement de manière schématique.

ENTREPRISES NON FINANCIERES

Emplois	Ressources
Compte de production	
Consommation intermédiaire	Production marchande
<i>Valeur ajoutée brute</i>	
— amortissements	
— valeur ajoutée nette	
Compte de répartition primaire (1)	
Salaires bruts	<i>Valeur ajoutée brute</i>
Cotisations sociales des employeurs	— amortissements
Cotisations sociales imputées (éventuellement)	— valeur ajoutée nette
Impôts liés à la production	Subventions d'exploitation
Primes d'assurance I.A.R.D.	Intérêts
Loyers industriels commerciaux et fermages	Dividendes et autres revenus distribués des sociétés
Intérêts	Loyers industriels, commerciaux et fermages
Dividendes et autres revenus distribués des sociétés	Indemnités courantes d'assurance I.A.R.D.
Résultat brut d'exploitation des entreprises publiques non autonomes	
Revenu brut des entreprises individuelles	
Transferts divers (éventuellement)	
<i>Revenu primaire brut</i>	
— amortissements	
— revenu primaire net	
Compte de répartition secondaire	
Impôts sur les revenus	<i>Revenu primaire brut</i>
Prestations sociales (éventuellement)	— amortissements
Transferts divers (éventuellement)	— revenu primaire net
<i>Revenu disponible brut</i>	Subventions d'équipement
— amortissements	Dommages de guerre
— revenu disponible net	Cotisations sociales imputées (éventuellement)
Compte d'utilisation du revenu disponible	
<i>Épargne brute</i>	<i>Revenu disponible brut</i>
— amortissements	— amortissements
— épargne nette	— revenu disponible net
Compte de capital	
Formation brute de capital fixe	<i>Épargne brute</i>
Variations de stocks	— amortissements
Opérations sur terrains et biens d'équipement d'occasion (nettes)	— épargne nette
	Indemnités d'assurance sur biens de capital
	Financement de la formation de capital par les entrepreneurs individuels
	Financement par les administrations publiques de la formation de capital des entreprises publiques non autonomes
	<i>Besoin de financement</i>
Compte financier	
<i>Variations d'actif (2)</i>	<i>Variations de passif</i>
Numéraire et dépôts à vue	Obligations
etc...	etc...
<i>Besoin de financement</i>	
<i>Ajustement (2)</i>	

(1) Pour le compte d'exploitation, on se reportera au chapitre I page 14.

(2) Sociétés seulement.

(3) Pour tous les secteurs l'ajustement peut figurer selon le cas dans la colonne de gauche ou dans celle de droite.

ENTREPRISES D'ASSURANCE

Emplois	Ressources
Compte de production	
Consommation intermédiaire	Production marchande
<i>Valeur ajoutée brute</i>	Production non marchande
— amortissements	
— valeur ajoutée nette	
Compte de répartition primaire	
Salaires bruts	<i>Valeur ajoutée brute</i>
Cotisations sociales des employeurs	— amortissements
Impôts liés à la production	— valeur ajoutée nette
Intérêts (éventuellement)	Subvention d'exploitation (éventuellement)
Indemnités courantes d'assurance I.A.R.D. (1)	Intérêts
Indemnités d'assurance sur biens de capital	Dividendes et autres revenus distribués des sociétés
Loyers industriels commerciaux et fermages (éventuellement)	Primes d'assurance I.A.R.D. (2)
Transferts divers (éventuellement)	Loyers industriels commerciaux et fermages
Dividendes et autres revenus distribués des sociétés	
<i>Revenu primaire brut (*)</i>	
— amortissements	
— revenu primaire net	
Compte de répartition secondaire	
Indemnités d'assurance I.A.R.D. (3)	<i>Revenu primaire brut (*)</i>
Impôts sur les revenus	— amortissements
Transferts divers (éventuellement)	— revenu primaire net
<i>Revenu disponible brut (*)</i>	Primes d'assurance I.A.R.D. (4)
— amortissements	Chargement des primes d'assurance-vie
— revenu disponible net	Domages de guerre (éventuellement)
Compte d'utilisation du revenu disponible	
Consommation collective	<i>Revenu disponible brut (*)</i>
<i>Épargne brute</i>	— amortissements
— amortissements	— revenu disponible net
— épargne nette	
Compte de capital	
Contrepartie du chargement des primes d'assurance-vie	<i>Épargne brute</i>
Indemnités d'assurance-vie	— amortissements
Formation brute de capital fixe	— épargne nette
Opérations sur terrains et biens d'équipement d'occasion (nettes)	Primes d'assurance-vie
<i>Capacité de financement</i>	
Compte financier	
<i>Variations d'actif</i>	<i>Variations de passif</i>
Numéraire et dépôts à vue	Actions
etc...	etc...
Ajustement	<i>Capacité de financement</i>

(*) dont — revenu réel
— revenu imputé

(1) Versées aux producteurs et à l'extérieur.

(2) Versées par les producteurs et l'extérieur.

(3) Versées aux ménages.

(4) Versées par les ménages.

INSTITUTIONS DE CREDIT

Emplois	Ressources
Compte de production	
Consommation intermédiaire	Production marchande
<i>Valeur ajoutée brute</i>	Production non marchande
— amortissements	
— valeur ajoutée nette	
Compte de répartition primaire	
Salaires bruts	<i>Valeur ajoutée brute</i>
Cotisations sociales des employeurs	— amortissements
Primes d'assurance I.A.R.D.	— valeur ajoutée nette
Impôts liés à la production	Intérêts
Intérêts	Dividendes et autres revenus distribués des sociétés
Transferts divers (éventuellement)	Subventions d'exploitation (éventuellement)
Loyers industriels, commerciaux et fermages	Loyers industriels, commerciaux et fermages (éventuellement)
Dividendes et autres revenus distribués des sociétés	Indemnités courantes d'assurance I.A.R.D.
Revenu brut des entreprises individuelles (éventuellement)	
<i>Revenu primaire brut (*)</i>	
— amortissements	
— revenu primaire net	
Compte de répartition secondaire	
Impôts sur les revenus	<i>Revenu primaire brut (*)</i>
Transferts divers (éventuellement)	— amortissements
<i>Revenu disponible brut (*)</i>	— revenu primaire net
— amortissements	
— revenu disponible net	
Compte d'utilisation du revenu disponible	
Consommation collective	<i>Revenu disponible brut (*)</i>
<i>Épargne brute</i>	— amortissements
— amortissements	— revenu disponible net
— épargne nette	
Compte de capital	
Formation brute de capital fixe	<i>Épargne brute</i>
Opérations sur terrains et biens d'équipement d'occasion (nettes)	— amortissements
<i>Capacité de financement</i>	— épargne nette
	Indemnités d'assurance sur biens de capital
	Financement de la formation de capital par les entrepreneurs individuels (éventuellement)
Compte financier	
<i>Variations d'actif</i>	<i>Variations de passif</i>
Numéraire et dépôts à vue	Numéraire et dépôts à vue
etc...	etc...
Ajustement	<i>Capacité de financement</i>

(*) dont — revenu réel
— revenu imputé

MENAGES

Emplois	Ressources
Compte de production	
Consommation intermédiaire (éventuellement)	Production marchande (éventuellement)
<i>Valeur ajoutée brute</i>	Production non marchande
— amortissements	
— valeur ajoutée nette	
Compte de répartition primaire	
Salaires bruts	<i>Valeur ajoutée brute</i>
Cotisations sociales des employeurs	— amortissements
Impôts liés à la production	— valeur ajoutée nette
Loyers industriels, commerciaux et fermages (*)	Salaires nets
Intérêts	Cotisations sociales des salariés
<i>Revenu primaire brut</i>	Cotisations sociales imputées
— amortissements	Loyers industriels, commerciaux et fermages
— revenu primaire net	Intérêts
	Dividendes et autres revenus distribués des sociétés
	Revenu brut des entreprises individuelles
Compte de répartition secondaire	
Primes d'assurance I.A.R.D.	<i>Revenu primaire brut</i>
Chargement des primes d'assurance-vie	— amortissements
Impôts sur les revenus	— revenu primaire net
Cotisations sociales des salariés	Prestations sociales
Cotisations sociales des employeurs	Subventions d'équipement
Cotisations sociales imputées	Domages de guerre
Cotisations sociales des non-salariés	Transferts privés
Transferts privés	Transferts divers
Transferts divers	Indemnités courantes d'assurance I.A.R.D.
<i>Revenu disponible brut</i>	
— amortissements	
— revenu disponible net	
Compte d'utilisation du revenu disponible	
Consommation finale	<i>Revenu disponible brut</i>
Opérations ou biens de consommation d'occasion (nettes)	— amortissements
<i>Épargne brute</i>	— revenu disponible net
— amortissements	
— épargne nette	
Compte de capital	
Primes d'assurance-vie	<i>Épargne brute</i>
Formation brute de capital fixe	— amortissements
Variations de stocks	— épargne nette
Opérations sur terrains et biens d'équipement d'occasion (nettes)	Contrepartie du chargement des primes d'assurance-vie
Financement de la formation de capital par les entrepreneurs individuels	Indemnités d'assurance-vie
	Indemnités d'assurance sur biens de capital
<i>Capacité de financement</i>	
Compte financier	
<i>Variations d'actif</i>	<i>Variations de passif</i>
Numéraire et dépôts à vue	Crédits à court terme
etc...	etc...
Ajustement	<i>Capacité de financement</i>

(*) Pourraient éventuellement figurer sous cette rubrique les loyers payés pour les jardins familiaux.

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Emplois	Ressources
Compte de production	
Consommation intermédiaire	Production marchande
<i>Valeur ajoutée brute</i>	Production non marchande
— amortissements	
— valeur ajoutée nette	
Compte de répartition primaire	
Salaires bruts	<i>Valeur ajoutée brute</i>
Cotisations sociales des employeurs	— amortissements
Cotisations sociales imputées	— valeur ajoutée nette
Impôts liés à la production	Impôts liés à la production
Subventions d'exploitation	Indemnités courantes d'assurance I.A.R.D.
Loyers industriels commerciaux et fermages	Loyers industriels, commerciaux et fermages
Intérêts	Intérêts
Primes d'assurance I.A.R.D.	Dividendes et autres revenus distribués des sociétés
<i>Revenu primaire brut</i>	Résultat brut d'exploitation des entreprises publiques non auto-
— amortissements	nomes
— revenu primaire net	Transferts divers (éventuellement)
Compte de répartition secondaire	
Subventions d'équipement	<i>Revenu primaire brut</i>
Domages de guerre	— amortissements
Prestations sociales	— revenu primaire net
Coopération internationale	Impôts sur les revenus
Transferts entre administrations publiques	Cotisations sociales des salariés
Transferts entre administrations publiques et privées	Cotisations sociales des employeurs
Transferts divers	Cotisations sociales imputées
<i>Revenu disponible brut</i>	Cotisations sociales des non salariés
— amortissements	Domages de guerre (éventuellement)
— revenu disponible net	Coopération internationale
	Transferts entre administrations publiques
	Transferts entre administrations publiques et privées
	Transferts divers
Compte d'utilisation du revenu disponible	
Consommation collective	<i>Revenu disponible brut</i>
Opérations sur biens de consommation d'occasion (nettes)	— amortissements
<i>Épargne brute</i>	— revenu disponible net
— amortissements	
— épargne nette	
Compte de capital	
Formation brute de capital fixe	<i>Épargne brute</i>
Variations de stocks	— amortissements
Opérations sur terrains et biens d'équipement d'occasion (nettes)	— épargne nette
Financement par les administrations publiques de la formation de capital des entreprises publiques non autonomes	Indemnités d'assurance sur biens de capital
<i>Capacité de financement</i>	<i>Besoin de financement</i>
<i>Variations d'actif</i>	<i>Variations de passif</i>
Numéraire et dépôts à vue	Numéraire et dépôts à vue
etc...	etc...
<i>Besoin de financement</i>	<i>Capacité de financement</i>
<i>Ajustement</i>	<i>Ajustement</i>

ADMINISTRATIONS PRIVEES

Emplois	Ressources
Compte de production	
<p>Consommation intermédiaire</p> <p><i>Valeur ajoutée brute</i></p> <ul style="list-style-type: none"> — amortissements — valeur ajoutée nette 	<p>Production marchande</p> <p>Production non marchande</p>
Compte de répartition primaire	
<p>Salaires bruts</p> <p>Cotisations sociales des employeurs</p> <p>Impôts liés à la production (éventuellement)</p> <p>Subventions d'exploitation (éventuellement)</p> <p>Loyers industriels, commerciaux et fermages</p> <p>Intérêts</p> <p>Primes d'assurance I.A.R.D.</p> <p><i>Revenu primaire brut</i></p> <ul style="list-style-type: none"> — amortissements — revenu primaire net 	<p><i>Valeur ajoutée brute</i></p> <ul style="list-style-type: none"> — amortissements — valeur ajoutée nette <p>Impôts liés à la production (éventuellement)</p> <p>Indemnités courantes d'assurance I.A.R.D.</p> <p>Loyers industriels, commerciaux et fermages</p> <p>Intérêts</p> <p>Dividendes et autres revenus distribués des sociétés</p> <p>Transferts divers (éventuellement)</p>
Compte de répartition secondaire	
<p>Prestations sociales</p> <p>Transferts entre administrations publiques et privées</p> <p>Transferts divers</p> <p><i>Revenu disponible brut</i></p> <ul style="list-style-type: none"> — amortissements — revenu disponible net 	<p><i>Revenu primaire brut</i></p> <ul style="list-style-type: none"> — amortissements — revenu primaire net <p>Cotisations sociales des salariés (éventuellement)</p> <p>Cotisations sociales des employeurs (éventuellement)</p> <p>Cotisations sociales des non-salariés (éventuellement)</p> <p>Dommages de guerre</p> <p>Transferts entre administrations publiques et privées</p> <p>Transferts divers</p>
Compte d'utilisation du revenu disponible	
<p>Consommation collective</p> <p>Opérations sur biens de consommation d'occasion (nettes)</p> <p><i>Épargne brute</i></p> <ul style="list-style-type: none"> — amortissements — épargne nette 	<p><i>Revenu disponible brut</i></p> <ul style="list-style-type: none"> — amortissements — revenu disponible net
Compte de capital	
<p>Formation brute de capital fixe</p> <p>Opérations sur terrains et biens d'équipement d'occasion (nettes)</p> <p><i>Capacité de financement</i></p>	<p><i>Épargne brute</i></p> <ul style="list-style-type: none"> — amortissements — épargne nette
Compte financier ⁽¹⁾	
<p><i>Variations d'actif</i></p> <p>Numéraire et dépôts à vue</p> <p>etc...</p> <p><i>Ajustement</i></p>	<p><i>Variations de passif</i></p> <p>Crédits à court terme</p> <p>etc...</p> <p><i>Capacité de financement</i></p>

(1) Pourrait être regroupé avec le compte financier des ménages.

EXTERIEUR (AVEC VENTILATION ENTRE PAYS DE LA C.E.E. ET PAYS TIERS)

Emplois	Ressources
Compte des opérations courantes	
Exportations de biens F.O.B. Exportations de services (avec importations de biens C.A.F.) Consommation des non-résidents à l'intérieur Salaires nets (¹) Cotisations sociales des salariés (¹) Cotisations sociales des employeurs (¹) Impôts liés à la production Impôts sur les revenus (¹) Loyers industriels, commerciaux et fermages Intérêts Dividendes et autres revenus distribués des sociétés Subventions d'exploitation Subventions d'équipement Dommages de guerre Prestations sociales Coopération internationale Transferts privés Primes d'assurance I.A.R.D. (¹) Indemnités courantes d'assurance I.A.R.D. (¹) Indemnités d'assurance sur biens de capital (¹) Primes d'assurance-vie (¹) Indemnités d'assurance-vie (¹) Chargement des primes d'assurance-vie (¹) Contrepartie du chargement des primes d'assurance-vie <i>Capacité de financement</i>	Importations de biens C.A.F. Importations de services (avec importations de biens C.A.F.) Consommation des résidents à l'extérieur Salaires nets (¹) Cotisations sociales des salariés (¹) Cotisations sociales des employeurs (¹) Impôts liés à la production Impôts sur les revenus (¹) Loyers industriels, commerciaux et fermages Intérêts Dividendes et autres revenus distribués des sociétés Dommages de guerre Prestations sociales Coopération internationale Transferts privés Primes d'assurance I.A.R.D. (¹) Indemnités courantes d'assurance I.A.R.D. (¹) Indemnités d'assurance sur biens de capital (¹) Primes d'assurance-vie (¹) Indemnités d'assurance-vie (¹) Chargement des primes d'assurance-vie (¹) Contrepartie du chargement des primes d'assurance-vie (¹) <i>Besoin de financement</i>
Compte financier	
<i>Variations d'actif</i> Numéraire et dépôts à vue etc... <i>Besoin de financement</i> <i>Ajustement</i>	<i>Variations de passif</i> Numéraire et dépôts à vue etc... <i>Capacité de financement</i> <i>Ajustement</i>

(¹) Il est peu probable que tous ces détails soient disponibles, il faudra donc adopter des conventions simplificatrices.

COMPTE SIMPLIFIE DES OPERATIONS SUR BIENS ET SERVICES

Emplois	Ressources
Consommation finale Consommation collective Formation brute de capital fixe Variations de stocks Opérations sur terrains et biens d'équipement d'occasion (nettes) Opérations sur biens de consommation d'occasion (nettes) Exportations de biens F.O.B. Exportations de services (avec importations de biens C.A.F.) Consommation des non-résidents à l'intérieur	Produit national ou produit social marchand brut Produit national ou produit social non marchand brut Importations de biens C.A.F. Importations de services (avec importations de biens C.A.F.) Consommation des résidents à l'extérieur

COMPTE DETAILLE DES OPERATIONS SUR BIENS ET SERVICES (*)

Opérations	Cons. inter-méd. des prod. march.	Cons. inter-méd. des prod. non march.	Cons. collect.	Cons. finale	Opérations sur biens de cons. d'occ. (nettes)	Form. brute de capital fixe	Opér. sur terrains et biens d'équipement d'occ. (nettes)	Variations de stocks	Exportations de biens et services (*)		Total	Production marchande	Production non marchande	Importations de biens et services (*)	
									CEE	Pays tiers				CEE	Pays tiers
Produits															
Produit l															
.....															
.....															
.....															
Fonction l															
.....															
Produit m															
.....															
Fonction p															
Opérations des non-résidents sur le territoire															
Opérations des résidents hors du territoire															
Total:															

(*) Les importations de biens étant comptabilisées C.A.F.

(*) Rappelons que les colonnes relatives aux opérations peuvent être subdivisées selon les secteurs qui effectuent ces opérations.

TABLEAU ENTREES — SORTIES DE LA PRODUCTION MARCHANDE

	Consommation intermédiaire des producteurs marchands		Consommation intermédiaire des producteurs non marchands	Emplois finals	Total des emplois
	Branche l	Branche n			
Produit l					
Produit m					
Composantes de la valeur ajoutée					
Autres éléments des ressources					
Total des ressources					

TABLEAU ENTREES — SORTIES DES PRODUCTEURS NON MARCHANDS

	Consommation intermédiaire des producteurs non marchands		Emplois de la production non marchande	Production marchande des producteurs non marchands	Total des emplois
	Fonction l	Fonction p			
Produit l					
Produit m					
Fonction l					
Fonction p					
Composantes de la valeur ajoutée					
Total des ressources					

COMPTES DES OPERATIONS DE REPARTITION

Ces comptes peuvent ou non faire apparaître plus de détails que les comptes de secteurs. En première approche, ils comprendraient exactement les mêmes renseignements présentés d'une autre manière. On a présenté ci-après seulement les comptes des salaires et

cotisations sociales et ceux des transferts. Toutes ces opérations se retrouvent dans les comptes de secteurs, c'est une simple question de forme que de décider si les comptes d'opérations de répartition figureront ou non dans les publications.

Salaires et cotisations sociales

	Emplois								Total	Ressources					
	Entreprises non financières	Entreprises d'assurance	Institutions de crédit	Ménages	Administrations publiques	Administrations privées	Extérieur			Entreprises non financières	Ménages	Administrations publiques	Administrations privées	Extérieur	
							Pays de la CEE	Pays tiers						Pays de la CEE	Pays tiers
Salaires bruts															
Salaires nets															
Cotisations sociales des salariés															
Cotisations sociales des employeurs															
Cotisations sociales imputées															
Cotisations sociales des non-salariés															

COMPTES DES OPERATIONS FINANCIERES

Les comptes des opérations financières peuvent être plus ou moins développés. Comme ils n'ont pas été étudiés dans ce rapport, on les mentionne ici seulement pour indiquer leur place dans ce système. Celui-ci devrait comprendre au minimum :

- un compte résumé des opérations financières reprenant dans une autre présentation les opérations figurant dans les comptes financiers des secteurs,
- un tableau détaillé des opérations financières fournissant une analyse plus fine, en particulier sur les relations débiteurs-créanciers.

TABLEAU ECONOMIQUE D'ENSEMBLE

On a donné ci-après, à titre indicatif, la partie emplois (la partie ressources demanderait un nombre égal de colonnes) d'un tableau économique d'ensemble qui reprendrait en lignes les opérations dans leurs nomenclatures les plus simples, ainsi que les soldes et en colonnes, pour les six secteurs résidents et les deux subdivisions de l'extérieur, tous les sous-comptes sauf

le compte de production. Pour rendre le tableau plus maniable il serait possible de regrouper, sans les consolider, les comptes des entreprises d'assurance et des institutions de crédit. On pourrait songer également à grouper les trois sous-comptes de répartition primaire, de répartition secondaire et d'utilisation du revenu disponible.

	E M													
	Entreprises non financières					Entreprises d'assurances				Institutions de crédit				
	Compte de répartition primaire	Compte de répartition secondaire	Compte d'utilisation du revenu disponible	Compte capital	Compte financier	Compte de répartition primaire	Compte de répartition secondaire	Compte d'utilisation du revenu disponible	Compte capital	Compte financier	Compte de répartition primaire	Compte de répartition secondaire	Compte d'utilisation du revenu disponible	Compte capital
<p>Opérations sur biens et services Produit national brut Consommation finale Consommation collective Formation brute de capital fixe Variations de stocks Opérations sur terrains et biens d'équipement d'occasion Opérations sur biens de consommation d'occasion Exportations de biens F.O.B. Exportations de services (avec importation de biens C.A.F.) Consommation des non résidents à l'intérieur Importations de biens C.A.F. Importations de services (avec import. de biens C.A.F.) Consommation de résidents à l'extérieur</p> <p>Opérations de répartition Salaires et cotisations sociales Impôts Loyers industriels, commerciaux et fermages Intérêts et dividendes Résultat brut d'exploitation des entreprises publiques non autonomes Revenu brut des entreprises individuelles Transferts Financement de la formation de capital par les entrepreneurs individuels Financement par les administrations publiques de la formation de capital des entreprises publiques non autonomes</p> <p>Opérations d'assurance Primes d'assurance I.A.R.D. Indemnités courantes d'assurance I.A.R.D. Indemnités d'assurance sur biens de capital Primes d'assurance-vie Indemnités d'assurance-vie Chargement des primes d'assurance-vie (ou sa contrepartie)</p> <p>Opérations financières (Nomenclature simplifiée des opérations financières)</p> <p>Soldes comptables Revenu primaire brut Revenu disponible brut Epargne brute Besoin de financement Capacité de financement Ajustement</p>														

QUE D'ENSEMBLE

P L O I S

Ménages					Administrations publiques					Administrations privées					Pays de la CEE		Pays tiers		Total
Compte de répartition primaire	Compte de répartition secondaire	Compte d'utilisation du revenu disponible	Compte capital	Compte financier	Compte de répartition primaire	Compte de répartition secondaire	Compte d'utilisation du revenu disponible	Compte capital	Compte financier	Compte de répartition primaire	Compte de répartition secondaire	Compte d'utilisation du revenu disponible	Compte capital	Compte financier	Compte des opérations courantes	Compte financier	Compte des opérations courantes	Compte financier	

Zusammenfassung

Vorschläge für ein Gemeinschaftssystem Volkswirtschaftlicher Gesamtrechnungen

Die „Vorschläge für ein Gemeinschaftssystem Volkswirtschaftlicher Gesamtrechnungen“ sind zur Vorbereitung der Diskussion in der Arbeitsgruppe „Volkswirtschaftliche Gesamtrechnung“ des Statistischen Amtes der Europäischen Gemeinschaften ausgearbeitet worden.

Der Bericht befaßt sich zunächst mit einer Darstellung des vorgesehenen Kontensystems und einiger allgemeiner Grundsätze (Brutto- oder Nettobuchung, zu Marktpreisen oder Faktorkosten). Es werden Vorschläge für eine Reduzierung der Zahl der Standardaggregate und eine Änderung ihrer Definitionen und gegebenenfalls ihrer Bezeichnungen unterbreitet. Die Konten sind zusammengefaßt in Form einer Volkswirtschaftlichen Gesamttabelle dargestellt, wobei Sektorkonten und Transaktionskonten gekreuzt werden.

Im folgenden Kapitel wird die Frage der in den Konten zu erfassenden wirtschaftlichen Grundeinheiten untersucht. Nach Erörterung der Einordnungskriterien wird darin eine Zusammenfassung der institutionellen Einheiten in sieben Hauptsektoren vorgeschlagen, und zwar Produktionsunternehmen, Versicherungsunternehmen, Banken, Private Haushalte, Öffentliche Verwaltung, private Verwaltungen und Ausland.

Die Waren- und Dienstleistungstransaktionen sind Gegenstand einer eingehenden Analyse. Vor allem wird eine Unterscheidung zwischen den beiden Produktionsarten „Marktproduktion“ und „nichtmarktbestimmte Produktion“ vorgeschlagen, wobei letztere die Dienstleistungsproduktion der Öffentlichen Verwaltung und der privaten Verwaltungen, die häuslichen Dienste sowie die Bank- und Versicherungsdienstleistungen umfaßt. Die Produktion der letztgenannten Kategorien (Bank- und Versicherungsdienstleistungen) — in konventioneller Weise gemessen — könnte als ein Verbrauch der Sektoren Versicherungsunternehmen und Banken selbst in Form einer neuen, Kollektivverbrauch genannten, Endverbrauchskategorie behandelt werden, in der auch die unentgeltlichen Dienstleistungen der Öffentlichen Verwaltung und der privaten Verwaltungen enthalten sind.

In Kapitel IV wird eine detaillierte Gliederung der Verteilungstransaktionen vorgeschlagen, deren Hauptkategorien nacheinander untersucht werden.

Sodann werden Vorschläge für die Behandlung der Versicherungstransaktionen und der Konten der Versicherungsunternehmen gemacht. Wenn die Versicherungsdienstleistungen so erfaßt werden, wie dies in der Analyse der Waren und Dienstleistungen angegeben ist, kann man die Versicherungstransaktionen eingehender darstellen als in den derzeitigen Standardsystemen. Insbesondere würden die Prämien und Versicherungsleistungen getrennt verbucht werden. Die laufenden Versicherungsleistungen und die Versicherungsleistungen für Sachvermögensschäden müßten unterschiedlich behandelt werden. Schließlich wären die Prämien und Leistungen der Lebensversicherungen als Transaktionen nicht finanzieller Aktiva zu betrachten und nicht als finanzielle Transaktionen.

Der Bericht untersucht die Fragen im Zusammenhang mit den Finanzierungskonten nicht im einzelnen und verweist hierzu auf die entsprechenden Arbeiten der Gruppe „Volkswirtschaftliche Gesamtrechnung“, des SAEG; lediglich das schwierige Problem der Einordnung der Einzelunternehmen in den Finanzierungskonten wird erörtert.

Schließlich hält der Verfasser es für erforderlich, das Problem der Verbuchung der Transaktionen im Zeitablauf eingehend zu überprüfen. Vor allem wird die Frage aufgeworfen, ob man nicht bei den Transaktionen, die keine Waren oder Dienstleistungen betreffen, besser das Kriterium der Zahlung als dasjenige des Entstehens der Forderung anwenden sollte.

Ein Gesamtüberblick über das vorgeschlagene Kontensystem wird in einer Anlage gegeben, in der insbesondere die Konten der Sektoren dargelegt werden.

Riassunto

Proposte per un quadro comunitario di contabilità nazionale

Le proposte per un quadro comunitario di contabilità nazionale sono state elaborate come preparazione alle discussioni del gruppo di lavoro « Contabilità nazionale » dell'Istituto statistico delle Comunità Europee.

Il testo comprende, in primo luogo, il sistema di conti presentato e alcuni principi generali (contabilizzazione al lordo o al netto, a prezzi di mercato o al costo dei fattori). Vengono quindi formulate delle proposte per ridurre il numero degli aggregati standardizzati, modificare le loro definizioni ed, eventualmente, le loro denominazioni. I conti sono presentati sinteticamente sotto forma di una tabella economica d'insieme, incrociando i conti di settori e i conti di operazioni.

Nel capitolo successivo si esamina il problema delle unità economiche di base da prendere in considerazione nei conti. Dopo un esame dei criteri di classificazione viene proposto un raggruppamento delle unità istituzionali in sette settori principali: imprese non finanziarie, imprese di assicurazione, istituti di credito, famiglie, amministrazioni pubbliche, amministrazioni private, estero.

Le operazioni su beni e servizi formano l'oggetto di un'analisi approfondita. Si suggerisce in particolare di distinguere due tipi di produzione: la produzione destinata al mercato e la produzione non destinata al mercato. Quest'ultima comprenderebbe la produzione dei servizi delle amministrazioni pubbliche e delle amministrazioni private, dei servizi domestici, nonché i servizi bancari ed i servizi di assicurazione. La produzione di questi due ultimi (servizi bancari e servizi di assicurazione), misurata in modo convenzionale, potrebbe essere considerata come un consumo dei settori « imprese di assicurazione e istituti di credito » medesimi, a titolo di una nuova categoria di consumo finale, detta consumo collettivo, la quale comprenderebbe egualmente i servizi non venduti delle amministrazioni pubbliche e delle amministrazioni private.

Il capitolo IV propone una nomenclatura dettagliata delle operazioni di distribuzione le cui principali categorie sono esaminate successivamente.

Vengono quindi avanzate alcune proposte per il trattamento delle operazioni di assicurazione e dei conti delle imprese di assicurazione. Se i servizi di assicurazione sono presentati com'è indicato nell'analisi dei beni e servizi è possibile contabilizzare le operazioni di assicurazione in modo più esplicito che nei sistemi standardizzati attuali. I premi e le indennità di assicurazione sarebbero, in particolare, da registrare a parte. Dovrebbe essere adottato un trattamento diverso per le indennità correnti di assicurazione e per le indennità di assicurazione su beni capitali. I flussi dei premi e delle indennità delle assicurazioni sulla vita, infine, potrebbero essere considerati come operazioni su attivi non finanziari piuttosto che come operazioni finanziarie.

La relazione non esamina nei particolari le questioni relative ai conti finanziari e rinvia, a questo proposito, ai lavori in corso in seno a riunioni speciali del gruppo « Contabilità nazionale » dell'ISCE. Essa esamina solamente il complesso problema della classificazione delle imprese individuali nei conti finanziari.

Infine, si rileva l'opportunità di riesaminare in modo approfondito il problema della registrazione delle operazioni nel corso del tempo. Si vuole sapere in particolare, se per le operazioni diverse da quelle sui beni e servizi non converrebbe ritenere il criterio del pagamento piuttosto che quello della competenza.

In allegato si riporta un prospetto generale del quadro contabile proposto in cui sono sviluppati soprattutto i conti dei settori.

Samenvatting

Voorstellen voor een gemeenschapskader van nationale rekeningen

De « voorstellen voor een gemeenschapskader van nationale rekeningen » zijn opgesteld ter voorbereiding van de besprekingen van de werkgroep nationale rekeningen van het Bureau voor de Statistiek der Europese Gemeenschappen.

In de tekst wordt in de eerste plaats een uiteenzetting gegeven van het overwogen stelsel van nationale rekeningen en van enige algemene beginselen (bruto- of nettoboeking, tegen marktprijzen of tegen factorkosten). Er zijn voorstellen gedaan om het aantal genormaliseerde totalen te verminderen en om hun definitie en eventueel hun benaming te wijzigen. De rekeningen zijn beknopt weergegeven in de vorm van een tabellarisch overzicht, waarin de rekeningen van de sectoren gekruist zijn met de rekeningen van de transacties.

In het volgende hoofdstuk wordt het vraagstuk van de in de rekeningen op te nemen economische basiseenheden bestudeerd. Na een bespreking van de indelingscriteria wordt er een hergroepering voorgesteld van de institutionele eenheden in zeven hoofdsectoren: niet financiële ondernemingen, verzekeringsmaatschappijen, kredietinstellingen, gezinshuishoudingen, overheid, particuliere instellingen, buitenland.

De goederen- en dienstentransacties worden in bijzonderheden geanalyseerd. In het bijzonder wordt er voorgesteld twee produktietypen te onderscheiden: de marktproductie en de niet voor de markt bestemde productie. Deze laatste categorie omvat de productie van de overheidsdiensten en de particuliere instellingen, de huishoudelijke diensten, alsmede de diensten van het bank- en verzekeringswezen. De productie van deze beide laatste groepen (bank- en verzekeringswezen), op een conventionele wijze gemeten, zou kunnen worden beschouwd als een verbruik van de sectoren verzekeringsmaatschappijen en kredietinstellingen zelf, uit hoofde van een nieuwe categorie van eindverbruik, collectief verbruik genaamd, welke eveneens de niet verkochte diensten van de overheid en van de particuliere instellingen zou omvatten.

In hoofdstuk IV wordt een gedetailleerde nomenclatuur van de verdelingstransacties voorgesteld, waarvan de voornaamste categorieën achtereenvolgens worden behandeld.

Vervolgens worden er suggesties gedaan ten aanzien van de behandeling van de verzekeringstransacties en de rekeningen van de verzekeringsmaatschappijen. Indien de verzekeringsdiensten worden behandeld zoals aangegeven in de analyse van de goederen en diensten kunnen de verzekeringstransacties veel duidelijker worden geboekt dan in de huidige standaardstelsels. De verzekeringspremies en uitkeringen zouden in het bijzonder afzonderlijk moeten worden geregistreerd. Er zouden verschillende behandelingen moeten worden aangenomen voor de lopende uitkeringen en voor de uitkeringen met betrekking tot kapitaal-goederen. Tenslotte zouden de premies en de uitkeringen van de levensverzekering beter als transacties in niet financiële activa dan als financiële transacties kunnen worden beschouwd.

In het verslag worden de vraagstukken met betrekking tot de financiële rekeningen niet in bijzonderheden bestudeerd. Hiervoor wordt verwezen naar de lopende werkzaamheden van de speciale vergaderingen van de werkgroep nationale rekeningen van het Bureau voor de Statistiek. Alleen het ingewikkelde probleem van de indeling van de individuele ondernemingen in de financiële rekeningen wordt behandeld.

Tenslotte wordt het nuttig geacht dat het vraagstuk van het moment van registratie van de transacties opnieuw diepgaand wordt besproken. De vraag is namelijk of voor de transacties welke geen betrekking hebben op goederen en diensten, het niet de voorkeur verdient het criterium van de betaling aan te houden in plaats van dat van de geconstateerde rechten.

In een bijlage wordt een overzicht gegeven van het voorgestelde kader van de nationale rekeningen, waarin vooral de rekeningen van de sectoren worden uitgewerkt.

Summary

Proposals for a Community system of national accounts

The « Proposals for a Community system of national accounts » were drawn up for discussion by the National Accounts Working Party of the Statistical Office of the European Communities.

They contain a description of the system envisaged and of certain general principles (accounting in gross or net terms, at market prices or at factor cost). It is proposed to reduce the number of standardized aggregates, to revise their definitions and, if need be, to alter their titles. Accounts are to be synthesized into an overall economic table, combining accounts by sector and by transaction.

The next chapter deals with the basic economic units to be used in the accounts. After discussing classification criteria, it proposes regrouping institutional units under seven main headings: non-financial enterprises, insurance enterprises, credit institutions, households, public authorities, private institutions, rest of world.

Transactions in goods and services are analysed in detail. It is proposed to distinguish between two types of production: « merchandise » and « non-merchandise ». The latter would include the production of public authorities and private institutions, of domestic services, banking and insurance. The production of banking and insurance, measured on a conventional basis, could be considered as consumption in the insurance and credit institution sectors, which would form a new category of final consumption to be known as collective consumption. This category would also embrace the non-commercial services of public authorities and private institutions.

Chapter IV proposes a detailed nomenclature of distribution transactions, the main categories of which are then examined in turn.

Next, suggestions are made on the treatment of insurance transactions and of the accounts of insurance enterprises. If insurance activities were shown as indicated in the analysis of goods and services, it would be possible to record insurance transactions more explicitly than in the present standardized systems. Insurance premiums and benefits, for example, should be entered separately. Current insurance benefits and benefits for insured capital goods should be treated differently. Lastly, the flows of life insurance premiums and benefits could be considered as transactions in non-financial assets rather than as financial transactions.

The report does not go into the details of points relating to financial accounts; instead it refers to the work in progress at the special meetings of the National Accounts Working Party of the SOEC. It discusses only the complex problem of classifying unincorporated enterprises in the financial accounts.

Finally, it considers that there should be a thorough reexamination of how transactions are dated. The point is whether, for transactions other than those in goods and services, the rule should not be to take the dates of payments rather than that on which the claim accrues.

A general view of the proposed accounting system is given in an annex, which contains examples of accounts by sectors.

Geldumsatz und Volkseinkommen in sieben Ländern

J. ROSEN, Basel

Jede volkswirtschaftliche Transaktion bei Produktion und Verteilung schlägt sich in einer Zahlung nieder, hat einen Gegenposten auf der Zahlungsseite. Der kumulierte Wert aller Vorgänge in Erzeugung und Distribution müßte gleich sein der Summe aller in einer Volkswirtschaft geleisteten Zahlungen — doch sind diese (riesenhaften) Beträge nicht oder nur begrenzt bekannt. Dies ist der theoretische Gedankengang, der zu unseren Untersuchungen über die Entsprechung von Volkseinkommen und Zahlungsumsätzen geführt hat. Mit dieser Arbeitshypothese wird aufzuzeigen unternommen, ob und in welchem Ausmaß die Hervorbringung von Gütern und Dienstleistungen mit den zugehörigen Zahlungsumsätzen gleichläuft.

Die Schaffung von Gütern und Dienstleistungen wird hier *brutto* im weitesten Sinne verstanden, ebenso wie dieser Prozeß sich „brutto“ vollzieht. Bei der Bemessung der Produktion von Waren und Dienstleistungen wird dagegen (üblicherweise) auf den Nettowert abgestellt, auf den Begriff bzw. auf die Summe des auf jeder Stufe oder Etappe der Produktion neugeschaffenen, zugefügten Wertes, des *value added*. Der hier gemeinte Bruttowert von Waren und Dienstleistungen ist aber auch viel weiter und umfassender als der Begriff des „Brutto“ beim Sozialprodukt, größer also als der Unterschied etwa zwischen Netto-Sozialprodukt und Brutto-Sozialprodukt, wobei die Differenz im wesentlichen aus den Abschreibungen besteht. Unser weiterer Bruttowert hätte — wenn man ihn errechnen würde — alle hin- und hergehenden Transaktionen in der Sphäre der Erzeugung und Verteilung der Waren und Dienstleistungen einzuschließen. Ein solcher umfassenderer Bruttowert wäre durch Doppel-, ja Vielfach-Zählungen von im vorangegangenen Stadium entstandenen Produktionsleistungen, nämlich den diversen Tranchen von *added value*, gegenüber dem Nettowert aufgebläht. Parallel dazu betreffen die in der wirtschaftlichen Wirklichkeit ja tatsächlich geleisteten Zahlungen von der einen zur nächsten Produktionsetappe nicht nur den zuletzt zugefügten

Wert, den *value added*; sie gelten natürlich jedesmal dem jeweiligen vollen, bis zu dieser Stufe kumulierten Wert, also einschließlich dem bereits früher entstandenen, berechneten und entsprechend bezahlten Wert.

Im übrigen würde der Unterschied zwischen Brutto und Netto je nach Branche, Unternehmung und Organisationsform stark variieren. Immerhin wird man annehmen dürfen, daß infolge der Vielzahl der Fälle und wegen des Umfanges der Werte die Relationen dieser beiden Konzepte von Brutto und Netto sich nur allmählich gegeneinander verändern, soweit sie es überhaupt tun. Man wird somit vor allem kurzfristig von der Entwicklung der einen Reihe auf die andere schließen können — in concreto von Brutto auf Netto, von den Zahlungsumsätzen auf das Volkseinkommen.

Ausgehend von diesen Überlegungen haben wir aus gegebenem Anlaß die Zahlungsumsätze mit der volkswirtschaftlichen Produktion in der Schweiz konfrontiert; überdies erfolgte die gleiche Gegenüberstellung auch im kleinen, aber wirtschaftlich recht aktiven Kanton Basel-Stadt. Das Ergebnis war eindeutig und positiv.

Totale Zahlungsumsätze sind für die Schweiz ebenso wenig bekannt wie für andere Volkswirtschaften. Daher mußte für dieses Vorhaben mit weniger vorliebgenommen werden. Auf der Suche nach stellvertretenden Daten boten sich für schweizerische Verhältnisse die Umsätze des Postschecksystems an. Diese Zahlungsweise erreicht in der Schweiz entsprechend seiner Verbreitung große Dimensionen. Die Postscheckumsätze betragen nämlich mehr als das Fünffache des Brutto-Sozialprodukts. Die Umsätze des Postschecksystems sollten also, so wäre zu vermuten, schon wegen ihres beträchtlichen Volumens an die Stelle der — nicht bekannten — totalen Zahlungsumsätze der Volkswirtschaft treten können, welche ihrerseits die realen Transaktionen bei Produktion und Verteilung reflektieren und letzten Endes wiederum das Nettoproduct der Volkswirtschaft anzeigen.

Immerhin ist festzuhalten, daß das willkommen große Volumen dieser Zahlungsvorgänge via Postscheck — wie es in der Schweiz der Fall ist — nicht einmal das wesentliche Kriterium sein muß. Wohl ist dieser hohe Umfang der Ausgangspunkt gewesen — aber je nachdem täte es auch weniger. Maßgebend ist die *Qualität* einer solchen Teil-Zahlenreihe als Ausschnitt und sample der totalen Zahlungsumsätze und auch, ob diese herangezogenen stellvertretenden Zahlungsumsätze auch wirklich typisch für das Ganze sind. Es muß somit eine Art Querschnitt erzielt werden, der gewissermaßen auf jeder Ebene das Wesen des Ganzen anzugeben vermag, so wie beim Baum jeder horizontale Schnitt sein Alter gemäß den Jahresringen anzeigt. Bei den Umsätzen im schweizerischen Postschecksystem trifft das zu. Daher konnte dieses statistische Unternehmen gelingen. Postscheckumsatz und Volkseinkommen in der Schweiz erwiesen sich als vollkommen gleichläufig. Auf dieser Basis war überdies für die Schweiz eine genügend sichere Voraus-schätzung des amtlich noch nicht berechneten, wie selbst des noch gar nicht ganz geschaffenen, also des laufenden Volkseinkommens möglich, und zwar mit recht geringer Fehlermarge, geraume Zeit vor der amtlichen Berechnung, und auch vor der amtlichen ersten „Groben Schätzung“. Und es war außerdem mit dieser Methode erstmalig möglich — das ist ein weiter-er Aspekt —, das Volkseinkommen regional nach Kantonen aufzuteilen.

Es muß indessen betont werden, daß der Zahlungs-umsatz im Postschecksystem ausschließlich aus prakti-schen Erwägungen gesucht worden ist und als Grund-lage dieser Berechnungen verwendet wird. Es wird also nicht ausgegangen von einer Korrelation von Post-scheckumsatz mit dem Sozialprodukt, vielmehr ist es die Korrelation von — möglichst umfassenden — Zahlungsumsätzen an sich mit dem Sozialprodukt, die dieser Untersuchung zugrunde gelegt wird. Da aber, wie gesagt, gesamthafte Zahlungsumsätze der Volks-wirtschaft nicht bekannt sind, mußte ersatzweise eine stellvertretende Serie von Zahlungsumsätzen dieser Gegenüberstellung dienen. Das war für das schweizer-ische Beispiel eben der Postscheckumsatz. Er war dazu aus zwei Gründen hervorragend geeignet und hat damit das Erkennen der Tendenz erleichtert: einmal wegen seines ungewöhnlichen Umfangs, sodann aber auch, weil der Giroverkehr der Schweizerischen Na-tionalbank, der für die Sphäre der finanziellen Trans-aktionen bestimmt ist, einen sehr großen Umfang

hat, aber separiert vor sich geht; es ist somit für die schweizerische Volkswirtschaft möglich, die von der Schaffung des Sozialprodukts unabhängigen Vorgänge der Finanzsphäre klar auseinanderzuhalten. Der Um-fang der eigentlichen volkswirtschaftlichen Zahlungs-umsätze ist dagegen gesamthafte nicht verfügbar.

Wir dürfen davon ausgehen, daß, wären auch noch die bankmäßigen Zahlungsumsätze bekannt, etwa in der Form der Scheckverrechnungen im Bankensystem, die gleichen Zusammenhänge deutlich werden würden, und zwar in Ländern mit oder ohne Postschecksystem. Das Phänomen, das hier gezeigt, der Zusammenhang, der hier nachgewiesen wird, hängt einfach mit dem Zah-lungsumsatz als solchem zusammen, unabhängig von der Form und der institutionellen Gestalt, in der die-ser Zahlungsumsatz vorgenommen wird.

Die Überlegungen zu diesen Berechnungen waren hier nur zu resümieren. Sie sind ausführlich dargestellt, zu-sammen mit einer detaillierten Analyse der in Frage kommenden statistischen Reihen, wie mit den Resul-taten Jahr für Jahr für 1938 sowie 1946 bis 1959, in drei Arbeiten des Verfassers:

1. „Volkseinkommen und Geldumsatz in der Schweiz. Versuch einer Regionalisierung des schweizerischen Volkseinkommens.“
in: Schweizerische Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik, Heft 3, 1960.
2. Vorher in einer ausführlichen Diskussion der ana-logen Verhältnisse nur für den Kanton Basel-Stadt unter dem Titel:
„Das volkswirtschaftliche Einkommen von Basel-Stadt“
in: Wirtschaft und Verwaltung, Heft 4, 1959.
3. Und schließlich — als Anlaß ebendieser Studie — das Gutachten:
„Die Basler Staatsfinanzen im Zeichen der Konsoli-dierung 1946-1958“
Mitteilungen des Statistischen Amtes Nr. 74, Basel 1960, pp. 20-29.

Die Ergebnisse sind im heutigen Zusammenhang ledig-lich summarisch zu wiederholen, soweit es der Ver-gleich aus Gründen der Anschaulichkeit erfordert. Der gegenwärtige Bericht will die für die Schweiz als Test-fall zuerst vorgenommene Berechnung auf weitere Länder ausdehnen. Das Ergebnis war womöglich noch überzeugender. Damit bestätigt sich empirisch, daß die Korrelation zwischen Zahlungsumsätzen und Pro-duktionsvorgängen notwendig und immanent ist; und

nicht zuletzt beantwortet sich die Frage, ob die Substitution einer „kleinen“ Reihe von Zahlungsumsätzen, nämlich des Postscheckumsatzes für den Totalumsatz, allenfalls nur für die Schweiz typisch gewesen sei. Es erweist sich vielmehr, daß der Postscheckumsatz in (vorläufig) sechs weiteren Ländern — obwohl er dort wie gesagt nicht das Gewicht hat wie im schweizerischen Zahlungssystem — die Entwicklung der realen Produktions- und Distributionsvorgänge, nämlich des Sozialprodukts, ebenso getreu reflektiert, post festum wie vorausgeschätzt, total und regional.

Somit werden die summarischen Ergebnisse vorgelegt für insgesamt sieben Länder, nämlich

1. die Schweiz,
2. Schweden,
3. die Niederlande,
4. Österreich,
5. Belgien,
6. Frankreich und
7. Deutschland (BR).

Für die Bundesrepublik Deutschland erfolgt die Analyse einmal gesamthaft und sodann auch — ähnlich wie, aber besser als in der Schweiz — in regionaler Aufgliederung. Diese Liste könnte wahrscheinlich erweitert werden. Doch ist sie auch so umfassend und, was wichtiger ist, einheitlich genug. Gewiß sind Zahlungssysteme und Zahlungssitten selbst in diesen Ländern verschieden; immerhin ist ihnen ein ausgebautes Postscheckwesen gemeinsam, wenn auch mit wechselnder Rolle und Bedeutung. Das ist aus dem Vergleich von Volkseinkommen und Postscheckumsätzen zu ersehen (auf Grund der Verhältnisse im Jahre 1962):

Länder	Brutto- Sozial- produkt	Postscheck- umsatz	Relation: Umsatz als Vielfaches des Brutto- Sozial- produkts
	in Milliarden Landeswährung		
Schweiz	46,0	454,5 ⁽¹⁾	9,87
Schweden	73,6	477,1	6,48
Niederlande	47,6	189,1	3,98
Österreich	186,9	826,3	4,42
Belgien	637,2	4030,8	6,24
Frankreich	356,3	1268,5	3,56
Deutschland (BR)	349,3	610,3	1,75
		90,8 ⁽²⁾	0,26

(¹) Giroverkehr einfach gezählt — 238,9 Milliarden Franken; die Relation beträgt dann 1: 5,16. Vgl. Tabelle 1, Seite 103.

(²) Teilwert „halbgiral“, etwa ein Siebtel des Totals — siehe Seite 116.

In der Schweiz wird das Brutto-Sozialprodukt im Gesamtumsatz des Postschecksystems, wenn nur eine Seite des Giroverkehrs gezählt wird, fünfmal umgeschlagen, also zehnmal, wenn beide Seiten des Giroverkehrs berücksichtigt werden — wie in den anderen Ländern —, wodurch Vergleichbarkeit erreicht wird. Die gesamten Zahlungsumsätze in der Volkswirtschaft sind natürlich viel umfangreicher. Immerhin ist hier der Anteil der Zahlungsumsätze des Postschecksystems am Total der Zahlungsumsätze der Volkswirtschaft besonders hoch. Die entsprechenden Quoten besonders für Schweden und Belgien, aber auch für Österreich und die Niederlande sind schon beträchtlich. In der Bundesrepublik spielt der Postscheck eine entschieden kleinere Rolle. Die Bundesrepublik Deutschland bildet nun aus statistisch-technischen Gründen einen bemerkenswerten Sonderfall. Die zweite eingesetzte Umsatzzahl — zur Verwendung für die regionale Aufgliederung, siehe weiter unten — ist vom eigentlichen und ganzen Postscheckumsatz lediglich ein Teilwert, wobei aber dieser Teilwert (von einem Siebtel) auch regional aufgegliedert verfügbar ist. Die mittels dieser Teilwerte nachgewiesene Entsprechung für die Bundesrepublik wie für die Bundesländer ist um so instruktiver und um so auffallender.

Die Ergebnisse des Vergleichs für die sieben Länder werden in Form einer *Graphik* vorgelegt; die zugehörigen Daten finden sich in den Tabellen. Die absoluten Beträge für Volkseinkommen und Zahlungsumsätze werden einheitlich als Index mit der Basis der sieben Jahre 1954-60 umgerechnet, um möglichen Zufälligkeiten des einen oder anderen Jahres zu begegnen.

Nun sind aber die Angaben über die Zahlungsumsätze vollständig und exakt auf Heller, Pfennig und Centime. Von den Berechnungen des Sozialprodukts kann das naturgemäß nicht in gleichem Maß gesagt werden. Sie sind in den sieben Ländern mit teilweise begrenzter Genauigkeit durchgeführt, und sie enthalten unvermeidlich einen mehr oder weniger gewichtigen Teil von Schätzungen wechselnder und schwankender Exaktheit. Das kann nach Lage der Dinge auch gar nicht anders sein. Immerhin ist der Grad der Ungenauigkeit von Land zu Land verschieden. Man könnte vielleicht sogar kühn vermuten, daß die Größe der Divergenz zwischen den Indexkurven von Sozialprodukt und von Zahlungsumsatz, wie sie in der *Graphik* für die sieben Länder sichtbar wird, mit dem jewei-

ligen Grad von Genauigkeit der Berechnung und Schätzung des Volkseinkommens im jeweiligen Land wenigstens bis zu einem gewissen Grad zu erklären ist...

Vorweg also — wie gesagt — das Résumé für die Schweiz, mit den Ergebnissen der ursprünglichen, auf den neuesten Stand gebrachten Untersuchung. Die Resultate für die sechs anderen Länder schließen an.

1. Schweiz

Das Sozialprodukt wird vom Eidgenössischen Statistischen Amt berechnet. In den letzten Tagen des Jahres 1963 sind als Vorwegnahme der vollständigen Daten und Serie vollkommen revidierte und umgestellte Berechnungen und Schätzungen pro 1960, 1961 und 1962 veröffentlicht worden, und zwar erstmals für das *Brutto-Sozialprodukt* im Rahmen einer volkswirtschaftlichen Gesamtrechnung. Die Resultate sind mit früheren Werten größtenteils nicht vergleichbar. Die weiteren revidierten Ergebnisse für zurückliegende Jahre sind bei dieser Gelegenheit angekündigt und dann im Oktober 1964 veröffentlicht worden.

Bis zu dieser Total-Revision hat es für die Schweiz nur Berechnungen über Volkseinkommen und *Netto-Sozialprodukt* gegeben. Dementsprechend hat auch für den hier diskutierten Vergleich von volkswirtschaftlichem Produkt und Zahlungsumsätzen bis dahin auf das *Netto-Sozialprodukt* abgestellt werden müssen. Die angeführten Rechnungen sind demnach ursprünglich auf dieser heute teilweise überholten, aber damals allein möglichen Basis realisiert worden. So auch die auf Seite 100 erwähnte erste Publikation dieser Konfrontation von Zahlungsumsatz und Sozialprodukt per 1958. Nachdem nun die Neuberechneten Werte für das *Brutto-Sozialprodukt* vorliegen, kann auch jener ältere Vergleich revidiert werden. Das soll um so lieber geschehen, als der Begriff des *Brutto-Sozialprodukts* dem der *Brutto-Zahlungen* bzw. der *Zahlungsumsätze* seinem Wesen nach besser entspricht, somit in jedem Falle präzisere und vielleicht, wie wir zu vermuten gewagt haben, noch bessere Resultate versprach. Das war in der Tat auch der Fall.

Der *Gesamtumsatz im Postschecksystem* wird von der Postscheckabteilung der Generaldirektion der PTT monatlich veröffentlicht; die Zahlen sind definitiv und buchhalterisch genau. Die Struktur des Gesamtumsatzes sei für die Schweiz mit den Daten für 1963 veranschaulicht; das Total enthält (in Milliarden Franken):

Bare Einzahlungen	31,21
Bare Auszahlungen	14,91
Giroverkehr: Schweiz	215,73
Giroverkehr: Ausland	0,22
Zusammen	262,07
Giroausgleich mit	
der Schweizerischen Nationalbank	15,41
dem Eidgenössischen Finanzdepartement	0,59
Total, Giroverkehr einfach	278,07
Total, Giroverkehr zweifach	494,02

Analoge Angaben sind gleichfalls für die 25 Postscheckämter vorhanden, deren Vielzahl sich aus historischen Gründen erklärt; sie fallen nur teilweise mit den kantonalen Grenzen oder den Wirtschaftsregionen zusammen, und ihre Zahl gleicht nur zufällig derjenigen der Kantone.

Wir behandeln, um die Vorkriegsverhältnisse zu berücksichtigen, das Jahr 1938, lassen die Kriegszeit fort und beginnen die eigentliche Untersuchung mit dem vollen Friedensjahr 1946. Zuerst die Relation von Sozialprodukt zu Postscheckumsatz. Dabei zeigt sich — von der Konstanz abgesehen —, daß der im Postschecksystem umgeschlagene Betrag — wobei hier nur die eine Seite des Giroverkehrs eingesetzt ist — etwa fünfmal so groß ist wie das Sozialprodukt, jedoch annähernd zehnmal so groß, wenn der Giroverkehr, wie dies auch in den anderen Ländern geschieht, auf beiden Seiten berücksichtigt wird.

Der nächste Vergleich betrifft die Dynamik der beiden Reihen, ausgedrückt als Index. Das *Brutto-Sozialprodukt* ist (nominal) von 1948 bis 1963 auf mehr als das Zweieinhalbfache angewachsen, von 100 auf 266; der *Gesamtumsatz per Postscheck* über die gleiche Periode, vor allem während der letzten drei Jahre, etwas mehr, nämlich von 100 bis auf 274 im Jahre 1963. Es ist nun instruktiv, parallel sowohl die revidierte neue Zahlen-

TABELLE 1

Schweiz: Entwicklung von Sozialprodukt und Postscheckumsatz

Jahr	Alte Serie	Neue Serie	Postscheck-Umsatz (*)	Alte Serie	Neue Serie	Postscheck-Umsatz	Postscheck-Umsatz als Vielfaches des Sozialprodukts	
	Netto-Sozialprodukt	Brutto-Sozialprodukt		Netto-Sozialprodukt	Brutto-Sozialprodukt		NSP	BSP
	in Millionen Franken			Index: 1954-60 = 100				
1938	8 870	9 580	31 268	31,1	31,1	20,8	3,53	3,26
1946	15 410	.	75 325	54,1	.	50,0	4,89	.
1947	17 350	.	88 340	60,9	.	58,6	5,09	.
1948	17 980	18 975	94 399	63,1	61,7	62,7	5,25	4,97
1949	17 370	18 755	89 886	60,9	61,0	59,7	5,17	4,79
1950	18 270	19 920	93 479	64,1	64,7	62,1	5,12	4,69
1951	20 010	21 935	104 649	70,2	71,3	69,5	5,23	4,77
1952	21 150	23 020	109 471	74,0	74,8	72,7	5,18	4,76
1953	22 120	24 090	111 871	77,6	78,3	74,3	5,06	4,64
1954	23 630	25 555	119 643	82,9	83,1	79,4	5,06	4,68
1955	25 240	27 265	129 116	88,5	88,6	85,7	5,12	4,74
1956	26 960	29 285	141 608	94,6	95,2	94,0	5,25	4,84
1957	28 650	30 870	153 115	100,5	100,3	101,7	5,34	4,96
1958	29 940	31 520	157 389	105,0	102,4	104,5	5,26	4,99
1959	31 530	33 840	167 025	110,6	110,0	110,9	5,30	4,94
1960	33 580	37 055	186 470	117,8	120,4	123,8	5,55	5,03
1961	37 555	41 490	208 533	131,8	134,8	138,5	5,55	5,03
1962	41 560	46 050	238 927	145,8	149,7	158,6	5,75	5,19
1963	44 900	50 455	258 404	157,5	164,0	171,6	5,75	5,12

(*) Exkl. Giroausgleich mit der Schweizerischen Nationalbank und dem Eidgenössischen Finanzdepartement. Giroverkehr einfach! Aus technischen Gründen nicht ganz identisch mit der Übersicht auf Seite 102.

Die Volkswirtschaft, Dezember 1963, pp. 536-540; Sept. 1964, pp. 388-394, Statistisches Jahrbuch der Schweiz, 1962 und 1963. Schweiz. PTT-Betriebe, Generaldirektion, Postscheckabteilung. Siehe auch: Schweiz. Nationalbank, Monatsbericht, Tabelle 50.

reihe für das Brutto-Sozialprodukt zu verwenden, wie auch die an sich überholte Serie für das Netto-Sozialprodukt zu betrachten. Dadurch wird dann die Wirkung der Umstellung plus Revision sichtbar. Das Sozialprodukt wird jetzt nach erfolgter Neuberechnung zweifellos genauer und umfassender bestimmt. Die Verbesserung der Daten für das Sozialprodukt bewerkstelligt daher, wie schon vorherige Revisionen, ein weiteres Annähern der nicht so exakten Werte des Sozialprodukts an die definitive Serie des Zahlungsumsatzes. So ist, um diesen Vorgang zu veranschaulichen, von 1948 bis 1963

das Netto-Sozialprodukt gestiegen von 100 auf 249,7
das Brutto-Sozialprodukt auf 265,9
verglichen mit der Zunahme des Postscheckumsatzes auf 273,7.

Wie in anderen Fällen hat in den letzten Jahren des wirtschaftlichen Booms der Zahlungsumsatz etwas stärker zugenommen als das Sozialprodukt. Die Umstellung der Statistik von Netto-Sozialprodukt auf Brutto-Sozialprodukt, verbunden mit gleichzeitigen Revisionen, eliminieren aber deutlich einen Teil der Differenz: hat 1963 der obige Indexstand für das Netto-Sozialprodukt 91,2 Prozent desjenigen für den Postscheckumsatz betragen, so verbesserte er sich für das revidierte Brutto-Sozialprodukt auf 97,2 Prozent des genannten Indexstandes. Auch diese Probe unterstreicht, daß die Zahlenreihe des Zahlungsumsatzes, hier via Postschecksystem, als die feste Linie im Vergleich gewertet werden darf.

Die Entwicklung und die gegenseitige Beziehung von Zahlungsumsatz und Sozialprodukt ist in der zuge-

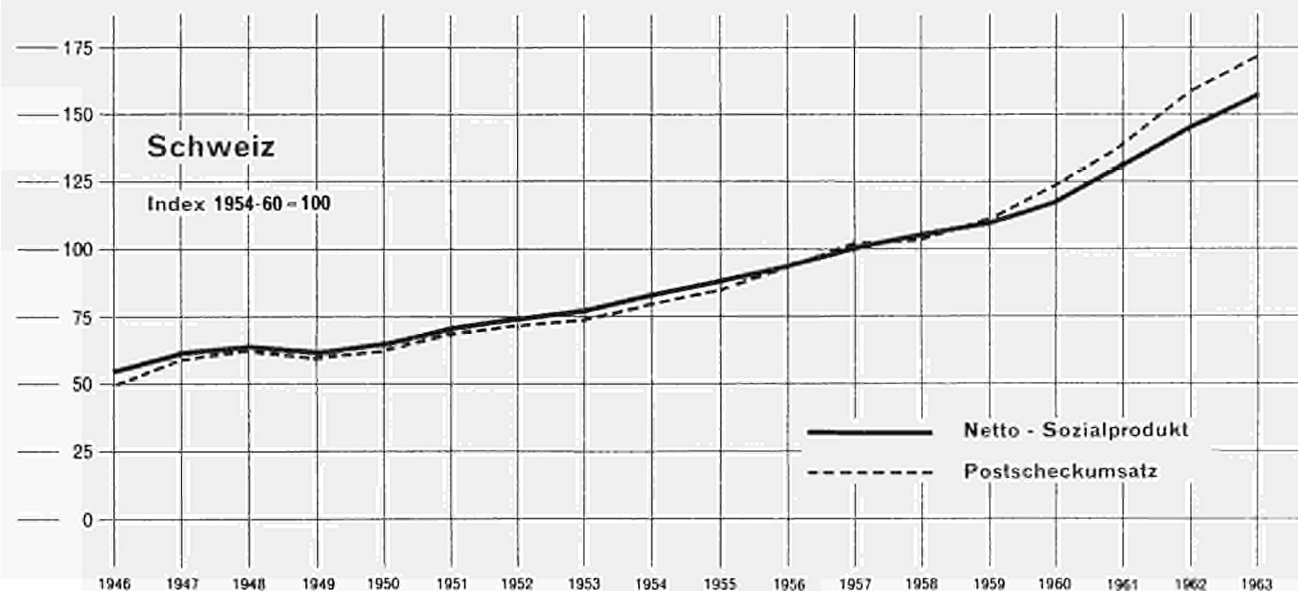
hörigen Graphik dargestellt. Die Zahlen wie die Kurven sollen für sich selber sprechen. Auf die Ursachen jeweiliger Diskrepanzen in den einzelnen Jahren einzugehen wird hier verzichtet. Es sei lediglich erwähnt, daß in Jahren verstärkter wirtschaftlicher Aktivität die Zahlungsumsätze schneller zunehmen als das Sozialprodukt, daß dieses langsamer, und daß der sensitivere Postscheckumsatz schneller reagiert.

Im ganzen darf heute wie anlässlich der ersten Publikation festgehalten werden, daß Veränderung und Verlauf von Zahlungsumsatz und Netto-Sozialprodukt — und erst recht von Brutto-Sozialprodukt — frappierend übereinstimmen, daß sich die offensichtliche Korrelation der beiden Reihen aufdrängt — gewiß für schweizerische Bedingungen.

Hier ist an sich der Platz für den Hinweis, daß in der erwähnten Studie das schweizerische Volkseinkommen auch regional nach Kantonen hat aufgeteilt werden können, und zwar, wie jene Studie, für das Jahr 1958.

Ebenso wie nun seither die Korrelation zwischen Zahlungsumsatz und Sozialprodukt für einen längeren Zeitraum berechnet worden ist, haben wir die analoge regionale Aufteilung nach Kantonen auch für jedes der Jahre 1948 bis 1963 nach gleichem Vorgang vorgenommen. Diese Berechnung ist, soweit es möglich war, empirisch überprüft worden; sie darf im absoluten Niveau wie in der Entwicklung auch als plausibel gelten. Indessen hat es sich empfohlen, diese spezielle Berechnung, deren Resultate nicht mit amtlichen Daten verglichen werden können, weil diese nicht vorhanden sind, hier herauszunehmen, separat zu behandeln und gesondert zu publizieren; das geschieht im vierteljährlichen „Bulletin“ der Schweizerischen Kreditanstalt, Zürich, Nr. 2, 1965.

Die auffallende Gleichläufigkeit von Zahlungsumsatz und Sozialprodukt besteht, wie gerade gesagt worden ist, für schweizerische Verhältnisse. Es ist nun zu prüfen, zu welchen Ergebnissen die analogen Vergleiche in den anderen Ländern führen.



2. Schweden

Das Brutto-Sozialprodukt zu Marktpreisen ohne Unterhalt (es wird in Schweden mit diesem und ohne diesen Posten berechnet) ist in der Periode 1946 bis 1962 (als Index 1954-60 = 100) von 41,3 auf 143,1 gestiegen; die Umsätze im Postschecksystem insgesamt dagegen haben von 26,1 auf 133,0 zugenommen, wenn man die Transfers doppelt zählt (wie es in dem vom Statistischen Zentralbureau herausgegebenen „Allmän

Månadsstatistik“ geschieht — vgl. Spalte K 51), und von 26,5 auf 136,8, wenn man sie lediglich einfach einsetzt — wie es amtlich etwa ebenfalls durch das Statistische Zentralbureau im Statistischen Jahrbuch geschieht — vgl. Jg. 1962, Tab. 190. Der Umsatz im Postschecksystem errechnet sich aus Gutschriften und Belastungen sowie aus den zweimal gezählten Transfers.

Die Größenordnungen waren 1962 (in Milliarden Kronen):

Gutschriften	85,3
Belastungen	85,4
Transfers	153,2
»	153,2
	477,1

Die Transfers dominieren also; auf sie entfallen beinahe 2/3 dieser Umsätze. Die Relation für das Zahlungsvolumen hat sich differenziert entwickelt: während die Zahlungen relativ schwächer eingesetzt haben, sind sie nach 1955 schneller gewachsen; ab 1960 ist dagegen ein auffallender „Knick“ zu bemerken. Dieser Einschnitt ist durch bestimmte institutionelle Änderungen hervorgerufen worden. Die sogenannten

Transfers, der eine Posten im Gesamtumsatz, sind nämlich im Gegensatz zu den Belastungen und Gutschriften (debits bzw. credits) 1960 plötzlich kräftig gefallen.

Das lag einmal an der geänderten Übertragungsweise für Steuerzahlungen: Bis September 1959 sind die Steuerbeträge auf einem Konto beim Postgirodienst unterhalten worden, aus welchem sie dann auf ein anderes Staatskonto übertragen wurden; seit November 1959 jedoch hat man das System geändert, und die einbezahlten Steuerbeträge werden sofort jenem Staatskonto gutgeschrieben. Da es sich dabei um große Summen handelt, hat die geänderte Zahlungs- und Buchungsweise 1960 den erwähnten Rückschlag im Umfang der Transfers bewirkt und demzufolge (relativ natürlich weniger) bei den Gesamtumsätzen.

TABELLE 2

Schweden: Entwicklung von Sozialprodukt und Postscheckumsatz

Jahr	Brutto- Sozial- produkt (¹)	Postscheckumsatz		Brutto- Sozial- produkt (¹)	Postscheckumsatz		Postscheckumsatz als Vielfaches des Sozialprodukts		
		Gutschriften	Total (²)		Gutschriften	Total (²)	Gutschriften	Total (²)	Total (²)
1938/9	11 615	5 495	27 720	22,6	9,6	7,7	0,473	1,66	2,39
1946	21 235	16 020	93 660	41,3	27,8	26,1	0,754	2,96	4,41
1947	22 629	19 416	120 660	44,0	33,7	33,6	0,858	3,50	5,33
1948	25 262	22 846	142 060	49,1	39,7	39,6	0,904	3,68	5,62
1949	26 480	25 285	157 380	51,5	43,9	43,9	0,955	3,92	5,94
1950	28 296	26 720	167 410	55,0	46,4	46,7	0,944	3,90	5,92
1951	34 662	32 503	203 010	67,4	56,5	56,6	0,938	3,86	5,86
1952	37 860	39 020	240 920	73,6	67,8	67,2	1,031	4,21	6,36
1953	38 896	41 654	256 280	75,6	72,4	71,5	1,071	4,36	6,59
1954	41 137	45 077	279 950	80,0	78,3	78,1	1,096	4,50	6,81
1955	44 486	49 257	307 769	86,5	85,6	85,8	1,107	4,57	6,92
1956	48 267	53 242	338 876	93,9	92,5	94,5	1,103	4,61	7,02
1957	51 865	59 290	375 137	100,8	103,0	104,6	1,143	4,76	7,23
1958	54 089	61 322	394 562	105,2	106,5	110,0	1,134	4,78	7,29
1959	57 600	65 457	416 120	112,0	113,7	116,0	1,136	4,75	7,22
1960	62 552	69 279	397 847	121,6	120,4	110,9	1,108	4,28	6,36
1961	68 077	77 029	436 057	132,4	133,9	121,6	1,131	4,32	6,41
1962	73 585	85 272	477 081	143,1	148,1	133,0	1,159	4,39	6,48
1963	79 240	93 953	523 021	154,1	163,2	145,8	1,186	4,49	6,60

(¹) Zu Marktpreisen, ohne Unterhalt.

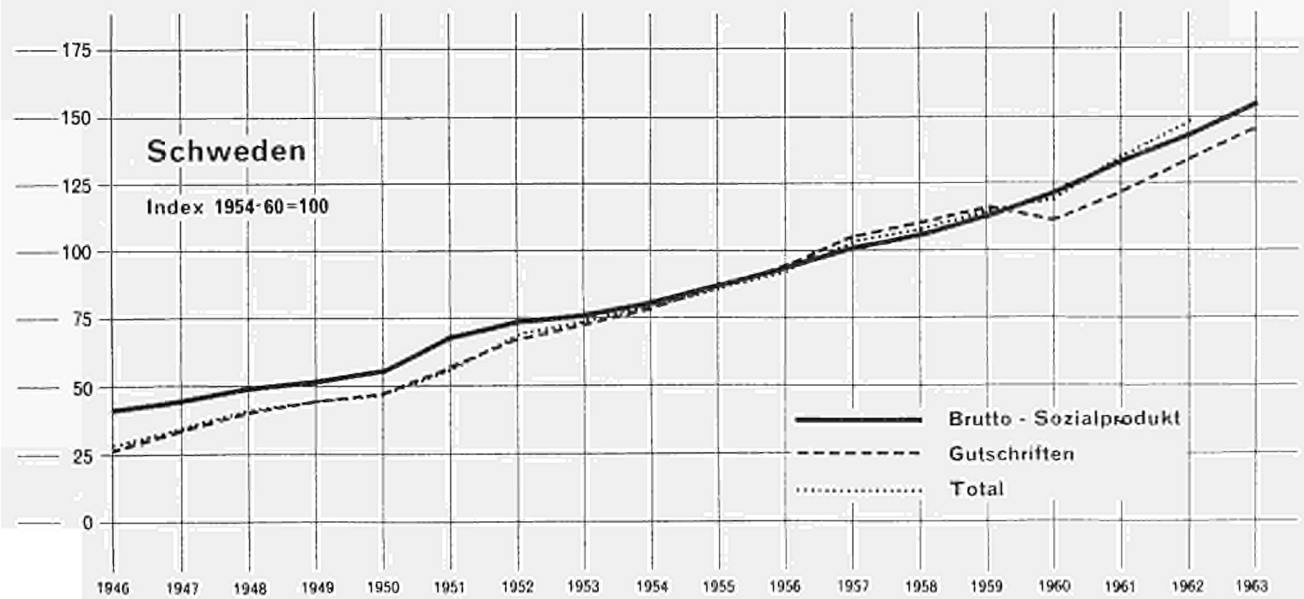
(²) Transfers doppelt.

(³) Transfers einfach.

Economic Division of the Ministry of Finance, National Institute for Economic Research: The Swedish Economy. National Budget 1964 (June 1964, Tab. 10 und 14a, b) — ab 1958. Statistisk Centralbyrå: Statistisk Årsbok för Sverige 1964, p. 173, Tab. 183. Allmän Månadsstatistik, Series K 51.

Der Gesamtumsatz — das ist ein beachtliches Zusammentreffen — ist aber auch gleichzeitig dadurch betroffen worden, daß ab März 1960 ein von den Handelsbanken betriebenes Bankengiro-System eingeführt worden ist. Die Umsätze dieses, den Postgirodienst konkurrierenden Giro-Systems, sind nicht bekannt, jedoch ist dem Bankengiro gelungen, in den Bereich des Postgiros einzubrechen und auf seine Kosten Boden zu gewinnen. Die vorherrschende Stellung des Postgiros ist aber geblieben und nach dem — wenigstens bisher — einmaligen Rückschlag hat es den Trend wie den absoluten Umfang der vorangegangenen Entwicklung — mit jenem Knick — wieder erreicht. (Der unmittelbare „Verlust“ bei den Transfers in einer Richtung mag für 1960 auf theoretisch etwa 20 Milliarden oder gegen 15 Prozent geschätzt werden, wobei erst nach 1961 der absolute Stand von 1959 wieder erreicht und dann übertroffen worden ist.) Diese Entwicklung ist auch an der Verhältniszahl von Brutto-Sozialprodukt zu Giroumsatz abzulesen. Diese Umschlagsziffer (wenn die Transfers nach dem erwähnten amtlichen Vorgang nur einfach eingesetzt werden) hat von 1946 bis 1958 sozusagen durchgehend von 1 : 3,0 auf 1 : 4,8 zugenommen. Sie ist dann bis 1960 auf 4,3 zurückgefallen und hat seither erst langsam aufzuholen begonnen. Bei doppeltem Transfer, um diese Parallele gleichfalls zu erwähnen, errechnet sich für den Postscheckumsatz als Vielfaches des Sozialprodukts pro 1946 das Verhältnis 1 : 4,4, das auf höherem Stand ebenfalls bis 1958 auf 1 : 7,3 ansteigt; die Relation fällt bis 1960 und erholt sich

seither geringfügig. Und schließlich sei die Entwicklung der Gutschriften hervorgehoben. Dieser Teilwert im Umfang eines Sechstels des Gesamtumsatzes ist von 1946 bis 1955 mit der Entwicklung dieses Totals sozusagen identisch gewesen; die eine Reihe kann für die andere gelten. Seit 1956 jedoch weicht der Verlauf dieser Serien — beide sind in der Graphik eingezeichnet — anfänglich wenig, später jedoch stärker ab. Von 1956 bis 1959 sind die Gutschriften deutlich hinter dem Gesamtumsatz, will sagen, hinter den Transfers zurückgeblieben. Seit 1960 aber übertrifft die relative Zunahme der Gutschriften noch ausgesprochen die des Totals bzw. der Transfers. Während aber aus den gleichen Gründen der Gesamtumsatz wegen des relativen Rückgangs der Transfers hinter der Entwicklung des Brutto-Sozialprodukts zurückbleibt, entspricht ihr der Verlauf der Gutschriften um so besser. Besonders interessant ist, daß die Kredit-Kurve sich seit 1955 und in den letzten Jahren zunehmend an die Kurve des Brutto-Sozialprodukts anschmiegt, zuletzt immer besser mit ihr zusammenfällt; demgegenüber entspricht die Veränderung im Gesamtumsatz — Gründe wieder oben — in der gleichen Zeit der des Brutto-Sozialprodukts weniger gut. Die Vergleichskurve weist vor allem Ungleichmäßigkeiten auf, wie etwa als Strukturmerkmal den erwähnten „Knick“ seit 1960. Alles in allem aber, trotz dieser auffälligen Besonderheiten und exogener Einflüsse ist, mit den erwähnten Qualifikationen, die Übereinstimmung von Zahlungsumsätzen und Brutto-Sozialprodukt auch für die schwedische Volkswirtschaft wieder bemerkenswert gut.



3. Niederlande

Das Brutto-Sozialprodukt wird vom Statistischen Centralbureau berechnet. Die Angaben sind vorhanden für die Jahre seit 1948. Die Daten über den Postscheckumsatz stammen vom Postscheck- und Girodienst. Wir addieren vier Reihen, nämlich (zur Illustration pro 1962 in Millionen Fl):

11 124 Einzahlungen, bar
83 540 Giro-Gutschriften
91 001 Giro-Lastschriften
sowie
3 415 Lastschriften mittels Postschecks

zusammen 189 080

Der gesamthafte Zahlungsumsatz war für das gleiche Jahr 1962 annähernd das Vierfache des Brutto-Sozialprodukts, also weniger als etwa in der Schweiz. Diese Relation ist recht gleichmäßig: von 1951-55 etwa 1 : 3,7 und von 1956-63 etwa 1 : 3,9. Die beiden Werte

haben sich von 1948 bis 1955 absolut etwa verdoppelt und von 1948 bis 1962 nominal etwa verdreieinhalbfacht. Die Postscheckumsätze sind dabei bis 1955 leicht hinter der Zunahme des Brutto-Sozialprodukts zurückgeblieben; seit 1956, und auch über die ganze Periode, sind die gebuchten Zahlungsumsätze ein wenig stärker expandiert als das errechnete Brutto-Sozialprodukt — ein auch in den anderen Ländern anzutreffendes Phänomen. Dabei folgt ein relativ kleiner Posten der Postscheckumsätze, nämlich die baren Einzahlungen auf Postscheckkonto — dieser Ausschnitt umfaßt (1962) gerade 5,88 Prozent — der Entwicklung des Brutto-Sozialprodukts eigentlich besonders eng. (Auf ein ähnliches Phänomen, eher noch ausgeprägter, werden wir bei den regional nach Bundesländern gegliederten Postscheckumsätzen in Deutschland stoßen.) Im ganzen ergibt auch für die niederländische Volkswirtschaft die Gegenüberstellung von Gesamtproduktion und (partiellen) Zahlungsumsätzen eine nahezu vollständige Entsprechung.

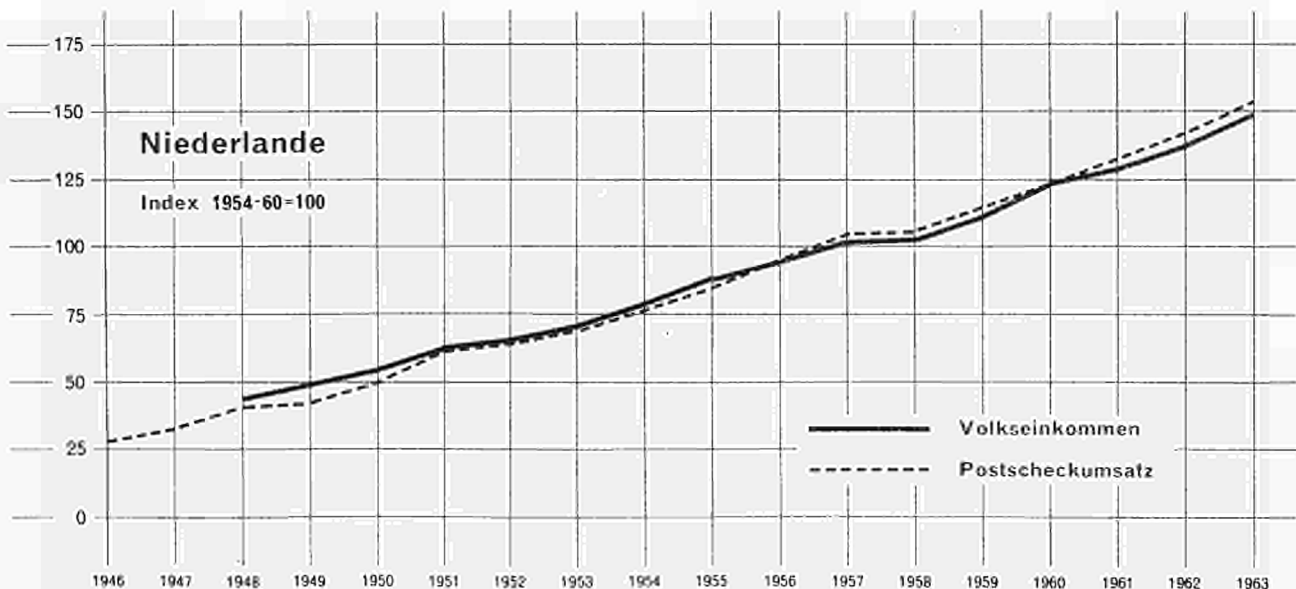


TABELLE 3

Niederlande: Entwicklung von Sozialprodukt und Postscheckumsatz

Jahr	Brutto- Sozialprodukt zu Marktpreisen	Volks- einkommen	Postscheck- umsatz	Brutto- Sozialprodukt zu Marktpreisen	Volks- einkommen	Postscheck- umsatz	Postscheck- umsatz als Vielfaches des Sozialprodukts
	in Millionen Gulden			Index: 1954-60 = 100			
1938	.	5 395	18 627	.	17,2	14,0	.
1946	.	.	37 939	.	.	28,4	.
1947	.	.	43 350	.	.	32,5	.
1948	15 183	13 442	54 430	43,9	42,8	40,8	3,58
1949	17 174	15 323	56 009	49,6	48,8	42,0	3,26
1950	19 044	17 056	66 269	55,0	54,4	49,7	3,48
1951	21 650	19 461	80 828	62,5	62,0	60,6	3,73
1952	22 688	20 285	85 117	65,5	64,7	63,8	3,75
1953	24 200	21 800	91 356	69,9	69,5	68,5	3,77
1954	27 000	24 516	101 246	78,0	78,1	75,9	3,75
1955	30 276	27 528	112 762	87,5	87,7	84,5	3,72
1956	32 568	29 587	126 068	94,1	94,3	94,5	3,87
1957	35 364	32 040	138 748	102,2	102,1	104,0	3,92
1958	35 930	32 407	139 602	103,8	103,3	104,7	3,89
1959	38 443	34 735	151 463	110,1	110,7	113,6	3,94
1960	42 732	38 823	163 816	123,4	123,7	122,8	3,83
1961	44 800	40 610	177 002	129,4	129,4	132,7	3,95
1962	47 550	43 040	189 080	137,4	137,2	141,8	3,98
1963	51 620	46 750	205 150 pr.	149,1	149,0	153,8 pr.	3,97 pr.

Central Bureau of Statistics: Yearbook 1961-1962, Table 287.
Centraal Economisch Plan 1964, pp. 160/161.

4. Belgien

Das Brutto-Sozialprodukt war seit einigen Jahren von drei verschiedenen (Ämtern bzw.) Institutionen berechnet worden:

- Die eine, ältere und weiter zurückreichende Serie betrifft das Netto-Nationaleinkommen; es wird von Prof. F. Baudhuin (Institut de Recherches Economiques et Sociales in Louvain, abgekürzt I.R.E.S.) veröffentlicht. Sie ist (mit einigen Lücken) vorhanden für die Jahre 1924 bis 1938, und dann wieder seit 1946.
- Die zweite Schätzung stammt vom Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (abgekürzt D.U.L.B.E.A.); sie ist vorhanden seit 1948.
- Die dritte und jüngste Berechnung schließlich ist die amtliche des Institut National de Statistique bzw. der Commission du Revenu National ab 1950.

Die beiden letzteren Reihen sind in amtlichen Periodika noch im April 1963 parallel nebeneinander veröffentlicht worden. Man mag daraus auf einen vielleicht doch ein wenig approximativen Charakter der Berechnungen schließen. Seither wird auf die amtliche Reihe abgestellt. In absoluten Werten betrug etwa 1960 das Brutto-Sozialprodukt zu Marktpreisen (produit national brut aux prix du marché) gemäß I.N.S. 572,3 Milliarden BF gegenüber D.U.L.B.E.A. 608,0 Milliarden BF — der Unterschied ist nicht allzu groß, aber doch deutlich.

Beide Reihen „présentent un écart sensible en raison de l'utilisation de séries statistiques, de méthodes et de bases d'évaluation différentes“. Weit davon entfernt, uns über dieses statistische Nebeneinander und sein Gefälle und über die doppelgleisige Berechnung aufzuhalten, ist die offene Darstellung zu schätzen,

welche die dieser Art Statistik notwendig anhaftende Ungenauigkeit verdeutlicht.

Die Parallelrechnung und ihre Diskrepanz unterstreichen die — an sich naheliegende — nur approximative Genauigkeit für bisher jede Berechnung des Sozialprodukts des zusammenfassenden Wertes der belgischen Volkswirtschaft. Es ist nur nützlich, sich darüber ohne Illusion klar zu sein. Und es ist nebenbei auch anderswo, wo nur eine Serie vielleicht mit vielen Dezimalstellen veröffentlicht wird, wohl nicht so viel anders. Die praktische Schlußfolgerung ist hier aber die, daß von den zwei verglichenen Zahlenreihen die eine — der gewählte Zahlungsumsatz — eben exakt ist, während die andere wenigstens zu einem Teil auf mehr oder weniger verlässlicher Schätzung beruht und daher in diesem Zusammenhang denn doch weniger

aussagekräftig ist. Allfällige Diskrepanzen sind daher wohl eher bei ihr zu suchen, zu lokalisieren. Für die vorliegende Studie wird, soweit vorhanden, d.h. seit 1950, die amtliche Serie des I.N.S. verwendet, und zwar das Brutto-Sozialprodukt zu Marktpreisen.

Für die *Zahlungsumsätze* liegen einheitliche und homogene Reihen vor, die jeweils einen bestimmten Teil dieser Transaktionen betreffen:

- a) Über die Zahlungsvorgänge im belgischen Postschecksystem berichtet das „Office des Chèques Postaux“. Das größte Zahlungsvolumen erscheint im „mouvement général“, dem Gesamtumsatz, worunter die „virements“ einmal auf der Kreditseite, einmal auf der Debetseite den größeren Teil ausmachen. Dazu kommen die „versements et crédits divers“ sowie die „chèques et débits divers“.

TABELLE 4

Belgien: Entwicklung von Sozialprodukt und Postscheckumsatz

Jahr	Brutto-Nationalprodukt zu Marktpreisen	Gesamtumsatz Postscheck	Zahlungen (Lastschriften) Banken und Postscheck*	Brutto-Nationalprodukt zu Marktpreisen	Gesamtumsatz Postscheck	Zahlungen (Lastschriften) Banken und Postscheck*	Gesamtumsatz Postscheck	Zahlungen (Lastschriften) Banken und Postscheck*
	in Milliarden Franken			Index: 1954-59 = 100			als Vielfaches des Brutto-Nationalprodukts	
1938	81,6**	420,7	.	16,5**	14,7	.	5,16	.
1946	245 **	1 474,8	.	49,6**	51,4	.	6,02	.
1947	290 **	1 804,1	.	58,7**	62,8	.	6,22	.
1948	323,1	1 992,7	.	65,4	69,4	.	6,17	.
1949	337,8	2 025,0	.	68,4	70,5	.	5,99	.
1950	348,5	2 038,7	.	70,6	71,0	.	5,85	.
1951	396,9	2 287,9	1 444,8	80,4	79,7	77,4	5,76	3,64
1952	406,9	2 392,3	1 485,6	82,4	83,3	79,5	5,88	3,65
1953	415,0	2 413,3	1 495,2	84,1	84,1	80,1	5,81	3,60
1954	432,4	2 488,4	1 584,0	87,6	86,7	84,8	5,75	3,66
1955	459,8	2 559,1	1 706,4	93,1	89,2	91,4	5,57	3,71
1956	490,1	2 751,0	1 842,0	99,3	95,8	98,6	5,61	3,76
1957	518,8	3 002,7	1 996,8	105,1	104,6	106,9	5,79	3,85
1958	523,4	3 129,7	1 993,2	106,0	109,0	106,7	5,98	3,81
1959	538,0	3 292,4	2 084,4	109,0	114,7	111,6	6,12	3,87
1960	572,3	3 488,4	2 239,2	115,9	121,5	119,9	6,10	3,91
1961	605,4	3 770,9	2 398,8	122,6	131,4	128,4	6,23	3,96
1962	646,2	4 030,8	2 619,6	130,9	140,4	140,3	6,24	4,05
1963	694,8	4 443,9	2 875,2	140,7	154,8	153,9	6,40	4,14

* Zahlungen (Lastschriften) aus Sichtguthaben bei Banken und aus Postscheckguthaben im Standardmonat von 25 Tagen.
 ** Schätzung.

Institut National de Statistique: Annuaire statistique de la Belgique 1962, p. 544; Bulletin Mensuel de Statistique, juin 1963.
 Banque Nationale de Belgique: Bulletin d'Information et de Documentation, Série I-2; XIII-7 und XIII-9.
 Statistiques Economiques Belges 1950-1960, tome II, p. 18.

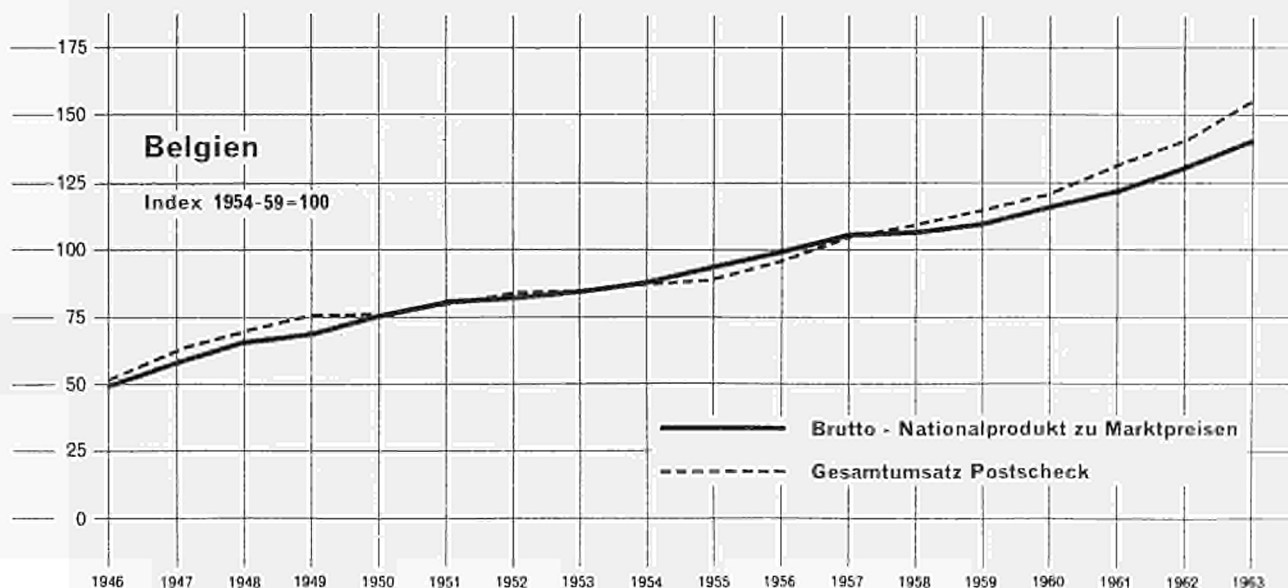
Für 1963 ergeben sich die folgenden Größenordnungen (in Milliarden BF):

Crédit: Versements et divers	657,0
Virements	1566,1
Débit: Chèques et divers	654,7
Virements	1566,1
<hr/>	
Mouvement général	4443,9

Das „mouvement général“ ist etwa 6mal so groß wie das zugehörige Brutto-Sozialprodukt. Ein bedeutender Teil der Gesamtumsätze im belgischen Postschecksystem sind, wie gesagt, die „virements“, die eigentlichen Girotransaktionen. Diese Transaktionen erreichen durchschnittlich je gut ein Drittel des „mouvements“ général — somit über das Doppelte des Brutto-Sozialprodukts.

- b) Die Belgische Nationalbank berechnet sodann die gesamthaften Beträge an Zahlungen, reduziert auf einheitliche Monate von 25 Tagen („réduit en mois type de 25 jours“), die mittels der Postscheckguthaben vorgenommen werden. Dabei werden gewisse Doppelzahlungen ausgeschaltet. Diese „typisierte“ Reihe verwendet lediglich die Lastschriften (débits); sie ist etwas kleiner als bei den entsprechenden „virements“ unter a), wie sie vom Postscheckamt vorgelegt wird. Die Nationalbank berechnet ferner das analoge Zahlungsvolumen mittels kurzfristiger Bankeinlagen („dépôts bancaires à vue“), wobei allerdings nicht alle Banken erfaßt

werden. Diese Umsätze haben in den letzten Jahren stärker zugenommen als diejenigen via Postscheck — von 1951 (dem ersten Jahr, für das die Daten vorhanden sind) bis 1963 haben die hier beschriebenen, „typisierten“ Zahlungsvorgänge via Banken und via Postscheck zusammen sich gerade verdoppelt; dabei sind die Zahlungen über das Postschecksystem um 76 Prozent, diejenigen über die Banken jedoch viel stärker, nämlich um 126 Prozent gestiegen. Noch 1951/53 haben die „typisierten“ Zahlungsumsätze via Postscheck diejenigen via Banken um ein Geringes übertroffen, seit 1954 überwiegen die bankmäßigen Zahlungen zunehmend. Für den ganzen Zeitabschnitt sind die Zahlungen via Bankkonto beinahe durchgehend von rund 49 auf über 55 Prozent gestiegen; umgekehrt sind diejenigen via Postscheckkonto von 51 auf knapp 45 Prozent reduziert worden, wobei die Anteile sich auf den Gesamtwert dieser beiden Zahlungsströme beziehen. Diese Verschiebung weist auf eine Interdependenz zwischen beiden Zahlungsströmen hin. Daher empfiehlt sich die gemeinsame Betrachtung: Mit diesem Total an Zahlungstransaktionen via Banken und via Postscheck (es hat sich von 1951 bis 1963 gerade verdoppelt) wird ein maßgebender Teil des bargeldlosen Verkehrs erfaßt. Damit allerdings wird auch die Sphäre des reinen Postscheckumsatzes verlassen. Es geschieht indessen um so lieber, obwohl es den Ausgangspunkt dieser Studie zu sprengen scheint, als die Transaktionen im



Postschecksystem nicht aus grundsätzlichen, vielmehr aus praktischen Gründen gewählt worden sind. Wo aber, wie im belgischen Zahlungssystem, auch der bankmäßige Zahlungsumsatz (der allerdings vermutlich auch Elemente von Finanztransaktionen enthält, die nicht mit dem Prozeß der Schöpfung des Sozialprodukts verbunden sind) statistisch erfaßt wird, kann und soll natürlich auf umfassendere, virtuell vollständige Zahlungsumsätze abgestellt werden.

Für die graphische Darstellung sind zum Vergleich mit dem Brutto-Sozialprodukt eingesetzt das „mouvement général“ des Postschecksystems und zusätzlich — seit 1951 — die gesamthaften „paiements effectués“ via Banken und Postschecksystem. Das Jahr 1960 wird wegen der Kongo-Wirren nicht in die Basisperiode der Indexreihe einbezogen, die somit als Ausnahme die sechs Jahre 1954-59 umfaßt.

Der Vergleich der Entwicklung des Brutto-Sozialprodukts mit den hauptsächlichlichen Zahlungsumsätzen via Postschecksystem und auch via Banken zeigt — wie in der Schweiz — eine bemerkenswerte Konstanz. Die gegenseitigen Relationen bleiben sozusagen gleichartig. Wie auch in anderen Ländern beginnt das Tempo der Zahlungsumsätze seit 1958 dasjenige des Brutto-Sozialprodukts zu überholen. Ob das auf gewandelte Zahlungssitten, also auf zunehmende Verwendung dieser Zahlungsweise, auf vergrößerte Umschlagshäufigkeit zurückzuführen ist, wofür einiges spricht, vielleicht aber auch auf den weniger präzisen und möglicherweise unvollständigen Charakter der Berechnungen und Schätzungen für die Veränderungen des belgischen Brutto-Sozialprodukts, darf hier offen bleiben.

Wieder ist die Übereinstimmung eindeutig, erneut zeigt sich die klare Korrelation zwischen Brutto-Sozialprodukt und Zahlungsumsätzen.

5. Frankreich

Das Brutto-Sozialprodukt zu Marktpreisen ist den amtlichen Veröffentlichungen entnommen; die Comptes de la Nation werden vom Finanzministerium erstellt. Die Angaben sind vorhanden für 1938 sowie seit 1949. Umfang und Zusammensetzung der Zahlungsvorgänge im französischen Postschecksystem haben sich im Jahr 1962 in der folgenden Größenordnung bewegt (in Millionen NF):

Opérations de débit:

Chèques de paiement, payé en espèces sans emploi de numéraire	30 531 58 044
Virements intérieurs et internationaux	543 588
Opérations diverses	104
Total	632 267

Opérations de crédit:

Mandats de versements	89 659
Virements intérieurs et internationaux	546 594
Total	636 253
Débit et crédit	1 268 520

Diese Zahlenreihen sind seit dem Einsetzen dieses postalischen Dienstzweiges am 1. Juli 1918, also für

jedes der Jahre mit Berechnung des Brutto-Sozialproduktes vollständig vorhanden.

Das Verhältnis von exakten Postscheckumsätzen zum eher mit Schätzungen behafteten Volkseinkommen verändert sich in Frankreich immer noch stetig: die Postscheckumsätze wachsen viel schneller, die Relation Brutto-Sozialprodukt zu diesen Geldumsätzen steigt Jahr für Jahr. Während im letzten Vorkriegsjahr 1938 das Verhältnis gar nur 1 : 1,64 ausmachte, übertraf der Zahlungsumsatz das Brutto-Sozialprodukt bereits 1949, und die Relation erreichte 1 : 2,30; bis 1963 war sie bereits auf 1 : 3,84 angestiegen. Die Expansion der Zahlungsumsätze ist also augenfällig, selbst wenn dieses Verhältnis von nahezu 1 : 4 unter dem in anderen Ländern bleibt. Das illustriert das bisherige Zurückbleiben dieser Zahlungsweise, aber auch ihr Vordringen in Frankreich. Von 1949 bis 1963 haben die hier dargestellten Zahlungsumsätze auf das Siebeneinhalbfache zugenommen; in der gleichen Zeit ist das Brutto-Sozialprodukt auf das Viereinhalbfache gestiegen.

Diese Diskrepanz und die Dynamik des Postscheckumsatzes sollten demnach, möchte man erwarten, die Genauigkeit der hier analysierten Aussage beeinflussen

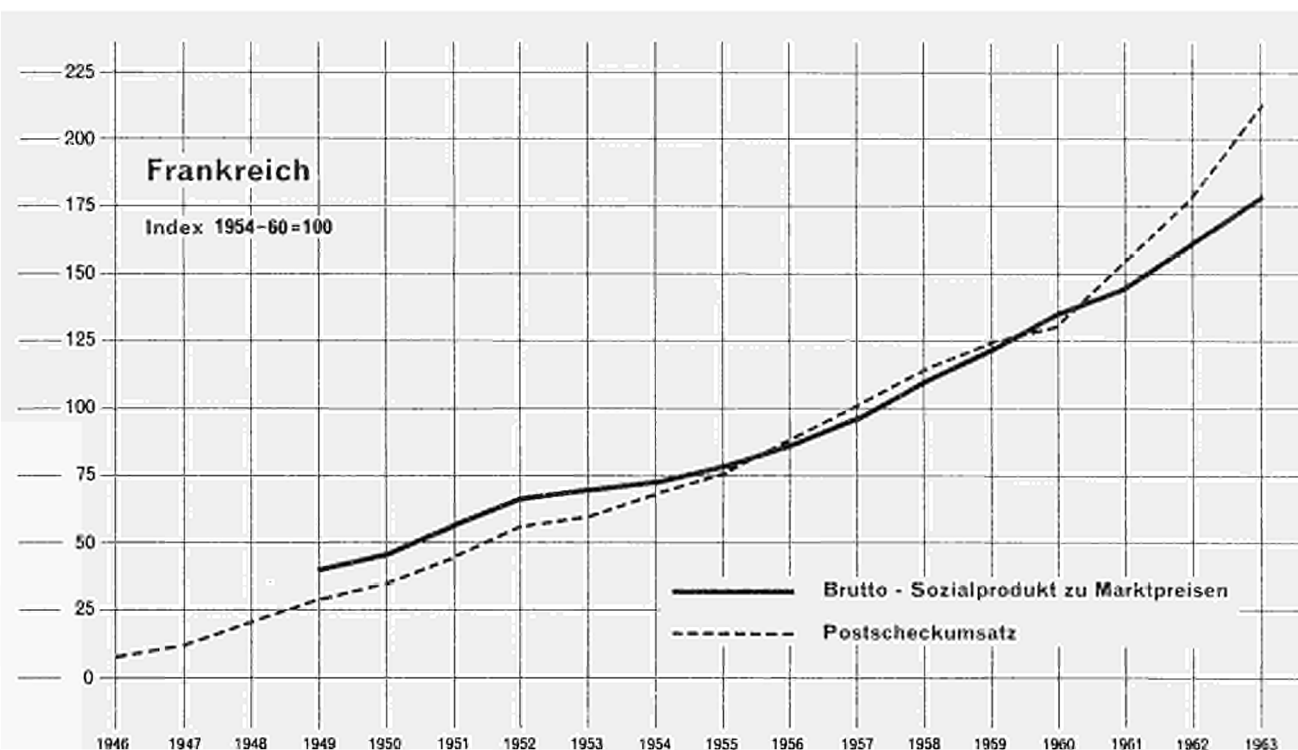


TABELLE 5

Frankreich: Entwicklung von Sozialprodukt und Postscheckumsatz

Jahr	Brutto-Sozialprodukt zu Marktpreisen	Postscheckumsatz	Brutto-Sozialprodukt zu Marktpreisen	Postscheckumsatz	Postscheckumsatz als Vielfaches des Brutto-Sozialprodukts
	in Milliarden Francs		Index: 1954-60 = 100		
1938	4,46	7,33	2,2	1,03	1,64
1946	-	53,3	.	7,5	.
1947	-	81,8	.	11,5	.
1948	-	150,4	.	21,1	.
1949	87,2	200,7	39,5	28,2	2,30
1950	100,8	244,1	45,6	34,3	2,42
1951	123,7	316,9	56,0	44,5	2,56
1952	145,6	401,4	65,9	56,4	2,76
1953	151,9	420,4	68,8	59,0	2,77
1954	160,8	479,6	72,8	67,3	2,98
1955	172,2	542,5	78,0	76,2	3,15
1956	191,3	620,8	86,6	87,2	3,25
1957	213,0	719,7	96,5	101,0	3,38
1958	244,7	811,3	110,8	113,9	3,32
1959	267,4	884,7	121,1	124,2	3,31
1960	296,2	927,2	134,1	130,2	3,13
1961	319,7	1 097,7	144,8	154,1	3,43
1962	356,3	1 268,5	161,4	178,1	3,56
1963	391,8	1 505,5	177,4	211,4	3,84

INSEE, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques: Annuaire Statistique de la France, 1962, p. 282; 1959, p. 193.
Bulletin Mensuel de Statistique, mai 1964, p. 38, Série 4B.
Ministère des Finances: Statistiques et Etudes Financières, n° 185, mai 1964, p. 509.

und beeinträchtigen. Nicht zuletzt auch wegen dieses Aspekts sind die französischen Unterlagen einbezogen worden. Doch weit gefehlt — die Parallelität ist dennoch wirksam: Die Entwicklung seit 1949 — noch besser, aber mit allen Vorbehalten, seit 1938 — zeigt mit der Expansion des Postschecksystems eine zunehmend enger werdende Relation zwischen den beiden Zahlenreihen. Sie sind besonders nahe seit 1955, dem Jahr, in dem die Grundrelation Brutto-Sozialprodukt zu Zahlungsumsatz immerhin schon 1 : 3 übertrifft.

Kurz danach beginnt auch, wie bereits in den anderen Ländern beobachtet, die Zunahme des Zahlungsumsatzes das Wachstum des Volkseinkommens zu überholen. Im ganzen aber zeigt sich auch im französischen Fall unter der für die vorliegende Analyse ungünstigsten Konstellation eine eindruckliche Gleichförmigkeit der Entwicklung, eine bemerkenswerte Korrelation zwischen dem volkswirtschaftlichen Gesamtprodukt und den im Zug seiner Entstehung vorgenommenen — partiellen — Zahlungstransaktionen.

6. Österreich

Das k. und k. Österreich hat das System der Postscheckzahlungen erfunden und als erstes Land bereits 1884 eingeführt (die Schweiz ist 1906 gefolgt). Das heutige Österreich hat nach den tiefgreifenden Wandlungen im Gefolge der beiden Weltkriege verhältnismäßig spät sein wirtschaftliches Gleichgewicht finden und normalisieren können. Der postalische Giroverkehr ist gewiß traditionell verbreitet, er bleibt dennoch einigermaßen begrenzt, und er hat eigentlich erst von 1950 auf 1951 mit einem kräftigen Aufschwung richtig eingesetzt. Von 1950 bis 1963 ist der Giroumsatz ausgeweitet worden von rund dem dreifachen Umschlag des Brutto-Nationalprodukts auf rund 4 1/2 mal so viel. In dieser Zeit hat das Brutto-Nationalprodukt von 100 auf 381 zugenommen, dagegen ist parallel der gesamte Postscheckumsatz sogar

annähernd versechsfacht worden (von 100 auf 570); ja, von 1948 bis 1963, seit der Überwindung der wirtschaftlichen Stagnation, hat der Postscheckumsatz noch viel stärker zugenommen, nämlich auf beinahe das Zehnfache.

Für die gleiche Periode ist auch der girale Gesamtumsatz bei der Nationalbank verfügbar. Dieser Wert übertraf anfänglich — 1948 — den Postscheckumsatz um die Hälfte, doch hat absolut seit 1955 der Scheckverkehr beim Postsparkassenamt obenaufgeschwungen und liegt jetzt über dem Zahlungsvolumen im Giroverkehr bei der Nationalbank. Das Nationalbankgiro gestattet, die postalischen Giroumsätze zu verfolgen und — wie in der Wirklichkeit — auch statistisch zu ergänzen.

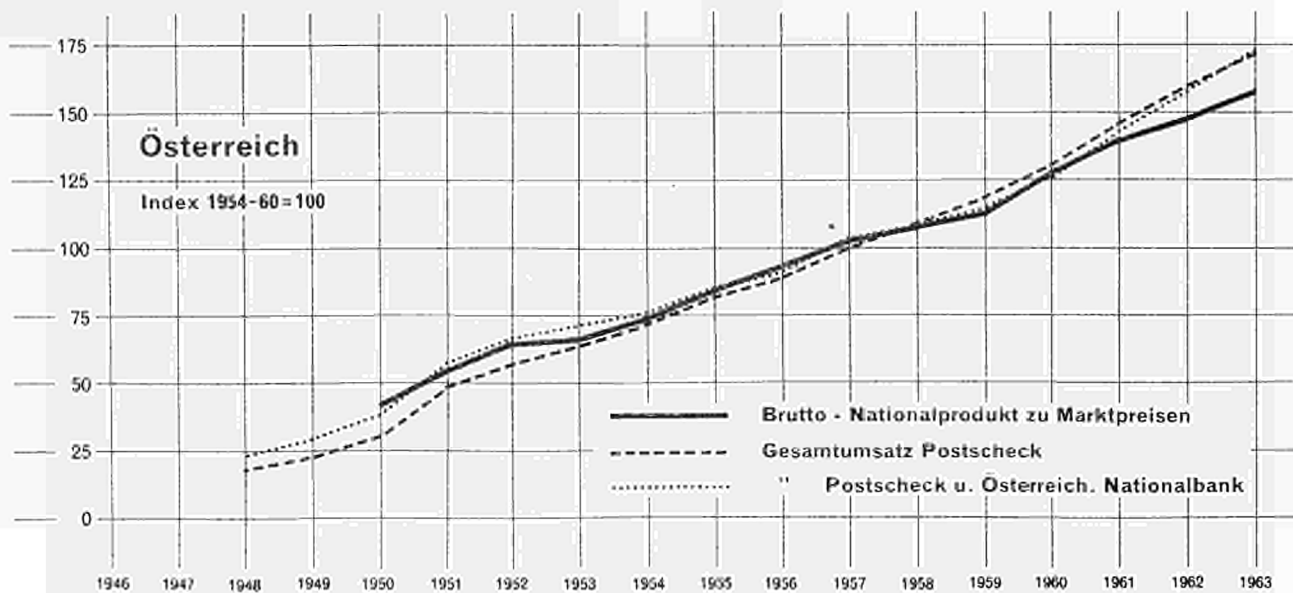


TABELLE 6

Österreich: Entwicklung von Sozialprodukt und Postscheckrechnung

Jahr	Brutto-Nationalprodukt zu Marktpreisen	Gesamtumsatz Postscheck	Gesamtumsatz Postscheck + Österreich. Nationalbank	Brutto-Nationalprodukt zu Marktpreisen	Gesamtumsatz Postscheck	Gesamtumsatz Postscheck + Österreich. Nationalbank	Gesamtumsatz Postscheck	Gesamtumsatz Postscheck + Österreich. Nationalbank
	in Milliarden Schilling			Index: 1954-60 = 100			als Vielfaches des Brutto-Nationalprodukts	
1948	.	92,6	229,6	.	17,8	23,1	.	.
1949	.	119,7	293,7	.	23,1	29,6	.	.
1950	52,3	155,9	379,2	41,1	30,1	38,2	2,98	7,25
1951	69,6	249,7	568,5	54,7	48,1	57,3	3,59	8,17
1952	80,7	296,0	656,1	63,4	57,1	66,1	3,67	8,14
1953	83,0	327,7	707,7	65,2	63,2	71,3	3,95	8,53
1954	93,2	371,2	750,4	73,3	71,6	75,6	3,98	8,05
1955	107,6	428,0	845,8	84,6	82,5	85,2	3,98	7,86
1956	118,0	455,6	892,9	92,8	87,8	90,0	3,86	7,57
1957	130,8	519,7	996,9	102,8	100,2	100,4	3,97	7,62
1958	136,7	564,5	1 075,9	107,1	108,8	108,4	4,15	7,87
1959	143,3	616,5	1 129,5	112,6	118,9	113,8	4,30	7,88
1960	161,3	675,0	1 256,7	126,7	130,1	126,6	4,18	7,79
1961	177,9	752,6	1 414,3	139,8	145,1	142,5	4,23	7,95
1962	186,9	826,3	1 575,0	146,9	159,3	158,7	4,42	8,43
1963	199,3	889,2	1 704,6	156,6	171,4	171,7	4,46	8,55

Österreichisches Institut für Wirtschaftsforschung: Statistische Übersichten, Serie 0, 1.
 Österreichische Nationalbank: Mitteilungen des Direktoriums, April 1964, Tabelle 11.

Die für den Vergleich mit dem Sozialprodukt herangezogenen Zahlungsumsätze seien wieder in ihren Größenordnungen veranschaulicht:

*Zahlungsumsätze bei Nationalbank und
 Postsparkassenamt
 1963, in Milliarden Schilling*

I. Nationalbank

Barverkehr: Einzahlungen	58,8
Auszahlungen	59,4
Giro: Gutschriften	349,7
Lastschriften	347,5
Gesamtumsatz	815,4

II. Postsparkassenamt

Barverkehr etc.: Gutschriften	86,1
Lastschriften	85,3
Giro: Gutschriften	358,9
Lastschriften	358,9
Gesamtumsatz	889,2

I. und II. Total-Umsatz 1704,6

Das österreichische Brutto-Nationalprodukt wird somit einmal verglichen mit dem Umsatz beim Post-

scheck und sodann ergänzend mit dem Total dieses Umsatzes und demjenigen des Giroumsatzes bei der Nationalbank (wie in Belgien, jedoch dort unter Einbezug des Verkehrs bei den Handelsbanken). Die Doppelserie folgt dem Brutto-Nationalprodukt doch noch besser als die einfache Reihe; seit 1958 — mit der wirtschaftlichen Normalisierung und dem Einsetzen des konjunkturellen Aufschwungs — haben die Giroumsätze der beiden Reihen die Zunahme des Sozialprodukts, wie es auch in anderen Ländern geschah, übertroffen.

Das österreichische Beispiel zeitigt im Rahmen dieses Vergleichs von Volkseinkommen und Geldumsatz von den herangezogenen Ländern ein zwar relativ weniger befriedigendes Resultat. Dennoch entsprechen sich selbst hier die statistischen Reihen über die Schaffung des Sozialprodukts und über mehr oder weniger zugehörige Zahlungsvorgänge immer noch recht gut, wenn es auch nicht so gut wie in den anderen Fällen gelungen sein mag, die bestehende Entsprechung auch wirklich befriedigend nachzuzeichnen. Wir haben aber darauf Wert gelegt, auch das weniger gut gelungene Exempel vorzulegen.

7. Die Bundesrepublik Deutschland (1)

Das Beispiel der Bundesrepublik ist wegen einiger Besonderheiten im statistischen Material ungewöhnlich instruktiv. Es ist in seiner Art geradezu ein Lehrstück für die Aussagekraft des Teils für das Ganze — hier des ganz kleinen, des Miniatur-Teils für das größere Ganze, und dieses schon größeren Ausschnitts wieder für das wirkliche Total. Überdies aber ist für die Bundesrepublik die regionale Aufteilung des Volkseinkommens gegeben, und der hier behandelte Vergleich zwischen Volkseinkommen und Geldumsatz ist auch regional für die Bundesländer möglich.

Zuerst wieder das *Sozialprodukt*. Die bisherige Berechnung ist neuerdings im Herbst 1963 für jedes der Jahre bis 1950 zurück revidiert worden. Die Revision bewegt sich im Rahmen von + 1/2 bis + 1 1/2 Prozent. Sodann war es bisher schon möglich, für die zehn Länder der Bundesrepublik (einschließlich Westberlins, ohne Saarland) die analogen regionalen Ver-

gleiche zu berechnen. Während die länderweisen Zahlen aber bis 1957 als „Netto-Inlandsprodukt zu Faktor-kosten“ verfügbar waren, sind die Daten hier ebenfalls umgestellt worden, und der regionale Wert wird seither als „Brutto-Inlandsprodukt zu Marktpreisen“ gegeben. Die neuen, so bereinigten Reihen sind nunmehr gleichfalls veröffentlicht worden.

Die *Zahlungsumsätze*. Auch in Deutschland sind die totalen Zahlungsumsätze der Volkswirtschaft nicht bekannt. Und trotz des weit verbreiteten Postscheckwesens sind regionale Angaben für den *ganzen* Postscheckverkehr nicht verfügbar. Darüber weiter unten. Ausgewiesen werden vielmehr die von einem Postamt empfangenen oder ausgezahlten Beträge. Das sind

a) die Einzahlungen mittels „Zahlkarte“ (in der Schweiz „Einzahlungsschein“ bzw. „Bulletin de versement“) zugunsten eines Postscheckkontos;

TABELLE 7

Deutschland (BR): Entwicklung von Sozialprodukt und Postzahlungsverkehr

Jahr	Brutto-Inlandsprodukt	Post-scheckverkehr	„Halb-giraler“ Verkehr	Brutto-Inlandsprodukt	Post-scheckverkehr	„Halb-giraler“ Verkehr	Post-scheckverkehr	„Halb-giraler“ Verkehr
	in Milliarden DM			Index: 1954-60 = 100			als Vielfaches des Brutto-Inlandsprodukts	
1950	101,6	170,7	27,85	45,0	42,5	46,5	1,68	0,27
1951	123,9	209,6	33,60	54,9	52,1	56,1	1,69	0,27
1952	141,5	237,4	37,74	62,7	59,1	63,1	1,68	0,27
1953	152,6	264,4	41,98	67,6	65,8	70,1	1,73	0,27
1954	164,6	286,0	44,92	73,0	71,2	75,1	1,74	0,27
1955	188,1	323,0	49,35	83,4	80,4	82,5	1,72	0,26
1956	207,2	361,3	53,96	91,8	89,9	90,2	1,74	0,26
1957	225,5	403,8	60,09	99,9	100,5	100,4	1,79	0,27
1958	241,0	442,6	65,48	106,8	110,1	109,4	1,84	0,27
1959	261,6	477,3	70,11	115,9	118,8	117,2	1,83	0,27
1960	291,4	519,5	74,99	129,2	129,3	125,3	1,78	0,26
1961	321,2	562,4	82,38	142,4	139,9	137,7	1,75	0,26
1962	349,2	610,3	90,75	154,8	151,8	151,7	1,75	0,26
1963	370,8	649,0	98,46	164,3	161,5	164,5	1,75	0,27

Incl. Berlin-West, ohne Saarland.

(1) Die Unterlagen und Berechnungen für diesen Abschnitt stammen von Herrn Dr. Karl Georg Mahnke, Bankdirektor an der Landeszentralbank in Berlin. Ich habe ihm für unschätzbare Hilfe zu danken.

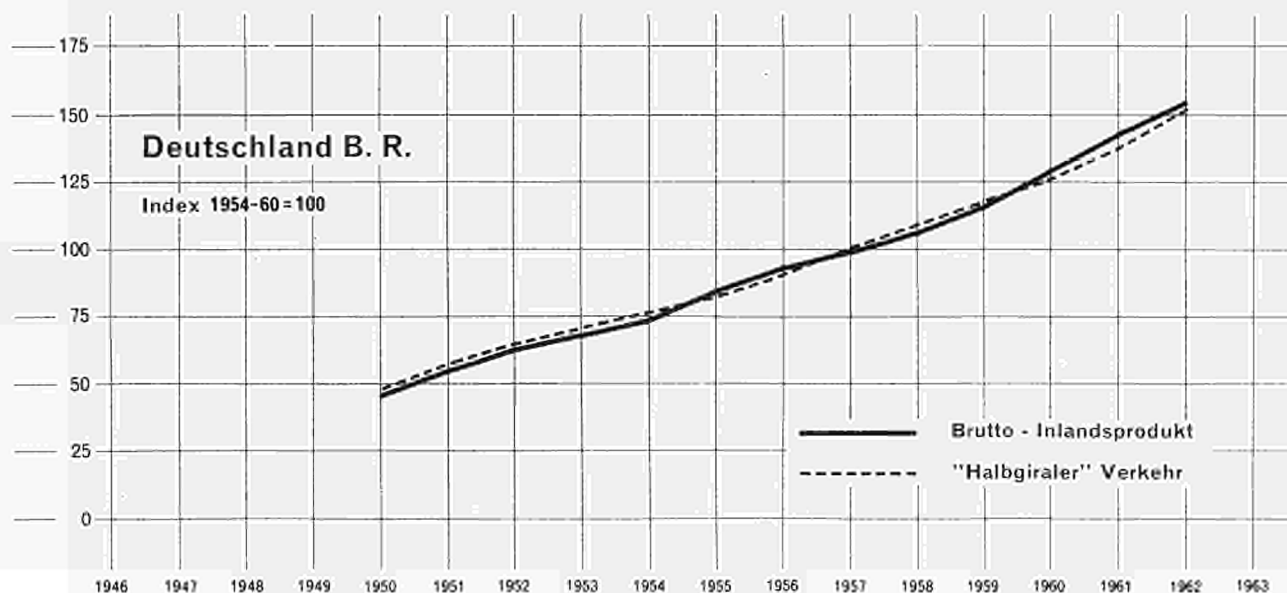
- b) die analogen Auszahlungen per „Barscheck“ von einem Postscheckkonto. Diese beiden Vorgänge seien als „halbbare“ oder „halbgirale“ Transaktionen bezeichnet;
- c) schließlich der Postanweisungsverkehr: Einzahlungen und Auszahlungen erfolgen in bar und berühren keinerlei Konten. Diese ganz baren Zahlungen per Post sind nur ein Bruchteil des ganzen Sammelpostens der hier „halbgirale“ genannten Vorgänge, und zwar lediglich ein Zehntel der eigentlich halbgiralen Zahlungen von oder auf Postscheckkonto.

Das zur Zusammensetzung des „halbgiralen“ Sammelpostens. Er seinerseits erreicht nur ein Siebentel des ganz-giralen Zahlungsverkehrs. Es ist dieses Siebentel der postalischen Geldumsätze — ein Miniatur-Ausschnitt des Ganzen —, der hier als Prototyp und Maßstab der Zahlungen im Vergleich mit dem Volkseinkommen dienen wird.

Die regionale Gliederung des halbbaren und baren Postzahlungsverkehrs in der Bundesrepublik bezieht sich auf die Bezirke der Oberpostdirektionen (OPD). Soweit die Grenzen der OPD-Bezirke voll oder nahezu voll mit den Grenzen der Bundesländer zusammenfallen können die statistischen Ergebnisse praktisch als *Landesergebnisse* angesehen werden. Dies trifft zu auf Berlin, Bayern, Baden-Württemberg, Hessen, Nieder-

sachsen, Nordrhein-Westfalen und Rheinland-Pfalz. Im norddeutschen Raum dagegen müssen gewisse Vorbehalte gemacht werden. Hier überschneiden sich die OPD-Bezirke der Länder Schleswig-Holstein, Niedersachsen, Hamburg und Bremen; doch tut dies der vorliegenden Untersuchung deshalb keinen Abbruch, weil es in unserem Falle lediglich auf die *Zuwachsraten* und nicht auf die *absoluten* Beträge ankommt.

Das *Brutto-Inlandsprodukt* der Bundesrepublik (einschließlich Westberlins, aber ohne das Saarland) ist von 1950 bis 1963 von 101,6 auf 370,8 Milliarden DM, also von 100 auf 365 gestiegen. Für den *Zahlungsumsatz* verwenden wir für die Bundesrepublik beide Reihen parallel, nämlich ersters die des ganzen Postscheckverkehrs und zweitens die der halbgiralen Zahlungen — um auf diese Weise den Verlauf des Teils mit dem des Ganzen zu vergleichen. Es zeigt sich, daß beide Reihen — das Total und das Siebentel hiervon — gleichlaufen und für den vorliegenden Zweck alternativ verwendet werden können. (Daraus wieder darf auf die Richtigkeit des Vergleichs in bezug auf das regionale Volkseinkommen geschlossen werden.) Der *gesamte* Postscheckverkehr der Bundesrepublik hat in der gleichen Zeit zugenommen von 171 auf 610 Milliarden DM, oder von 100 auf 357, und schließlich hat der für die regionale Untergliederung relevante *halb-girale* Postzahlungsverkehr zugenommen von 27,85 auf 90,75 Milliarden DM oder von 100 auf 326. Das Jahr 1950 ist jedoch als Ausgangspunkt willkürlich und als



Vergleichsbasis nur bedingt verwendbar. In den einzelnen Jahren dieses Zeitabschnitts ist der Verlauf für das Brutto-Inlandsprodukt im Vergleich zu den beiden Zahlungsreihen sehr nahe, praktisch identisch und gleichsetzbar.

In der Bundesrepublik ist die Korrelation zwischen den Kurven für den gesamten Postscheckverkehr und für das Brutto-Inlandsprodukt besonders eng; vor allem

aber ist die Korrelation sozusagen ebenso gut in bezug auf den Miniatur-Sektor der halbgralen Zahlungen, der sich, wie erwähnt, zum Total lediglich wie 1 : 7 verhält. Das eine Siebentel zeigt den gleichen Verlauf, führt also zum gleichen Resultat wie das Ganze der Zahlungsumsätze. Die Kurven verlaufen auch Jahr für Jahr recht nahe, und die zwar kleinen, aber doch bemerkbaren, gelegentlichen „Zacken“ oder Abweichungen in einzelnen speziellen Jahren treten beim Vergleich für die Bundesrepublik gar nicht auf wie in an-

TABELLE 8

Deutschland (BR): Brutto-Inlandsprodukt zu Marktpreisen und „halbbarer“ Postzahlungsverkehr, nach Bundesländern, in Millionen DM

Bundesland	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Brutto-Inlandsprodukt														
Westberlin	3 780	4 440	5 010	5 605	6 315	7 280	8 205	9 095	9 815	10 835	12 110	13 255	14 025	14 725
Bremen	1 760	2 056	2 471	2 604	2 785	3 296	3 681	4 101	4 343	4 694	5 073	5 238	5 661	5 900
Hamburg	5 893	6 924	7 978	8 344	8 914	10 320	11 668	12 934	14 039	15 357	16 971	18 160	19 825	20 950
3 Stadtstaaten	11 433	13 420	15 459	16 553	18 014	20 896	23 554	26 130	28 197	30 886	34 154	36 653	39 511	41 575
Baden-														
Württemberg	13 313	16 684	19 027	20 378	22 413	25 765	28 331	31 134	33 941	36 983	41 632	47 064	51 591	54 600
Bayern	16 197	19 373	21 436	22 842	24 794	28 219	30 671	33 401	35 969	39 586	44 176	49 205	53 724	57 600
Hessen	8 640	10 655	11 997	12 867	14 118	16 112	17 544	18 842	20 472	22 453	25 343	28 456	31 310	33 500
Niedersachsen	11 284	13 420	15 254	16 490	17 760	20 016	21 661	23 176	25 381	27 613	30 482	33 684	36 808	39 100
Nordrhein-														
Westfalen	31 782	39 401	45 870	50 143	53 209	61 167	68 061	74 152	77 048	82 470	91 838	99 813	107 531	113 400
Rheinland-Pfalz	5 066	6 407	7 382	7 963	8 577	9 672	10 428	10 945	11 553	12 537	13 888	15 300	16 570	10 000
Schleswig-Holstein	3 884	4 509	5 075	5 378	5 679	6 263	6 955	7 705	8 464	9 057	9 906	11 027	12 203	13 000
Bundesgebiet	101 599	123 859	141 500	152 614	164 554	188 110	207 205	225 485	241 025	261 585	291 419	321 202	349 248	370 775
Postzahlungsverkehr														
Westberlin	1 615	1 982	2 265	2 578	2 898	3 030	3 462	4 058	4 021	4 323	4 738	5 062	5 425	5 881
Bremen*	1 267	1 529	1 736	1 940	2 121	2 230	2 404	2 648	2 835	2 867	2 964	3 170	3 435	3 563
Hamburg*	1 643	1 982	2 227	2 438	2 659	2 903	3 302	3 701	4 080	4 595	4 926	5 498	6 115	6 708
3 Stadtstaaten	4 525	5 493	6 228	6 956	7 678	8 163	9 168	10 407	10 936	11 785	12 628	13 730	14 975	16 152
Baden-														
Württemberg	3 049	3 712	4 209	4 684	5 136	5 647	6 400	7 187	7 901	8 755	9 429	10 443	11 547	12 585
Bayern	5 096	6 115	6 850	7 518	7 949	9 168	9 208	10 119	10 912	11 752	12 902	14 524	15 976	17 074
Hessen	3 343	4 033	4 528	5 246	4 954	5 216	5 552	6 081	6 660	7 283	7 860	8 616	9 641	10 688
Niedersachsen*	2 144	2 570	2 868	3 142	3 349	3 581	3 957	4 387	4 857	5 089	5 298	5 824	6 489	7 364
Nordrhein-														
Westfalen	7 256	8 753	9 774	10 777	11 925	13 368	14 910	16 585	18 375	19 332	20 325	22 036	24 258	26 372
Rheinland-Pfalz	1 657	1 999	2 245	2 520	2 747	2 997	3 389	3 788	4 137	4 294	4 534	4 929	5 390	5 675
Schleswig-Holstein*	780	924	1 038	1 136	1 178	1 209	1 379	1 536	1 701	1 822	2 011	2 274	2 477	2 552
Bundesgebiet	27 850	33 599	37 740	41 979	44 916	49 349	53 963	60 090	65 479	70 112	74 987	82 376	90 753	98 462

Brutto-Inlandsprodukt: Vorläufig für 1962 und 1963.

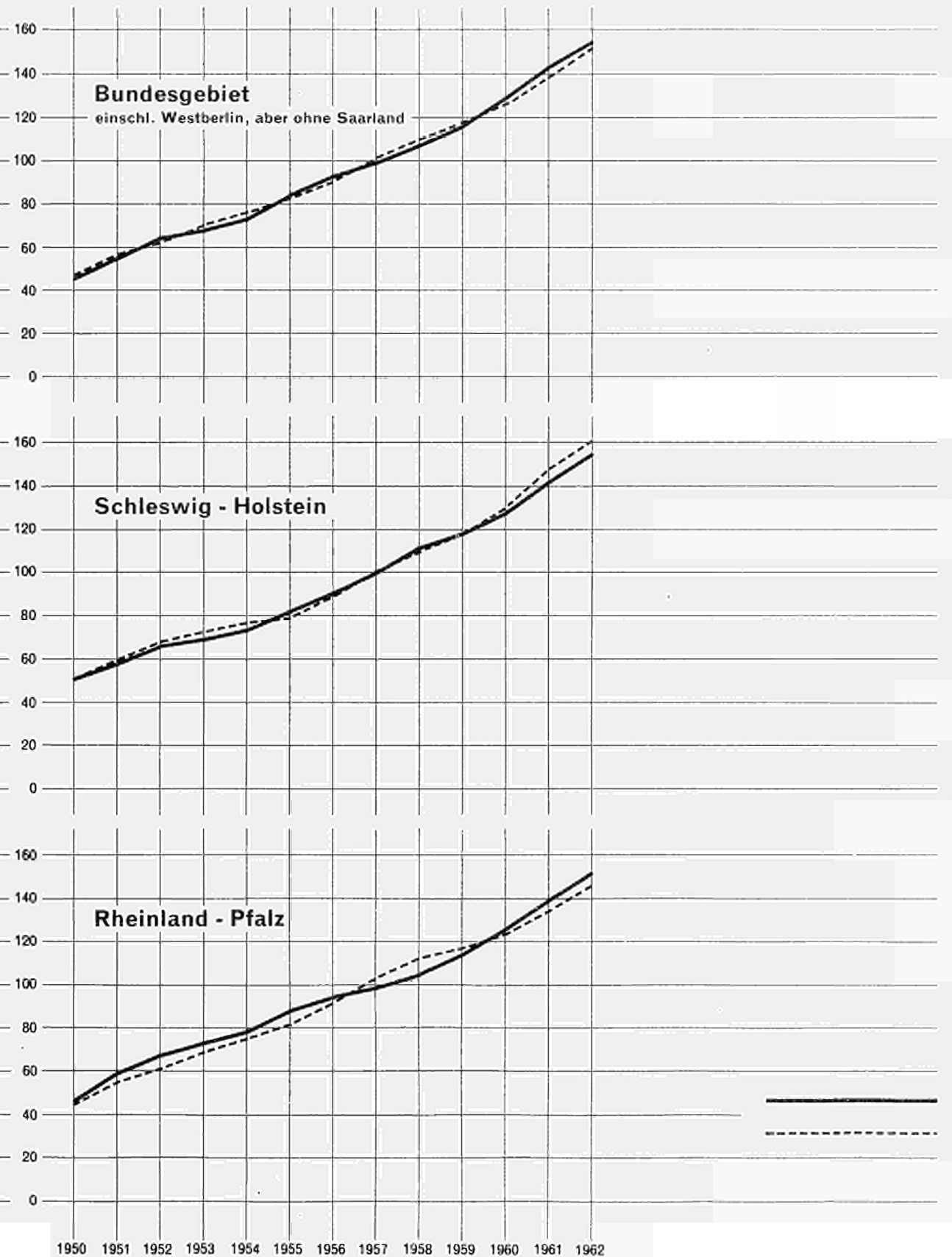
Zahlungsverkehr: Umsätze gebildet aus den Einzahlungen auf Zahlkarte oder Postanweisung und den Auszahlungen auf Barscheck oder Postanweisung.

Deutschland (BR): Ohne das Saarland, für das Zahlen erst ab 1960 vorliegen.

* Da die Bezirksgrenzen der Oberpostdirektionen nicht mit den Landesgrenzen zusammenfallen, können die Angaben für den Zahlungsverkehr nur mit Vorbehalt als Landesergebnisse angesehen werden. Indes kommt es für die vorliegende Untersuchung lediglich auf die Entwicklung (Wachstumsraten), nicht auf die absoluten Beträge an.

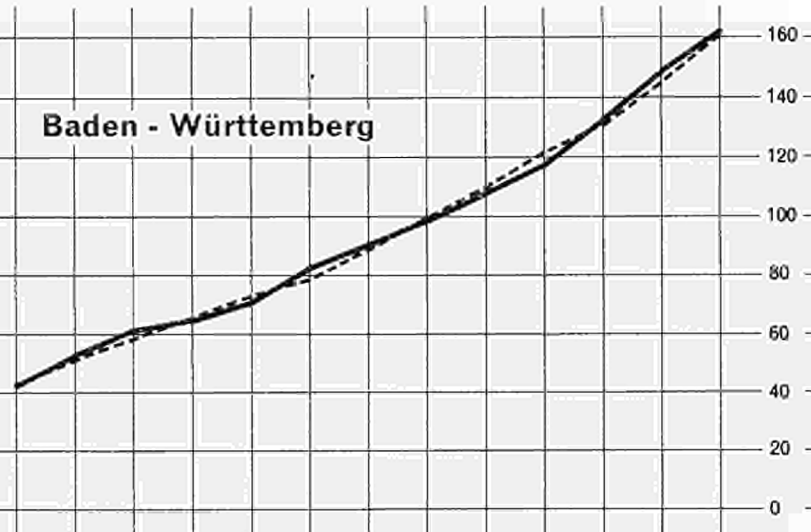
Bundesrepublik Deutschland

Brutto - Inlandsprodukt und "halbbarer" Postzahlungsverkehr nach Bundesländern

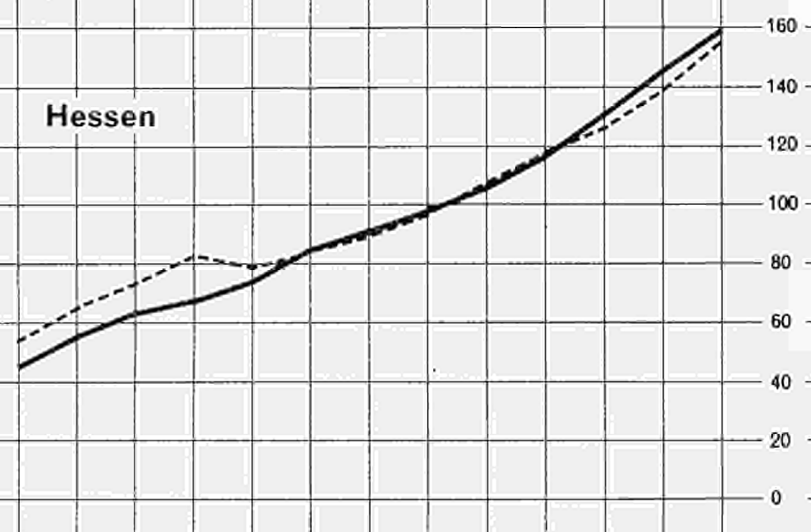


Index : 1954-60 = 100

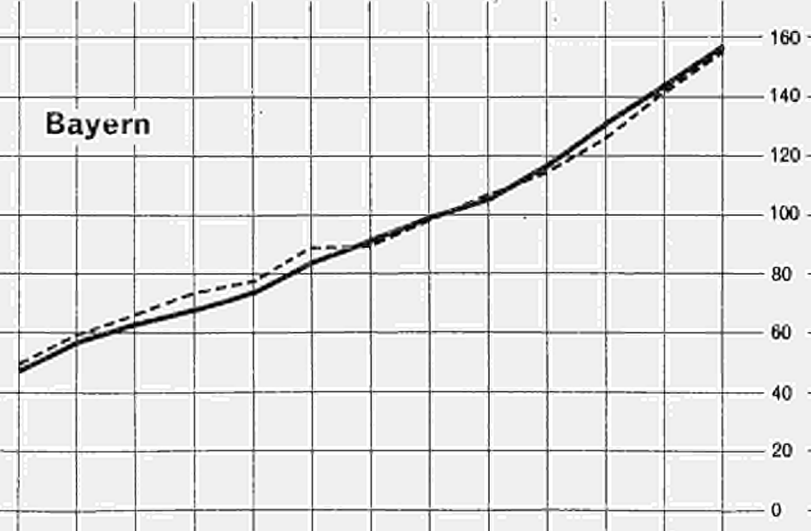
Baden - Württemberg



Hessen



Bayern

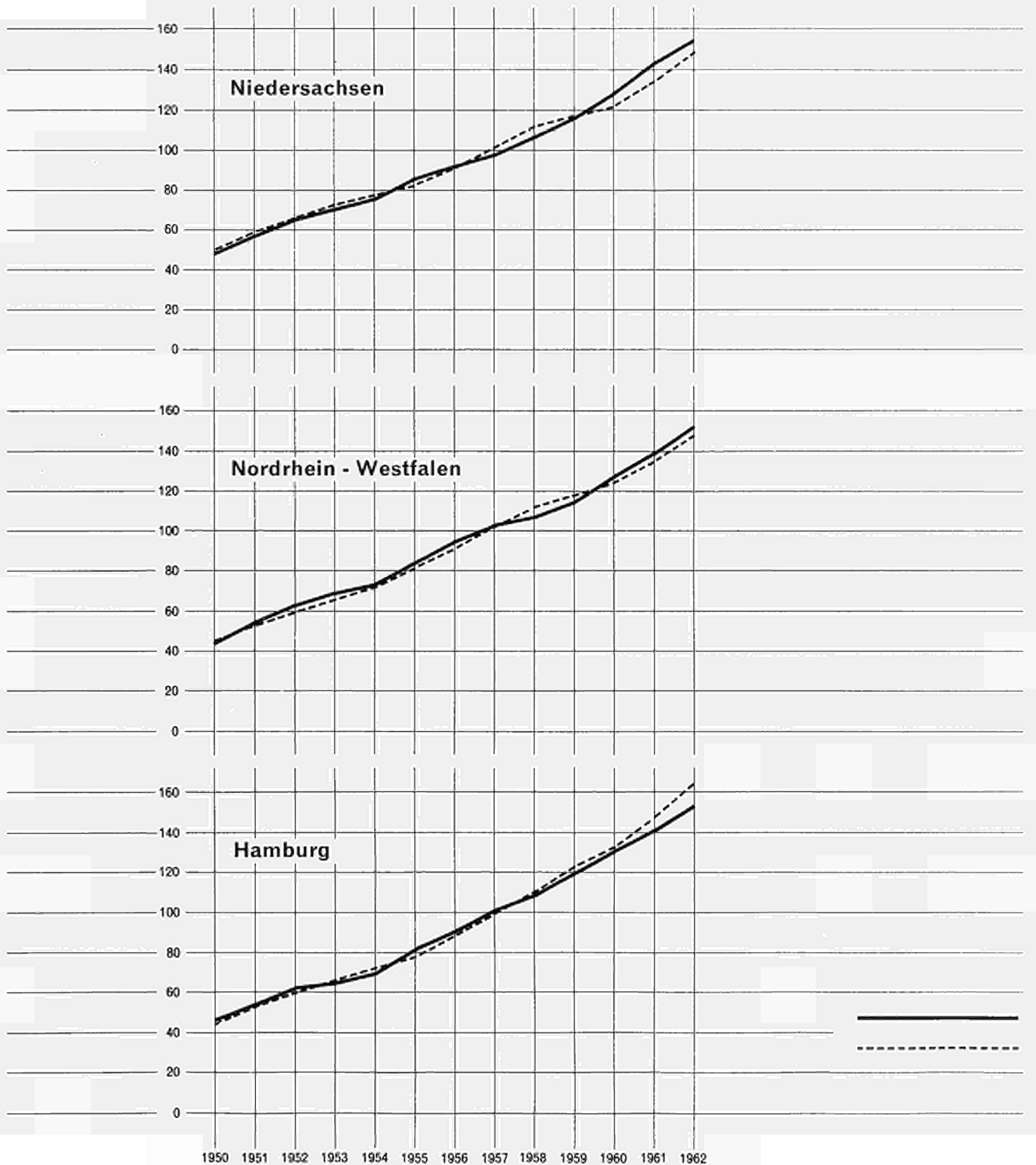


Brutto - Inlandsprodukt
Postzahlungsverkehr

1950 1951 1952 1953 1954 1955 1956 1957 1958 1959 1960 1961 1962

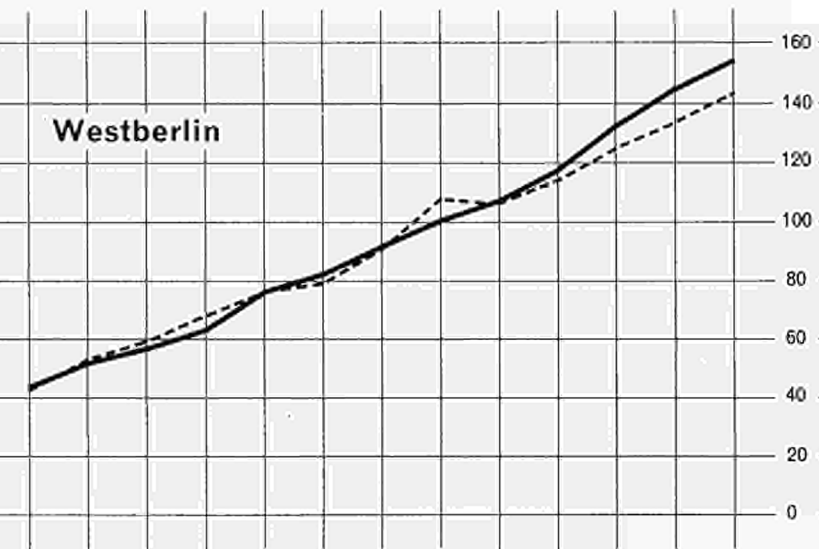
Bundesrepublik Deutschland

Brutto - Inlandsprodukt und "halbbarer" Postzahlungsverkehr nach Bundesländern

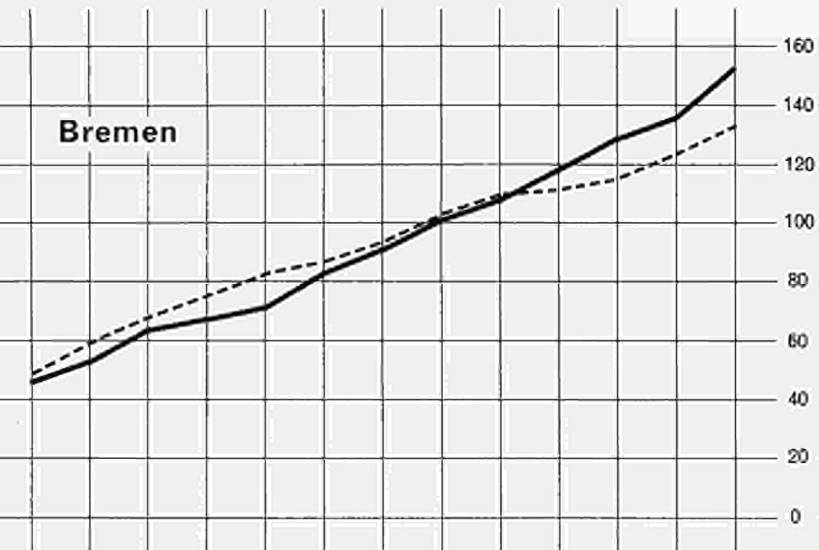


Index: 1954-60 = 100

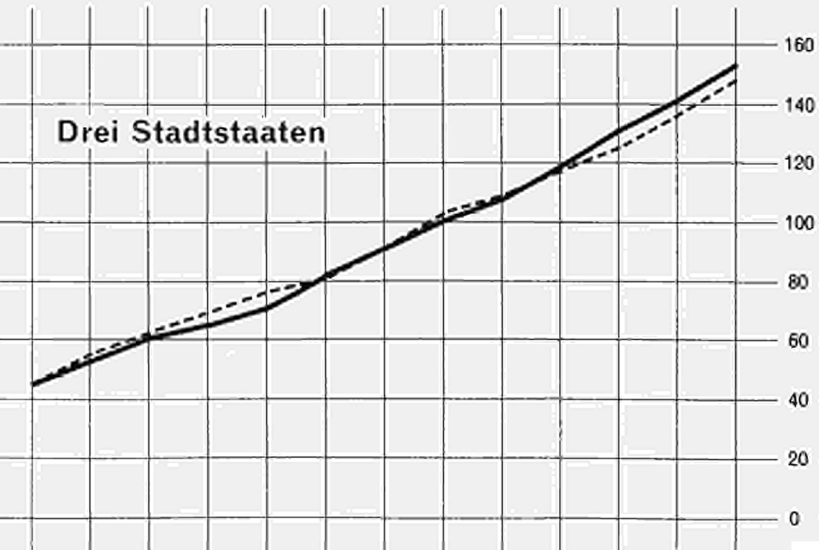
Westberlin



Bremen



Drei Stadtstaaten



Brutto - Inlandsprodukt
Postzahlungsverkehr

1950 1951 1952 1953 1954 1955 1956 1957 1958 1959 1960 1961 1962

deren Ländern. Und schließlich sind auch in den jüngsten Jahren die Zahlungsumsätze (Total-Sektor und Miniatur-Sektor) dem Brutto-Inlandsprodukt nicht „davongelaufen“; umgekehrt ist das Brutto-Inlandsprodukt sogar etwas schneller gewachsen. In den anderen, hier behandelten Volkswirtschaften haben die Zahlungsumsätze in den letzten Jahren deutlich stärker zugenommen — im allgemeinen ein Korrelat des Booms. Nicht so für die entsprechenden Kurven der gesamtwirtschaftlichen Tätigkeit der Bundesrepublik. Wir neigen dazu, diese hervorstechenden Regelmäßig-

keiten mit der besonderen Präzision der Berechnungen über das Sozialprodukt in der Bundesrepublik zu erklären. (Umgekehrt dürfte in der einen oder anderen Volkswirtschaft die eine oder andere Diskrepanz zwischen den hier dargestellten Kurven von Sozialprodukt und Zahlungsumsatz doch darauf zurückzuführen sein, daß die jeweilige Berechnung des Sozialprodukts wohl als weniger genau anzusprechen ist, daß sie mehr Elemente von Schätzung enthält. Die Zahlungsumsätze des Postchecksystems sind exakt.)

TABELLE 9

**Deutschland (BR): Brutto-Inlandsprodukt
und „halbbarer“ Postzahlungsverkehr nach Bundesländern**

Index: 1954-60 = 100

Jahr	West-berlin	Bremen	Hamburg	3 Stadt-staaten	Baden-Würt-tem-berg	Bayern	Hessen	Nieder-sachsen	Nord-rhein-West-falen	Rhein-land-Pfalz	Schles-wig-Holstein	Bundes-gebiet
Brutto-Inlandsprodukt												
1950	41,6	44,0	45,7	44,0	42,3	47,9	44,8	47,6	43,8	45,7	50,3	45,0
1951	48,8	51,4	53,7	51,7	53,0	57,3	55,3	56,6	54,3	57,8	58,4	54,9
1952	55,1	61,8	61,9	59,5	60,5	63,4	62,3	64,3	63,2	66,6	65,8	62,7
1953	61,6	65,2	64,8	63,7	64,8	67,5	66,8	69,5	69,1	71,8	69,7	67,6
1954	69,4	69,7	69,2	69,3	71,2	73,3	73,3	74,9	73,3	77,4	73,6	72,9
1955	80,1	82,5	80,1	80,4	81,9	83,4	83,6	84,4	84,3	87,2	81,1	83,4
1956	90,2	92,1	90,5	90,7	90,1	90,7	91,0	91,3	93,8	94,1	90,1	91,8
1957	100,0	102,6	100,4	100,6	99,0	98,7	97,8	97,7	102,2	98,7	99,8	99,9
1958	107,9	108,7	108,9	108,6	107,9	106,3	106,2	107,0	106,2	104,2	109,7	106,8
1959	119,2	117,5	49,2	118,9	117,6	117,0	116,5	116,4	113,7	113,1	117,3	115,9
1960	133,2	126,9	131,7	131,5	132,3	130,6	131,5	128,5	126,6	125,3	128,3	129,2
1961	145,8	131,1	140,9	141,1	149,6	145,4	147,7	142,0	137,6	138,0	142,9	142,4
1962	154,2	141,7	153,8	152,1	164,0	158,8	162,5	155,1	148,2	149,5	158,1	154,8
1963	161,9	147,6	162,6	160,1	173,6	170,3	173,9	164,8	156,3	162,4	168,4	164,3
Postzahlungsverkehr												
1950	42,6	49,1	44,0	44,8	42,3	49,5	53,7	49,2	44,2	44,8	50,4	46,5
1951	52,3	59,2	53,0	54,3	51,5	59,4	64,7	58,9	53,4	54,1	59,7	56,1
1952	59,8	67,3	59,6	61,6	58,4	66,6	72,7	65,8	59,6	60,7	67,1	63,1
1953	68,0	75,2	65,2	68,8	65,0	73,1	84,2	72,1	65,7	68,1	73,4	70,1
1954	76,5	82,2	71,1	76,0	71,3	77,3	79,5	76,8	72,7	74,3	76,1	75,1
1955	79,9	86,4	77,7	80,7	78,3	89,1	83,7	82,1	81,5	81,0	78,1	82,5
1956	91,3	93,1	88,3	90,7	88,8	89,5	89,1	90,8	90,9	91,6	89,1	90,2
1957	107,1	102,6	99,0	102,9	99,7	98,4	97,6	100,6	101,1	102,4	99,2	100,4
1958	106,1	109,8	109,1	108,2	109,6	106,1	106,9	111,4	112,0	111,9	109,9	109,4
1959	114,1	111,1	122,9	116,6	121,5	114,2	116,9	116,7	117,9	116,1	117,7	117,2
1960	125,0	114,8	131,8	124,9	130,8	125,4	126,2	121,5	123,9	122,6	129,9	125,3
1961	133,6	122,8	147,1	135,8	145,0	141,2	138,3	133,6	134,3	133,3	146,9	137,7
1962	143,1	133,1	163,6	148,1	160,2	155,3	154,8	148,8	147,9	145,8	160,0	151,7
1963	155,2	138,0	179,5	159,8	174,6	166,0	171,6	168,9	160,8	153,5	164,9	164,5

In den *einzelnen Ländern des Bundesgebietes* war die Entwicklung im allgemeinen recht regelmäßig (für die Länder muß als Zahlungsumsatz, wie dargelegt, das Siebentel, also der halbgirale Zahlungsverkehr, eingesetzt werden). Einen interessanten Fall bilden die drei Stadtstaaten: während für Hamburg eine ausgesprochene Gleichläufigkeit vorliegt, gehen für Westberlin und noch mehr für Bremen die sonst parallelen Kurven von Brutto-Inlandsprodukt und Geldumsatz per Post immer wieder auseinander (in beiden Gebieten aber bleiben in den letzten drei, vier Jahren die Geldumsätze hinter dem Brutto-Inlandsprodukt zurück). Für diese drei Stadtstaaten *zusammen* jedoch kommt der vergleichende Verlauf der beiden Kurven, sich gegenseitig kompensierend, sich wieder recht nahe; er ist ähnlich, wenn auch nicht ganz so gut wie im ganzen Bundesgebiet. Schleswig-Holstein (Hamburg nur teilweise) ist das einzige Gebiet, in welchem 1960-1962 der Geldverkehr den Anstieg im Brutto-Inlandsprodukt übertroffen hat. In den beiden Jahren 1958 und 1959 aber sind die Zahlungsumsätze deutlich über das jeweilige Brutto-Inlandsprodukt gestiegen in Niedersachsen, in Nordrhein-Westfalen sowie in Rheinland-Pfalz und geringfügig in Baden-Württemberg, nicht so aber in den drei Stadtstaaten, in Bayern und in Hessen. Hessen ist überhaupt ein Fall für sich: in diesem Bundesland liegt das Finanzzentrum Frankfurt. Die beiden Vergleichskurven decken sich zwar völlig im zweiten Jahrfünft der untersuchten Periode, nämlich von 1955 bis 1959; sie sind aber kraß auseinandergegangen im ersten Jahrfünft 1950 bis 1954, mit der stärksten Diskrepanz im Jahre 1953; und endlich 1960-62 klaffen sie wieder auseinander, wenn auch nicht so stark wie zu Beginn, überdies jedoch in anderer Richtung — das Brutto-Inlandsprodukt steigt schneller.

Im Jahre 1963 schließlich, soweit man auf die bisher provisorischen Resultate für das Sozialprodukt abstellen kann, haben die Zahlungsumsätze im allgemeinen wieder kräftiger zugenommen als das Volkseinkommen. Ausnahmen waren immerhin der Stadtstaat Bremen (nicht aber die drei Stadtstaaten zusammen) sowie Bayern, und besonders ausgeprägt Rheinland-Pfalz sowie Schleswig-Holstein.

Für die gesamte Untersuchungsperiode 1950 bis 1963 ist der „halbgirale“ Zahlungsverkehr von 100 auf 354, ist das Brutto-Inlandsprodukt von 100 auf 365 gestiegen — wenn man die Zufälligkeit eines jeden und auch dieses Ausgangsjahres berücksichtigt, kann von

einem identischen Wachstum gesprochen werden. Dabei ist das Sozialprodukt in den drei Stadtstaaten zusammengenommen entsprechend dem Bundesdurchschnitt expandiert, ist dasjenige von Bremen und Schleswig-Holstein einigermaßen gleich und deutlich, aber dennoch im ganzen leicht unter dem Durchschnitt geblieben; ferner sind Hamburg, Bayern, Nordrhein-Westfalen wie auch Rheinland-Pfalz ebenfalls sozusagen gleich stark gewachsen, und zwar geringfügig unter dem Mittel. Auf der anderen Seite haben Hessen und insbesondere Baden-Württemberg das länderdurchschnittliche Wachstum übertroffen, übrigens auch Westberlin — allerdings ebenfalls nicht in bemerkenswertem Grade.

Im ganzen stimmen unsere Kurven von Brutto-Inlandsprodukt und Zahlungsumsatz für die Bundesrepublik wie auch für die einzelnen Länder einschließlich der drei Stadtstaaten ausgesprochen gut überein. Und für den länderweisen Vergleich ist besonders bemerkenswert, daß die Gegenüberstellung mittels eines Miniatur-Sektors durchgeführt wird, der bestätigt, daß der passende Bruchteil für das Ganze gesetzt werden darf.

Zahlungsumsätze und Sozialprodukt hängen ganz eng zusammen, ihre Korrelation ist nahezu vollkommen. Das hat sich beim praktischen Vergleich für sieben europäische Länder gezeigt. Ob nun der erfaßte Zahlungsumsatz — hier der via Postscheck — zehnmal so groß ist wie das gleichzeitige Sozialprodukt, so in der Schweiz; ob er nicht einmal doppelt so groß ist oder ob der Miniaturausschnitt aus dieser knapp zweifachen Summe gar nur ein Siebentel erreicht, also lediglich ein Viertel des Sozialprodukts ausmacht, wie in der Bundesrepublik — der Befund ist im ganzen derselbe. Überdies lassen sich die für die ganze Volkswirtschaft geltenden gesamthaften Daten und Beziehungen regional aufgliedern und darstellen. Dabei wird die Parallelität zwischen Zahlungsumsatz und Volkseinkommen wiederholt und auf regionaler Ebene gleichfalls nachgewiesen, so für die Länder und Stadtstaaten der Bundesrepublik Deutschland; oder erstmals aufgezeigt für die beträchtlich kleineren Kantone der Schweiz.

Diese Zusammenhänge haben sich mit unwesentlicher Variation für jede der sieben Volkswirtschaften ergeben. Dabei war gar nicht ausschlaggebend, ob es sich um Staaten mit ausgebildetem giralem Zahlungssystem, und dabei insbesondere des Postscheckwesens,

gehandelt hat. Ein Bruchteil der (überall noch unbekannt) gesamthaften Zahlungsumsätze einer Volkswirtschaft genügt vielmehr, um diese Gleichläufigkeit hervortreten zu lassen. Für das andere Element des Vergleichs, das Sozialprodukt, das in den verschiedenen Ländern in ungleichem Grad der Genauigkeit berechnet und geschätzt wird, ist die Beziehung allerdings nicht so einfach, aber dennoch klar genug und durchaus einwandfrei. Angesichts des Umfangs der in Frage kommenden Werte ist die Korrelation des Sozialprodukts mit dem verfügbaren Zahlungsumsatz via Postscheck einwandfrei, und scheint um so besser, je genauer die Berechnung des Sozialprodukts ist.

Diese enge Korrelation ist für eine genügend große Zahl von Ländern über einen genügend langen Zeitabschnitt aufgezeigt worden.

Es sollte möglich werden, diese Berechnungen und Vergleiche auszubauen und zu verfeinern und damit ihre praktische Nützlichkeit und Verwendbarkeit zu verbessern. Und schließlich sollte damit auch möglich werden, die Beziehung zwischen der volkswirtschaftlichen Aktivität, wie sie sich im Volkseinkommen niederschlägt, und den volkswirtschaftlichen Zahlungsumsätzen, mittels deren sie vorgenommen wird, zu beleuchten und abzuklären.

Résumé

Montant global des paiements et revenu national de sept États

Partant de l'hypothèse que chaque transaction économique dans les domaines de la production et de la distribution appelle un paiement que l'on retrouve à un poste correspondant dans la rubrique des paiements, l'auteur de la présente étude démontre de façon empirique que la valeur totale des paiements effectués dans le secteur économique et le produit national présentent une évolution analogue et qu'il existe entre eux une corrélation très étroite. On peut par conséquent passer d'une série à l'autre, c'est-à-dire conclure que l'évolution et la variation du montant global des paiements correspondent à celles du revenu national. Toutefois, comme on ne connaît pas le total des paiements effectués dans une économie nationale, on a dû rechercher des données de remplacement pour pouvoir établir ce parallélisme. On a pris comme série de remplacement la valeur totale des opérations des chèques postaux et ce pour des raisons exclusivement pratiques. Il s'agit par conséquent de la corrélation entre le revenu national et la masse des paiements et, à titre de remplacement — mais non pas en principe — avec les opérations des chèques postaux.

Ces considérations ont été établies, démontrées et appliquées tout d'abord pour la Suisse et notamment, pour des raisons particulières, pour le canton Bâle-Ville. L'enquête initiale a maintenant été étendue à sept pays au total, à savoir la Suisse, la Suède et l'Autriche, la Belgique, les Pays-Bas, la France et la République fédérale d'Allemagne.

L'importance et le rôle des opérations des comptes chèques postaux diffèrent d'un pays à l'autre. Les opérations des comptes chèques postaux sont particulièrement importantes en Suisse, où elles sont dix fois plus élevées que le produit national brut; elles sont très notables en Suède et en Belgique où elles correspondent à plus de six fois le produit national brut; en Autriche, aux Pays-Bas et (récemment) en France, elles représentent le quadruple de ce dernier. Dans la République fédérale toutefois, ces opérations s'élèvent à peine au double du produit national. Quoi qu'il en soit, comme il ressort des graphiques, le parallélisme des deux courbes, à savoir celle des comptes chèques postaux et celle du revenu national, est très prononcé dans tous les cas; on peut même dire qu'elles correspondent largement et qu'il existe entre elles une corrélation extrêmement étroite.

Ces relations sont étudiées en détail et représentées pour chacun des sept pays pour les années 1938 et 1946-1963 (à compter de 1950 pour la République fédérale et de 1948 pour l'Autriche). La corrélation montrée sur une période suffisamment longue et pour un nombre aussi élevé de pays — qui, s'ils diffèrent quant à leur signification économique, sont néanmoins très homogènes quant à leur caractère d'économies industrialisées — garantit en outre la validité de cette comparaison en tant qu'instrument de prévisions notamment à court terme, tant qu'on ne disposera pas encore de données officielles sur le produit national des pays intéressés.

Enfin, le parallélisme entre la masse des paiements et le revenu national est montré au niveau régional. La méthode appliquée permet aussi de « régionaliser » le revenu national en particulier

tant dans les cas où l'on dispose de données officielles — comme dans la République fédérale pour les dix Länder du Bund — et pas le moins dans ceux où les informations font défaut comme en Suisse (pour cette dernière, le produit national brut peut, pour la première fois, être réparti entre les cantons).

La présente étude souligne la corrélation théorique entre la masse des paiements et le revenu national et montre que sur la base de cette analyse théorique on peut procéder à une application pratique, simple et efficace.

Riassunto

Massa dei pagamenti effettuati e reddito nazionale di sette paesi

Partendo dall'ipotesi che ogni transazione economica nel campo della produzione e della distribuzione richiede un pagamento che è registrato sotto la voce corrispondente nella colonna dei pagamenti, questo studio dimostra empiricamente che il valore totale dei pagamenti effettuati nel settore economico e il prodotto nazionale seguono una analoga evoluzione e che fra i due esiste una correlazione molto stretta. Si può di conseguenza passare da una serie all'altra, ossia concludere che l'evoluzione e la variazione dei pagamenti complessivi corrispondono a quelle del reddito nazionale. Tuttavia, dato che non si conosce il totale dei pagamenti effettuati in una economia nazionale, si son dovuti ricercare dei dati di sostituzione per poter dimostrare tale parallelismo: si è scelta, come serie di sostituzione, il valore totale delle operazioni degli assegni postali, considerando ragioni esclusivamente pratiche. Si tratta quindi della correlazione fra il reddito nazionale e la massa dei pagamenti e, a titolo di sostituzione, ma non di principio, le operazioni degli assegni postali.

Queste considerazioni sono state formulate, dimostrate e applicate dapprima per la Svizzera, e, per particolari motivi, specialmente per il cantone di Basilea città. L'indagine iniziale si estende ora complessivamente a sette paesi ossia Svizzera, Svezia, Austria, Belgio, Paesi Bassi, Francia e R.F. di Germania.

L'importanza e il ruolo delle operazioni concernenti gli assegni postali differiscono da un paese all'altro. Esse risultano particolarmente importanti in Svizzera, dove sono dieci volte più elevate del prodotto nazionale lordo e rilevanti in Svezia e nel Belgio, dove corrispondono a più di 6 volte tale prodotto; in Austria, nei Paesi Bassi e (recentemente) in Francia, corrispondono al suo quadruplo. Nella R.F. di Germania queste operazioni ammontano invece appena il doppio del prodotto nazionale. In ogni caso, come dimostrano i grafici, il parallelismo tra le due curve, ossia quella degli assegni postali e quella del reddito nazionale, è sempre molto pronunciata; si può anzi affermare che si somigliano notevolmente e che esiste fra esse una correlazione molto spinta.

Tali relazioni sono state studiate nei dettagli e rappresentate per ciascuno dei sette paesi per gli anni 1938 e 1946-1963 (dal 1950 per la Repubblica federale e dal 1948 per l'Austria). La correlazione dimostrata per un periodo sufficientemente lungo e per un numero così elevato di paesi — i quali, se differiscono per quanto riguarda il loro significato economico sono nondimeno molto

omogenee per quanto riguarda il loro carattere di economia industrializzata — garantisce la validità di questo raffronto come strumento di previsioni, specialmente a breve termine, finché non si hanno dati ufficiali sul prodotto nazionale dei paesi interessati.

Il parallelismo tra la massa dei pagamenti e il reddito nazionale viene infine dimostrato a livello regionale. Il metodo applicato permette anche di regionalizzare il reddito nazionale dei casi in cui si dispone di dati ufficiali — come nella Repubblica federale per gli dieci Länder — e, non ultimo, nei casi in cui — come in Svizzera — essi mancano (in Svizzera il prodotto nazionale lordo può essere ripartito per la prima volta per cantoni).

Il presente studio sottolinea la correlazione teorica fra la massa dei pagamenti e il reddito nazionale e dimostra che sulla base di tale analisi teorica, si può procedere ad un'applicazione pratica, semplice ed efficace.

Samenvatting

Betalingsverkeer en nationaal inkomen in zeven landen

Uitgaande van de veronderstelling dat er voor iedere economische transactie op het gebied van de productie en distributie een betaling noodzakelijk is, welke men op een overeenkomstige plaats in de rubriek van de betalingen terugvindt, wordt in deze studie het empirisch bewijs geleverd, dat het betalingsverkeer van de economische sector en het nationaal inkomen een gelijksoortige evolutie vertonen en dat er tussen deze beide een zeer nauw verband bestaat.

Men kan derhalve de ene reeks aan de hand van de andere beoordeelen, d.w.z. de conclusie trekken dat de ontwikkeling en de veranderingen van het betalingsverkeer overeenstemmen met die van het nationaal inkomen. Daar het totaal van het betalingsverkeer in een nationale economie echter niet bekend is, moesten er voor het voorstellen van dit parallelisme gegevens worden gezocht die hiervoor in de plaats konden treden; ter vervanging werd de totale waarde van het postchequeverkeer genomen, en wel uitsluitend om praktische redenen. Het gaat dus om het verband tussen het nationaal inkomen en het betalingsverkeer, en hier dus bij wijze van vervanging, maar niet in beginsel, het postchequeverkeer.

Deze overwegingen werden in eerste instantie in Zwitserland, en in dit land om bepaalde redenen in het bijzonder voor het kanton Basel-Stadt vastgesteld, bewezen en toegepast. Het oorspronkelijke onderzoek is thans uitgebreid tot in totaal zeven landen, namelijk Zwitserland, Zweden en Oostenrijk, België, Nederland, Frankrijk en de Bondsrepubliek Duitsland.

De omvang en de rol van het postchequeverkeer zijn van land tot land verschillend. Het postchequeverkeer neemt een bijzonder grote plaats in in Zwitserland, waar het tienmaal zo groot is als het bruto nationaal produkt; het is eveneens zeer groot in Zweden en België met meer dan zesmaal het bruto nationaal produkt; ongeveer viermaal zo groot in Oostenrijk, Nederland en (de laatste tijd) in Frankrijk; in de Bondsrepubliek Duitsland echter bereikt het slechts nauwelijks het dubbele van het nationaal

produkt. Maar toch is in alle gevallen het parallelisme van het postchequeverkeer en het nationaal inkomen — zoals de grafieken tonen — zeer uitgesproken; zij vallen zelfs voor een groot deel samen, de correlatie tussen deze beide is buitengewoon groot.

Deze betrekkingen worden voor ieder van de zeven landen voor het jaar 1938 en de periode 1946-1963 (voor Duitsland met ingang van 1950 en voor Oostenrijk met ingang van 1940) in bijzonderheden bestudeerd en weergegeven. De over een voldoende lange periode en voor een zo groot aantal landen — die weliswaar in economische betekenis verschillen, maar niettemin zeer homogeen zijn wat hun karakter van geïndustrialiseerde economie betreft — aangetoonde correlatie, garandeert bovendien de waarde van deze vergelijking als prognose-instrument, in het bijzonder op korte termijn, zolang er nog geen officiële gegevens over het nationaal produkt van de betrokken landen beschikbaar zijn.

Tenslotte wordt dan nog aangetoond dat het betalingsverkeer en het nationaal inkomen ook op regionaal vlak parallel lopen. De hier toegepaste methode maakt het eveneens mogelijk het nationaal inkomen te „regionaliseren“, zowel wanneer er officiële gegevens beschikbaar zijn — zoals in de Bondsrepubliek Duitsland voor de tien Bundesländer — en niet in de laatste plaats wanneer deze gegevens ontbreken, zoals in Zwitserland (hier kan het bruto nationaal produkt in de eerste plaats volgens kantons worden verdeeld).

In deze studie wordt de nadruk gelegd op de theoretische correlatie tussen betalingsverkeer en nationaal inkomen, en aangetoond dat er op basis van dit theoretische analyse een eenvoudige, praktische en doelmatige toepassing mogelijk is.

Summary

Payments totals and national income in seven countries

Since every production or distribution operation in a national economy involves a payment, and since every such transaction gives rise to a corresponding entry, this study sets out to demonstrate empirically that payments totals in the economy and national product correspond to each other and that the correlation is quite close. Consequently one series can be deduced from the other, the trend of national income from the trend in payments totals. Since, however, the overall total of payments for any given national economy is not known, substitute data must be used to show this parallelism: a suitable substitute series—chosen solely for practical reasons—is the total of postal cheque transfers. The study shows, then, the correlation between national income and payments totals via the totals for postal cheque transfers, which are used only as a substitute and not for reasons of principle.

These ideas were developed, proved and applied first for Switzerland (mainly, for reasons explained in the text, for the Canton Basel-Stadt). The original survey has now been extended to six other countries—Sweden and Austria, Belgium, the Netherlands, France and the Federal Republic of Germany.

The scope and role of the postal cheque transfer systems vary from country to country. The total of postal cheque transfers is particularly high in Switzerland, where it is ten times that of the gross national product; it is very considerable in Sweden and Belgium, where the proportion is six to one; the proportion is about four to one in Austria, the Netherlands and (of late) France; in the Federal Republic of Germany the total of postal cheque transfers is, however, barely double that of the national product. None the less the parallelism between the curves for postal cheque transfers and national income is—as the graphs show—in each case quite pronounced, indeed they largely coincide and the correlation is extremely high.

These relationships are studied and described in detail for each of the seven countries for the years 1938 and 1946-1963 (Federal Republic from 1950 and Austria from 1948). That the correlation has been proved over a sufficiently long period and for such a large number of countries—admittedly varying in economic

importance, but of a fairly homogeneous, industrialized type—means that the value of the relationship as an aid to forecasting, particularly in the short term, must be regarded as incontrovertible, at least where and for as long as no official data are available on the respective national products.

Lastly, the parallelism between payments totals and “national” income at regional level has also been established. The method applied here enables the national income proper to be analysed on a regional basis as well, both in countries where official data are available—as in the Federal Republic for the ten Länder—and also where regional data are lacking, as in Switzerland, where for the first time gross national product can now be broken down by cantons.

The study emphasizes the theoretical link between payments totals and national income, and it shows that this theoretical approach supplies the basis on which the link can be used in a simple and practical manner.

Toepassing van de methode der steekproeven in ruimte en tijd bij de statistiek van het goederenvervoer over de weg in Nederland (*)

In dit artikel wordt een door het C.B.S. sedert 1 januari 1963 toegepaste steekproefmethode beschreven, waarmee nauwkeuriger dan voorheen de omvang van het jaarlijkse beroepsgoederenvervoer met vrachtauto's kan worden bepaald, terwijl toch het hiermee verbonden administratieve werk beperkt blijft. De methode is ontwikkeld door drs. J.W.E. Vos, mede n.a.v. een aanbeveling van de EEG om in de afzonderlijke landen een statistisch onderzoek te doen instellen naar het beroepsvervoer, verdeeld over diverse goederensoorten. De van de ondernemingen verlangde gegevens betreffen o.m. de door hun vrachtauto's afgelegde afstanden en de vervoerde hoeveelheden goederen. Hieruit wordt door het C.B.S. de vervoersprestatie in ton-km (het produkt van vervoerd gewicht en afstand, opgeteld voor alle ritten) berekend.

Om administratieve redenen kunnen de ondernemers geen gegevens over een heel jaar verschaffen, maar slechts over een periode van een week. Een wekelijks herhaalde enquête bij elke ondernemer zou echter diens administratie, alsook het C.B.S., te zwaar belasten.

Reeds vóór 1 januari 1963 werden gegevens omtrent het beroepsvervoer verkregen door middel van een steekproef. De ondernemingen werden verdeeld in drie groepen. Die in groep 1 werden alle tegelijk geënquêteerd in één bepaalde week in januari, groep 2 in één week in februari, en groep 3 in één week in maart. Daarna kwam weer de eerste groep aan de beurt in één week in april, en zo verder het gehele jaar door. Alle ondernemingen van groep 1 werden dus benaderd in januari, april, juli, oktober; en analoog groep 2 en 3 in de overige maanden; elke onderneming dus viermaal per jaar. De enquête bestreek 12 weken in een jaar.

Deze tweedimensionale steekproef, waarbij zowel een deel werd genomen van alle ondernemingen als van de weken in een jaar, is een voorbeeld van een steekproef

in ruimte en tijd. Door drs. Vos is een theorie ontwikkeld die deze steekproefopzet generaliseert en een formule geeft voor de variantie (kwadraat van de standaardafwijking) van de aldus verkregen schattingen voor de beschouwde jaartotalen (afgelegde afstand, vervoerd gewicht en vervoersprestatie). Hierdoor werd het mogelijk met ingang van 1 januari 1963 een gewijzigde steekproefmethode in te voeren, waarbij de steekproefomvang werd gehalveerd, maar door een spreiding van de enquête over alle weken van het jaar toch een nauwkeuriger schatting werd verkregen.

De steekproef in ruimte en tijd, toegepast op het beroepsgoederenvervoer, kan als volgt duidelijk worden gemaakt. Uit het totaal van N ondernemingen in Nederland wordt aselekt een steekproef van omvang n getrokken, en uit de $T = 52$ weken in een jaar aselekt een steekproef van t weken ($n \leq N, t \leq T$). Bij elk der n getrokken ondernemers worden s weken uit de t getrokken weken gekozen ($s \leq t$), zodanig dat bij elk der t weken precies m ondernemers behoren. Men krijgt aldus een steekproef in ruimte en tijd van $ns = mt$ elementen uit de populatie van NT „ondernemerweken”. Elk der n ondernemers wordt over s weken per jaar geënquêteerd, in elk der t weken zijn m ondernemers aan de beurt.

In de theorie van drs. Vos wordt ook het algemenere geval beschouwd, dat het aantal weken voor elk der n getrokken ondernemingen verschillend kan zijn, en dat het aantal ondernemingen niet voor alle t weken gelijk hoeft te zijn. In dit artikel wordt hierop echter niet ingegaan.

Is x_{ij} de te meten vervoersgrootte (afgelegde afstand, vervoerd gewicht of vervoersprestatie) voor de i^e ondernemer in de j^e week, dan is $X = \sum x_{ij}$ de te schatten overeenkomstige grootte voor alle ondernemers tezamen in een heel jaar (sommatie over $i = 1, 2, \dots, N$; $j = 1, 2, \dots, T$). Een schatting voor X is nu

(*) Samengesteld door het Centraal Bureau voor de Statistiek te Den Haag.

$$\hat{X} = \frac{NT}{ns} S x_{ij} \quad (1)$$

waarbij S sommatie aangeeft over de ns ondernemerweken in de steekproef.

$$(NT - 1) \sigma^2 = (N - 1) T \sigma_1^2 + N (T - 1) \sigma_2^2 - (N - 1) (T - 1) \sigma_{12}^2 \quad (2)$$

De variantie (het kwadraat van de standaardafwijking) van de totaalschatting \hat{X} is:

$$\text{var } \hat{X} = N^2 T^2 \left[\frac{\sigma_1^2 - \sigma_{12}^2}{n} + \frac{\sigma_2^2 - \sigma_{12}^2}{t} - \frac{\sigma_1^2 - \sigma_{12}^2}{N} - \frac{\sigma_2^2 - \sigma_{12}^2}{T} + \left(\frac{1}{ns} - \frac{1}{NT} \right) \sigma_{12}^2 \right] \quad (3)$$

Voor de afleiding hiervan wordt verwezen naar drs. J.W.E. Vos, „Sampling in space and time”, *Revue de l'Institut International de Statistique*, Vol. 32, n° 3, 1964, blz. 226-241.

Daar bij vaste steekproefomvang $ns = mt$, n en t nog variabel zijn, moet voor de bepaling van het minimum van (3) gelet worden op de termen

$$\frac{\sigma_1^2 - \sigma_{12}^2}{n} \text{ en } \frac{\sigma_2^2 - \sigma_{12}^2}{t}$$

Voor de wiskundige discussie is nu van belang of $\sigma_1^2 - \sigma_{12}^2$ en $\sigma_2^2 - \sigma_{12}^2$ al dan niet > 0 zijn.

In de bijlage wordt uiteengezet dat $\sigma_1^2 - \sigma_{12}^2$, na deling door σ_1^2 , de over elk paar weken van het jaar gemiddelde correlatie is tussen de vervoersgrootheden x_{ij} voor alle ondernemingen in een tweetal weken; $\sigma_2^2 - \sigma_{12}^2$ is, na deling door σ_2^2 , de voor alle paren van ondernemingen gemiddelde correlatie tussen de weekcijfers van twee ondernemingen in de loop van het jaar. Bij het beroepsvervoer is te verwachten dat $\sigma_1^2 - \sigma_{12}^2 > 0$ is, omdat de ondernemingen zeer ongelijk van grootte zijn en dus de weekcijfers elke week ongeveer dezelfde rangorde zullen vertonen. $\sigma_2^2 - \sigma_{12}^2$ zal > 0 zijn, als elk tweetal ondernemingen hetzelfde verloop in de tijd vertoont, bijv. als zij onderworpen zijn aan een gemeenschappelijke seizoenbeweging. Hoewel er omstandigheden denkbaar zijn waarbij $\sigma_2^2 - \sigma_{12}^2 < 0$ zou kunnen zijn, wordt in het vervolg ondersteld dat $\sigma_1^2 - \sigma_{12}^2$ en $\sigma_2^2 - \sigma_{12}^2$ beide > 0 zijn. Het verdient echter aanbeveling in de praktijk te toetsen of aan deze voorwaarde is voldaan. Over steekproefschattingen voor σ_1^2 , σ_2^2 en σ_{12}^2 , zie de bijlage.

Als $\sigma_1^2 - \sigma_{12}^2 > 0$ en $\sigma_2^2 - \sigma_{12}^2 > 0$ volgt uit (3) dat (bij vaste steekproefomvang $ns = a$) $\text{var } \hat{X}$ minimaal is voor

In de wiskundige bijlage worden grootheden σ_1^2 , σ_2^2 , σ_{12}^2 en σ^2 gedefinieerd resp. als de variantie in de ruimte, de variantie in de tijd, de interactie tussen ruimte en tijd, en de totale variantie. Hiertussen bestaat de betrekking:

zo groot mogelijke n en t . Nu zal vrijwel steeds $a > T$ zijn (in weken, resp. dagen uitgedrukt is $T = 52$ of 365). Al naar gelang $a < N$ of $a \geq N$, zijn de maximale n en t dan $n = a$, $t = T$, resp. $n = N$, $t = T$. In het laatste geval wordt

$$\text{var } \hat{X} = \frac{NT (NT - ns)}{ns} \cdot \sigma_{12}^2 \quad (4)$$

De variantie van de totaalschattingen, verkregen uit een enkelvoudige steekproef van ns uit een populatie van NT elementen, wordt door dezelfde formule (4) gegeven, met i.p.v. σ_{12}^2 de totale variantie σ^2 . Daar bij $\sigma_{12}^2 < \sigma_1^2$ en $\sigma_{12}^2 < \sigma_2^2$ volgens (2) ook $\sigma_{12}^2 < \sigma^2$, geeft (4) dus een winst aan nauwkeurigheid t.o.v. de enkelvoudige steekproef.

De voorgaande theorie wordt nu geïllustreerd door een onderzoek van het beroepsgoederenvervoer langs de weg in Nederland. In 1961 werden twee steekproefmethoden naast elkaar toegepast.

De eerste was de in gebruik zijnde, reeds vermelde methode (alle ondernemingen verdeeld in drie groepen, groep 1 geënquêteerd in één week in januari, april, juli, oktober, enz.). Daarnaast werd een gewijzigde methode gebruikt, waarbij de steekproefomvang werd gehalveerd, doordat van alle ondernemingen i.p.v. vier, slechts twee weekopgaven per jaar werden gevraagd, maar waarbij de enquête zich uitstreckte over alle, i.p.v. 12 weken in het jaar. Bij een totaal van $N = 10\,920$ ondernemingen kunnen de twee steekproefopzetten in het volgende staatje worden weergegeven. In de tabel ernaast worden de uitkomsten van beide methodes met elkaar vergeleken.

	Steekproefopzet	
	I	II
N	10 920	10 920
T	52	52
n	10 920	10 920
s	4	2
m	3 640	420
t	12	52

	Steekproefopzet	
	I	II
N	10 920	10 920
T	13	13
n	10 920	5 460
s	1	1
m	3 640	420
t	3	13

Geschatte varianties $\hat{\sigma}^2$ van de geschatte gemiddelde jaarproductie per onderneming		
	I	II
Vervoerd gewicht: $\hat{\sigma}^2$ (ton ²)	20,4	2,5
$\hat{\sigma}$ (ton)	4,5	1,6
Vervoersprestatie: $\hat{\sigma}^2$ (tonkm ²)	320 000	2 420
$\hat{\sigma}$ (tonkm)	565	49

Geschatte varianties $\hat{\sigma}^2$ van de geschatte gemiddelde kwartaalproductie per onderneming		
	I	II
Vervoerd gewicht: $\hat{\sigma}^2$ (ton ²)	82	57
$\hat{\sigma}$ (ton)	9,1	7,7
Vervoersprestatie: $\hat{\sigma}^2$ (tonkm ²)	1,29 · 10 ⁶	0,05 · 10 ⁶
$\hat{\sigma}$ (tonkm)	1 135	224

De resultaten hebben betrekking op de gemiddelde jaarproductie per onderneming. Zij werden verkregen door de overeenkomstige $\hat{\sigma}^2$ en $\hat{\sigma}$ voor de geschatte jaartotalen van alle ondernemingen tezamen te delen door N^2 , resp. N . Het is duidelijk dat methode II veel gunstiger is dan de oorspronkelijk toegepaste methode I, daar $\hat{\sigma}^2$, dus ook $\hat{\sigma}$, bij II aanzienlijk kleiner is dan bij I.

Het C.B.S. heeft methode II ook toegepast op kwartaalcijfers (i.p.v. op jaarcijfers). De resultaten zijn weer gegeven in onderstaande tabel.

Het gunstige effect bleek nu minder groot te zijn. Dit was ook te verwachten, daar elke onderneming tweemaal per jaar opgaven verstrekke, en dus per kwartaal de helft van de ondernemingen (i.p.v. alle, zoals bij methode I) werd geënquêteerd.

Daar echter methode II, vergeleken met methode I, voor de jaarcijfers een belangrijk grotere nauwkeurigheid geeft, wordt zij sedert 1 januari 1963 door het C.B.S. toegepast op de Statistiek van het goederenvervoer over de weg.

Bron: « Steekproeven in ruimte en tijd », Statistische en econometrische onderzoeken, 3^e-4^e kwartaal 1962, Centraal Bureau voor de Statistiek, blz. 111-121.

Bijlage

Er worden in deze bijlage alleen enige definities en formules gegeven. Voor de afleidingen van de formules en een meer algemene opzet van de wiskundige theorie wordt verwezen naar drs. J.W.E. Vos, „Sampling in space and time”, *Revue de l'Institut International de Statistique*, Vol. 32, n° 3, 1964, blz. 226-241.

Als de NT grootheden x_{ij} worden gerangschikt in een rechthoekig schema van N rijen en T kolommen, dan wordt de variantie in de ruimte σ_1^2 gedefinieerd als

$$\sigma_1^2 = \frac{1}{T} \sum_j \frac{1}{N-1} \sum_i (x_{ij} - x_{.j})^2 \quad (5)$$

Hierin is

$$x_{.j} = \frac{1}{N} \sum_i x_{ij}$$

het gemiddelde van de j^e kolom.

Evenzo is de variantie in de tijd

$$\sigma_2^2 = \frac{1}{N} \sum_i \frac{1}{T-1} \sum_j (x_{ij} - x_{i.})^2 \quad (6)$$

$$x_{i.} = \frac{1}{T} \sum_j x_{ij}$$

is het gemiddelde van de i^e rij.

$$\sigma_1^2 - \sigma_{12}^2 = \frac{1}{T(T-1)} \left[\sum_j \text{var} \sum_i x_{ij} - \sum_i \text{var} \sum_j x_{ij} \right] = \frac{1}{T(T-1)} \sum_j \text{cov} (x_{ij}, x_{ij'}) \quad (9)$$

waarin met var en cov bedoeld is een variantie, resp. covariantie met i als lopende index, terwijl \sum_j een notatie is voor de dubbele som over j en j' , zonder de termen met $j = j'$. Uit (9) blijkt dat $\sigma_1^2 - \sigma_{12}^2$, na deling door σ_1^2 , de over elk paar weken van het jaar gemiddelde correlatie is tussen de x_{ij} voor alle ondernemingen in een tweetal weken.

Door verwisseling van rijen en kolommen vindt men

$$\hat{\sigma}_1^2 = \frac{1}{t} S \frac{1}{m-1} S (x_{ij} - \bar{x}_{.j})^2 = \frac{1}{(m-1)t} \left\{ S x_{ij}^2 - \frac{1}{m} S (S x_{ij})^2 \right\} \quad (11)$$

$$\hat{\sigma}_2^2 = \frac{1}{n} S \frac{1}{s-1} S (x_{ij} - \bar{x}_{i.})^2 = \frac{1}{n(s-1)} \left\{ S x_{ij}^2 - \frac{1}{s} S (S x_{ij})^2 \right\} \quad (12)$$

De interactie tussen ruimte en tijd wordt uitgedrukt door

$$\sigma_{12}^2 = \frac{1}{(N-1)(T-1)} \sum_{i,j} (x_{ij} - x_{.j})(x_{ij} - x_{i.}) \quad (7)$$

De in (7) optredende som is gelijk aan

$$\sum_{i,j} (x_{ij} - x_{i.} - x_{.j} + x_{..})^2,$$

waarin

$$x_{..} = \frac{1}{N} \sum_i x_{i.} = \frac{1}{T} \sum_j x_{.j} = \frac{1}{NT} \sum_{i,j} x_{ij}.$$

Hieruit blijkt dat σ_{12}^2 inderdaad ≥ 0 is. De interactie is nul, als de invloeden van ruimte en tijd op x_{ij} onafhankelijk van elkaar zijn, dus als $x_{ij} = y_i + z_j$ is.

De totale variantie is

$$\sigma^2 = \frac{1}{NT-1} \sum_{i,j} (x_{ij} - x_{..})^2 \quad (8)$$

Tussen σ_1^2 , σ_2^2 , σ_{12}^2 en σ^2 bestaat de relatie (2). Verder geldt dat

$$\sigma_2^2 - \sigma_{12}^2 = \frac{1}{N(N-1)} \sum_i \text{cov} (x_{ij}, x_{ij'}) \quad (10)$$

Uit (10) volgt dat $\sigma_2^2 - \sigma_{12}^2$, na deling door σ_2^2 , de voor alle paren ondernemingen gemiddelde correlatie is tussen de weekcijfers van twee ondernemingen in de loop van het jaar.

Voor de grootheden σ_1^2 , σ_2^2 en σ_{12}^2 staan de volgende „zuivere” schattingen (unbiased estimators) ter beschikking:

$$\hat{\sigma}_{12}^2 = \frac{1}{ns(m-1)(s-1)(ns-m-s+1)} \left[\left\{ m(ns-m-s+1) - (n-m) \right\} s \sum_j x_{ij}^2 - \right. \\ \left. - (ns-m)(m-1) \sum_i \left(\sum_j x_{ij} \right)^2 - (n-1)s(s-1) \sum_j \left(\sum_i x_{ij} \right)^2 + (m-1)(s-1) \left(\sum_{ij} x_{ij} \right)^2 \right] \quad (13)$$

Hierin betekent S een sommatie binnen de steekproef. $\sum_j x_{ij}$ is de som van de m uit de j^e kolom gekozen elementen; $\sum_i \left(\sum_j x_{ij} \right)^2$ een som van n kwadraten, nl. de kwadraten van de in de steekproef optredende rijtotalen.

$\bar{x}_{i.}$ en $\bar{x}_{.j}$ zijn het steekproefgemiddelde van de i^e rij, resp. j^e kolom.

Met behulp van deze schattingen kan worden nagegaan of $\sigma_1^2 - \sigma_{12}^2 > 0$ en $\sigma_2^2 - \sigma_{12}^2 > 0$ zijn, en wordt door substitutie van (11), (12) en (13) in de formule

$$\text{var } \hat{X} = \frac{N^2 T^2}{ns} \left[\frac{N-n}{N} s \sigma_1^2 + \frac{T-t}{T} m \sigma_2^2 - \left(\frac{N-n}{N} s + \frac{T-t}{T} m - 1 + \frac{ns}{NT} \right) \sigma_{12}^2 \right] \quad (14)$$

een zuivere schatting verkregen van de variantie van de steekproefschatting van het populatietotaal X . Het is gemakkelijk in te zien dat (14) uit formule (3) kan worden afgeleid.

Zusammenfassung

Anwendung der Methode einer zeitlichen und räumlichen Probeerhebung in der Statistik des Straßengüterverkehrs in den Niederlanden durch das Statistische Zentralamt in Den Haag

In diesem Artikel wird eine vom Statistischen Zentralamt in Den Haag seit dem 1. Januar 1963 mit Erfolg angewandte Methode beschrieben. Dank dieser Methode werden bei der Erhebung durch Stichproben im gewerblichen Straßengüterverkehr genauere Ergebnisse für die zurückgelegten Entfernungen und die beförderten Tonnen erzielt, die wiederum als Grundlage für die Berechnung der Beförderungsleistungen in tkm dienen. Außerdem erfordert diese Verbesserung keine zusätzliche Verwaltungsarbeit und erleichtert den in der Erhebung erfaßten Unternehmen ihre Aufgabe.

Diese neue Methode besteht in einer Reduzierung des Modells auf die Hälfte und in der Ausdehnung der Erhebung auf alle Wochen des Jahres, während früher jedes Verkehrsunternehmen viermal im Jahr befragt wurde und sich die Erhebung auf zwölf Wochen erstreckte.

Während des Jahres 1961 sind diese beiden Methoden in den Niederlanden zusammen angewandt worden, und die Erfahrung hat gezeigt, daß der Fehler in der Schätzung der Tonnanzahl und der Beförderungsleistungen bei Anwendung der neuen Methode weitaus geringer war.

Dieses Exposé stützt sich auf mathematische Überlegungen und einige Definitionen der räumlichen Variante, der zeitlichen Variante, der Wechselbeziehung zwischen Raum und Zeit und der Gesamtvariante.

Résumé

Application de la méthode de sondage dans le temps et dans l'espace à la statistique de transports routiers de marchandises aux Pays-Bas, par le Centraal Bureau voor de Statistiek à La Haye

Cet article contient la description d'une méthode de sondage appliquée avantageusement depuis le 1^{er} janvier 1963 par le Centraal Bureau voor de Statistiek à La Haye. Grâce à cette méthode, des résultats plus précis sont obtenus lors de l'enquête par sondages sur les transports professionnels de marchandises par route et concernant les distances parcourues et les tonnages transportés à partir desquels sont calculées les prestations de trafic en tkm. Par ailleurs, cette amélioration ne provoque aucun surcroît de travail administratif, tout en allégeant la charge des entreprises soumises à l'enquête.

Cette nouvelle méthode consiste à réduire l'échantillon de moitié et à étaler l'enquête sur toutes les semaines de l'année tandis qu'antérieurement, chaque entreprise de transport était interrogée quatre fois par an et l'enquête portait sur douze semaines.

Durant l'année 1961, ces deux méthodes ont été appliquées simultanément aux Pays-Bas et l'expérience a démontré que l'erreur sur l'estimation des tonnages et des prestations de trafic était nettement plus faible en appliquant la nouvelle méthode.

Cet exposé est appuyé de considérations mathématiques accompagnées, dans une annexe, de quelques définitions concernant la

variance dans l'espace, la variance dans le temps, l'interaction entre l'espace et le temps et la variance totale.

Riassunto

Applicazione del metodo di campionamento nel tempo e nello spazio, alla statistica dei trasporti stradali di merci dei Paesi Bassi, da parte del Centraal Bureau voor de Statistiek dell'Aja

Questo articolo contiene la descrizione di un metodo di campionamento applicato con profitto dal 1° gennaio 1963 dal Centraal Bureau voor de Statistiek dell'Aja. Tale metodo permette di ottenere risultati più precisi nelle indagini campionarie sui trasporti professionali di merci su strada, concernenti le distanze percorse e i tonnelli che servono di base per il calcolo delle prestazioni di traffico in km; esso non richiede d'altronde alcun aumento del lavoro amministrativo e alleggerisce il compito delle imprese che partecipano all'indagine. Il nuovo metodo consiste nel ridurre il campione della metà e nell'estendere l'indagine a tutte le settimane dell'anno, mentre precedentemente ogni impresa veniva interrogata quattro volte all'anno per un periodo complessivo di 12 settimane.

Nel 1961 il nuovo e il vecchio metodo sono stati applicati simultaneamente nei Paesi Bassi e si è constatato che con il nuovo metodo l'errore di stima dei tonnelli e delle prestazioni di traffico è nettamente più debole.

A sostegno del metodo si aggiungono considerazioni di ordine matematico accompagnate da alcune definizioni concernenti la varianza nello spazio, la varianza nel tempo, l'azione reciproca fra spazio e tempo e la varianza totale, riportate in un allegato.

Summary

Sampling method in time and space as applied by the Central Statistical Office, The Hague, to road haulage statistics in the Netherlands

This article describes a sampling method that the Central Statistical Office in The Hague has been using with success since 1 January 1963. This method produces more accurate results from sample surveys of road haulage concerning distances covered and tonnage carried; it is from these results that calculations are made of total traffic in t/km. A further advantage is that the improvement involves no extra administrative work and also reduces paperwork for the carriers who form the sample.

Under the new method the sample is reduced by half and the inquiry is spread over fifty-two weeks in the year; under the old system, each carrier was surveyed four times a year and the survey lasted twelve weeks.

During 1961 the two methods were employed simultaneously in the Netherlands, and the new one was shown to produce much more accurate estimates of tonnage and transportation.

The article is supported by mathematical arguments and an annex containing a number of definitions of variance in time, variance in space, the interaction of space and time, and total variance.

VERÖFFENTLICHUNGEN

PUBLICATIONS

PUBBLICAZIONI

UITGAVEN

PUBLICATIONS

TITOLO	TITEL	TITLE
PUBBLICAZIONI PERIODICHE	PERIODIEKE UITGAVEN	PERIODICAL PUBLICATIONS
Bollettino Generale di Statistiche (serie viola) tedesco / francese / italiano / olandese / inglese 11 numeri all'anno	Algemeen Statistisch Bulletin (paars) Duits / Frans / Italiaans / Nederlands / Engels 11 nummers per jaar	General Statistical Bulletin (purple series) German / French / Italian / Dutch / English 11 issues per year
Informazioni Statistiche (serie arancione) tedesco / francese / italiano / olandese / inglese 4 fascicoli all'anno	Statistische Mededelingen (oranje) Duits / Frans / Italiaans / Nederlands / Engels 4 nummers per jaar	Statistical information (orange series) German / French / Italian / Dutch / English 4 issues yearly
Statistiche Generali tedesco, francese, italiano, olandese, inglese annuale	Basisstatistieken Duits, Frans, Italiaans, Nederlands, Engels jaarlijks	Basic Statistics German / French / Italian / Dutch / English yearly
Commercio Estero: Statistica Mensile (serie rossa) tedesco / francese 11 numeri all'anno	Buitenlandse Handel: Maandstatistiek (rood) Duits / Frans 11 nummers per jaar	Foreign Trade: Monthly Statistics (red series) German / French 11 issues yearly
Commercio Estero: Tavole Analitiche (serie rossa) tedesco / francese trimestrale in due tomi (import-export) Fascicoli genn.-marzo, genn.-giugno, genn.-sett. Fascicolo genn.-dic. : Importazioni Esportazioni	Buitenlandse Handel: Analytische tabellen (rood) Duits / Frans driemaandelijks in twee banden (invoer-uitvoer); Band jan.-maart, jan.-juni, jan.-sept. Band jan.-dec. : Invoer Uitvoer	Foreign Trade: Analytical Tables (red series) German / French quarterly publication in two volumes (imports- exports) Issues Jan.-March, Jan.-June, Jan.-Sept. Issue Jan.-Dec. : Imports Exports
Commercio Estero: Codice geografico comune tedesco / francese / italiano / olandese	Buitenlandse Handel : Gemeenschappelijke Landenlijst Duits / Frans / Italiaans / Nederlands	Foreign Trade: Standard Country Classification German / French / Italian / Dutch
Associati d'Oltremare: Statistica del Commer- cio estero (serie verde oliva) tedesco / francese trimestrale	Overzeese Geassocieerden: Statistiek van de Buitenlandse Handel (olijfgroen) Duits / Frans driemaandelijks	Overseas Associates: Foreign Trade Statistics (olive-green series) German / French quarterly
Associati d'Oltremare: Bollettino statistico (serie verde oliva) tedesco / francese / italiano / olandese / inglese 4-5 fascicoli all'anno	Overzeese Geassocieerden: Statistisch Bulletin (olijfgroen) Duits / Frans / Italiaans / Nederlands / Engels 4-5 nummers per jaar	Overseas Associates: Statistical Bulletin (olive-green series) German / French / Italian / Dutch / English 4-5 issues yearly
Statistiche dell'Energia (serie blu notte) tedesco / francese / italiano / olandese bimestrale Fascicolo annuo	Energiestatistiek (nachtblauw) Duits / Frans / Italiaans / Nederlands tweemaandelijks Jaarboek	Energy Statistics (night blue series) German / French / Italian / Dutch bimonthly Annual edition
Statistiche dell'Industria (serie blu) tedesco / francese / italiano / olandese trimestrale Fascicolo annuo	Industriestatistiek (blauw) Duits / Frans / Italiaans / Nederlands driemaandelijks Jaarboek	Industrial Statistics (blue series) German / French / Italian / Dutch quarterly Annual edition
Siderurgia (serie blu) tedesco / francese / italiano / olandese bimestrale Fascicolo annuo	Ijzer en Staal (blauw) Duits / Frans / Italiaans / Nederlands tweemaandelijks Jaarboek	Iron and Steel (blue series) German / French / Italian / Dutch bimonthly Annual edition
Statistiche Sociali (serie gialla) tedesco, francese, italiano, olandese irregolare	Sociale Statistiek (geel) Duits, Frans, Italiaans, Nederlands onregelmatig	Social Statistics (yellow series) German, French, Italian, Dutch published at irregular intervals
Statistica Agraria (serie verde) tedesco / francese 6-8 fascicoli all'anno	Landbouwstatistiek (groen) Duits / Frans 6-8 nummers per jaar	Agricultural Statistics (green series) German / French 6-8 issues yearly
PUBBLICAZIONI NON PERIODICHE	NIET-PERIODIEKE UITGAVEN	NON-PERIODICAL PUBLICATIONS
Classificazione Statistica e Tariffaria per il Commercio internazionale (CST) tedesco, francese, italiano, olandese	Classificatie voor Statistiek en Tarief van de internationale handel (CST) Duits, Frans, Italiaans, Nederlands	Statistical and Tariff Classification for Inter- national Trade (CST) German, French, Italian, Dutch
Nomenclatura delle Industrie nelle Comunità Europee (NICE) tedesco / francese e italiano / olandese	Systematische Indeling der Industrietakken in de Europese Gemeenschappen (NICE) Duits / Frans en Italiaans / Nederlands	Nomenclature of the Industries in the European Communities (NICE) German / French and Italian / Dutch
Nomenclatura uniforme delle merci per la statistica dei trasporti (NST) tedesco, francese	Eenvormige goederennomenclatuur voor de vervoerstatistieken (NST) Duits, Frans	Standard Goods Nomenclature for Transport Statistics (NST) German, French

STATISTISCHES AMT DER EUROPÄISCHEN GEMEINSCHAFTEN
OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
ISTITUTO STATISTICO DELLE COMUNITÀ EUROPEE
BUREAU VOOR DE STATISTIEK DER EUROPESE GEMEENSCHAPPEN
STATISTICAL OFFICE OF THE EUROPEAN COMMUNITIES

Verwaltungsrat / Conseil d'Administration / Consiglio d'Amministrazione / Raad van Bestuur / Supervisory Board

Vorsitzender / Président / Presidente / Voorzitter / Chairman

A. Coppé Vizepräsident der Hohen Behörde der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl / Vice-président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier / Vicepresidente dell'Alta Autorità della Comunità Europea del Carbono e dell'Acciaio / Vice-voorzitter van de Hoge Autoriteit der Europese Gemeenschap voor Kolen en Staal / Vice-President of the High Authority of the European Coal and Steel Community

Mitglieder / Membres / Membri / Leden / Members:

L. Levi Sandri Vizepräsident der Kommission der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft / Vice-président de la Commission de la Communauté économique européenne / Vicepresidente della Commissione della Comunità Economica Europea / Vice-voorzitter van de Commissie der Europese Economische Gemeenschap / Vice-President of the Commission of the European Economic Community

P. De Groot Mitglied der Kommission der Europäischen Atomgemeinschaft / Membre de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique / Membro della Commissione della Comunità Europea dell'Energia Atomica / Lid van de Commissie der Europese Gemeenschap voor Atoomenergie / Member of the Commission of the European Atomic Energy Community

—

R. Wagenführ **Generaldirektor / Directeur général / Direttore Generale / Directeur-Generaal / Director general**

H. Schumacher **Assistent / Assistant / Assistente / Assistent / Assistant**

Direktoren / Directeurs / Direttori / Directeuren / Directors:

R. Dumas Allgemeine Statistik / Statistiques générales / Statistica Generale / Algemene Statistiek / General Statistics

V. Paretti Energiestatistik, Statistik der assoziierten überseeischen Länder, Maschinelle Auswertung / Statistiques de l'énergie, Statistiques des associés d'outre-mer, Exploitations mécanographiques / Statistiche dell'Energia, Statistiche degli Associati d'Oltremare, Lavori meccanografici / Energiestatistiek, Statistieken van de Geassocieerde Overzeese Gebieden, Machinale bewerking / Energy Statistics, Statistics of Associated Overseas Countries, Machine computation.

C. Legrand Außenhandels- und Verkehrsstatistik / Statistiques du commerce extérieur et des transports / Statistica del Commercio estero e dei Trasporti / Statistieken van de Buitenlandse Handel en Vervoer / Foreign Trade and Transport Statistics

F. Grotius Industrie- und Handwerksstatistik / Statistiques industrielles et artisanales / Statistica dell'Industria e dell'Artigianato / Industrien- en Ambachtsstatistiek / Industrial and Craft Statistics

P. Gavanier Sozialstatistik / Statistiques sociales / Statistica Sociale / Sociale Statistiek / Social Statistics

N.N. Agrarstatistik / Statistiques agricoles / Statistica Agraria / Landbouwstatistiek / Agricultural statistics

—

R. Sannwald Redaktion der Veröffentlichungen / Rédaction des publications / Redazione delle pubblicazioni / Redactie van de publikaties / Editing of publications

Diese Veröffentlichung kann zum Einzelpreis von DM 8,— oder zum Jahresabonnementspreis von DM 28,— durch die nachstehend aufgeführten Vertriebsstellen bezogen werden:

Cette publication est vendue par numéro au prix de Ffr 10,— ou Fb 100,— ou par abonnement annuel au prix de Ffr 34,— ou Fb 350,—. S'adresser aux bureaux de vente ci-dessous:

Questa pubblicazione è in vendita al prezzo di Lit. 1.250,— il numero o di Lit. 4.370,— per l'abbonamento annuale. Ogni richiesta va rivolta agli uffici di vendita seguenti:

Deze publikatie kost Fl. 7,25 resp. Fb 100,— per nummer of Fl. 25,50 resp. Fb 350,— per jaarabonnement en is verkrijgbaar bij onderstaande verkoopadressen:

This publication is delivered by the following sales agents at the price of: — single copies: 14 s. 6 d. — annual subscription: £ 2/10/—.

DEUTSCHLAND (B.R.) BUNDESANZEIGER, Postfach - Köln 1 — Fernschreiber: Anzeiger Bonn 08.882.595

FRANCE SERVICE DE VENTE EN FRANCE DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES - 26, rue Desaix, Paris 15^e — Compte courant postal: Paris 23-96

ITALIA LIBRERIA DELLO STATO - Piazza G. Verdi, 10 — Roma
Agenzie: ROMA — Via del Tritone, 61/A e 61/B e Via XX Settembre (Palazzo Ministero delle Finanze) - MILANO — Galleria Vittorio Emanuele, 3 - FIRENZE — Via Cavour, 46/R - NAPOLI — Via Chiaia, 5

NEDERLAND STAATSDRUKKERIJ- EN UITGEVERIJBEDRIJF — Christoffel Plantijnstraat, 's-Gravenhage

BELGIË-BELGIQUE BELGISCH STAATSBLAD — Leuvense weg 40 - Brussel
MONITEUR BELGE — 40, rue de Louvain - Bruxelles

LUXEMBOURG OFFICE CENTRAL DE VENTE DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES — 9, rue Goethe - Luxembourg

GREAT BRITAIN AND COMMONWEALTH H.M. STATIONERY OFFICE — P.O. Box 569 - London S.E. 1

ANDERE LÄNDER - AUTRES PAYS - ALTRI PAESI - ANDERE LANDEN - OTHER COUNTRIES

ZENTRALVERTRIEBSBÜRO DER VERÖFFENTLICHUNGEN DER EUROPÄISCHEN GEMEINSCHAFTEN

OFFICE CENTRAL DE VENTE DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

UFFICIO CENTRALE DI VENDITA DELLE PUBBLICAZIONI DELLE COMUNITÀ EUROPEE

CENTRAAL VERKOOPKANTOOR VAN DE PUBLIKATIES DER EUROPESE GEMEENSCHAPPEN

CENTRAL SALES OFFICE FOR PUBLICATIONS OF THE EUROPEAN COMMUNITIES

Luxembourg : 2, Place de Metz